



**Thèse présentée par
KOVAME Yao
Séverin**

**UNIVERSITE DE BOUAKE
UFR Communication,
Milieu et Société
Département d'
Anthropologie et de
Sociologie**

**Privatisation et stratégies de résilience
dans les exploitations villageoises de
palmier à huile en Basse Côte d'Ivoire**

Avril 2007



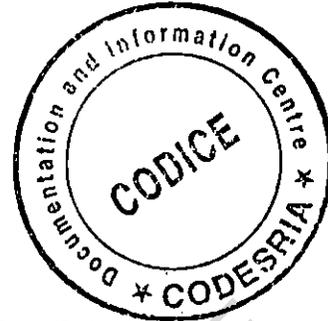
18 JUIN 2007

07.03.01

KOU

13507

UNIVERSITE DE BOUAKE
UFR Communication, Milieu et Société
Département d'Anthropologie et de Sociologie



**PRIVATISATION ET STRATEGIES DE RESILIENCE DANS LES
EXPLOITATIONS VILLAGEOISES DE PALMIER A HUILE EN
BASSE COTE D'IVOIRE**

Par KOUAME Yao Séverin

Thèse nouveau régime présentée
en vue de l'obtention du grade de Docteur
en Sociologie
Option : Sociologie économique

Avril 2007

RESUME

La privatisation de Palmindustrie marque un recul notable de l'intervention de l'Etat de Côte d'Ivoire et un arrêt de sa politique volontariste d'intéressement et d'appui aux exploitations familiales pour la culture du palmier à huile sélectionné. Dans ce nouvel environnement de production, les planteurs villageois n'ont pas délaissé l'exploitation du palmier à huile. Ils ont plutôt procédé à une modification de leurs itinéraires techniques et sociaux de production. La présente étude tente alors de dégager et d'analyser les stratégies de résilience qu'ils déploient à cet effet ainsi que les logiques sociales diverses qui supportent ces changements. Elle a ainsi pu mettre en évidence que les planteurs villageois de palmier à huile recourent à des semences « tout venant » moins coûteuses que le matériel végétal sélectionné ou utilisent de façon aléatoire et marginale l'engrais dans un souci de compression des coûts de facteurs. La concession d'un droit temporaire d'usage de la parcelle de palmier pour sa complantation en vivrier par d'autres acteurs procède de cette même logique.

Pour limiter et répartir les risques et incertitudes désormais importants qui affectent l'exploitation du palmier à huile du fait de l'absence de l'appui de l'État, les planteurs villageois contractualisent l'exploitation de leurs vergers avec d'autres acteurs et/ou s'adonnent à la polyculture. De façon plus globale, ils mettent en place des pratiques structurant une stratégie de reconversion de divers droits et obligations en facteurs de production. Ainsi, leur capital foncier est échangé contre la force de travail ou contre le capital économique émanant d'exploitants agricoles sans terre. De façon récurrente, le verger est, avant le terme de son cycle productif, intégralement ou partiellement « décapitalisé ». Vendu à des producteurs d'alcool, il procure à l'exploitant un revenu plus ou moins important qui est presque aussitôt réinvesti pour créer une nouvelle plantation ou pour supporter d'autres dépenses sociales.

Mots-clés : Palmier à huile, Côte d'Ivoire, agriculture de plantation, économie de plantation, plantation villageoise, système de production, Sodepalm, Palmindustrie, libéralisation, privatisation, innovation, huile de palme, artisanat alimentaire, reconversion de capital, gestion du risque, résilience, incertitude.

ABSTRACT:

The privatization of Palmindustrie marks a notable retreat of the intervention of the Ivorian government and a stop of its voluntarist policy in promoting the adoption of the selected palm tree in family exploitations. In this new environment of production, the smallholders did not forsake the cultivation of the palm tree. They rather proceeded to a modification of their technical and social routes of production. The present study tries to point out and analyze the resilience strategies they deploye to this end as well as various social logics which support these changes. It thus could highlight that palm tree smallholders resort to non-selected seeds, less expensive than the selected vegetable material, or use in a random and marginal way manure, to reduce their factor costs. The concession of a temporary right of use of pieces of palm tree fields for their plantation into food by other actors proceeds of this same logic.

To limit and share the important risks and uncertainties linked to the cultivation of palm tree because of absence of the support of the government, they contract the exploitation of their orchards with other actors and/or are devoted to mixed-farming. In a more total way, palm tree planters initiate practices structuring a strategy of reconversion of various rights and obligations production factors. Thus, their land capital is exchanged for labour force or economic capital emanating from farmers without ground. Even the plantation, in a recurring way, is completely or partially cut down before the term of its productive cycle. Sold to alcohol producers, it procures to the planters an important income which is almost re-used to create a new plantation or to support other social expenditures.

Key words: Palm tree, Côte d'Ivoire, agriculture of plantation, village plantation, smallholder, system of production, Sodepalm, Palmindustrie, liberalization, privatization, innovation, palm oil, food craft industry, reconversion of capital, risk management, uncertainty, resilience.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADPH :	Association pour le Développement du Palmier à Huile en Afrique
AIPH :	Association Interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile
ANADER :	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
APPCI :	Association des Planteurs de Palmier à huile de Côte d'Ivoire
APROMA :	Association des Produits à Marché
AUF :	Agence Universitaire de la Francophonie
BEI :	Banque Européenne d'Investissement
BIAO :	Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale
BICICI :	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie en Côte d'Ivoire
BIDE:	Boston Institute for Developing Economies
BM :	Banque Mondiale
BNDA :	Banque Nationale pour le Développement Agricole
BNETD :	Bureau National d'Études Techniques pour le Développement
BSIE :	Budget Spécial d'Investissement et d'Équipement
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CASA :	Crédit à l'Ajustement Structurel Agricole
CCCE :	Caisse Centrale de Coopération Économique
CEDEAO :	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CFAO :	Compagnie Française de l'Afrique Occidentale
CFD :	Caisse Française de Développement
CICA :	Société Commerciale et Industrielle de la Côte d'Afrique
CIRAD-CP :	Département « cultures pérennes » du Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CIRES :	Centre Ivoirien de Recherche Économique et Sociale
CNEARC	Centre National d'Étude Agronomique des Régions Chaudes

CNRA :	Centre National de Recherche Agronomique
CODESRIA :	Conseil pour le Développement de la Recherche Économique et Sociale en Afrique
COOPLATO	Coopérative des Planteurs de Palmier à huile de Toumanguié
CSSPPA :	Caisse de Soutien et de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles
DCGTX :	Direction et Contrôle des Grands Travaux
DESI	Direction des Échanges Scientifiques Internationaux
EAI :	Ensemble Agro-industriel
ENSA :	École Nationale Supérieure d'Agronomie
EPIC :	Établissement Public Industriel et Commercial
FASR :	Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé
FCFA :	Franc de la Communauté Financière Africaine
FED :	Fonds Européen de Développement
FENACOPAH- CI :	Fédération Nationale des Coopératives des Planteurs de Palmier à huile de Côte d'Ivoire
FER-Palmier :	Fonds d'Extension et de Renouvellement du Palmier à huile
FF	Franc français
FIDES :	Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social
FMI :	Fond Monétaire International
FUL	Fondation Universitaire Luxembourgeoise
GIDIS-CI :	Groupe Interdisciplinaire en Sciences sociales – Côte d'Ivoire
INP-HB :	Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny
IRD :	Institut de Recherche pour le Développement
IRHO :	Institut de Recherche pour les Huiles et Oléagineux
Km	Kilomètre
LÉSOR :	Laboratoire d'Économie et de Sociologie Rurales
MINAGRA :	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
MOTORAGRI	Société pour le Développement de la Motorisation de l'Agriculture
OPA :	Organisation Professionnelle Agricole

ORSTOM :	Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération
OTG :	Organe Transitoire de Gestion
PAS :	Programme d'Ajustement Structurel
PASA :	Prêt d'Ajustement Sectoriel Agricole
PHCI :	Société des Plantations et Huilerie de Côte d'Ivoire
PI :	Plantation Industrielle
PIB :	Produit Intérieur Brut
PMEA :	Petites et Moyennes Entreprises Agricoles
PV :	Plantation Villageoise
PVD :	Pays en Voie de Développement
SATMACI :	Société d'Assistance Technique et de Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire
SCOA :	Société Commerciale de l'Afrique de l'Ouest
SEED	Unité Socio-Economie, Environnement et Développement
SGBCI :	Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire
SHO :	Société des Huiles et Oléagineux
SIPEF-CI :	Société Internationale de Plantations et de Financement en Côte d'Ivoire
SOCFIN :	Société Financière des Caoutchoucs
SODEPALM :	Société pour le Développement et l'Exploitation du Palmier à huile
SOGESCOL :	Société de Gestion Commerciale pour les Caoutchoucs et les Oléagineux
SONAFI :	Société Nationale de Financement
SPHB :	Société des Plantations et Huileries de Bingerville
SPSS:	Statistical Package for the Social Sciences
TM :	Tonne Métrique
TR/h	Tonne de régimes par heure
TRITURAF :	Société de trituration des graines oléagineuses et de raffinage d'huile végétale
US \$	Dollars des États-Unis d'Amérique
USDA:	United States Department of Agriculture
UTP :	Union Tropicale des Plantations

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Zones de production et villages visités pendant l'enquête à base de guide d'entretien semi-directifs sur la dynamique de production du secteur villageois de la filière palmier à huile.....	31
Tableau 2 : Récapitulatif des villages visités lors de l'enquête par questionnaire dans la région des Lagunes.....	32
Tableau 3 : Récapitulatif des financements des ensembles agro-industriels de palmier à huile.....	76
Tableau 4 : Présentation synthétique du contrat Sodepalm-planteurs villageois..	83
Tableau 5 : Surfaces plantées en palmier à huile de 1963 à 1990	85
Tableau 6 : Évolution du nombre de planteurs villageois.....	86
Tableau 7 : Intégralité des lots composant les actifs de l'ex-Palminindustrie	94
Tableau 8 : Détail des 5 blocs agro-industriels mis en vente.....	95
Tableau 9 : Surfaces plantées par EAI au moment de la privatisation	96
Tableau 10 : Repreneurs des actifs par lots d'EAI.....	100
Tableau 11 : Tarif pratiqué par le CNRA sur le marché local ivoirien en 2003,....	143
Tableau 12 : Précédent cultural sur parcelles de palmier à huile.....	192
Tableau 13 : Première culture au démarrage de l'activité du planteur	196
Tableau 14 : Association de cultures par type de semence sur la parcelle	203
Figure 15 : Connaissance des auteurs de l'amélioration variétale	210
Tableau 16 : Situation dans le temps du début de la sélection en fonction du niveau de scolarité.....	222
Tableau 17 : Situation dans le temps du début de la sélection en fonction de la première culture au démarrage	223
Tableau 18 : Usages fait du palmier à huile naturel.....	226
Tableau 19 : Comparaison de la production palmier à huile naturel/palmier sélectionné	226
Tableau 20 : Mise en culture d'un verger de palmier naturel	227
Tableau 21 : Raisons de la non mise en culture du palmier à huile naturel.....	227
Tableau 22 : Représentation du mode de production des semences vendues en dehors des circuits officiels	233
Tableau 23 : Raisons avancées par les planteurs déclarant n'avoir pas fait usage de semences vendues en dehors des circuits officiels.....	234
Tableau 24 : Personne les ayant mis en contact avec ce type de semence	236
Tableau 25 : Motivations des planteurs reconnaissant avoir fait usage de semences non sélectionnées	237
Tableau 26 : Type de verger sous lequel se fait l'autofourniture en semence	238
Tableau 27 : Effectivité du semi de la plante de couverture.....	239
Tableau 28 : Installation du <i>pueraria</i> par type de semence utilisé	240
Tableau 29 : Effectivité de l'épandage de l'engrais.....	242
Tableau 30 : Dose d'engrais à épandre par année sur un hectare de parcelle	245
Tableau 31 : Apport d'intrants sur les parcelles actuellement en production	245
Tableau 32 : Préférence pour un type de semence dans l'épandage de l'engrais ..	246
Tableau 33 : Productions par secteur (en tonnes de régimes).....	247
Tableau 34 : Bénéfice réalisé par les extractrices en fonction de l'origine des régimes de palme en période de forte production	276
Tableau 35 : utilisation du capital obtenu après abattage des palmiers	282

LISTES DES FIGURES

Figure 1 : Évolution du nombre de planteurs villageois pendant la première décennie de l'opération.....	78
Figure 2 : Évolution de la production ivoirienne d'huile de palme	104
Figure 3 : Évolution du prix d'achat du kilogramme de régime de palme aux producteurs	105
Figure 4 : Appréciation paysanne de la pratique de la culture du palmier à huile aujourd'hui	132
Figure 5 : Justifications paysannes de l'impression qu'il est plus difficile de faire du palmier à huile aujourd'hui	133
Figure 6 : Justification de l'impression selon laquelle il serait plus facile de faire du palmier aujourd'hui	142
Figure 7 : Tranche d'âge des planteurs	160
Figure 8 : Origine du planteur	161
Figure 9 : Lieu de naissance des planteurs rencontrés	162
Figure 10 : Résidence hors du village	163
Figure 11 : Exercice d'une activité antérieurement à celle de planteur	163
Figure 12 : Nombre d'activités exercées avant celle de planteur.....	164
Figure 13 : Dernière activité exercée avant celle de planteur	165
Figure 14 : Niveau d'instruction des planteurs	166
Figure 15 : Activité principale du planteur	167
Figure 16 : Résidence habituelle du planteur.....	168
Figure 17 : Période du retour en village.....	169
Figure 18 : Mode d'acquisition de l'exploitation.....	170
Figure 19 : Date de démarrage de l'activité de planteur	171
Figure 20 : Première culture pratiquée par le planteur à ses débuts.....	172
Figure 21 : Raison principale avancée en premier lieu pour justifier l'adoption du palmier à huile	173
Figure 22 : Raison secondaire pour justifier l'adoption du palmier à huile.....	174
Figure 23 : Possession d'une palmeraie par le père	175
Figure 24 : Superficie de palmier à huile possédée par le père.....	175
Figure 25 : Taillé des vergers.....	177
Figure 26 : Nombre de parcelles de palmier à huile possédées par le planteur	178
Figure 27 : Superficies de palmier en production	179
Figure 28 : Taille des parcelles d'hévéa.....	180
Figure 29 : Taille des cacaoyères	180
Figure 30 : Taille des caféières.....	181
Figure 31 : Champs de manioc.....	182
Figure 32 : Parcelles de vivrier autre que manioc	182
Figure 33 : Disponibilité foncière des planteurs	183
Figure 34 : Évolution du prix d'achat du kilogramme de cacao aux producteurs	193
Figure 35 : Date de mise en culture de la première parcelle de palmier	195
Figure 36 : Association de culture à la palmeraie selon l'âge de la parcelle.....	201
Figure 37 : Période de mise en culture de la dernière parcelle de palmier à huile.....	206
Figure 38 : Connaissance des différents prix pratiqués pour les semences sélectionnées.....	209

Figure 39 : Connaissance des lieux où l'on peut se procurer des semences de qualité	211
Figure 40 : Préférence pour un lieu de vente de semences sélectionnées	212
Figure 41 : Existence d'une commande de semence en cours	214
Figure 42 : Justification de la préférence affichée pour un lieu particulier d'achat des semences sélectionnées	216
Figure 43 : Connaissance de la procédure de sélection variétale	217
Figure 44 : Connaissance du but de la sélection variétale.....	219
Figure 45 : Connaissance d'une autre personne/institution capable de produire des semences sélectionnées	220
Figure 46 : Situation dans le temps du début de l'amélioration variétale	221
Figure 47 : Mise en évidence d'une différence de nature entre les palmiers	224
Figure 48 : Niveau de différence entre les palmiers.....	225
Figure 49 : Existence d'une différence entre palmiers sélectionnés, africains et ceux ramassés sous les palmeraies.....	228
Figure 50 : Origine des semences mises en culture sur les dernières parcelles créées	229
Figure 51 : Connaissance d'un circuit de vente par des tiers de semences	230
Figure 52 : Appréciation de la qualité des semences vendues en dehors des circuits officiels	231
Figure 53 : Impression sur les semences vendues par des tiers	232
Figure 54 : Situation dans le temps de l'information sur l'existence de circuits non officiels de commercialisation de semences de palmier à huile.....	235
Figure 55 : Évolution des différents modes d'approvisionnement en engrais entre 1998 et 2000	243
Figure 56 : Fréquence d'usage d'engrais.....	244
Figure 57 : Situation de la main-d'œuvre au départ.....	253
Figure 58 : Possibilité pour le planteur de mobiliser une aide familiale à ses débuts	254
Figure 59 : Aide familiale mobilisée par la suite	254
Figure 60 : Première culture pratiquée par le planteur à ses débuts.....	255
Figure 61 : Mode de rétribution de la main-d'œuvre permanente sur le palmier ..	256
Figure 62 : Nombre d'enfants par planteurs.....	257
Figure 63 : Héritiers potentiels du planteur.....	259
Figure 64 : Intervention de l'héritier potentiel sur l'exploitation.....	259
Figure 65 : Raison de l'absence de l'héritier potentiel de l'exploitation	260
Figure 66 : Tranche d'âge du premier fils du planteur.....	261
Figure 67 : Fréquence du désherbage.....	268
Figure 68 : Priorité du planteur dans l'affectation de la force de travail	269

LISTE DES CARTES ET PHOTOS

Carte 1 : Villages d'enquête.....	33
Carte 2 : Carte de situation des EAI et leurs repreneurs	98
Photo 1 : Extraction de bangui à partir d'un palmier abattu.....	57
Photo 2 : Plantules.....	xxiii
Photo 3 : Graines germées.....	xxiii
Photo 4 : Plants.....	xxiii

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

À tous ceux qui nous ont soutenu

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

REMERCIEMENTS

Pendant la réalisation de cette thèse, nous avons bénéficié de l'incalculable soutien de diverses institutions et personnes. Nous voulons, à travers ces quelques lignes, leur donner témoignage de notre profonde gratitude.

Concernant les institutions qui ont eu l'amabilité de nous tendre une perche à un certain moment de notre parcours de doctorant, nous pensons :

- au département Cultures Pérennes et à la DESI (Direction des Échanges Scientifiques Internationaux) du CIRAD. Dans le cadre d'un partenariat scientifique avec notre université, le CIRAD nous a donné les moyens financiers et un appui institutionnel pour engager, dans les conditions les meilleures, nos travaux de thèse. Par son truchement, nous avons aussi réussi à bénéficier d'un stage financé par la DESI à Montpellier en France pour travailler certains aspects des stratégies de développement au CNEARC et faire de la recherche documentaire dans le centre de documentation du CIRAD à Lavalette. Que toutes les personnes qui ont facilité ce partenariat trouvent ici l'expression de notre reconnaissance.

- au CODESRIA qui nous a fait l'honneur de nous retenir à la session 2002 de son Programme des Petites Subventions pour la Rédaction des Thèses et Mémoires.

- à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) qui nous a permis de bénéficier d'une bourse de formation à la recherche. Pendant trois années de mobilité universitaire, cet organisme a financé notre séjour en Belgique, nous offrant ainsi l'occasion d'échanger avec d'autres chercheurs sur nos travaux.

- à l'unité SEED (Socio-Economie, Environnement et Développement) de l'ex-FUL (Fondation Universitaire luxembourgeoise) devenue aujourd'hui le département en sciences et gestion de l'environnement de l'Université de Liège, Belgique. Nous y avons trouvé des chercheurs dotés d'une riche expérience et de doctorants en quête, comme nous, d'une maîtrise de la pratique sociologique et de l'écriture scientifique.

- au LESOR, notre laboratoire d'appartenance qui a su nous donner un cadre de travail et de saine émulation intellectuelle. Pendant d'intéressantes et irremplaçables séances de formation à la recherche, d'évaluation conjointe de travaux de doctorants, de pratique du terrain et de mise en situation de réponse à des demandes sociales de recherche, nous avons pu trouver, hors de l'amphithéâtre, un excellent moyen pour apprendre ce que peut être et peut faire la sociologie.

Nous voulons aussi dire un grand et sincère merci à toutes ces personnes qui nous ont fait partager leur expérience, quelle qu'elle soit. En cela, nous souhaitons signifier toute notre reconnaissance :

- au Professeur Francis Akindès qui nous a fait confiance et nous a cooptés au sein de son Laboratoire. Il a su, en bon maître, nous faire prendre conscience de tout le

bénéfice qu'il y a à s'imposer une certaine rigueur dans l'effort et le travail. Dans son souci de formation, il a su nous faire découvrir de nombreuses facettes de ce passionnant « métier de sociologue ». Notre vœu le plus cher est de n'avoir pas failli ou trahi sa confiance mais aussi et surtout, de réussir à suivre son brillant parcours.

- au Docteur Emmanuelle Cheyns, agroéconomiste et chercheur au CIRAD. Pendant de longs mois, nous avons, à ses côtés, sillonné pistes et hameaux de la Basse Côte d'Ivoire. Ses réflexions, ses remarques et son expérience nous ont permis de prendre, à bien d'occasions, du recul de sorte à être plus réflexif quant à notre objet de recherche et sur de nombreux aspects de nos travaux.

- au Professeur Affou Yapi Simplicie, Directeur de recherche à l'IRD dont nous sommes heureux de l'estimer. À aucun moment, il ne nous a refusé de lettre de recommandation, nous permettant ainsi de postuler à différents appels à candidatures pour lesquels sa visibilité scientifique nous a fortement servi. Nous lui savons aussi gré d'avoir mis un point d'honneur à nous faire prendre conscience, pendant les cours magistraux qu'il nous a dispensés il y a quelques années déjà, des exigences d'une recherche scientifique.

- au Professeur Marc Mormont, sociologue et responsable de l'unité SEED à Arlon, Belgique. Sans nous connaître auparavant, il nous a spontanément ouvert les portes de son unité de formation et de recherche. Au cours de trois voyages de cinq à six mois en moyenne, nous avons eu l'occasion de nous instruire à une autre façon, enrichissante, interactive et productive de « faire », d'apprendre et d'« enseigner » la sociologie. Nous voudrions par ces quelques mots lui dire merci pour sa sollicitude et son « humanisme ». Nous voulons aussi, à travers sa personne, dire merci à tous les membres de sa sympathique équipe avec qui nous avons échangé pendant ces différents séjours.

- à Jean Michel Yung du CIRAD qui nous a fait bénéficier de son immense expérience dans le champ de la recherche sur les stratégies des producteurs africains aussi bien pendant sa mission d'appui scientifique à nos côtés, sur le terrain ici en Côte d'Ivoire que pendant notre stage à Montpellier.

- à tous nos proches (Francis Konaté, Sylvie Zika, Désiré Kouassi et tous les autres) qui ont pu nous encourager d'un bout à l'autre de la réalisation de cette thèse.

- à nos amis du LESOR pour leurs remarques, suggestions et encouragement tout le long de ce « cheminement » que nous avons entamé et espérons continuer à leurs côtés.

Nous disons enfin un grand merci à tous ces planteurs, délégués de planteurs, chefs de village qui, pendant toutes ces années nous ont accueilli dans leurs villages et sur leurs exploitations agricoles. Il nous est difficile d'en dresser une liste exhaustive sans qu'il ne s'y immisce quelque omission. Nous souhaiterions donc que tous et chacun, dans ces quelques lignes, trouvent l'expression de notre infinie reconnaissance.

INTRODUCTION GENERALE

1. Contexte de l'étude et constats de recherche

Pendant trois décennies, les pouvoirs publics ivoiriens se sont fortement et activement impliqués dans le fonctionnement de l'économie de plantation villageoise locale¹. Cet interventionnisme, destiné à assurer une régulation politique de l'activité agricole, était sous-tendu par un double objectif. D'une part, il s'agissait pour l'État de s'accorder un droit de regard dans les transactions commerciales agricoles et, par ce moyen, de contrôler les flux financiers générés par les principales filières de production. De cette façon, et par le biais d'un système de prélèvement instauré aux différentes étapes de la mise en marché des produits (Losch que cite De Fina 1995), les autorités ivoiriennes se garantissaient des ressources financières mobilisables pour le financement des politiques nationales de développement. D'autre part, cette agriculture de plantation étant essentiellement villageoise, l'État entendait créer un environnement favorable aux producteurs ruraux (Losch 1992). Dans cette optique, un système de motivation et d'accompagnement des petits producteurs privilégiant les incitations aux dynamiques paysannes a été mis en place.

Financé par les revenus induits par la bonne tenue des cours des matières premières (cacao, café et bois principalement) sur le marché mondial, ce système a reposé sur trois orientations principales :

¹ La forme prise par cet interventionnisme diffère, à bien des égards, du modèle adopté par certains pays sub-sahariens. "First, the Ivorian state did not intervene directly in coffee and cocoa production. Unlike its neighbours, the government [...] did not control key factors of production (credit, purchased inputs) or oblige farmers to modify production techniques in accordance with official directives. Second, the Ivorian regime did not undertake the "political mobilization" of farmers by drawing them into a party-bureaucratic patronage machine driven by a transformative ideology. And third, in southern Ivory Coast the state did not assert direct control over rural marketing circuits. Although commercial circuits were regulated and taxed extensively, coffee and cocoa farmers were not forced to sell directly to state agents." (Boone 1995)

- l'instauration d'un mécanisme pour assurer la stabilisation et garantir les prix d'achat aux producteurs² ;
- la création de structures d'encadrement et de vulgarisation agricole (SATMACI, MOTORAGRI, etc.) pour accompagner et suivre techniquement les exploitations villageoises ;
- la préférence plus ou moins affichée pour un cadre législatif suffisamment souple pour permettre un large accès aux facteurs de production – terre et main-d'œuvre – alors disponibles en abondance (Léonard et Oswald 1996).

Concrètement, ce système a tant et si bien fonctionné que, vers la fin de la décennie 1970 déjà, c'étaient quelques 4,5 millions de ruraux³ que la pratique de l'agriculture de plantation mobilisait. Cette adhésion massive des ruraux a même eu un tel effet d'entraînement que la dynamique agricole induite permettait alors, en valeur absolue, la redistribution d'environ 350 milliards de FCFA par an dans le milieu paysan (Affou 1980). Toutefois, la qualité de ces résultats économiques et l'engouement villageois n'ont pas réussi à empêcher la survenue de la crise économique du début des années 1980. Résultat des effets conjugués de l'endettement et de la chute constante des prix des matières premières d'exportation (Mahieu 1990 ; Contamin 1992 ; Losch 2000a, 2004), cette crise témoignait de l'essoufflement et du blocage du modèle de croissance économique ivoirien (Contamin et Fauré 1992 ; Gouffern 1982 ; Duruflé 1988 ; Conte 2003). En effet, le régime de stabilisation jusqu'alors pratiqué n'avait pas su résister à la chute de l'ordre de 50% des cours des produits agricoles intervenue vers la fin des années 1980.

² Ce mécanisme était pris en charge par CAISTAB ou Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (CSSPPA). Cette structure avait pour objectif, en théorie, de garantir un prix suffisamment incitatif aux productions agricoles. Ainsi, elle établissait en début de campagne un « prix producteur » auquel commerçants ou exportateurs devaient acheter le produit agricole. Elle annonçait ensuite un prix autorisé pour l'exportation et encaissait la différence entre ces deux prix à laquelle une marge accordée aux intermédiaires était retranchée (Guichaoua 2004).

³ Soit près de 45% de la population ivoirienne recensée à cette époque.

L'État ne pouvait donc plus assurer le soutien de la principale filière pourvoyeuse de devises et a accumulé des dettes importantes, faute de réserves de stabilisation.

Symptomatiques de l'étranglement financier du pays, l'ampleur et la persistance de cette crise ont lourdement affecté les finances publiques nationales. Aussi, pour assurer les rééquilibrages nécessaires et espérer continuer de bénéficier des aides et prêts consentis à l'État par ses différents bailleurs de fonds, le gouvernement ivoirien a-t-il été contraint d'appliquer à l'économie des politiques de stabilisations et des programmes dits d'ajustement structurel (Geslin 1996). Ces programmes proposaient, par le moyen de diverses mesures correctives, de rétablir les équilibres macro-économiques, restaurer la compétitivité internationale et permettre à l'économie d'amorcer une croissance durable. Les mesures correctives à mettre en œuvre portaient, entre autres, sur la libéralisation du commerce, la réduction du rôle de l'État et son recentrage sur ses fonctions de définition de politique et de service public, le « dégraissage » des entreprises publiques et parapubliques, le recours à la privatisation, ... (Manuel 2003 ; Kouadio s.d.).

Dans le domaine de l'agriculture de rente ivoirienne, l'application de ces mesures participait d'un processus spécifique relevant du respect de l'une des conditionnalités de la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé (FASR) et du Crédit à l'Ajustement Structurel Agricole (CASA) consentis par le FMI et la Banque Mondiale. Elle faisait donc injonction à l'État de procéder à la libéralisation des principales filières de production. Concrètement, il s'agissait pour les pouvoirs publics ivoiriens de se retirer des projets agro-industriels, de veiller au transfert des activités à exécuter en amont et en aval de la production à des opérateurs privés, de céder la gestion de certaines opérations agricoles spécifiques aux organisations paysannes, etc. (Lavigne Delville 1997). Dans cette perspective, et en relation avec un schéma d'exécution

prévu par les bailleurs de fonds, la Caisse locale de Stabilisation a été « démantelée » en janvier 1999. Le 12 août de la même année, le marché du cacao, jusqu'alors « administré » par l'État a fini par être libéralisée totalement⁴.

Ce processus global de libéralisation et de désengagement de l'État devant s'étendre à l'ensemble de l'économie de plantation locale, sa mise en œuvre dans la filière palmier à huile a pris une inflexion toute particulière. En effet, la mise en place et l'organisation de la production élaéicole ivoirienne au début des années 1960 procédaient d'une volonté politique particulièrement forte de diversification économique et agricole. Pour la concrétiser, l'État s'est arrogé des qualités multiples d'entrepreneur, d'industriel et de banquier (Manso 1977, 2001) pour s'investir dans le montage, « de toutes pièces » (Losch 1994a) d'un nouveau secteur agro-industriel d'exploitation d'immenses vergers de palmier à huile. La forme d'organisation adoptée pour la conduite de l'activité de production a été désignée par le vocable « ensemble agro-industriel » (EAI). Elle a permis, qu'à la périphérie d'un noyau fait de blocs de plantations industrielles et d'une usine d'extraction appartenant à l'État, soient mises en place des plantations villageoises. Rattachées à de petites exploitations familiales privées, ces plantations villageoises étaient complètement prises en charge par la Sodepalm.

Créée par décret et financée par la puissance publique directement ou sur emprunt étranger, la Sodepalm, qui devint par la suite Palminindustrie, intervenait techniquement et financièrement auprès de ces exploitations familiales de la création de la plantation jusqu'à son entrée en production. Elle leur fournissait à crédit les intrants (le matériel végétal sélectionné, l'engrais,

⁴ Ainsi, les prix aux producteurs n'ont plus été ni garantis comme dans les années 1970 et 1980, ni indicatifs comme dans les années 1990, mais officiellement « libres », laissés à la concurrence (Ruf 1999 ; Mellet 2004); les producteurs agricoles devaient donc désormais faire face aux fluctuations des cours internationaux de leurs produits.

les pesticides). Elle leur dispensait ensuite l'assistance technique pour l'entretien de la parcelle et la surveillance précise de la récolte. En dernière instance, c'est encore elle qui se chargeait de l'achat, du transport et de l'usinage des productions. Ce dispositif de production, tenu par l'État et favorisant la participation paysanne, a été pendant trois décennies le moteur du fonctionnement de la filière palmier à huile en Côte d'Ivoire. L'application des mesures d'ajustement de l'économie qui, elles, réclamaient la cessation de toute forme d'intervention des pouvoirs publics dans l'activité agricole, a donc conduit à une remise en cause de ce schéma.

Les actifs de l'organisme d'État gérant la filière ont été morcelés en cinq lots distincts et cédés à trois sociétés privées de trituration en 1996/1997. Cette cession était inscrite dans le cadre juridique et institutionnel général des privatisations mis en place par l'État de Côte d'Ivoire dans le courant de la première moitié de la décennie 1990. Elle visait, en théorie, à accroître la rentabilité de la filière élaéicole ivoirienne. Cette dernière était en effet confrontée depuis 1985 à d'importantes difficultés⁵ et assumait des coûts de production trop élevés pour être compétitive (Bouabré et Kouassy 1997 ; Droubly 2002). Par le biais de cette privatisation, le champ de la production élaéicole dont l'État était l'animateur principal a été ouvert à différents opérateurs privés. Toutefois, à la différence de la Sodepalm ou de Palmindustrie, ces opérateurs ne dispensent plus aux planteurs villageois qu'une assistance technique minimum et ne sont pas tenus d'assurer à ces derniers le crédit de court terme (engrais, petit outillage). En 1995 déjà, les planteurs qui étaient d'habitude fournis en semences ont été invités à acquérir

⁵ Ces difficultés étaient liées à la baisse du cours mondial de la tonne de l'huile de palme et à un mode de gestion interne très « rentier » pratiqué alors par la Palmindustrie qui, à cette époque, avait à charge de gérer la filière (Airault 1998 ; Pillet-Schwartz 1994).

d'eux-mêmes les plants, en dehors de tout système de financement à crédit intra filière⁶ (Cheyns et al. 2000).

Ces différentes réformes ont introduit des changements de comportement chez les producteurs, d'autant plus qu'elles traduisent le passage d'une économie agricole assistée à une forme nouvelle d'organisation de la production. Cette dernière est marquée par la fin des soutiens et de la coordination administrée dont bénéficiaient les producteurs. Dans ce nouveau contexte, trois constats de base nous fondent à engager cette recherche sur une analyse du changement social localisé dans l'espace de production villageois.

Constat 1 : Diversification des itinéraires techniques de production

La promotion de la culture du palmier à huile sélectionné en milieu villageois a reposé sur la vulgarisation auprès des planteurs de messages techniques normatifs de production. Ce « paquet technologique » visait à promouvoir un modèle élaeicole unique basé sur la « rentabilité industrielle et variétale ». Il privilégiait la pratique d'une monoculture intensive pour laquelle les planteurs étaient « astreints » au respect de normes de plantation se rapportant, au niveau de la parcelle, à :

- la nature du précédent cultural,
- la qualité du travail de préparation du terrain,
- l'usage effectif de plants issus de la sélection variétale,
- l'épandage d'engrais chimiques et de pesticides,

⁶ Ce système de financement à crédit intra-filière était pris en charge par le FER-Palmier (Fonds d'Extension et de Renouvellement du verger). Principal organe d'appui au développement des programmes sectoriels de promotion du palmier à huile connus sous l'appellation de « Plans palmier », ce fonds était constitué de retenues effectuées sur le kilogramme de régimes de graines livré à l'usinier par les planteurs villageois. Il servait à financer les opérations comme la dotation de ces derniers en intrants (engrais chimiques, plants sélectionnés, ...).

- le semis d'une plante de couverture,
- le suivi strict du calendrier agricole de mise en culture et d'entretien des parcelles... (Yung 2001).

Ces exigences, pour être intégrées par les planteurs dans leurs pratiques de production, ont justifié la création d'un système d'encadrement paysan « rapproché » et « directif » (Jamin 1994). Elles sont cependant contournées aujourd'hui de façon récurrente dans les exploitations familiales. En effet, dans la conduite quotidienne des parcelles villageoises, l'on observe des changements dans les itinéraires sociaux et techniques se traduisant par :

- un usage important de semences non sélectionnées dites encore « tout-venant », en dépit de l'accroissement des approvisionnements en matériel végétal sélectionné auprès de la station de production de semences améliorées de La Mé,
- l'usage irrégulier de l'engrais pour la tenue des parcelles,
- l'exécution aléatoire des différents passages nécessaires pour l'entretien des plantations, d'où l'état de quasi abandon dans lequel se trouvent certaines parcelles,
- la récurrence des cas d'associations de cultures, notamment vivrières, sur les parcelles de palmier, etc.

Ces changements orientent les systèmes productifs villageois vers une généralisation de l'extensif avec le développement des plantations à faibles rendements. Ils posent la question suivante : Qu'est-ce qui justifie cette diversification des itinéraires sociaux et techniques dans une agriculture de plantation fondée en principe sur la monoculture intensive ?

Constat 2 : Apparition de nouvelles formes de contractualisation de la main-d'œuvre

Dans le secteur villageois de la filière palmier à huile, l'installation d'une plantation et son entretien jusqu'à son entrée en production, sont assurés généralement par une main-d'œuvre extrafamiliale. Souvent d'origine étrangère ou allochtone, cette dernière était au départ rétribuée grâce à une prime allouée au planteur à cette fin par la Sodepalm. Cette assistance financière n'existe plus aujourd'hui. De plus, les possibilités que le planteur a de mobiliser de la ressource financière pour payer les prestations de travail de cette main-d'œuvre, pendant les trois années improductives de sa plantation, se sont amenuisées au fil des années, avec la chute constante des cours des différents produits agricoles. Dans ces conditions, la mobilisation de cette main-d'œuvre dont la force de travail est indispensable pour compenser celle du planteur ou des membres de sa famille, dans la réalisation des travaux préparatoires à la création des plantations, est obtenue de diverses façons. Soit un droit temporaire d'usage est concédé à des agriculteurs sans ressources foncières suffisantes aux fins de cultiver du vivrier en intercalaire du palmier⁷, soit un accord de « métayage » (partage de la récolte) est passé entre le planteur propriétaire de la terre avec des actifs agricoles.

À l'examen, certaines de ces formes de contractualisation de la force de travail ont été empruntées à la cacaoculture. Comment donc ont-elles été introduites en élaéculture et comment sont-t-elles concrètement mises en œuvre pour s'adapter à la spécificité de la filière ? En effet, à la différence de la cacaoculture où la production est réalisée par traites, la production des régimes de palme est récoltée et vendue au mois, sur presque toute l'année, une fois la parcelle en rapport.

⁷ Pour s'attirer la main-d'œuvre, le planteur peut être amené à réduire la densité du palmier.

Constat 3 : Segmentation des marchés d'écoulement de la production villageoise de régimes de palme

Avec la privatisation, ce sont en principe les nouveaux usiniers privés qui, sur leurs aires respectives d'intervention, sont désormais les partenaires des planteurs villageois pour l'achat et l'usinage des régimes de palme (Yung 2001). Toutefois, ce partenariat usiniers privés/planteurs villageois est loin d'être aussi exclusif que celui liant jadis les planteurs villageois à la Sodepalm ou à la Palmindustrie. En effet, dans les différents bassins d'approvisionnement, il se développe de plus en plus de petites unités de transformation artisanale. Ces dernières captent, en concurrence avec les usines de trituration modernes des régimes, tout ou partie de certaines productions villageoises. De plus, pendant que l'implantation de ces petites unités artisanales s'étend à l'ensemble des zones de production, les possibilités de vente des régimes en dehors du circuit agro-industriel se multiplient.

L'essor de ces modes de valorisation-transformation des graines de palme, alternatifs au schéma industriel porté par les Ensembles agro-industriels, semble lié à une diffusion rapide de la presse à vis verticale et à l'engouement des consommateurs urbains pour l'huile de palme « rouge » issue de la transformation artisanale. En effet, bien qu'essentiellement (semi)-artisanales, ces possibilités « parallèles » semblent trouver leur débouché sur un marché local – lui-même en plein essor – valorisant les sous-produits du palmier.

Les questions que pose ce constat sont donc les suivantes : Quels sont les déterminants de cet essor des débouchés alternatifs de la production villageoise de régime de palme ? Quelles sont les logiques qui en portent la consolidation ?

2. Problématique

2.1. Questions et objectifs de recherche

Comment, dans la durée, se sont opérés ces différents changements dont il convient ici de déterminer les logiques ? Comment les planteurs villageois tentent-ils de justifier ces changements ?

En relation avec ces préoccupations de recherche, cette étude se propose de comprendre les changements induits par la privatisation dans les exploitations agricoles familiales à base de palmier à huile, les logiques de justification qui sous-tendent cette évolution ainsi que les stratégies d'adaptation développées par les planteurs villageois.

Pour atteindre cet objectif général, nous nous attacherons de façon spécifique à :

- Expliquer les changements d'itinéraires techniques de production en cours dans les systèmes productifs villageois.
- Comprendre les déterminants de l'apparition et les modalités d'application de nouvelles formes de contrats dans la mobilisation de la force de travail extérieure à la cellule domestique du planteur.
- Comprendre les logiques économiques qui ont conduit à l'essor et à la consolidation de modes alternatifs de valorisation des productions villageoises de régimes de palme.

2.2. Thèse et hypothèses

La thèse centrale qui structure cette réflexion est la suivante :

La privatisation a engendré chez les planteurs villageois des innovations sociales, économiques et techniques sous-tendues par des logiques de sécurisation du revenu, face aux incertitudes et risques générés par le nouveau contexte de production du palmier à huile sélectionné en Côte d'Ivoire.

Cette thèse centrale est supportée par quatre hypothèses de recherche :

Hypothèse 1 : La privatisation a exacerbé les incohérences et les dysfonctionnements du modèle contractuel organisant l'exploitation du palmier à huile sélectionné en milieu villageois.

Par *modèle contractuel* nous désignons le dispositif mis en place par la Sodepalm et pris en charge par la Palminindustrie quelques années après – et ce, jusqu'à ce qu'intervienne la privatisation – pour organiser la participation des planteurs villageois à la production élaéicole. Ce dispositif était basé sur des engagements mutuels liant, d'un côté, les personnes désireuses de se « lancer » dans la culture du palmier à huile et, de l'autre, la Sodepalm ou la Palminindustrie, structure publique d'encadrement les accompagnant dans cette « expérience ». Pour la structure d'encadrement, la part du contrat porte, en amont de la chaîne de production, sur la fourniture d'intrants et la dispensation du conseil agricole aux candidats planteurs et, en aval, sur la prise en charge (collecte, achat et usinage) de la production. Au planteur villageois, il était demandé, en échange, de satisfaire à trois exigences de base :

- n'utiliser qu'une parcelle située dans un périmètre de 20 km autour de l'usine de la structure d'encadrement,

- respecter les itinéraires techniques vulgarisés pour la culture du palmier à huile sélectionné,
- vendre exclusivement sa production aux usines de l'Ensemble Agro-industriel auquel il est rattaché.

Les *incohérences et les dysfonctionnements* de cette agriculture contractuelle seront analysés à partir d'indicateurs se rapportant, pour ce qui est de la fourniture d'intrants et de la dispensation de conseil agricole aux planteurs, aux difficultés de livraison de semences, d'engrais et de petit outillage ainsi qu'au « laxisme » des encadreurs villageois quant à faire respecter l'exigence du périmètre de création des parcelles, le suivi des itinéraires techniques de plantation et la qualité du matériel végétal. Pour la prise en charge de la production, nous verrons, comme principal indicateur, la régularité de la collecte et de la rétribution des produits. Le dysfonctionnement du modèle contractuel sera analysé, au niveau des planteurs villageois, à partir d'indicateurs rendant compte de manquements à leurs engagements vis-à-vis de l'agro-industriel. Nous prendrons en compte, sur ce point, la création de plantations en dehors des périmètres réglementaires, le contournement des prescriptions agronomiques de culture du palmier à huile et le recours à d'autres marchés que ceux de l'agro-industrie pour l'écoulement de leurs productions.

Hypothèse 2 : La diffusion et la stabilisation d'itinéraires techniques à faible rendement dans les systèmes productifs villageois procèdent de logiques de limitation des risques et des incertitudes de la production et du marché.

Nous entendons par *itinéraires techniques de production* l'ensemble des prescriptions agronomiques, des techniques culturales associées à

l'exploitation d'une plante. Pour la culture du palmier à huile sélectionné, ces itinéraires techniques impliquent l'adoption et la mise en œuvre effective d'une monoculture intensive. Ce système de production agricole fait en effet obligation au planteur de palmier :

- d'utiliser un matériel végétal à haut rendement, fruit de l'amélioration variétale ;
- de commencer le planting, c'est-à-dire la mise en culture des pépinières, dès les premières pluies ;
- de respecter une densité de 143 arbres par hectare en disposant les pieds de palmier, sur la parcelle, en triangle équilatéral de 9 m de coté, avec une orientation nord-sud des lignes de plantation ;
- de n'associer aucune autre culture au palmier à huile ;
- de réaliser, sans discontinuer l'entretien régulier de la parcelle en exécutant diverses opérations comme le rabattage, la réalisation de ronds manuels ou chimique, l'élagage, les traitements phytosanitaires, la fumure et le drainage.

Pour les services de l'encadrement des planteurs villageois, c'est le strict respect de ces exigences (dont les résultats sont probants en plantations industrielles) qui peut garantir au planteur la maximisation de sa production à l'hectare. Aussi, tout contournement de ces itinéraires techniques est-il perçu comme une orientation vers un système productif extensif⁸ à faible rendement. Le recours à des itinéraires techniques à faible rendement – par opposition aux itinéraires à fort rendement prescrits – se traduit par les indicateurs suivants :

- utilisation de matériel végétal non sélectionné ;

⁸ Le système productif intégré extensif repose sur le défrichement renouvelé d'espaces nouveaux valorisés en vivrier, pour assurer l'autosubsistance du planteur et l'extension continue en surface des cultures pérennes. Les cultures pérennes arbustives interdisant toute association après quelques années, le planteur se trouve dans l'obligation de recourir à de nouveaux défrichements pour le vivrier.

- association d'autres cultures, notamment vivrières, au palmier ;
- non-respect de la densité de plantation de 143 pieds à l'hectare ;
- réalisation irrégulière, ou en deçà des prescriptions agronomiques en la matière, des différentes opérations d'entretien de la plantation.

Quand nous parlons de *risques et d'incertitudes*, nous nous référons de façon globale à des situations et états « en grande partie imprévisibles » (Eldin 1989) ayant, en agriculture, « pour effet de réduire la production agricole par rapport à ce qu'elle pourrait être dans un monde idéal sans aléa (Boussard 1990). Risques et incertitudes surviennent toujours de façon irrégulière (ce qui ne veut pas dire aléatoire) et relativement temporaire (Eldin op. cit.). Toutefois, le risque est probabilisable et autorise qu'on dresse une liste de tous ses états possibles à la différence de l'incertitude. Cette dernière n'est pas, par contre, probabilisable. Elle ne peut pas non plus faire l'objet d'une identification claire de ses états futurs possibles (Fraval 2003). Largement déterminés par les relations entretenues par l'homme avec l'environnement, au sens large (Sebillote 1989), le risque et l'incertitude sont des événements qui contribuent fortement à menacer le revenu paysan.

Lorsqu'ils portent sur la production, le risque et l'incertitude sont déterminés par l'évolution des conditions climatiques, les insectes et les maladies ou la mise en œuvre de changements technologiques. Au niveau du marché, ils sont portés par la variabilité des prix des inputs et outputs, les exigences de qualité, etc. (OCDE 2000). Dans l'un ou l'autre cas, ce sont des situations qui influencent les comportements des producteurs agricoles. En effet, selon la perception qu'ils en ont, les agriculteurs peuvent passivement subir le risque et l'incertitude, soit parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement soit parce qu'ils ne veulent pas faire autrement (Eldin et Milleville 1989). Parfois au

contraire, risques et incertitudes peuvent conduire l'agriculteur à opérer des choix technologiques novateurs, généralement risqués (Abu Shammala 2003), pour augmenter son revenu ou, à tout le moins, le stabiliser.

Dans la production villageoise de palmier à huile, nous identifions le risque et l'incertitude à trois principaux niveaux :

- il y a d'abord le risque qui existe, pour le planteur villageois, d'utiliser du matériel végétal de mauvaise qualité. Jadis livrées à crédit par la structure d'encadrement qui en certifiait la qualité, les semences sont aujourd'hui acquises par les planteurs, eux-mêmes, auprès d'une structure qui détient l'exclusivité de sa commercialisation. Toutefois, en dépit de la diffusion de l'information sur cette exclusivité, des difficultés d'accès et d'approvisionnement conduisent nombre de planteurs à recourir à des circuits informels de fourniture en graines germées ou en plants. Le matériel végétal acquis dans ces conditions n'étant pas certifié, le risque est grand qu'il se révèle peu productif ;
- ensuite, il existe une incertitude de plus en plus importante qui pèse sur le niveau de production escompté par le planteur. Cette incertitude est soit liée au risque, pour le planteur, de n'avoir pas utilisé, comme indiqué plus haut, du bon matériel végétal, soit en relation avec certains aléas climatiques qui ces dernières années influencent considérablement l'activité agricole ;
- enfin, un autre risque qui influence considérablement l'activité du planteur concerne le fait, pour lui, de ne pas vendre sa production ou, à tout le moins, de la vendre au

mauvais poids⁹ et au mauvais prix. Ce risque est rattaché aux incertitudes désormais récurrentes sur les opérations de collecte.

En relation avec tout ce qui précède, nous analyserons donc la *logique de limitation des risques et incertitudes* à partir des indicateurs de contournements des itinéraires de production :

- association de cultures vivrières au palmier,
- réduction de la densité de plantation,
- réalisation d'une intensification sélective par allocation discriminatoire de la force de travail et des intrants entre les différentes parcelles composant le verger,
- vente de tout ou partie de la production à des acheteurs autres qu'agro-industriels.

Il s'agira en fait de montrer que ces différentes options du planteur vont certainement à l'encontre des normes de production. Mais, elles participent aussi de stratégies de compensation de pertes possibles de revenu. Par ces moyens, le planteur s'emploie, à sa façon, à atténuer les effets de la baisse de productivité de son verger ou l'achat erratique de sa production par l'agro-industrie.

Hypothèse 3 : Les nouveaux contrats sur l'allocation de la force de travail, dans les exploitations villageoises à base de palmier à huile, procèdent d'une logique sécuritaire et de gestion du risque.

⁹ Voir à ce sujet l'hypothèse 4.

Comme mentionnés plus haut, les risques et incertitudes en agriculture de plantation à base de palmier à huile sélectionné sont désormais grands avec le dysfonctionnement de la contractualisation agricole. Pour ne pas les subir seuls, les planteurs villageois contractualisent avec d'autres acteurs. Ces derniers sont généralement des agriculteurs qui n'ont pas suffisamment de terre mais, à la différence du planteur villageois, disposent d'une force de travail et/ou d'un capital économique plus importants. Pour analyser les *nouveaux contrats* qu'ils passent avec les planteurs et qui débordent parfois la simple prestation de travail, nous nous pencherons sur :

- la rétribution du travail exécuté par la main-d'œuvre intervenant sur le verger de palmier à huile à la moitié (abougnon) ou au tiers (aboussan) du revenu généré par la vente de la récolte ;
- la concession d'un droit temporaire d'usage de la parcelle à planter ou déjà valorisée en palmier contre des prestations d'entretien du verger. Cette concession est parfois assortie de la possibilité de céder une partie de la récolte du produit cultivé sur la parcelle au planteur ;
- la concession d'une portion du patrimoine foncier pour sa valorisation en palmier avec la contrepartie de céder au planteur une partie de ce verger « sur pied ».

La logique *sécuritaire et de gestion du risque* sera alors analysée comme une stratégie du planteur villageois, dans laquelle certaines opérations culturales sont réalisées, soit par délégation (achat et installation des plants sur la parcelle), soit par association (entretien de la plantation) avec d'autres acteurs. Dans le premier cas, le planteur limite le risque de réaliser un mauvais investissement par l'achat de mauvaise semence et l'absence de ressources suffisantes pour effectuer les apports initiaux d'intrants. Dans le second cas, il sécurise sa plantation en faisant réaliser

par d'autres les travaux d'entretien qu'il ne peut effectuer, faute de force de travail suffisante. Dans les deux cas de figures, le planteur partage avec l'autre intervenant les risques et incertitudes, du moins, le temps de leur association.

Hypothèse 4 : La logique de diversification du revenu justifie le développement du secteur artisanal de production et de commercialisation de l'huile de palme.

En aval de la chaîne de production, le niveau de revenu que peut espérer le planteur villageois de palmier à huile est fonction des conditions techniques de la mise en marché de son produit. En effet, les noix de palme étant périssables, le revenu que le planteur obtient de la production qu'il met en vente est lié à la célérité avec laquelle sont réalisées les opérations de récolte, de pesée, de collecte et de transport du produit. Une fois récoltés, les régimes de palme mis en tas doivent, en principe, être collectés et usinés dans les 24 à 48 heures. Lorsque ces opérations ne sont pas effectuées dans les délais, le produit perd de sa valeur marchande, le planteur étant payé au kilogramme de régime livré. Lorsque le modèle contractuel de production engagé par la Sodepalm et par Palmindustrie fonctionnait au mieux, l'exécution régulière et effective des opérations de collecte permettait de sécuriser le revenu des planteurs villageois, c'est-à-dire, garantir à ceux-ci un revenu régulier, fonction de la production mise en vente. Aucune incertitude ne pesait alors sur la prise en charge des productions par l'agro-industrie ; des agents et du matériel roulant étaient spécialement affectés à la collecte, à la pesée et au paiement de la production villageoise.

Avec le dysfonctionnement du modèle contractuel dont nous avons fait état plus haut, les risques et incertitudes sont désormais nombreux pour le planteur quant à l'effectivité de cette prise en charge de sa production. Les calendriers de coupe organisant la récolte en plantation ne sont plus respectés. De plus, lorsque la récolte est effectuée, le passage des véhicules commis à la pesée et au transport reste aléatoire ; le parc automobile des agro-industriels étant de moins en moins à même de couvrir le nombre croissant de plantations villageoises créées. Il n'est donc pas rare que la totalité de la récolte de nombreux planteurs pourrisse bord-champ. Dans le meilleur des cas, cette production est collectée avec plusieurs jours de retard et donc est payée au planteur largement en deçà de sa valeur marchande initiale. Dans ces conditions, diverses stratégies sont développées par le planteur pour se garantir un revenu, en dépit de ces risques et incertitudes sur la mise en marché de ses produits. Celles-ci sont construites sur la base d'une *logique de sécurisation et de diversification du revenu*.

La *logique de sécurisation du revenu du planteur villageois* est caractérisée dans cette étude par la diversification des débouchés de la production villageoise de régimes de palme. Le planteur villageois ne réserve plus exclusivement sa production à l'agro-industrie. Il en vend une partie à des producteurs artisanaux d'huile de palme ou à des revendeuses de noix de palme sur les marchés urbains. Parfois même, il se constitue une petite unité domestique de production d'huile de palme tenue par son (ses) épouse(s) ou par d'autres membres de son unité familiale. Ces petites unités domestiques sont chargées de valoriser une partie des régimes non collectés ou, quand la conjoncture est bonne pour l'huile de palme artisanale, de capter toute la production émanant du verger.

3. Revue de la littérature

L'agriculture est en Afrique subsaharienne un secteur clé pour de nombreuses économies nationales. Elle fournit bien souvent, de façon exclusive, 30 à 50% du PNB et représente la principale source de revenus et de moyens d'existence pour 70 à 80% de la population (Toulmin et Guèye 2003). Depuis deux décennies cependant, elle est confrontée, de façon directe et constante, à une série de mutations profondes. D'ordre technique et organisationnel, économique et politique, celles-ci se rapportent à :

- la mondialisation des échanges et au désengagement des États,
- la dévaluation du FCFA,
- l'instabilité des cours des produits sur le marché international,
- la forte croissance démographique (de l'ordre de 3 pour cent par an) et à l'urbanisation rapide,
- la raréfaction et à la dégradation accrue de ressources naturelles (eaux, sols, biodiversité) elles-mêmes soumises à des pressions toujours plus fortes et à des modes de gestion peu durables,
- l'insuffisance du niveau d'utilisation ou à l'usage intempestif des fumures organiques ou minérales, etc. (FAO 2005).

Pour les agriculteurs subsahariens, ces mutations représentent des changements radicaux de leur environnement. Bien que porteuses d'opportunités, elles traduisent un renforcement de leurs contraintes et interrogent sur la nature et l'efficacité des réponses qu'ils y apportent (Faussey-Domalain et Vimard 1991). Pour Chauveau et Dozon (1985), il reste acquis que les sociétés villageoises, principales animatrices de cette agriculture subsaharienne, ont toujours su, jusqu'à ces dernières années, s'adapter spontanément aux différentes contraintes externes, nationales et internationales, qui se sont exercées sur elles, sous la colonisation comme

depuis les indépendances. Cette capacité d'adaptation a été largement mise en évidence dans diverses recherches en sciences sociales intéressées par les phénomènes de mutations et d'adaptations au changement à l'œuvre dans les agricultures subsahariennes. Ces recherches peuvent être classées en deux grandes catégories, selon qu'elles ont eu pour terrain les agricultures soudano-sahéliennes ou qu'elles se sont attachées à examiner les dynamiques des agricultures dites forestières.

Sur le premier terrain, les études ont porté sur les exploitations agricoles produisant des cultures annuelles (coton, arachide et céréales) dans des pays comme le Tchad, le Sénégal, le Niger ou la Centrafrique. Elles ont mis en évidence que le rapide développement de l'activité économique¹⁰ autour du Golfe de Guinée, amorcé au début de la décennie 1960 n'a que partiellement, et de façon secondaire, touché les zones soudano-sahéliennes. Toutefois, les populations de cette partie du continent ont répondu de façon massive à cette transformation de l'économie sous-régionale (Chauveau 1986 ; Léonard 1998 ; Deniel 1968) en se lançant dans des mouvements migratoires de grande ampleur. Ceux-ci étaient orientés vers les zones agricoles pionnières, vers les villes et vers d'autres pays plus dynamiques (Becker 1997 ; Becker, Diouf et Mbodj 1987 ; OCDE 1996 ; Benoît 1982 ; Tallet 1985). Toutefois, en dépit de leur brutal ralentissement depuis la fin des années 1980, ces migrations ont, en relation avec la croissance de la population en général et celle des villes en particulier, fortement accru le problème de la satisfaction des besoins alimentaires locaux¹¹ (Mathieu 1998 ; Bernus et al.1993).

¹⁰ Dominée par l'exportation des matières premières.

¹¹ Dans un pays comme le Burkina Faso, ces migrations ont littéralement vidé le surplus démographique de régions d'ancien peuplement du nord aux sols pauvres et à la densité démographique très élevée. Orientées vers des zones pionnières locales comme le sud-ouest, le sud et le sud-est burkinabé beaucoup plus propices à la production cotonnière, ces migrations y ont entraîné un fort accroissement démographique et une extension des surfaces cultivées (Mathieu 1998). L'un dans l'autre, ces deux phénomènes ont contribué à la dégradation accélérée des sols, à l'exacerbation de la pression sur le

Cette zone agro-climatique, déjà marquée par un important processus d'aridification (Michel 1984), est en effet confrontée à un déficit céréalier global. Augmentant à un rythme de l'ordre de 5% l'an (Gnassamo et Kolyang 2003), ce déficit est alimenté par les contraintes nombreuses qui pèsent sur l'agriculture locale. Cette dernière ne repose en effet que sur des exploitations familiales relevant le plus souvent d'un seul ménage (Djondang et Gafsi 2002). Elle mobilise des itinéraires techniques basés sur la main-d'œuvre domestique. Elle n'utilise pas d'intrants (Allarangaye, Dar et Kemtolna 2002). Elle a des rendements bas et instables et ne dispose que d'une courte saison culturale. Elle manque d'irrigation ; son marché du capital/crédit est sous-développé et ses contraintes foncières sont très importantes (Reardon et al. 1993 ; Coulibaly, Gentil et Poupard 1990).

En relation avec ces contraintes, les réponses des paysans au déficit céréalier tiennent, d'une part, à la mobilisation de stratégies diversifiées d'anticipation du risque alimentaire. D'autre part, elles sont construites à partir d'une démarche globale d'adaptation aux pénuries. Dans le premier cas, les agriculteurs procèdent à la réalisation de multiples activités extra agricoles (apiculture, petit élevage, artisanat et petit commerce) et à la culture d'autres productions comme le sorgho de saison sèche ou les tubercules ; les céréales produites sont alors stockées. Dans la seconde stratégie déployée, il n'est pas rare de voir les agriculteurs s'adonner à la cueillette (dont la collecte du bois pour la vente) ou s'orienter vers des migrations temporaires. Dans le bassin arachidier au Sénégal par exemple, les séjours en ville (Dakar, Thiès) en saison sèche, permettent aux chefs d'exploitation ou à leurs fils, de faire vivre les familles restées au village (Lombard 1993). L'agriculture est ainsi cumulée à des activités génératrices de revenu en ville. Toutefois, lorsque ces solutions s'avèrent insuffisantes, les différentes stratégies mises en place se soldent par

foncier et à l'insécurité alimentaire, les terres les plus riches étant prioritairement mobilisées pour la production cotonnière.

l'émigration définitive vers la ville ou des terroirs aux productions moins aléatoires (Teyssier, Magrin et Duteurtre 2002). Cette émigration définitive consiste parfois en l'installation permanente d'un fils en ville, ou même dans un pays européen ou nord américain. Les revenus issus de ces migrations sont investis dans l'équipement de l'exploitation ou dans des activités génératrices de revenu au village (Gaye 1991).

Ces réponses paysannes, bien que mises en œuvre au sein d'exploitations agricoles à base de cultures céréalières, sont voisines des stratégies déployées dans le cadre de la production cotonnière. Dans cet autre secteur de l'activité agricole soudano-sahélienne, la crise à laquelle doivent faire face les sociétés villageoises porte essentiellement sur la baisse du prix du coton graine et la hausse de celui des intrants (Mbetib-Bessane et Gafsi 2002, Cissoko 1994). Tout aussi diverses, les réponses paysannes portent, non pas sur un abandon de la culture du coton, mais sur son cumul avec des objectifs d'autosuffisance alimentaire et de revenu. Ces objectifs reposent sur deux grandes stratégies : l'une a trait au développement du vivrier marchand et l'autre consiste en une répartition du risque entre diverses activités. Concrètement, la mise en œuvre de la première stratégie conduit les agriculteurs à réduire leurs surfaces cotonnières au profit du vivrier destiné à la vente comme l'arachide (Essang, Magrin et Kadekoye-Tigagué 2002) ou l'oignon (Essang, Woin et Badeboga 2002). Dans l'autre cas, de nombreux agriculteurs procèdent à une diversification de leurs activités, comme pour les producteurs de céréales, en s'investissant dans des activités para agricoles comme l'élevage (Mbetid-Bessane et al. 2002).

En agriculture forestière, les réponses paysannes au risque et à l'incertitude procèdent aussi d'une combinaison d'objectifs au sein de l'exploitation agricole. Les travaux menés dans les cacaoyères et caféières villageoises du Togo, du Cameroun ou de la Côte d'Ivoire, mettent bien à évidence ce phénomène. Introduite dans ces différents pays pendant la colonisation,

l'arboriculture de rente basée sur le café ou le cacao y est confrontée, à des degrés différents certes, à la même crise multiforme. Cette crise porte indifféremment sur :

- le vieillissement des plantations et des chefs d'exploitation (Manso Mangou Ey 1980 ; Grangeret-Owona 1992),
- l'épuisement des réserves foncières (Affou et Tano 1988) et la baisse des rendements de l'ordre d'au moins 50 % des parcelles (Léonard et Oswald 1995),
- l'indisponibilité et le renchérissement de la main-d'œuvre (Gastellu 1979 ; Lena 1979),
- l'inversion des dynamiques urbaines avec les jeunes qui n'arrivent plus à s'assurer des débouchés en ville et dans l'administration (Léonard et Ibo 1994),
- les crises politiques et ethniques (Bierschenk 1995 ; Chauveau 2000 ; Janin 2000),
- la chute des précipitations (Léonard 1997 ; Brou et al 2004),
- le développement de maladies ou d'attaques parasitaires (Aguilar et al. 2003), etc.

Conjuguées à l'effondrement du prix des matières premières et à la déstructuration des filières de commercialisation et de crédit, ces contraintes ont précipité la crise dans cette agriculture villageoise (Léonard 1998 ; Bulteau et al 1992).

Dans un tel environnement, la réponse immédiate de la paysannerie a été, soit de diversifier ses productions, soit d'opérer des ajustements mécaniques dans la gestion des revenus et de la plantation (Janin 1996 ; Alary 1996). Au niveau de la première stratégie, et comme le mentionne Léonard (1998) pour la Côte d'Ivoire, en l'absence d'un prix minimum garanti, les planteurs réagissent par la recherche, perceptible à tous les niveaux de la société, de rentes de substitution. La terre et la force de travail sont, dans cette optique, différemment utilisées (De Fina 1995) pour tirer parti de nouvelles

opportunités marchandes. De nouvelles spéculations agricoles (vivrier marchand ou plantes arboricoles comme l'hévéa ou le palmier à huile) moins exigeantes en soins de travail sont alors mises en culture à partir, dans bien des cas, d'une réduction des surfaces antérieurement plantées en café ou en cacao (Leplaideur 1985, 1989 ; Milleville et Serpantié 1991 ; Santoir 1992 ; Ruf 1984, 1996 ; Ruf, Penot et Kalms 2004).

Au niveau de la gestion de leur revenu, les planteurs adoptent ce que Janin (op. cit.) appelle une « stratégie de rapprochement des dépenses du revenu disponible ». Cette dernière aboutit concrètement à « manger moins bien » et à « supporter la maladie ». Signe d'une dégradation des conditions de vie des ménages, cette stratégie conduit les ménages d'agriculteurs ivoiriens, par exemple, à réduire leur consommation alimentaire aux seuls produits de la récolte (Adjamagbo 1997). Cette réduction procède, soit d'un renforcement des cultures vivrières au détriment, parfois, de la production cacaoyère, soit d'une introduction du vivrier sous les plantations (igname cocoa-ase, taro macabo). Les agriculteurs n'hésitent donc plus alors à cultiver des friches jusqu'alors inutilisées ou louées à des allogènes (Léonard et Oswald 1994, 1996). Ces phénomènes s'accompagnent souvent d'une réduction du temps de la jachère de sept à deux ou trois ans et de modifications des arrangements contractuels passés avec la main-d'œuvre (De Fina 1994).

Que ce soit en zone soudano-sahélienne ou dans les régions forestières, ces réponses sociales et techniques apportées par les paysans aux changements de leur environnement ne sont ni exhaustives ni exclusives. Elles sont toujours combinées les unes aux autres en fonction des particularités des situations locales, régionales ou même nationales. Ces situations particulières, dans le contexte spécifique de l'économie de plantation villageoise ivoirienne, ont été identifiées dans différentes études comme se rapportant à :

- des évolutions sociodémographiques particulières : inversion des flux migratoires entre différentes zones agro-écologiques

- (Affou et Tano 1988, 1992 ; Janin 2000), sous-peuplement régional (Schwartz 1993) ou croissance de la population rurale ou urbaine (Affou et al. 1992 ; Adjamagbo 1998 ; Adjamagbo et al 1997 ; Balac 1990 ; Guillaume, Ibo et Koffi 1997 ; Faussey-Domalain et Vimard 1991 ; Chaléard 1988) ;
- la configuration ethnique et la qualité des rapports de force entre autochtones, allochtones et allogènes (Ruf 1994) ;
 - des disponibilités ou limitations foncières sur les fronts pionniers successifs ainsi que des particularités climatiques propres à la zone de production étudiée (Foucher 1981 ; Léonard et Oswald ; Colin 1990 ; Léonard 1997 ; Naï, Cheyns et Ruf 2000 ; Ruf 1987 ; Manso Mangou Ey 1991), etc.

Toutefois, au delà de cette multiplicité des situations et des contextes spatio-temporels (Chaléard et Duteurtre 2002), ces réponses paysannes montrent que les agriculteurs « sont non seulement capables mais sont surtout régulièrement contraints de prendre des initiatives pour faire face aux risques et aux incertitudes provenant tant des impondérables de toute vie sociale que de la variabilité des conditions agro-climatiques et économiques » (Chauveau 1995). Cette prise d'initiatives traduit, au regard de l'infinie diversité des stratégies déployées par les agriculteurs, que ces derniers sont capables de résilience. Originellement, la notion de résilience était appliquée aux systèmes économiques complexes et aux organisations. Elle visait à rendre compte de leur capacité à se remettre à fonctionner après un choc important (Offutt 2005 ; Leca 2004). Appliquée à des acteurs humains comme nous le faisons ici, cette notion est mobilisée pour traduire l'aptitude qu'ont ces derniers à développer des comportements adaptatifs lorsqu'ils sont confrontés à des événements inattendus. La résilience dont font preuve les planteurs villageois se rapportent donc à la capacité qu'ils ont à anticiper les aléas ou, à tout le moins, à y réagir lorsqu'ils se produisent.

En agriculture de plantation villageoise ivoirienne, ces aléas étaient jusqu'alors liés à la dégradation de l'environnement social, économique et écologique local. Les indicateurs retenus pour en rendre compte ont porté, comme mentionné plus haut, sur les blocages fonciers, la crise de la main-d'œuvre, la croissance de la population ou les variations climatiques, etc. Depuis les années 1990 cependant, ces aléas intègrent de nouveaux risques et incertitudes situés à une échelle nationale, voire internationale. Ceux-ci sont liés à la démission de l'État, dans le cadre de mesures d'ajustements structurels et de libéralisation agricole, des fonctions de régulation et d'intégration qu'il remplissait auparavant dans l'agriculture de plantation, à travers diverses politiques de stabilisation des prix, d'encadrement villageois, d'aides et de subventions aux intrants, etc. Les stratégies de résilience déployées par les producteurs pour y faire face ont largement été analysées en cacaoculture et en caféiculture. Par contre, pour d'autres filières (hévéa, cocotier, ananas et même palmier à huile) cette analyse n'a pas été faite.

La contribution de cette recherche sera donc de proposer une analyse des réactions des planteurs villageois de palmier à huile aux changements intervenus à la suite de la privatisation. Le besoin de connaissance sur lesdites réactions, leurs logiques et les stratégies qui les portent, est d'autant plus fort en ce moment que la promotion du palmier à huile, à la différence d'autres spéculations agricoles de rente comme le café ou le cacao, a été portée par une intervention lourde et presque coercitive d'un organisme public d'encadrement. Réalisée par le moyen d'incitations économiques et politiques diverses (Chauveau 1979b), cette intervention s'est presque complètement délitée aujourd'hui avec le remplacement de l'organisme public chargé de la mettre en œuvre par des opérateurs privés. La filière palmier à huile ivoirienne est donc inexorablement engagée dans une transition d'un mode public de gestion vers le privé, dans laquelle les différents acteurs intervenant dans la production et transformation des régimes de palme, doivent envisager la construction de formes nouvelles de coordination et de coopération. A

l'échelle de l'exploitation agricole villageoise, cette transition est au cœur de dynamiques paysannes novatrices d'adaptation à identifier et à comprendre.

4. Méthodologie de la recherche

4.1. Techniques de collecte des données

4.1.1. Nature des données collectées

Pour cette étude, nous nous sommes appuyé sur deux types de données. Le premier type est constitué de données secondaires documentant les évolutions de l'environnement de la production du palmier à huile en Basse Côte d'Ivoire de la décennie 1960 à nos jours. Essentiellement bibliographiques, ces informations sont constituées de statistiques, de reportages de journalistes et de commentaires d'experts du SEDES, du CIRAD, de l'IRD ou de diverses missions d'évaluation commanditées par des bailleurs de fonds de l'opération « plantations villageoises de palmier à huile en Basse Côte d'Ivoire ». Au niveau de l'analyse, elles ont pour l'essentiel servi à illustrer notre sociohistoire des relations contractuelles entre planteurs villageois et agro-industriels.

Elles nous ont permis de comprendre le fonctionnement du « dispositif Sodepalm », les difficultés liées à la gestion de l'appareil de production de la Palmindustrie, les justifications économiques et politiques de la privatisation, etc. Le second type d'information mobilisé est constitué de données primaires collectées auprès des planteurs villageois. Par données primaires, nous entendons en fait des propos et discours tenus par les acteurs et tendant à rendre compte « de la façon dont ils vivent et se représentent les choses » (Olivier de Sardan 2000). Collectés dans le cadre d'interviews, ces différents points de vue de planteurs villageois visaient à informer leurs trajectoires individuelles, leurs perceptions des changements à l'œuvre dans l'environnement ainsi que leurs choix stratégiques et leurs justifications.

4.1.2. Lieux de collecte de l'information

À la différence des données secondaires que nous avons collectées dans des milieux institutionnels (centres de documentation et services des archives des entreprises ayant repris les actifs de l'ex-Palmindustrie), les données primaires ont été recueillies par le moyen d'une série d'enquêtes réalisées auprès des planteurs villageois. Ces différents passages sur le terrain, au nombre de 4 au total, nous ont permis de couvrir la quasi-totalité de la vaste aire d'intervention de l'ex-Palmindustrie, à l'exception notable de la zone de production située dans le Bas-Cavally. Les ensembles agro-industriels de Néka, Iboké et Blidouba qui composent cette partie du verger de l'ex-Palmindustrie située à la frontière libérienne n'ont pu être pris en compte. Ils étaient d'un accès moins aisé à cause de la distance les séparant d'Abidjan et de l'état des routes y menant pendant les périodes où nous réalisons nos différentes campagnes de collecte d'information. Pour le reste, en fonction de l'objectif visé par l'enquête à réaliser, une ou plusieurs zones de production étaient ciblées.

Ainsi, l'enquête par guide d'entretien semi-directif réalisée pour saisir la dynamique de la production villageoise dans son ensemble a porté sur 4 zones de production. La zone de production couverte par les plantations villageoises rattachées à l'EAI de Dabou. Elle a été choisie pour diverses raisons. Il y prévaut une situation de relative saturation foncière qui, en principe, contraint l'extension en surface des exploitations villageoises individuelles. C'est aussi une zone qui est marquée par l'existence d'une tradition ancienne d'exploitation d'un verger naturel de palmier à huile. Bien qu'aujourd'hui supplantée par la valorisation des vergers de palmier à huile sélectionné, l'économie du palmier à huile naturel y a donné lieu à un important savoir dont se prévalent les populations autochtones. Dabou est aussi spécifique en raison de la proximité du marché d'Abidjan et de son attrait sur les

productions villageoises de régimes de palme. De plus, le repreneur des actifs de la Palminindustrie¹² située dans la zone connaissait, au moment de nos enquêtes, d'importantes difficultés de trésorerie et fonctionnement. Celles-ci affectaient la conduite des opérations de fournitures d'intrants et de collecte dans un secteur villageois fortement marqué par l'importance du recours à du matériel végétal non sélectionné, acquis en dehors des circuits officiels d'achat.

La zone de production couverte par l'EAI d'Éhania a été choisie en raison de l'importante dynamique de diversification vers le palmier à huile qui y a cours du fait du vieillissement des caféières et des cacaoyères locales. Cette zone a été choisie aussi en raison de la grande taille de ses vergers industriels et villageois ainsi qu'à cause de la proximité du Ghana. Ce pays voisin de la Côte d'Ivoire cumule les caractéristiques d'être un potentiel marché pour l'huile de palme artisanale et d'avoir une politique forte de promotion des petites unités artisanes de production d'huile. La zone de production couverte par l'EAI de Soubré a été choisie en raison de son statut de nouveau front pionnier. Celle couverte par l'EAI de Divo a été choisie en raison de la forte concurrence qui y existe au sein des exploitations agricoles villageoises entre le palmier à huile et les spéculations agricoles de rente traditionnellement représentatives de l'économie de plantation villageoise que sont le café et le cacao, etc.

¹² Il s'agit de la société Palmafrrique, propriété du groupe d'intérêt économique baptisé l'Aiglon.

Tableau 1 : Zones de production et villages visités pendant l'enquête à base de guide d'entretien semi-directifs sur la dynamique de production du secteur villageois de la filière palmier à huile

Zone d'enquête	Secteurs d'encadrement villageois	Villages visités	Nombre de planteurs interrogés
Dabou	Dabou	Toupah	12
		Osrou	4
Ehania (Aboisso)	Mafféré 1	Diby	8
	Mafféré 2	Nouamou	7
	Tiapoum	Akounougbé	7
	Malamalakro	Eboué	5
Soubré	Okrouyo	Okrouyo	7
		Kayo	3
		Kpada	4
	Soubré	Ottawa	6
		Opoyou	1
		Zogbodoua	5
Divo	Guitry	Tiégba	7
		Kouta	7
	Boubo	Léhiri-Panda	7
		Brabodougou	7
Total			97

Source : Notre enquête sur la dynamique de production élaeicole en Basse-Côte d'Ivoire

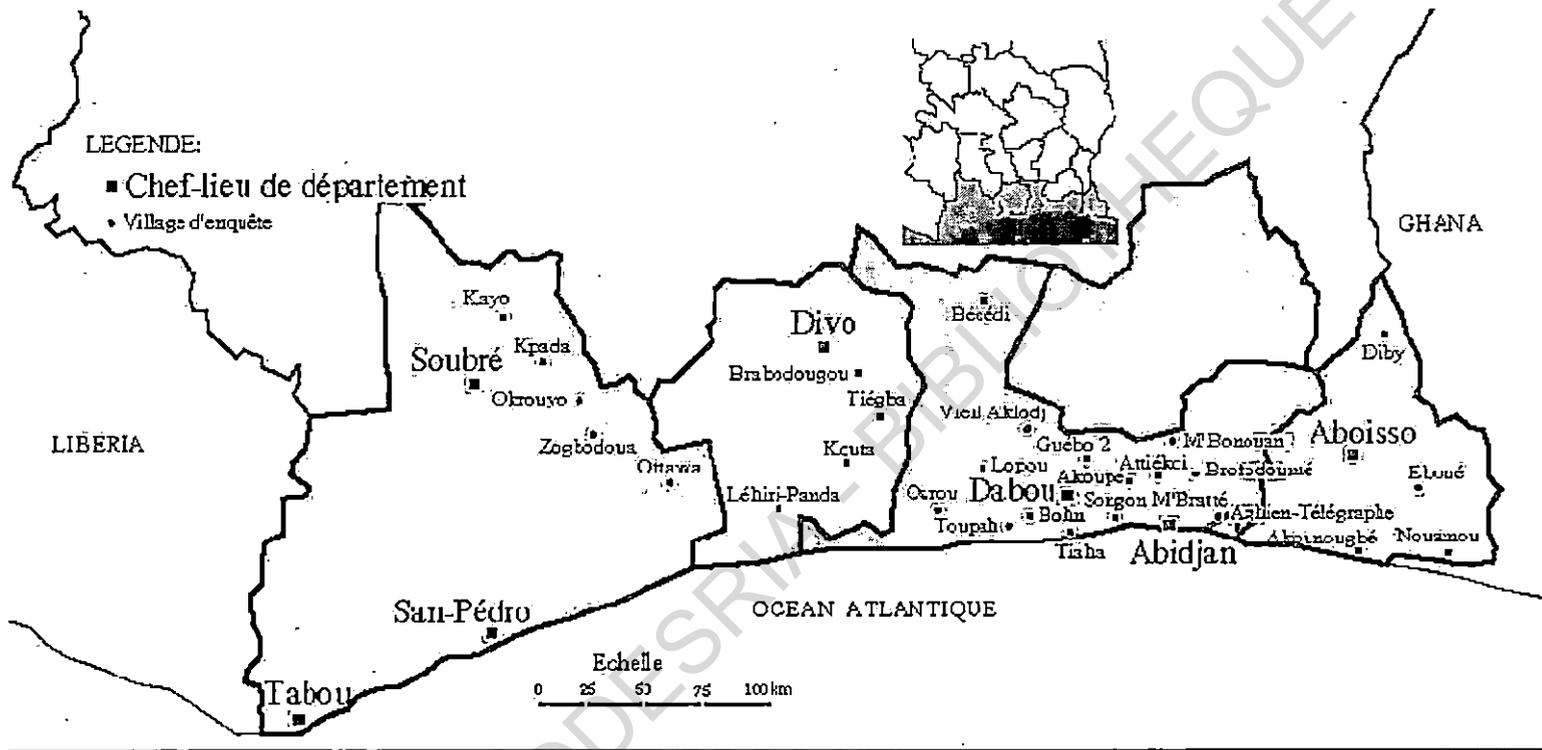
L'enquête par questionnaire portant sur la dynamique de changements techniques et organisationnels dans la région des Lagunes avait pour cible les zones de production couvertes par les EAI de Dabou et d'Angédédou. C'est une enquête dont l'objectif était principalement de saisir, à l'échelle d'une région administrative, l'ampleur de la diversification des itinéraires techniques de production en plantations villageoises, surtout à travers l'usage de semences non sélectionnées. En fait, bien que caractérisée par la présence du seul centre de recherche habilité à fournir les planteurs en matériel végétal sélectionné, la région des Lagunes est confrontée à un usage de grande ampleur des semences non sélectionnées en plantation villageoise.

Tableau 2 : Récapitulatif des villages visités lors de l'enquête par questionnaire dans la région des Lagunes

Villages visités	Planteurs enquêtés	Proportion dans l'échantillon total
Brofodoumé	13	8,90
Aghien Télégraphe	8	5,48
Attiékoi	8	5,48
Songhon M'bratté	7	4,79
Vieil Aklodj	13	8,90
Lopou	25	17,12
Akoupé	22	15,07
Tiaha	12	8,22
Bonhe	6	4,11
Bécédi	16	10,96
M'Bonouan	7	4,79
Guébo 2	9	6,16
Total	146	100

Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »

Comme présenté dans le tableau n°2, ce sont 12 villages, ventilés dans toute la région des Lagunes, qui ont été retenus pour comprendre le phénomène. Au nombre de ceux-ci, Brofodoumé, Aghien, Attiékoi ont été choisis en raison de leur proximité avec la station de production de semence sélectionnée de La Mé. Vieil Aklodj, Akoupé, Mbonouan, Guébo 2, Bonhe et Tiaha sont des villages situés loin des grandes voies de communication qui ont été intégrés à l'échantillon à cause de leur enclavement. Beaucoup plus accessibles, les villages de Lopou, Bécédi et Songhon M'Bratté ont été choisis en raison de leur présence à proximité de voies de grande communication.



(Source : DSHS IPR (OCCEGE Boissé 1999) .

Infographie : Séverin Kouamé

Carte 1: Villages d'enquête

4.1.3. Période de réalisation des enquêtes

Les différentes données mobilisées dans cette thèse ont été collectées sur six années, entre 2000 et 2005. La recherche et l'exploitation de sources secondaires d'information n'ont pas été délimitées dans le temps. Elles ont été réalisées au fur et à mesure que les besoins de données particulières existaient. Pour les enquêtes de terrain, celle sur le dynamique de production dans le secteur villageois a été réalisée dans le courant de l'année 2000, entre les mois d'avril et de juin. L'enquête sur la dynamique de changement a été réalisée entre décembre 2000 et janvier 2001. En septembre-octobre 2001 et en août 2005, nous nous sommes rendus sur le terrain pour réaliser des enquêtes plus légères par focus group ou par interview individuel pour compléter les résultats obtenus lors des enquêtes plus systématiques de 2000 et 2001.

4.1.4. Les outils de collecte de l'information

► Enquête avec guide d'entretien semi-directif

En termes de contenu, ces guides d'entretien semi directifs individuels, lorsqu'ils servaient à la réalisation d'interviews auprès des planteurs, étaient articulés autour de différentes rubriques. Celles-ci portaient sur la recension d'histoires individuelles et d'itinéraires personnels propres à l'exploitant, ses choix d'investissements, les arbitrages effectués entre les ressources (en capital, terre ou main-d'œuvre) dont il dispose. Les pratiques de production et choix spécifiques en termes d'itinéraires techniques de production et les éléments qui les motivent, dans son environnement local ou plus global, ont aussi fait l'objet de questions formulées aux planteurs. Concrètement, au cours de ces échanges, notre attention a porté sur la perception que ces planteurs avaient de l'avant et de l'après Sodepalm-Palminindustrie, des possibilités et contraintes locales portées par cette évolution dans l'environnement de production du palmier à huile, les pratiques de production « nouvelles » de plus en plus présentes dans la zone et leurs justifications, les grands

ajustements mis en œuvre dans les exploitations familiales pour s'adapter à la nouvelle donne, etc.

► Enquête par questionnaire

Privilégiant l'explication à partir de corrélations statistiques à établir entre différentes variables, cette enquête par questionnaire a été réalisée auprès d'un échantillon de 146 planteurs villageois¹³. Notre objet principal était d'identifier et d'expliquer les déterminants de l'usage dans les plantations villageoises de palmier à huile de semences dites « tout-venant ». En tablant sur ce phénomène particulier, marginal il y a quelques années, connaît depuis un certain essor, nous avons pour ambition d'en appréhender l'ampleur, d'identifier les principales catégories de planteurs chez lesquels cet usage est récurrent, leurs caractéristiques socio-économiques, leurs contraintes, leurs motivations, etc. Le questionnaire utilisé pour servir de support à la réalisation de l'entretien et à la consignation par écrit des réponses était structuré autour des rubriques suivantes :

- L'identification du planteur. Cette rubrique occupe le début et la fin du questionnaire. Dès l'entame de l'entretien, nous nous enquerrions d'informations générales pouvant nous permettre de dresser le profil sociodémographique du répondant. Nous avons à cet effet des questions sur l'âge, l'activité principale, les différentes activités exercées dans le temps, la ou les cultures avec lesquelles l'exploitant a démarré son activité de planteur, etc. La continuation de cette rubrique à la fin de l'entretien nous permettait de consigner le nom de la personne, son ethnie, ses responsabilités sociales et d'autres activités en cours pour lesquelles il aurait un revenu.

¹³ La taille l'échantillon de cette enquête a été déterminée en fonction de trois critères : le temps imparti pour le terrain fixé à trois semaines environ, le nombre de personnes (2) devant administrer les questionnaires et le nombre de villages à couvrir (12 villages).

- La description de son exploitation agricole nous introduisait dans la physionomie et le fonctionnement de celle-ci. Bien qu'intéressé par la spéculation palmier, nous ne pouvions ignorer que cette plante coexiste dans l'exploitation agricole avec d'autres cultures pérennes ou même du vivrier. Nos questions tournaient donc autour des points suivants : les disponibilités foncières de l'exploitant, la succession des cultures dans l'exploitation, la place du palmier dans ce système de cultures, les modifications apportées aux itinéraires techniques de production du palmier à huile et leurs justifications, etc.
- L'adoption des semences constituait l'un des points nodaux de cet entretien. L'enjeu de notre enquête était de pouvoir saisir les caractéristiques de l'exploitation et le possible recours à des semences de palmier non sélectionné. En consacrant donc une rubrique entière à cette question, nous passions en revue les connaissances et savoir-faire paysans en matière de différenciation de la qualité des semences, les modes et réseaux d'approvisionnement, la disponibilité de l'information sur la qualité et l'accès aux semences, etc. Cet aspect des choses était un point assez sensible de notre entretien. En effet, bien des paysans avaient un certain sentiment de culpabilité du fait de leur recours aux semences non sélectionnées. Il nous fallait donc tenir compte de cette donnée pour ne pas avoir de réponses biaisées ou des « fuites en avant » de la part des planteurs.
- L'utilisation d'engrais. L'usage d'intrants est l'une des composantes de base de la monoculture intensive portant la culture du palmier à huile sélectionné. Avec la fin de

l'encadrement villageois de proximité initié par l'État et piloté par le complexe Sodepalm-Palminindustrie, les exploitants individuels sont eux-mêmes tenus d'acheter l'engrais. Dans cette rubrique, nous voulions tester l'effectivité et la périodicité de l'usage de cet intrant dans la conduite des vergers villageois.

- La commercialisation de la production est, enfin, la phase de notre questionnaire dans laquelle nous voulions questionner les différents modes de valorisation des fruits de la palmeraie villageoise. Nos entretiens exploratoires nous avaient bien renseigné sur l'existence de circuits concurrents à celui de l'agro-industrie pour la vente des régimes de palme. Nous voulions donc savoir si ces différents marchés étaient utilisés soit l'un, soit l'autre, ou l'un et l'autre, pour l'écoulement de la production. Nous voulions aussi savoir, de sorte à réaliser une comparaison, le niveau de revenu généré par ces différents circuits pour le planteur.

► Enquêtes complémentaires par guide d'entretien

Pour compléter nos enquêtes de base décrites plus haut, nous avons effectué deux passages complémentaires sur le terrain. La mise en route de ceux-ci visait un double objectif. D'une part, nous voulions obtenir des propos plus « vivants » d'acteurs que nous ne pouvions transcrire *in extenso* dans le cadre d'enquêtes par questionnaire ou par guide d'entretien semi structurés mobilisant un support papier. D'autre part, nous voulions aussi donner réponses à des préoccupations nouvelles qui ont émergé lors du traitement de nos guides d'entretiens et questionnaires. Essentiellement fondés sur des entretiens semi structurés, ces enquêtes nous ont mené dans des villages comme Brofodoumé, Songhon M'Bratté dans la zone de production autour d'Abidjan et à DjiminiKoffikro, Eboué et Aby dans les environs du

département d'Aboisso. Certains de ces villages avaient déjà fait l'objet de visites à d'autres phases de notre terrain.

Pour les entretiens, nous avons mobilisé comme techniques, l'organisation de focus groups et la réalisation d'interviews individuelles semi structurées. Ces enquêtes, contrairement aux autres campagnes de collecte d'information, ont fait l'objet d'un enregistrement sur dictaphone. Dans les focus groups comme dans les interviews individuelles, le principe était simple. Notre préoccupation était de susciter le débat sur divers points de l'activité agricole dans un contexte de désengagement de l'État. Ceux-ci portaient, entre autres, sur la valorisation des vergers de palmier avec les difficultés de collecte, la concurrence palmier à huile et vivriers ou autres spéculations agricoles comme l'hévéa, la participation des jeunes à une monoculture intensive désormais à charge presque complète des planteurs.

4.2. Analyse des données

4.2.1. Analyses quantitative et qualitative de l'information

Au regard des outils de collecte d'information mobilisées, nous avons eu à traiter et à analyser deux types de données : des données quantitatives issues de l'administration des questionnaires et des données qualitatives provenant de l'exploitation des entretiens semi-directifs. Pour le premier type de données, nous avons eu recours aux logiciels SPSS et Winstat pour procéder, dans un premier temps, à une analyse univariée. Cette analyse a été complétée par le test de KHI 2. Avec l'analyse univariée, il s'agissait de sortir des statistiques essentiellement descriptives. Consignés dans des tableaux à une entrée généralement intitulés « répartition des répondants – ou occurrence du phénomène – en fonction de x critère », ces résultats mettaient en évidence des fréquences ou des proportions se rapportant à une variable unique et à ses différents indicateurs. Avec le test de KHI 2 au contraire, l'analyse avait pour but d'évaluer si la cooccurrence de deux variables ou de deux phénomènes était significative.

C'est une analyse statistique bivariée qui table sur un essai d'explication de l'apparition d'un phénomène x en fonction d'une variable y. Nous nous en sommes servi pour vérifier la validité des associations établies par hypothèse entre variables dépendantes et variables indépendantes. Le test en lui-même consiste à mesurer l'écart à une répartition de référence portée par une hypothèse dite nulle. Cette dernière est fixée au départ et établit, par principe, qu'il y a indépendance entre les deux caractères ou variables mises en relation. La pertinence de la corrélation n'est validée que dans le cas où cette hypothèse nulle est rejetée à un seuil de validité ou niveau de signification statistique fixé dans cette étude à 0,05. Ce qui signifie que nous acceptons un risque de l'ordre de 5% comme probabilité de nous tromper, de rejeter à tort l'hypothèse d'indépendance entre les variables.

Pour le traitement et l'analyse des données qualitatives, nous avons utilisé le logiciel N'vivo. Avec cet outil, nous avons réalisé une codification des extraits d'entrevues préalablement retranscrits. Cette opération de codage consistait à explorer chaque entretien pour y repérer des nœuds de sens ou segments des propos des planteurs traitant « des avantages reconnus au dispositif d'encadrement villageois de la Sodepalm », « des mutations de ce dispositif », « des changements initiés par le planteurs pour s'adapter à ces mutations », « des justifications des changements initiés ». Les résultats du codage de chaque entretien pris individuellement ont été mis en commun, à partir d'une analyse transversale que permet le logiciel. Il en émerge des arborescences classant les différents extraits en deux grands thèmes : les perceptions sociales des mutations de l'environnement et les ajustements paysans dans la gestion de l'exploitation agricole. L'annexe 1 illustre le schéma arborescent obtenu pour le thème « gestion de l'exploitation ». Il s'agit, en fait, d'une décomposition de ce thème en dimensions, puis en indicateurs illustrés par des codes de base, que sont les segments des propos des planteurs. Ces extraits ont été utilisés tout le long de ce document pour rendre compte et illustrer certains points de notre analyse.

4.2.2. Cadre théorique

La privatisation de la Palmindustrie a introduit dans la filière palmier à huile un nouvel environnement de production. Pour les planteurs villageois, ce nouveau contexte est porteur de contraintes nombreuses. Les règles du jeu organisant jadis la production de régimes de palme ont en effet été modifiées. Certaines activités jusqu'alors prestées à leur profit par la puissance publique sont désormais assumées par des acteurs privés. À la faveur de ce transfert de compétences, de nouveaux acteurs institutionnels ont fait leur apparition dans la filière. Qu'il s'agisse d'usinières privés, repreneurs des actifs de la Palmindustrie ou de coopératives de planteurs dont une grande majorité est encore en voie d'émergence, ces derniers assument, avec des fortunes diverses, les obligations qui leur incombent. Dans ces conditions, plus de dix ans après la cession des actifs de l'État, la filière palmier à huile semble encore évoluer dans une longue phase de transition. Celle-ci, comme toutes les phases de transition, est caractérisée par de multiples incertitudes et tâtonnements, surtout dans les relations qui existent entre les producteurs, l'Etat et tous les nouveaux intervenants.

Se fondant sur ce constat, cette étude s'est donc proposée d'analyser les stratégies de résilience des planteurs villageois dont certains indicateurs en ont été mis en exergue à travers la diversification des itinéraires techniques de production, l'émergence de nouvelles formes de contractualisation et le développement de débouchés alternatifs. Elle entend, pour y parvenir, placer au cœur de l'analyse les planteurs villageois, leurs pratiques entendues comme leurs manières concrètes d'agir dans des contextes sociaux particuliers et les motivations qui les supportent. Par ce moyen, il s'agit de traiter à la fois de « la réaction des acteurs et de l'émergence d'innovations en situations de crises et de ruptures » (Leplaideur 1995). Cela implique donc que l'analyse du changement social observable dans le comportement des planteurs tienne aussi bien de la sociologie de l'action et du changement social que de la sociologie de l'innovation.

Par innovation, nous entendons une initiative d'acteurs locaux visant à apporter un élément nouveau de réponse à des problèmes, défis, contraintes et incertitudes auxquels ils sont confrontés. En agriculture, elle procède toujours de choix et de décisions tributaires de l'exploitation agricole dans son ensemble. Elle est donc associée, pour une bonne part, à des objectifs et à des situations personnalisées, propres à l'agriculteur. Toutefois, elle reste aussi fortement rattachée aux contextes sociaux et locaux globaux, voire à l'histoire des sociétés (Chauveau 1997). De ce fait, analyser l'innovation paysanne revient à l'approcher comme résultant d'une confrontation de l'extérieur (contraintes et incertitudes) avec l'intérieur (ressources, potentialités, opportunités et marges de manœuvres des agriculteurs), du local avec l'importé, du technique avec le social. Pour mettre en évidence cette confrontation, nous entendons avec l'analyse stratégique (Crozier et Friedberg 1992) interroger les contraintes objectives et subjectives des planteurs villageois qui contribuent à ouvrir le champ de l'innovation et identifier les mécanismes d'apprentissage permettant à ces derniers de s'approprier l'innovation.

D'une part, les caractéristiques du contexte dans lequel évoluent les acteurs permettent une valorisation de la spécificité locale. Il s'agit donc, dans cette étude, de comprendre la logique ou les stratégies de résilience des planteurs villageois en tant qu'elles sont nées des potentialités (structurelles) et des opportunités (conjoncturelles) qui existent dans leurs milieux. Ces trois dimensions (contraintes, opportunités et potentialités liées au milieu) freinent, favorisent ou créent l'innovation. L'innovation qui résulte toujours de la gestion que les acteurs locaux font de leurs contraintes entretient ainsi une liaison forte avec l'incertitude (Alter 2002). Elle ne se réalise donc, dans notre cas, que lorsqu'elle peut s'intégrer comme un instrument efficace dans les dispositifs stratégiques que développent les planteurs pour asseoir leur résilience ou lorsqu'elle permet, par les solutions qu'elle propose, de renouveler ces stratégies, leur donner un nouvel élan ou les réorienter.

D'autre part, l'émergence d'une innovation suppose une inversion des normes sociales dans laquelle des comportements individuels minoritaires, au départ, transforment des conduites collectives et construisent progressivement des normes nouvelles organisant l'activité de production (Alter et Poix 2002). L'innovation est donc perturbatrice car elle bouleverse toujours plus ou moins les « règles établies » ; elle soulève des conflits (de logiques le plus souvent). Il s'agit donc d'identifier les mécanismes de négociation, par les jeux de pouvoirs ou d'influences complexes et subtils, permettant de réguler les tensions qui émergent, lorsqu'une innovation se consolide et assure sa viabilité dans les pratiques sociales. Cela revient à analyser les pratiques de production nouvelles mises en œuvre par les planteurs villageois comme relevant d'un processus dynamique d'apprentissage de normes nouvelles d'actions (Reynaud 1991 ; Favereau 1993).

Cet apprentissage s'impose d'une certaine façon à ces producteurs qui, dans le contexte nouveau de la privatisation, ont obligation de « rationaliser » leurs décisions par l'adoption d'itinéraires techniques et choix de valorisation de leurs produits qui soient satisfaisants ou acceptables dans les conditions qui sont les leurs. Pour y parvenir, ils exploitent le plus souvent de façon experte des « zones d'incertitude » (Crozier op. cit.) contenues dans les nouvelles règles du jeu qui se sont instaurées entre eux et tous les nouveaux acteurs intervenant dans la production et la transformation des régimes de palme. Ces règles du jeu sont entendues ici comme la répartition du pouvoir (Friedberg 1993) entre des acteurs aux intérêts différents, aux logiques multiples (Lahire 1998) et parfois même en parfaite contradiction au sein d'une même structure sociale. Elles sont toujours le résultat d'un long processus historique d'adaptation qui en influence même les références communes, éléments codifiés ou non déterminant le comportement de chacun dans l'activité de production.

Au regard de ce qui précède, initier une innovation, se l'approprier ou la rejeter relève pour les acteurs d'une expérience dont le cadre d'analyse est fourni par la sociologie de l'expérience de Dubet (1994). Par l'expérience, Dubet désigne des conduites individuelles ou collectives dominées par l'hétérogénéité de leurs principes constitutifs, des rationalités et logiques qui les portent. Ces conduites sont aussi dominées par une activité cognitive déployée par les acteurs pour construire le sens et la signification de leurs choix au sein de cette hétérogénéité. Ce sens et cette signification sont adaptés (Cabin 2000) aux circonstances de l'action analysée, de la culture ou de l'économie locales étudiées. Dans ces conditions, l'on peut donc concevoir que l'innovation ne vienne pas que de l'extérieur mais qu'elle soit générée par la société elle-même à travers un processus interne.

L'innovation a donc une incidence profonde sur la réalité sociale et elle représente le meilleur indicateur à partir duquel l'on peut saisir la capacité d'une société, même villageoise comme celle que nous étudions, à s'ajuster, s'inventer pour faire face au risque et à l'incertitude. La société se pose ici comme un système adaptatif, qui doit constamment augmenter ou réévaluer ses performances pour rester en vie (Barnett 1953). Cette réévaluation et cet ajustement passent, dans le contexte de l'économie de plantation villageoise basée sur l'exploitation du palmier à huile, par le choix et l'affectation de moyens techniques et sociaux de production rares à fins alternatives.

Les comportements et choix productifs initiés dans cette perspective par les planteurs villageois pour s'adapter aux conditions du nouvel environnement porté par la privatisation peuvent donc être analysés comme étant des actions économiques. Ils relèvent d'un « processus d'allocation rationnelle de ressources rares à usage alternatif par des sujets qui cherchent à obtenir le maximum des moyens dont ils disposent (travail, revenu) en vue de satisfaire leurs objectifs de travail et de consommation » (Trigilia 2000) dont la Nouvelle Sociologie Economique offre un cadre pertinent d'analyse. En effet,

les principaux moyens de production que mobilisent les planteurs villageois de palmier à huile sont la main-d'œuvre, la terre et le capital économique. Ces ressources, dans le cadre global de l'économie de plantation villageoise ivoirienne se font rares. La terre, jadis disponible en abondance a fait l'objet d'une exploitation minière et d'une appropriation massive à travers un intense mouvement de colonat agricole (Colin 1998). De la sorte, à l'échelle du sud forestier, la situation est celle d'une saturation foncière. Ainsi, à la main-d'œuvre dont l'appropriation permettait une occupation des terres encore disponibles, la terre est donc venue s'ajouter comme facteur limitant pour l'exercice de l'activité agricole. De plus, la chute des cours des principaux produits agricoles de rente a conduit à une réduction du revenu paysan et donc à l'amenuisement de ses capacités d'investissement.

Dans un tel climat de raréfaction des ressources productives du planteur, les finalités de l'activité de production ont évolué. Un nombre croissant d'agriculteurs s'orientent vers la sécurisation alimentaire de leur famille et la diversification de leur activité économique, l'accumulation ou la maximisation du revenu n'étant plus forcément la finalité première. Cette réorientation est d'autant plus compréhensible que, comme le mentionne le second paradigme de la Nouvelle Sociologie Economique, les comportements économiques sont socialement déterminés (Swedberg 1994, 1997 ; Chantelat 2002). Ceux-ci ne sont nullement indépendants du lien social, des relations personnelles s'inscrivant dans les logiques des réseaux (Granovetter 2000), de la solidarité ou de facteurs sociaux et culturels, etc.

Ainsi, la diversification des itinéraires techniques de production, les nouvelles formes de contractualisation et l'essor de débouchés alternatifs pour la production de régimes de palme peuvent être abordées à la lumière de ce principe, comme relevant de logiques sociales et économiques déterminées et orientées par la situation actuelle dans laquelle se trouvent les planteurs villageois. Cette situation est loin d'avoir « toujours été là ». Elle intègre une

historicité particulière car elle est le fruit d'un long processus de création sociale (Steiner 1999). Ce processus est, lui-même, sous-tendu par une activité collective construite à partir de valeurs sociales dont la compréhension commande une sociohistoire des relations contractuelles à l'œuvre dans la filière palmier à huile depuis ses origines en 1963 dans un contexte de promotion volontariste d'une agriculture de rente de diversification.

4.3. Limites des options méthodologiques

Au regard des différents instruments mobilisés pour collecter et analyser les informations traitées dans cette thèse, il ressort quelques limites qu'il convient de souligner. L'enquête par questionnaire avait pour objectif de saisir l'ampleur d'un phénomène particulier de diversification des itinéraires techniques de production : l'usage des semences non sélectionnées. Cette enquête n'a cependant concerné que 146 planteurs (sur les 15 000 recensés en 1999) repartis sur une douzaine de villages sélectionnés dans la seule région des Lagunes. Il est clair qu'avec un échantillon de cette taille, il se pose un problème de généralisation des conclusions. De plus, la délimitation de l'enquête à la seule zone de production proche d'Abidjan limite les possibilités d'extrapolation à toute la Basse Côte d'Ivoire. Toutefois, cette enquête a eu l'avantage de nous fournir de précieuses informations, à l'échelle d'une seule zone et à partir d'un échantillon de sites représentatifs de la situation des villages producteurs de régimes de palme en plantations villageoises. Cette situation concerne pour les uns l'enclavement du village ou la proximité de marchés urbains ; pour les autres, il s'agit du voisinage d'un centre de production de semences sélectionnées ou l'existence d'importants besoins de diversification vers le palmier à huile, etc. A travers cette enquête, nous avons tout de même pu dresser un état des lieux quant à l'ampleur du phénomène et aux caractéristiques des personnes concernées.

Nous avons aussi utilisé un guide d'entretien semi-directif qui devait nous permettre de comprendre, à l'échelle des différentes unités agro-industrielles

détenues par la Palmindustrie, la dynamique actuelle de la production en plantation villageoise. La principale limite de cet outil a été qu'il intégrait beaucoup trop de préoccupations. De fait, il constituait un support pour tout le programme de recherche dans lequel nous intervenions. De la sorte, différentes préoccupations de recherche y ont été intégrées, contribuant ainsi à alourdir le guide d'entretien et à allonger le temps de son administration. Il n'était donc pas rare que les planteurs donnent des signes de lassitude après une heure d'entretien, l'enquêteur devant cumuler l'administration des questions et la prise de note. Il faut tout de même mentionner que cette enquête par guide d'entretien semi-directif a eu l'avantage de nous informer sur l'état général des contournements d'itinéraires à l'œuvre dans le secteur villageois.

4.4. Plan de restitution des résultats

Cette thèse est construite sur un plan de restitution des résultats en trois parties. Celles-ci ont pour titre respectif :

- « Sociohistoire des relations contractuelles dans le secteur villageois de la filière palmier à huile » pour la première partie,
- « Perceptions paysannes des mutations du dispositif « Sodepalm » et état actuel des systèmes productifs villageois à base de palmier à huile » pour la deuxième partie,
- « Changements d'itinéraires techniques et consolidation de formes sociales nouvelles d'exploitation des vergers villageois comme réponses paysannes aux incertitudes sur le revenu » pour la troisième partie.

L'analyse socio-historique est une approche mobilisée en histoire et en science politique pour traiter des politiques publiques en rendant compte de « ce qui s'était passé dans une conjoncture historique particulière, mais aussi de rapporter ces situations, à maints égards exemplaires, à des processus plus

globaux » (Chauvière et Duriez 2000). Appliquée à un objet comme les relations contractuelles entre planteurs villageois et agro-industriels, il s'agit en fait de comprendre les fondements politiques et historiques (Déloye 1997 ; Déloye et Voutat 2002) de la politique de diversification agricole fondée sur la contractualisation de la participation paysanne à l'exploitation du palmier à huile sélectionné. Initiée par les pouvoirs publics en 1963 en Basse Côte d'Ivoire, cette politique publique délibérément interventionniste était donc, dans le contexte sociopolitique post-indépendance ivoirien, située dans un temps et dans un espace physique et social précis (Pollet et Payre 2006).

Analyser aujourd'hui cette politique d'association de la paysannerie à la culture du palmier à huile nous mène, en fait, à nous intéresser aux conditions sociales et historiques de sa mise en œuvre. Nous partons alors du principe qu'elle relevait certes, à l'origine, d'un cadre institutionnel dont la gestion était confiée à la Sodepalm puis à Palmindustrie, mais qu'elle n'a pas manqué d'être par la suite soumise à des variations dans le temps et dans l'espace. Ces différentes variations sont exposées et analysées dans le chapitre 2 de la première partie. Dans le chapitre 1, nous traitons de la place occupée par l'exploitation du palmier à huile dans les sociétés précoloniales et coloniales de la Basse Côte d'Ivoire. Cette référence au passé a pour objectif de situer la genèse de la production et la commercialisation de l'huile de palme à travers ses acteurs et ses moyens. De la sorte, l'on apprécie mieux les différentes innovations portées par le passage « des palmeraies naturelles à la monoculture des palmeraies plantées » (Manso 2001) dans le cadre de ce « grand programme agricole de développement » baptisé « Plans palmier » ou « Opération plantations villageoises de palmier à huile sélectionné ».

Dans la deuxième partie de la thèse, nous présentons les contraintes auxquelles sont confrontés les planteurs villageois dans leur activité agricole et la façon dont ils les gèrent, principalement au niveau du suivi des itinéraires techniques de production. En effet, à la suite de la première partie qui esquisse

les contraintes plus générales liées au changement de contexte économique et politique, la seconde partie s'attarde sur les contraintes propres aux exploitants agricoles qui déterminent la place du palmier dans les systèmes de cultures paysans. Pour le faire, nous identifions dans le chapitre 3, les représentations sociales que les planteurs villageois se font, d'une part, de cette politique publique de contractualisation de l'exploitation du palmier à huile et, d'autre part, des mutations survenues récemment dans ce qu'il est convenu d'appeler le « dispositif Sodepalm » d'intéressement et d'encadrement des planteurs villageois.

Il s'agit en fait de dégager, à partir des perceptions villageoises du changement institutionnel en cours, les bases pour une compréhension des stratégies de résilience initiées par les exploitants agricoles pour s'adapter à la conjoncture nouvelle. Le chapitre 4 est consacré à l'identification des déterminants de l'adoption du palmier à huile comme spéculation agricoles de rente dans les systèmes cultureux villageois, le profil et la trajectoire de ces planteurs villageois, ainsi que la taille de leur verger en relation avec les autres cultures pratiquées. Cette triple identification nous permet de déduire que le palmier à huile, bien que fortement présent dans les exploitations agricoles familiales, n'est exploité que sur de petites surfaces par des planteurs fortement contraints en ressources foncières et en force de travail.

Cette constatation nous permet, au chapitre 5, de comprendre les justifications avancées par ces acteurs pour rendre compte des contournements récurrents d'itinéraires de production associés à la culture du palmier à huile. Ces contournements portent, entre autres, sur l'association du vivrier au palmier, en contradiction avec les normes de la monoculture pure, l'usage massif des semences non sélectionnées et le recours erratique aux intrants chimiques et organiques. Ces changements dans le dispositif technique de production des planteurs villageois ne sont toutefois pas les seuls décisions et choix qui composent leurs stratégies de résilience.

Dans le chapitre 6, le second de la troisième partie de la thèse, nous présentons les nouveaux contrats (de travail et de valorisation des ressources foncières) initiés par les planteurs villageois, ainsi que les circuits nouveaux dans lesquels ils valorisent aussi bien leur verger que le produit qu'ils en tirent. Ces changements (formes nouvelles de contractualisation avec la main-d'œuvre ou avec d'autres agriculteurs pour la création et le partage d'une nouvelle plantation et segmentation des marchés des régimes de palme issus des vergers villageois) sont fortement liés à des objectifs de sécurisation et de gestion du revenu tiré de l'exploitation du palmier à huile. Ils sont donc, dans cette partie de la thèse, essentiellement analysés comme procédant de réponses paysannes apportées aux incertitudes sur le revenu tiré de l'exploitation du palmier à huile.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

PREMIERE PARTIE :

**SOCIOHISTOIRE DES RELATIONS CONTRACTUELLES DANS LE SECTEUR
VILLAGEOIS DE LA FILIERE PALMIER A HUILE IVOIRIENNE**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE 1 :

LE PALMIER A HUILE DANS L'ECONOMIE SOCIALE ET POLITIQUE DES SOCIETES VILLAGEOISES PRECOLONIALES ET COLONIALES DE LA BASSE COTE D'IVOIRE

Introduction

Plante autochtone, le palmier à huile est l'une des rares spéculations agricoles valorisées dans le cadre de l'économie de plantation ivoirienne à avoir une origine africaine (Chevalier 1931 ; Minagra 1999). *Élaeis guineensis* est une monocotylédone de la famille des Palmacées, rattachée à la tribu des Coccoinea dont le berceau se situe dans les galeries forestières de l'Afrique occidentale guinéenne. Elle est présente sur tout un espace de quelques 6000 kilomètres de long s'étendant du Sénégal à l'Angola, sous la forme de peuplements naturels sub-spontanés. Sa dissémination a été essentiellement réalisée sous l'action conjuguée des animaux et des hommes. Si les premiers (singes, rongeurs, oiseaux) ont joué un rôle déterminant dans la constitution de l'immense verger de quelques 1,5 millions de Km² couvrant la quasi totalité de l'Afrique humide, l'action anthropique n'a pas moins été importante. En effet, véritable essence de lumière, le palmier à huile n'apparaît pas dans la forêt dense. C'est un arbre des forêts secondaires et des galeries forestières qui, rapidement colonise les jachères autour des villages et s'intègre parfaitement aux espaces villageois.

Le palmier à huile est, en fait, la plante par excellence qui, parmi les composants de la trame spatiale de certaines des communautés humaines peuplant la Côte d'Ivoire précoloniale, représentait l'élément structurel majeur du fait des superficies occupées par ses vergers. Chez les Adjoukrou par exemple, c'est la palmeraie qui, d'un bout à l'autre de l'espace ethnique, rythmait le paysage. En dehors des ruptures imposées par les forêts

marécageuses et la savane, tout le territoire de cette communauté lagunaire ivoirienne appartenait à l'univers de la palmeraie (Koby 1993). Cette plante est en fait un véritable « compagnon de l'homme ». L'extension de ses vergers, à l'origine, est indubitablement associée aux différents travaux réalisés pour la mise en culture, l'entretien des champs de vivrier et, un peu plus tard, à l'exploitation des plantations de café et de cacao.

L'arbre profite alors de l'absence momentanée de la concurrence d'autres espèces et de jeunes plants pour proliférer en quelques mois (Blanc-Pamard 1980). Procédant moins d'un souci de mise en culture systématique réelle, les peuplements de quelques unités à plusieurs dizaines d'arbres ainsi constitués résultaient donc bien plus d'une dynamique de maintien d'une certaine densité de pieds dans les exploitations agricoles. N'empêche que cette plante qui, pour d'aucuns, a été pour les Africains précoloniaux « un véritable don de la nature dont [ils] se contentaient de recueillir les fruits et d'extraire sommairement les produits » (Lebret et Ribery s.d.) a occupé dans ces sociétés rurales une place de choix à divers points de vue. Très présente dans le quotidien de ces populations, cette plante a, en effet, été invariablement mobilisée à des fins multiples. Celles-ci partent des usages simplement alimentaires, artisanaux, pharmaceutiques et religieux (Tchoumé 1984) à des références plus symboliques, comme le fait de lui conférer un rôle moteur et organisateur dans la régulation et la structuration des rapports sociaux traditionnels de pouvoir, de production et de reproduction.

1.1. Usages ordinaires du palmier à huile dans la Côte d'Ivoire précoloniale

Le palmier à huile donne des fruits oléagineux autoconsommés sous la forme d'huile rouge ou d'huile de palme brut d'une part et, d'autre part, sous la forme d'huile de palmiste obtenue à partir de l'amande présente au cœur du fruit. Cette amande est appelée de façon courante noix de palmiste.

1.1.1. Extraction d'huiles à partir des fruits

Des graines issues du palmier à huile sont extraites deux types d'huiles. La première, obtenue à partir de la pulpe (mésocarpe) est une huile concrète, riche en acide gras saturé, notamment palmitique (C16). Cette huile est connue sous la dénomination d'huile rouge ou huile de palme. Son usage est principalement alimentaire mais, l'on lui reconnaît aussi des vertus pharmacologiques pour lesquelles sont mis à profit ses effets émétique, antitoxique et cicatrisant, de même que son potentiel en tant qu'antidote à l'intoxication. La seconde huile, dite de palmiste, est tirée de l'amande du fruit. C'est aussi une huile concrète, plutôt riche en acide laurique (C12), utilisée comme produit cosmétique ou encore comme combustible pour les lampes. Elle intègre quelques fois la confection de certains plats locaux.

Plusieurs variantes existent pour l'extraction artisanale de l'huile de palme. L'on retient pour l'essentiel qu'une fois les régimes de palme récoltés, les fruits en sont égrappés. Pendant cette étape liminaire, les fruits sont séparés de la rafle, support fibreux constituant l'axe central du régime (sorte d'épi) par découpage à la machette. Cette opération est parfois réalisée après que l'on ait mis en tas les régimes, les ait arrosés d'eau, recouverts puis stockés pendant quelques jours. Dans tous les cas, les fruits ainsi détachés et recueillis sont portés à ébullition pendant environs quatre heures puis malaxés. Le malaxage se fait, à l'eau chaude, soit dans des mortiers soit dans des malaxeurs artisanaux conçus pour servir à cela. Il permet de déchiqeter les fruits de sorte à en libérer l'huile.

Dans certaines sociétés africaines, le broyage et le malaxage des graines se font souvent après que les fruits aient été laissés à fermenter – enveloppés de feuilles de bananier comme chez les *Baoulé* en Côte d'Ivoire – pendant plusieurs jours. L'action enzymatique et microbienne entraîne de fait un dégagement de chaleur ramollissant la pulpe. Celle-ci est broyée par foulage ou au mortier pour extraction de l'huile (Jannot 2002). Une première huile est

ainsi écumée de la masse broyée et malaxée faite de fibres et de noix de palmiste. Elle est par la suite transférée dans un autre récipient. Dans nombre de sociétés ivoiriennes, c'est cette huile de couleur rouge or qui est réutilisée pour la confection de la « sauce graine¹⁴ ».

Une seconde récupération d'huile est réalisée par pressage à la main des fibres restantes¹⁵. Toute l'huile brut obtenue est mise à bouillir pendant plusieurs heures au cours desquelles les fibres ayant échappées aux différents moments d'écumage sont récupérées. L'huile obtenue au final est à nouveau écumée, bien que débarrassée de fibres, puis mise à chauffer pour que s'évaporent les dernières traces d'eau. Le principal usage qui en est fait est alimentaire. Toutefois, dans ces sociétés précoloniales, l'huile de palme évoque et porte aussi de nombreuses autres vertus. Celles-ci se sont transmises sur plusieurs générations. Selon Haxaire (1962), cette huile est, dans la société *gouro*, l'emblème du beau et du bon, de ce qui donne toujours l'impression d'être humide, frais, calme, gentil et apaisé. D'où tous les soins qui sont apportés à sa confection et les différents usages religieux pour lesquels elle est requise. Cette huile est en effet utilisée par les "contre-sorciers" dans les cérémonies de dénonciation. Elle intègre la confection de nombreux plats sacrificiels offerts aux mannes lors de cérémonies et festivités comme les fêtes dites des ignames dans bien de sociétés traditionnelles ivoiriennes ; beaucoup de *Komian*¹⁶ en offrent aux ancêtres ou à leur esprit tutélaire, etc. Cette huile était même utilisée pour l'éclairage des maisonnées avant l'apparition de la lampe à pétrole (Boni 1982).

¹⁴ Composition alimentaire dans laquelle l'huile obtenue de l'écumage est associée à divers ingrédients (viandes, poissons, épices, légumes, etc.) pour donner un jus épais porté à ébullition. Cuit, ce bouillon est servi sous forme de sauce accompagnant des féculents comme l'igname ou des céréales comme le riz.

¹⁵ Ces enveloppes fibreuses issues de la pulpe malaxées sont mises à sécher pour servir de combustible en temps de pluie ou, mises en tas et arrosées périodiquement, pour servir de bouillons de culture sur lesquels prolifèrent des champignons comestibles (Blanc-Pamard 1980).

¹⁶ Prêtre ou prêtresse officiant dans les religions traditionnelles.

L'huile de palmiste est produite à partir de l'un des résidus composant le tourteau obtenu après l'extraction de l'huile de palme. En effet, les noix de palme, mises de côté après les opérations de cuisson et de malaxage de la graine de palme, sont séchées et cassées manuellement pour en extraire l'amande. Celle-ci est soit grillée soit trempée et broyée puis mélangée à de l'eau chaude pendant une nuit. Lorsqu'elle est grillée, cette opération est réalisée dans un ustensile peu profond de sorte à permettre une récupération plus rapide de l'huile recouvrant les amandes chauffées. Dans le second cas, l'huile est récupérée le lendemain par écumage. Elle est mise à chauffer pour clarification, l'eau résiduelle s'évapore pendant cette opération. L'huile ainsi obtenue est utilisée comme produit cosmétique. Les femmes s'en enduisent la chevelure ou s'en servent comme pommade pour les soins de la peau. Dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, cette huile intègre parfois la composition de certains mets particuliers.

1.1.2. Valorisation des autres composantes de l'arbre

Si l'on connaît l'huile comme le produit le plus courant tiré du palmier à huile, il en est d'autres dont l'usage est tout aussi répandu. Le plus connu de ces autres produits du palmier à huile est certainement le vin de palme¹⁷. Plus fréquemment appelée en Côte d'Ivoire « *bangui*¹⁸ », c'est une boisson plus ou moins sucrée et alcoolisée obtenue à partir de la fermentation de la sève du palmier. Cette sève est tirée du bourgeon terminal du palmier préalablement abattu, déraciné, débarrassé de toutes ses feuilles, après sectionnement d'une inflorescence mâle. D'aspect trouble ou blanchâtre – ce qui lui vaut son autre appellation de « *bangui blanc* » – cette boisson a été au cœur de circuits

¹⁷ Le terme « vin de palme » désigne de façon générique un ensemble de boissons plus ou moins alcoolisées issues de la sève fermentée ou en voie de fermentation de divers palmiers (Lebret et Ribery s.d.). Il existe en fait plusieurs types de palmier dont on peut citer le palmier-rônier (Borassus Aethiopicum), le palmier-Raphia (Phoenix Reclinata) et le palmier à huile (Élaeis guineensis).

¹⁸ Cette appellation de *bangui* est la plus répandue. Elle serait issue de la langue malinké ou dioula. Chez les populations baoulé du centre de la Côte d'Ivoire, cette même boisson est appelée m'mé n'zan (boisson du palmier).

économiques importants, en association avec le vin du palmier rônier, tout le long de la période précoloniale et même après. Ce, en dépit de décisions de l'administration coloniale d'en interdire l'extraction et la vente¹⁹.

« [Cette] boisson s'échangeait contre de la poudre d'or. Au sud de Sakassou, à la fin du XIX^e siècle, se trouvait, au croisement de deux pistes très fréquentées une buvette installée sur des grandes dalles de granite, à proximité du fleuve *N'Zi*. C'était une étape où les Baoulé se rendant de Dimbokro à Tiassalé par Didablé et Kpouebo s'arrêtaient pour se reposer et se rafraîchir. Avant la création des plantations, les Baoulé, sur la branche ouest, allaient en forêt exploiter l'arbre à caoutchouc et le palmier à huile en même temps qu'ils relevaient leurs pièges » (Blanc-Pamard 1980)

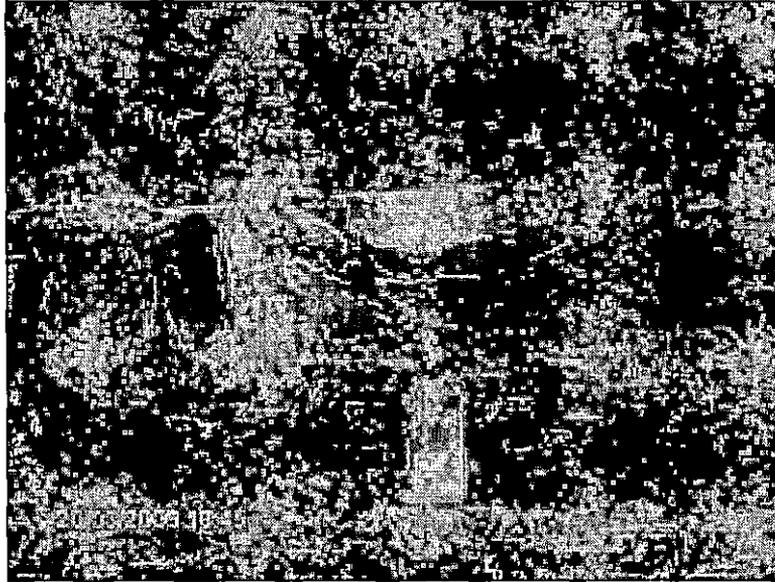
Rythmant le quotidien de ces populations de la Côte d'Ivoire d'avant les indépendances, l'extraction et la commercialisation du *bangui* étaient essentiellement des activités masculines. Bien que d'importance relative vis à vis du vin de rônier, beaucoup plus abondant, le vin du palmier à huile a acquis au fil du temps une plus grande valeur économique et monétaire. En effet, le palmier rônier ayant été surexploité, les arbres se sont faits rares en savane (sa zone de prédilection²⁰) de sorte qu'en définitive son vin a graduellement été remplacé par celui du palmier à huile, plus abondant et d'extraction moins périlleuse. Ce changement de valeur économique, du fait des ressources monétaires qu'il procurait à l'économie villageoise, a conduit à une exploitation beaucoup plus massive de cette boisson originellement autoconsommée. L'intensité nouvelle acquise par l'extraction de ce vin de palme a, par conséquent, généré une recrudescence de la mise à mort des

¹⁹ Cette décision (prise par arrêté du 1er février 1916 par le lieutenant gouverneur Angoulvant) procède de ce que les techniques utilisées pour l'extraction de cette boisson sont très violentes, dans la mesure où elles entraînent inexorablement la mort de l'arbre. Pour la seule année 1914, il a été fait mention de ce que ce sont quelques 1 810 620 litres de ce breuvage qui ont été consommés. Le rendement moyen par arbre abattu ne variant que d'un à neuf litres par jour sur une période d'écoulement allant de trois à six semaines, le nombre d'arbres abattus ne pouvait donc qu'être très important, aucune pratique de replantation systématique n'ayant cours.

²⁰ Le palmier-rônier, *Borassus Aethiopium*, est une espèce très héliophile typiquement de savane.

palmiers, la technique de collecte exigeant à la différence du vin de rônier, où l'arbre est maintenu sur pied le temps de son exploitation²¹, l'abattage systématique de l'arbre.

Photo 1 : Extraction de bangui à partir d'un palmier abattu



Source : Prise de vue réalisée par nos soins, mars 2006

Cette situation n'a pas manqué de provoquer un fort déboisement du peuplement de palmier à huile naturel. Estimée à quelques 20 000 ha en région adioukrou et à 5 000 ha en pays ébrié (Cauvin 1973), cette vaste palmeraie naturelle faisait aussi l'objet des nombreux autres usages. De fait, en plus de l'extraction du *bangui*, les stipes morts de palmier servaient aussi de vivier à la prolifération de champignons comestibles. Séchées puis brûlées pour obtenir une cendre portée à ébullition, les nervures des palmes permettent de fabriquer de la potasse jadis utilisée en cuisine et à des fins

²¹ L'arbre finissait aussi par mourir, son exploitation sur un mois au moins se faisant par ablation de son bourgeon.

thérapeutiques comme antitussif. Certaines autres parties de l'arbre fournissaient aussi du matériau pour la construction d'habitats humains de même que pour la vannerie. A côté de ces différents usages alimentaires ou domestiques, le palmier à huile est aussi constamment évoqué dans les mythes et légendes de nombre de peuples de cette partie du pays. Cette évocation sert, pour ces peuples, à justifier leur présence sur d'autres populations en illustrant, avec leur rapport au palmier à huile, leur autochtonie et la primauté de leur présence sur certains sites.

1.2. Palmier à huile, mythes, légendes et construction d'identités sociales autochtones

Dans de nombreuses sociétés précoloniales ivoiriennes, le palmier à huile est un arbre relevant d'une certaine représentation du sacré, fondée sur sa vocation décrite plus haut d'arbre nourricier (Hauenstein 1979). Spontanément jailli de terre, distributeur de vie à ceux qui utilisent ses fruits (Manso 1977), le palmier à huile est de manière récurrente, dans le discours social contenu dans des éléments culturels comme les mythes et les légendes populaires, au cœur d'une protohistoire à partir de laquelle s'organisaient la mise en place et la régulation des rapports sociaux de parenté et de production (Haxaire 1962). Ainsi, chez les Gouro de Côte d'Ivoire, cet arbre est considéré comme « un don de Dieu au commencement de l'humanité » dans la mesure où, dans l'entendement de ces populations, « les petits palmiers ne meurent pas, ils poussent dans la forêt sans que les hommes ne les aient plantés et pourtant ils leur reviennent » (Haxaire op. cit.).

Le palmier à huile serait donc le premier aliment donné à l'homme par Dieu lorsqu'il descendit celui-ci sur terre. Arbre providentiel donc, l'exploitation du palmier à huile n'en est pas moins assortie de tabous dans cette société ivoirienne localisée vers l'ouest du « V » *baoulé* et à cheval sur la lisière actuelle de la forêt. Il est en effet interdit d'entrer dans les villages avec des régimes entiers ; l'on avait obligation d'égrener les fruits en brousse. Pour

beaucoup d'auteurs recherchant les déterminants de la dissémination du palmier à huile sur l'ensemble de l'aire où l'on le retrouve aujourd'hui, c'est bien cette relation « écologique », qui aurait favorisé le renouvellement des palmiers et leur dissémination autour des villages (Maley 1999). Cette relation « écologique » se retrouve aussi dans d'autres sociétés villageoises comme chez les *Guéré Nidrou*, dans l'ouest ivoirien

Pour Schwartz (1980), cependant, cette relation écologique entre la présence humaine et le développement de l'*Élaeis* n'est pas toujours suffisante. Il propose de la compléter par une autre explication de type anthropologique. Celle-ci rapporte cette interdiction assez répandue, qui a certainement permis la reproduction et l'extension de la palmeraie villageoise avec les « pertes » de l'égrenage réalisé en brousse, à des référents plus symboliques. En effet, arbre médiateur entre l'humain et la divinité, frère de l'homme dont il a, dans la conception *gouro*, accompagné la descente sur terre pour surveiller ses faits et gestes, le palmier à huile et surtout le régime de palme symbolise l'unité nécessaire entre les fils d'une même ascendance. Aussi, en invitant le *Guéré Nidrou* à éviter d'emporter avec lui un régime entier au village, mais plutôt de l'égrapper en un lieu unique en brousse, l'imaginaire local conçoit-il cet interdit comme une invite qui serait faite à la communauté villageoise pour qu'elle évite la dispersion de ses fils. Porter le régime entier au village signifierait alors la disparition de la communauté (Haxaire op. cit.).

Ce type de rapprochement entre régimes ou noix de palme et communauté villageoise est aussi présent chez les Agni Sanwi d'Aboisso. Dans cette société du sud-est ivoirien, un mythe fondateur très fort est associé à *Élaeis guineensis*. Il y est fait mention de ce que l'un des clans (les Adahölê) composant ce groupe a, dans son périple le menant vers son site actuel, découvert un perroquet mangeant des graines de palmiste.

« Ayant constaté que l'oiseau n'en mourrait pas, les Adahölê firent des graines de palmiste leur nourriture.

C'est pourquoi, dit la légende, depuis ce jour, lors du décès d'un des leurs, les Adahölê enfilent les graines de palmistes pour en faire un collier qu'ils attachent autour du cou, puis placent une graine entre les lèvres du défunt. » (Kadja 1978).

Analysant ce récit pour en saisir le sens se rapportant à l'origine et à la structuration de la société agni, Kadja (op. cit.) énonce qu'il met en évidence les rapports dynamiques mais aussi antagoniques qui structurent le corps social. En effet, pour l'anthropologue, le règne animal (symbolisé par le perroquet) a permis à l'homme de survivre en lui montrant la comestibilité d'un élément (les graines de palmistes) du règne végétal. Toutefois, bien que se présentant comme un « sauveur », l'animal ne manque pas non plus de se poser comme un concurrent dans l'utilisation des ressources offertes par la nature. Cet état de fait conduit à deux conclusions. La première se rapporte à la nature fondamentalement antagoniste et conflictuelle des relations sociales dans la communauté. La seconde conclusion marque, elle, le fait qu'au delà de l'opposition écologique dans l'usage du bien « graine de palme », il existe une réelle « continuité du processus de reproduction sociale et des phénomènes qui assurent la cohésion et l'équilibre des rapports des membres de la société » (Kadja op. cit.).

Ces différentes références au palmier à huile et à ses fruits en tant qu'éléments moteurs dans des processus sociaux, écologiques et idéologiques fournissent bien des repères pour une compréhension globale du monde culturel de certaines populations précoloniales ivoiriennes. Elles mettent en lumière le fait que, pour reprendre le mot de Koby (op. cit.), cette plante, exclusion faite du village, entretient avec ces populations des attaches beaucoup plus profondes que tout autre élément du complexe spatial traditionnel. En effet, plus qu'un arbre présent dans l'environnement forestier local, le palmier à huile structure aussi des liens sociaux et idéologiques forts avec et dans les communautés villageoises. Ces liens sont même doublés, pour certaines populations, d'une importance économique réelle. Car, pour des populations

comme les *Adjoukrou*, les *Ébrié*, les *Akyé* et les *Agni*, le palmier à huile était devenu une source inestimable de revenu à une époque où les plantations de café et de cacao n'avaient pas encore été implantées dans le pays.

1.3. Palmier à huile et construction de rapports socio-économiques de production

Verger « sauvage » au départ, la palmeraie naturelle, sous l'action de l'homme, est devenue par la suite un « objet commercial » (Monnier 1977). Source de richesse pour les communautés villageoises l'exploitant, elle s'est trouvée au cœur d'une forme d'organisation des rapports sociaux particuliers de production. En effet, au nom de sa valeur économique, le palmier à huile était réhaussé, dans certains espaces villageois, jusqu'au rang de propriété inaliénable de la communauté. Cette « socialisation » de la palmeraie induisait alors, pour chaque membre de la collectivité, l'acceptation d'un rôle économique à jouer dans l'exploitation des vergers. Cette répartition des tâches était en rapport avec une division locale du travail selon le sexe, l'âge, la compétence technique, la qualification professionnelle (Dupire et Boutillier 1958). Cette configuration nouvelle de la valorisation du palmier à huile a conduit à la construction de réseaux économiques nouveaux mettant en relation les populations des différentes parties du pays.

« ... Le commerce de l'huile de palme de fabrication artisanale a fait la richesse de certains groupements ethniques tels que les *Ébrié* et surtout *Adioukrou*. Ils allaient la vendre aux populations du Littoral et rapportaient du sel ou des articles manufacturés débarqués par des navires européens. Certains remontaient vers les habitants des savanes du centre (*Baoulé* en particulier) pour vendre ou échanger leurs produits contre des pagnes, des couvertures de cotonnade, des objets d'art (statuettes ou bijoux), de la poudre ou des pépites d'or. [...] les *Bétés* du Centre-Ouest [échangeaient même] une partie de leur récolte de riz contre l'huile de palme de fabrication artisanale. » (Sodepalm 1973)

En effet, jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, le commerce de l'huile de palme, qui était alors une exclusivité africaine, se pratiquait déjà entre les populations de la région de Jacqueville, les *Adjoukrou* et celles de l'arrière pays. Cet échange s'est même fait plus intense avec des navires français, anglais, et portugais sur le littoral *alladian* de Grand Jack. Cela fit dire à Chauveau (1985) qu'en 1830 déjà une exportation massive d'huile de palme vers les pays industriels avait cours sur la côte. Ces exportations se chiffraient dans l'ordre de 2 000 à 12 000 tonnes par an, pour la période allant du début à la moitié du XIX^{ème} siècle (Moll 1987). C'est l'importance de cette activité qui a fait qu'« à l'époque coloniale, [...] les rapports des administrateurs mentionnaient le « palmiste » parmi les cultures d'exportation, pour l'huile de palme » (Blanc-Pamard 1980).

Ce commerce était de pur troc au départ²² (Gnammon Nambou 1990). C'est avec la colonisation, qui en a initié une autre forme d'exploitation, de type industriel, et l'apparition du système monétaire, que les propriétaires des palmeraies naturelles ont véritablement commencé à s'enrichir. Cet enrichissement était lié à la vente de leurs productions aux compagnies françaises, en particulier à l'IRHO. Cependant, considérée par les populations comme une culture forcée, au même titre que le coton et le caoutchouc, à cause du système d'exploitation de ces plantes instauré par l'administration coloniale, l'extraction sera quelque peu abandonnée entre 1920 et 1950, au profit du café et du cacao.

²² Dans les échanges réalisés avec les bateaux européens accostant aux larges du littoral, lorsqu'il s'est agit de commercer avec les Anglais, ces derniers étaient peu favorables au troc. Ils ont donc instauré une espèce de monnaie dénommée « manille ». Celle-ci était juste un cercle de bronze non fermé.

1.4. Exploitation coloniale de la palmeraie naturelle

Principaux produits d'exportation au moment de l'érection du territoire ivoirien en colonie en 1893, les oléagineux (amande et huiles de palme) faisaient déjà l'objet d'une valorisation traditionnelle, à partir de procédés artisanaux jugés assez peu productifs (Yayat 2001). Reposant sur un « traitement archaïque » (Tailliez 1996) des fruits, ces techniques d'extraction ne pouvaient répondre aux exigences liées à la valeur économique nouvellement acquise par l'huile de palme. Dans ces conditions, l'administration coloniale eut donc besoin de réfléchir à la mise en œuvre de moyens techniques différents pour assurer une meilleure valorisation de la plante. Pour ce faire, il a été décidé de l'installation de nouveaux complexes agro-industriels pour recevoir les régimes issus de la cueillette villageoise, aux fins de l'amélioration du rendement de leurs exploitations par leur traitement industriel.

La création de ces complexes a surtout été réalisée en tablant sur « la distribution [des palmeraies naturelles existantes] en concessions rurales aux colons et aux sociétés à gros capitaux » (Yayat 2001). Ces établissements de trituration des graines de palme, pionnier de l'industrialisation de la colonie ont, en dépit du soutien de l'administration, commencé quelques années seulement après leur installation à faire face à un sous approvisionnement chronique. Les populations autochtones supposées participer à la fourniture des huileries en régimes de palme avaient décidé de boycotter cette agro-industrie coloniale. Manifesté par un double refus – de livrer de la graine aux huileries et de se faire engager par elles comme grimpeur ou coupeur de régimes – ce boycott était dans la réalité sous-tendu par un rejet par ces populations de la forme de division coloniale du travail organisant l'exploitation de la palmeraie naturelle (Yayat 2001).

De fait, l'exploitation de la palmeraie à huile, telle que pensée et structurée par l'administration coloniale, reposait sur une division sociale du travail dans

laquelle seules « les tâches culturales et la récolte des régimes » (Yayat op. cit.) étaient dévolues aux populations. L'exclusivité de l'extraction revenait aux usiniers européens. Dans ces conditions, pour ces populations dont la palmeraie naturelle a représenté un bien économique dont l'exploitation était même antérieure à la pénétration coloniale, ce modèle d'organisation était assimilable à une dépossession pure et simple. Ainsi, Dupire et Boutillier (1958) dans leur essai de compréhension des facteurs maintenant la fourniture de régimes par les villageois à certaines de ces huileries – financées elles en 1956 par le FIDES – à un niveau nettement en dessous des possibilités entrevues au départ, n'ont pu qu'indexer ce mode d'organisation du travail comme cause principale.

En confinant les populations autochtones à la seule activité de cueillette, l'extraction leur étant retirée, cette division du travail leur faisait perdre leur principale source de revenu. Cet état de fait était conjugué à un autre facteur que ces auteurs ont appelé un manque de "rationalisation" de l'activité de cueillette au sein de la population *adjoukrou*, groupe du sud ivoirien concerné par la fourniture de régimes aux huileries susmentionnées. Dans cette société villageoise en effet, le travail de collecte et de transport des régimes à l'usine était collectif de janvier à juin²³ mais devenait individuel le reste du temps. La transition entre les deux périodes n'étant pas préparée, elle entraînait donc inmanquablement une désorganisation des récoltes. Ces dernières, en période de pluie, restaient tout aussi faibles et irrégulières dans la mesure où les troncs des arbres devenant glissants, leur grimpe en devenait périlleuse.

Cette crise, véritable entrave au développement de cet essai de rentabilisation coloniale de l'exploitation des palmeraies naturelles, intervenait dans un contexte où la production du caoutchouc de cueillette était elle aussi

²³ Cette période correspond à la saison principale de l'extraction artisanale de l'huile de palme ; l'on y a des pointes de production pendant les mois de mars et avril.

confrontée à la raréfaction des ressources en arbres et en lianes. Cette activité, seconde composante majeure d'une économie coloniale alors fondée sur les exportations des produits du cru, en fournissait pour la période allant de 1900 à 1912, la moitié des recettes. L'alternative la plus immédiate restant alors la rationalisation de l'exploitation du palmier à huile dont le potentiel était encore intact, l'administration coloniale dut s'impliquer davantage de sorte à pouvoir donner une impulsion particulière à la recherche scientifique sur les oléagineux.

Tableau 3 : Part des principaux produits du cru dans les recettes d'exportation coloniales en Côte d'Ivoire

Période	1893-1899	1900-1912	1913-1920
Oléagineux	52,43	29,27	51,20
Caoutchouc	17,23	58,18	15,73
Bois	15,63	10,37	20,90

Source : Affaires économiques, carton n°101, Ansom que cite Yayat (2001)

Toutefois, avant que cette recherche ne se mette véritablement en place, l'administration coloniale, dans un souci de soutien aux huileries dont les premiers signes d'essoufflement commençaient à se faire sentir, est passée par une phase de production et de diffusion de presse à bras dans les villages²⁴. Cette diffusion était inspirée par le constat selon lequel il demeurait nécessaire de poursuivre l'industrialisation de l'extraction de l'huile tout en abandonnant

²⁴ Ce sont deux générations de presses qui seront diffusées durant cette période. La première, apparue en 1926-1927 a connu des fortunes diverses dans les différents cercles administratifs. Elle sera suivie en 1929 par la seconde génération de presses. Tout cet outillage était supposé accroître l'extraction mécanique de l'huile de palme sur le littoral ivoirien. Aussi, les populations bénéficièrent-elles d'un financement de la part de la société indigène de prévoyance de sorte à en assurer leur équipement (Yayat 2001).

la démarche d'achat de graines aux populations. Elle tirait son fondement dans le fait qu'après la 1^{ère} guerre mondiale qui venait de prendre fin, la demande mondiale d'huile de palme et de palmiste s'est accrue (Moll 1987), obligeant les pays colonisateurs dont la France à accorder une attention particulière à l'exploitation locale des palmeraies naturelles, alors principales sources de cette production.

Dans le contexte ivoirien, l'émergence de ces huileries paysannes a donné lieu à des relations commerciales très chaotiques entre les populations et les maisons de commerces européennes (CICA, CFAO, SCOA, SHO, etc.), principaux acquéreurs des produits de l'extraction villageoise. Toutefois, elles mettaient en évidence la nécessité d'associer les populations locales à la valorisation des palmeraies. Cette idée sera même reprise par l'État de Côte d'Ivoire lorsque, contraint par la situation du marché de ses principales spéculations de rente, il a initié sa politique de promotion des grands vergers de palmier à huile. Pour parvenir à donner forme à cette association, les pouvoirs publics locaux n'ont eu qu'à se fonder sur les acquis de la recherche coloniale sur les oléagineux. En effet, tablant sur la tradition d'exploitation du palmier existant dans la région et, motivée par les besoins de l'industrie européenne de l'époque, l'administration coloniale a invité, vers 1924, l'ORSTOM à s'installer en Côte d'Ivoire et à se pencher sur les possibilités d'une meilleure exploitation de cette denrée qu'était le palmier à huile (Alomassor 1984). Cette invite faisait suite à la création de la station de recherche de La Mé en 1922. Cette structure, devenue IRHO en 1945, sera le fer de lance de cette politique de recherche sur les huiles et oléagineux dans l'ensemble de l'aire d'influence coloniale de la France, dans les zones d'exploitation de cet arbre.

Les recherches entamées ont surtout porté sur l'augmentation de la productivité de la plante et sur l'amélioration du processus de transformation de ses fruits dans le cadre de plantations agro-industrielles produisant pour

l'exportation et pour l'industrie locale²⁵. L'on a alors sélectionné au départ pour les essais les couches supérieures du dura, variété venue d'Asie dont la coque ou endocarpe, épaisse de quelques 2 centimètres représente 20 à 25% du poids du fruit (Asiedu 1991). Vers la fin des années 30 toutefois, il est apparu de meilleurs résultats avec le croisement de cette variété et une espèce locale dénommée pisifera²⁶. L'hybride tenera (Surre et Ziller 1963) ainsi obtenue²⁷, lorsque mise en culture à grande échelle, a permis de produire en condition de plantation industrielle entre 3 à 4 tonnes de régimes de palme à l'hectare, fournissant dans le même temps des régimes dont les noix avaient une plus grande teneur en huile²⁸, comparaison faite avec le dura.

Les effets combinés de ces améliorations et des progrès technologiques réalisés dans la chaîne de transformation ont alors conduit à l'obtention de taux d'exploitations relativement élevés dans les installations industrielles. Celles-ci réalisèrent parfois des taux de l'ordre de 20 à 24%, cela représentait un gain d'efficacité substantielle par rapport aux méthodes artisanales d'extraction²⁹. Ces dernières étaient mises en œuvre dans le cadre de petites unités partiellement mécanisées ou utilisant des procédés manuels. Pendant longtemps, elles n'ont permis la production de l'huile pour l'exportation qu'avec des taux de l'ordre de 8 à 10% (Tailliez 1996). Les rendements nouveaux obtenus par la recherche fournissaient donc des éléments d'intérêt pour la mise en œuvre d'une véritable exploitation industrielle du palmier à huile.

²⁵ L'embryon de cette agro-industrie existait déjà avec l'installation en 1910 de la première huilerie moderne sur l'île de Grand-Bassam.

²⁶ Espèce sans coque à faible valeur commerciale.

²⁷ Cette nouvelle variété améliorée a une enveloppe épaisse de seulement 0,5 à 4 millimètres, ses mésocarpes moyen et supérieur représentent 60 à 90% du fruit.

²⁸ Cette huile était aussi de meilleure qualité, eu égard à sa faible teneur en acides gras saturés.

²⁹ Mue par un souci d'intensification de l'activité d'extraction artisanale, l'administration coloniale a donc mis en place une politique de diffusion de presses à bras dans les villages.

Les premiers essais de culture intensive du palmier à huile en Basse Côte d'Ivoire remontent au début des années 20. Ils ont démarré avec la création de la plantation de La Mé par les services de l'agriculture de l'administration coloniale française et de celle de Mopoyem et de Grand-Drewin par l'Union Tropicale de Plantations. Plus tard en 1946, ces divers blocs de plantations ont été repris par l'IRHO (Colin 1987). Bien qu'orientés vers l'industrialisation à des fins essentiellement économiques de l'exploitation du palmier à huile, ces essais de culture intensive n'ont pas eux manqué d'associer les populations locales. C'est ce modèle que vont améliorer et étendre les pouvoirs publics ivoiriens à partir de 1963 dans le cadre des opérations dites de diffusion en milieu villageois de la culture du palmier à huile sélectionné.

Conclusion

L'exploitation du palmier à huile est, en Basse Côte d'Ivoire, une activité antérieure à la pénétration coloniale. Dans les sociétés précoloniales vivant dans le sud forestier, les vergers de palmier à huile naturel servaient à la confection d'huile ou d'alcool vendus dans l'arrière pays. Lorsque vinrent les navigateurs européens, de nouveaux débouchés se créèrent pour ces produits obtenus de façon artisanale. Ces activités contribuèrent fortement à structurer l'économie et ces sociétés villageoises ; le travail de récolte, de transport et d'extraction mobilisait toute la communauté sur la base d'une division du travail reposant sur les structures sociales locales. Avec la pénétration coloniale, cette forme « traditionnelle » d'exploitation des vergers « subspontanés » de palmier à huile va considérablement évoluer. En effet, pour les besoins de son industrie, le colonisateur français a initié un système industriel de valorisation des vergers de palmier à huile existant.

Ce système reposait sur un mode nouveau de valorisation des vergers naturels : les populations locales étaient désormais les fournisseurs obligés de

régimes de palme collectés selon une forme d'exploitation que le colon voulait empreint de beaucoup plus de rationalité de sorte à maintenir le niveau d'utilisation des huileries mises en place pour triturer les noix de palme à un niveau optimum d'exploitation. Quasiment imposée aux populations locales, ce « contrat » de fourniture de régimes de palme aux usines coloniales et l'organisation nouvelle du travail qu'il induisait dans les palmeraies « géantes » n'ont pu être mises en œuvre bien longtemps. De nombreuses formes de résistances autochtones ont en effet entravé l'approvisionnement des huileries coloniales.

Pour contourner la difficulté liée au peu d'engouement « indigène » à participer à l'approvisionnement des huileries, diverses voies ont été explorées par les colonisateurs français. Dans un premier temps, les colons ont opté pour la création, par leurs propres soins, d'importantes concessions de plantation de palmier à huile. Ces concessions étaient obtenues à partir de l'« acquisition » de grands domaines fonciers sur lesquels les plants de palmier à huile naturels en croissance étaient sauvegardés et entretenus de sorte à constituer un verger capable d'approvisionner les huileries. Par la suite, la recherche scientifique a été mise à contribution pour permettre la création de vergers d'un type nouveau. Ceux-là reposaient sur l'exploitation du palmier à huile dit sélectionné, obtenu à partir de croisement de variétés diverses. Avec les indépendances, c'est ce palmier à huile sélectionné qui a servi à la politique de diversification agricole. Les formes traditionnelles d'exploitation des vergers seront abandonnées pour un schéma agro-industriel dans lequel la Sodepalm avait le monopole de l'extraction. La participation villageoise obtenue pendant la colonisation sous la contrainte sera plutôt suscitée, encouragée, entretenues par le moyen de divers mécanismes d'intéressement qui feront le succès de l'« opération plantations villageoises de palmier à huile sélectionné » en Basse Côte d'Ivoire à partir de 1963.

CHAPITRE 2 :

CONSTRUCTION ET MUTATIONS DU DISPOSITIF « SODEPALM »

Introduction

La culture du palmier à huile « sélectionné » s'est développée à partir de 1963 en Basse Côte d'Ivoire. Promue dans le cadre d'une politique nationale de diversification économique et agricole, sa vulgarisation auprès des populations rurales a été mise en œuvre dans le cadre de plans sectoriels appelés « Plans Palmier ». La conception et la réalisation de ces plans, pour l'État indépendant de Côte d'Ivoire, se justifiaient à différents niveaux. Essentiellement fondée sur l'agro-exportation, l'économie ivoirienne montrait déjà, quelques années après l'indépendance, des signes d'engourdissement. Cette situation était principalement liée à des facteurs comme : (i) la disparition progressive des essences rares recherchées sur le marché international du bois, (ii) les importantes variations climatiques affectant l'activité agricole locale, (iii) la détérioration des termes de l'échange et la tendance baissière affichée par les cours mondiaux du café et du cacao.

Ces matières premières (bois et binôme café/cacao) représentant les mamelles de l'économie nationale, la nécessité de trouver des palliatifs aux difficultés affectant leur commercialisation s'imposait. Les autorités ivoiriennes ont donc misé sur la possibilité de procéder à une substitution des exportations de denrées brutes par des produits finis ou semi-finis. Ce remplacement ne pouvait être réalisé qu'au moyen de la création d'unités industrielles produisant sur place des produits manufacturés ; il s'agissait donc de promouvoir un secteur agro-industriel dynamique dont le principal levier serait composé d'un ensemble d'industries agro-alimentaires. Ces dernières devaient s'employer à utiliser, de façon systématique, comme matières

premières les produits agricoles de rente locaux, dont elles assureraient la transformation en produits finis ou semi-finis. Cette possibilité a donc conduit les pouvoirs publics à envisager sérieusement l'option pour une production locale d'huiles et de graisses alimentaires. Celle-ci était d'autant plus réalisable qu'un marché local se développait rapidement en savonnerie et en huiles alimentaires (Ministère du Plan 1975). De plus, le marché international des corps gras semblait offrir des débouchés à court et moyen termes (Cauvin 1979).

À côté de ces opportunités et potentialités économiques supposées nourrir le développement d'une filière élaeicole en Côte d'Ivoire, une autre raison qui en justifiait la mise en place se rapportait à un souci de promotion du monde rural. Les pouvoirs publics ivoiriens entendaient, de fait, au moyen de cette opération de vulgarisation à large échelle de la culture du palmier à huile, créer de nouveaux pôles de développement. En effet, amorcée dès son accession à la souveraineté internationale, la marche vers le développement du pays n'a pas manqué de générer d'importantes disparités entre les régions³⁰ mais aussi entre le monde rural et les zones urbaines. Ces déséquilibres, pour être corrigés, demandaient que des efforts soient faits pour relever le niveau de vie dans de nombreuses zones rurales plus ou moins défavorisées.

Avec les « Plans Palmier », il s'agissait donc d'assurer un accroissement du niveau de revenu des ruraux à travers, entre autres, la création d'emplois nouveaux et la promotion d'activités agricoles nouvelles. De plus, en encourageant ces ruraux, les jeunes notamment, à la culture de cette spéculacion agricole nouvelle, l'objectif poursuivi était de les sédentariser et, par conséquent, de lutter contre l'exode rural ; ce phénomène, à cette époque déjà, commençait à vider les campagnes au profit des villes. L'objet de ce

³⁰ Ces disparités régionales ont été aggravées par la promotion des produits agricoles d'exportation dans la forêt méridionale aux dépens de la savane nordique, réduite à la pratique d'une agriculture de subsistance (Traoré 1990).

chapitre est double. Nous présentons, d'une part, le dispositif contractuel liant l'organisme public chargé de conduire les « Plans Palmier » et les planteurs villageois. D'autre part, nous nous intéressons à l'évolution de ce dispositif ainsi qu'à sa configuration dans l'actuel contexte de privatisation.

2.1. Dispositif Sodepalm avant privatisation

Bien qu'ayant fait de l'agriculture de plantation villageoise la base de l'économie nationale, la Côte d'Ivoire n'a pas adopté pour autant une démarche univoque en matière de diffusion des spéculations agricoles composant ce secteur d'activité. Pour le café et le cacao par exemple, la sensibilisation des populations a été confiée à la SATMACI (Société d'Assistance Technique et de Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire) puis à des structures comme l'ANADER (Agence Nationale d'Appui au Développement Rural). Essentiellement circonscrite à la seule sphère de la vulgarisation agricole, leur intervention n'a eu, globalement, qu'un effet limité sur l'adoption – même massive – dont ces plantes ont fait l'objet. Au niveau de la filière « palmier à huile sélectionné » par contre, c'est bien la démarche d'encadrement mise en place pour l'intéressement de la paysannerie qui, semble-t-il, a joué un rôle déterminant dans l'adoption de cette plante.

2.1.1. Philosophie générale de l'opération

La promotion du palmier à huile est en réalité intervenue en pleine crise de l'économie de plantation villageoise locale. Cette dernière était confrontée à un début d'épuisement des réserves forestières, au vieillissement des plantations sur pied et à l'effondrement des prix du cacao (Léonard 1997). Au regard de cette situation, l'introduction dans ce milieu traditionnel forestier en quête d'alternative d'une culture moderne et fortement technique, le palmier à huile sélectionné en l'occurrence, demandait la mise en place d'un dispositif d'intéressement particulièrement incitatif. Car, pour pratiquer la culture du

palmier à huile sélectionné – fondée sur une monoculture intensive consommatrice d'intrants – le planteur se devait entre autres :

- de mettre en place son matériel végétal suivant les normes modernes conseillées par l'encadrement (alors qu'il revendique un savoir-faire ancestral) ;
- d'entretenir son verger pendant 3 à 4 ans sans avoir la moindre recette ;
- d'exploiter toute l'année, à sa pleine capacité, l'instrument qui lui est fourni³¹.

En clair, dans le cadre de cette politique nouvelle d'exploitation du palmier à huile, l'effort et la recette instantanée jadis liés à la cueillette et à la valorisation traditionnelles du palmier³² sont remplacés par un travail permanent conduisant à l'obtention continue, mais différée, de revenus pour le paysan (Sodepalm 1970).

2.1.2. Outils et moyens de l'opération

Pour réussir à intéresser les ruraux, en dépit des contraintes objectives associées à la pratique de l'élaéculture moderne, deux outils ont été mis en place. Il s'agit, d'une part, de la conception de programmes sectoriels de promotion de la plante et, d'autre part, de la création d'un outil de développement conçu pour accompagner la mise en route desdits programmes. Connus sous la dénomination de « Plans Palmier », les programmes sectoriels de diffusion de la culture du palmier à huile ont été pensés pour assurer la mise sur pied d'une véritable industrie des oléagineux

³¹ Il s'agit d'une exploitation continue et étalée sur toute l'année était supposée permettre aux paysans de contourner les difficultés de trésorerie auxquelles ils étaient confrontés dans le cadre de la cacaoculture et de la caféiculture. Le revenu généré par ces deux produits n'était en effet que circonscrit à la seule période de la traite. Bien souvent, les planteurs se retrouvaient donc pour le reste du temps à s'endetter auprès des traitants pour faire face à certaines dépenses.

³² Comme mentionné dans le chapitre précédent, l'exploitation d'une vaste palmeraie naturelle par ces populations a eu à alimenter les premiers courants commerciaux entre l'Europe et l'Afrique. Bien de comptoirs ont été créés à cet effet. À côté de ce commerce « transatlantique », des échanges structurés autour de la commercialisation de produits dérivés de cette même palmeraie naturelle ont permis la jonction entre la zone côtière et l'arrière pays.

dans le pays. Ces plans ont porté sur la mise en culture de vastes vergers de palmier à huile sélectionné et la création d'unités de trituration, dans le cadre de complexes agro-industriels (second outil) disséminés tout le long de la partie côtière du pays.

La mise en œuvre de ces différents outils a été possible grâce à d'importants appuis budgétaires d'origine privée ou publique. Ceux-ci ont été mobilisés sous la forme de dotations (FED et BSIE) et d'emprunts contractés auprès de divers organismes de financement. En 1986, soit quelques vingt années après leur démarrage, les « Plans Palmier » avaient déjà donné lieu à des investissements de l'ordre de 100 milliards de francs CFA. Cet apport, pour 45 milliards de francs CFA au moins, a été obtenu auprès de la Banque Mondiale, la Caisse Centrale de Coopération Économique, le Fonds d'Aide à la Coopération et la Banque Européenne d'Investissement. Certaines structures bancaires locales comme la BICICI, la SGBCI ou la défunte BNDA ou la CAA ont aussi participé, à hauteur de 4,5 milliards de francs CFA à ce financement.

2.1.3. Acquis et réponses paysannes

Concrètement, la réalisation de ces « Plans palmier » s'est étendue sur six périodes successives. La première, qui va de 1962 à 1967, a vu le démarrage du 1^{er} plan palmier. C'est au cours de cette période que les deux premiers programmes soutenus par le FED³³ et portant sur la création de 2200 ha puis 32 000 ha de plantations ont été exécutés. La seconde période, allant de 1968 à 1974, a elle été consacrée à la mise sur pied des premières huileries. Par la

³³ Une dotation budgétaire de l'ordre de 9,25 milliards de FCFA a été attribuée à l'État de Côte d'Ivoire dans le cadre de deux conventions distinctes signées en 1963 et 1965 par cette institution pour la mise en route du projet. Jusqu'en 1967, ce Fonds Européen de Développement sera le principal financier de l'opération, sa préférence allant à la mise en place de lotissements des plantations industrielles à attribuer à des familles d'usufuitiers. Cette idée sera par la suite abandonnée lorsque d'autres bailleurs de fonds comme la CCCE, la BEI et la Banque Mondiale intervinrent pour le financement de la suite du programme villageois.

suite, les périodes de 1975 à 1977 et de 1978 à 1982 ont été consacrées à la diversification géographique et industrielle de l'opération ainsi qu'à sa consolidation. La période allant de 1978 à 1982 correspond à une sorte de période charnière pendant laquelle, en raison de difficultés de gestion financière, l'on a assisté à un arrêt des superficies plantées. Un programme intérimaire a donc, par la suite, été mis en place, entre 1983 et 1986, pour conduire à un second « Plan palmier ». Il a permis de jeter les bases du deuxième « Plan palmier » qui, lui, a couru de 1986 à 1990. Pour l'essentiel, le développement des plantations villageoises (PV) a eu lieu entre 1983 et 1990, bien que quelques centaines d'hectares aient été installés plus tôt ; la période de 1963 à 1980 a permis principalement l'installation des blocs de plantations industrielles (PI) et des usines.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Tableau 4 : Récapitulatif des financements des ensembles agro-industriels de palmier à huile

Date	Phase correspondante	Financement extérieur	Organisme	Coût global du projet (incluant les financements propres)
1963	Conception du premier plan palmier	1,15 milliards FCFA	CEE	
1965	Création des plantations en usufruit	8,1 milliards FCFA	FED	
1967	Création de PV, abandon du système d'usufruit	7,7 millions de FF	CCCE	
1969	Création de Palminindustrie et Palmivoire (Soc. D'économie mixte)	17,1 millions de \$ US	BIRD	
1971	Deuxième projet BIRD	7 millions de \$ US	BIRD	
1974	Troisième projet BIRD	?	BIRD	
1977	Palminindustrie devient société d'Etat - Projet sud-ouest - Projet Sassandra	4,9 milliards de FCFA 2,5 millions de £	BIRD CDC	11,3 milliards de FCFA
1979-1982	Arrêt des plantations			
1983-1985	Programme 5ème FED	10 millions d'écus	FED	
1985-1990	Deuxième Plan Palmier	33 milliards de FCFA	BIRD CDC CCCE BEI, FED	90 milliards de FCFA

Source : Jannot (1999) et archives AFD que cite Cheyns et al. (2000)

L'on retiendra que c'est principalement au cours du second « Plan palmier » que les petites unités de production villageoises ont connu leur plein essor bien que, pendant les différents moments de l'exécution de l'opération de promotion de la culture du palmier à huile sélectionné, l'ambition de promouvoir les exploitations familiales ait toujours été constante. En effet,

l'idée qui, au départ, a porté la création de la filière était d'asseoir un dispositif agro-industriel pérenne, associant au mieux les communautés villageoises dont les sites accueillent l'opération. Pour y parvenir, les concepteurs de l'opération ont fait le choix de créer au premier abord un noyau de production constitué de blocs de plantations industrielles, mis en place autour d'une usine d'extraction. Ces plantations industrielles devaient assurer l'assise économique de l'opération, en lui servant de volant régulateur à trois niveaux au moins.

D'abord, en termes de réalisation, elles devaient permettre, à travers la maîtrise des créations dont elles font l'objet, d'éviter qu'il n'y ait un écart trop important entre les prévisions et les résultats obtenus. Ensuite, concernant l'exploitation du potentiel des unités agro-industrielles, ces plantations, propriétés des unités elles-mêmes, devaient servir à assurer leur rentabilisation optimum sur les plans techniques et industriels grâce à la fréquence des coupes et à la régularité de l'approvisionnement des usines. Enfin, dans leur rapport aux plantations villageoises, ces plantations étaient censées fournir un modèle technique « reproductible » à même de porter l'encadrement paysan. Ce rôle de modèle à imiter était aussi associé à des préoccupations beaucoup plus économiques. C'est à ces dernières, en effet, que revenait, en période de mauvaise conjoncture, la charge d'assurer le financement de l'encadrement paysan ; leur coût de revient étant de loin inférieur à ceux obtenus en plantation villageoise (Amagou 1975).

Porteuses de la véritable signification de l'opération en termes de développement, les plantations villageoises devaient servir à intégrer le petit paysannat. Créées par des exploitants individuels à la périphérie du noyau PI-usine, ces plantations devaient être tenues par des chefs d'exploitations « recrutés, » pour une bonne part, dans les villages situés dans les environs immédiats du site. Cette exigence répondait à un besoin de facilitation du suivi agronomique des parcelles et de collecte des régimes de palme, une fois

la palmeraie en production. À cet effet, un circuit de pistes de collecte bord-champ reliant l'ensemble de ces parcelles a été mis en place pour assurer le passage des camions de collecte et l'évacuation des productions vers l'usine. Un débouché sûr et régulier était ainsi garanti aux planteurs quant à l'achat et au paiement – effectué chaque mois – de leurs productions.

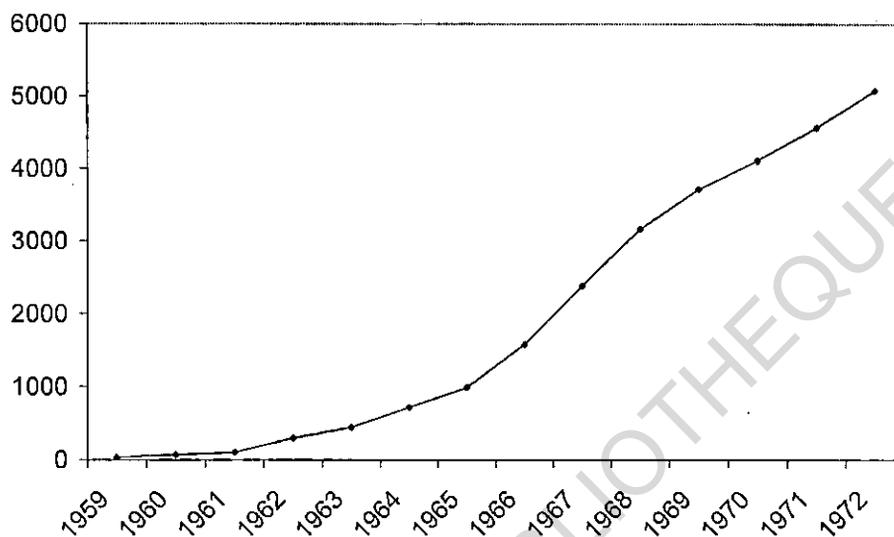


Figure 1 : Évolution du nombre de planteurs villageois pendant la première décennie de l'opération (Sodepalm 1973)

Ce dispositif, assez novateur pour l'agriculture ivoirienne, a initié les paysans à de nouvelles façons de conduire leurs exploitations. Celles-ci portent sur la vulgarisation d'itinéraires techniques et sociaux très normatifs associés à la valorisation de la palmeraie. Ces itinéraires intègrent l'usage d'un matériel sélectionné, l'interdiction de cultures associées, le respect d'un calendrier agricole et de techniques culturales précises, le choix d'un précédent cultural spécifique, l'exigence d'une certaine qualité du travail de préparation du terrain, le semis d'une plante de couverture, l'apport d'intrants, etc.

Toutes ces exigences reviennent, pour le planteur intéressé par la culture du palmier à huile, à s'atteler dans un premier temps à préparer la parcelle destinée à accueillir les plants. Interdiction lui étant faite de complanter le palmier avec d'autres cultures, le postulant devait donner la preuve qu'il possédait en dehors de la parcelle (im-) mobilisée pour le palmier à huile d'autres espaces pour la réalisation de champs de vivriers entre autres. Pour justifier cette interdiction, les services de l'encadrement villageois invoquaient l'impératif du semis de la plante de couverture destinée à contrôler la végétation adventice³⁴. Ce schéma cultural a été véhiculé auprès des planteurs villageois tout le long du premier « Plan palmier », entre 1965 et 1976.

Pour le second plan, à partir de 1983, les encadreurs chargés de veiller à l'application de cette interdiction, n'ayant pas reçu de directives précises sur la question, les planteurs villageois se sont donc autorisés de façon presque systématique l'association de vivriers divers à la parcelle de palmier.

« Toutefois, dès 1984, la plantation du manioc dans les jeunes palmeraies, considérée comme nuisible au bon développement du palmier, est interdite, les encadreurs allant jusqu'à arracher les plants dans les parcelles. Seules sont alors tolérées les cultures de cycle court, le maïs et la patate douce, ainsi que l'igname » (Biarnes 1987).

Cette tolérance sera de courte durée puisque, dès 1985, l'interdiction sera étendue à toutes les autres cultures vivrières.

En plus de cette première condition, d'ordre technique, il était demandé aux populations villageoises de s'assurer que la parcelle mise à disposition ne souffrait d'aucun litige. Elle devait aussi se situer dans un périmètre de 30 km, à vol d'oiseau, autour de l'usine d'extraction ; cette distance représente une

³⁴ Pour les services chargés de l'encadrement villageois, toute complantation de vivrier au palmier retarderait le semis de la plante de couverture, nuisant ainsi au rôle de contrôle de la végétation adventice (*Eupatorium* en particulier) que cette dernière était censée jouer (Biarnes et Colin op. cit.).

sorte de « rayon de collecte économique » au delà duquel la collecte et le transport entraîneraient des coûts trop élevés³⁵. Dans le cas où le candidat-plantateur était âgé de plus de 45 ans, il avait obligation d'associer un héritier potentiel à la signature du contrat. C'est en principe à ce dernier que devait échoir la plantation en cas de décès du planteur. L'objectif visé à travers cette conditionnalité était d'éviter que la parcelle ne soit abandonnée une fois le propriétaire décédé (Baumann 2000). Au final, lorsque toutes ces conditions de base étaient plus ou moins remplies, le planteur sélectionné pour recevoir les plants devait s'employer dans les environs des mois de mars et d'avril, à dessoucher et à nettoyer la superficie à valoriser.

La préparation du terrain et la réalisation du piquetage³⁶ de la parcelle étaient exécutées, suivant les instructions de l'encadreur villageois, commis à cette tâche. C'est ce même encadreur villageois qui supervisait la distribution et l'installation des plants sur les parcelles. Par la suite, le planteur recevait de l'engrais pour accompagner la croissance des arbres. En période de production optimum de la parcelle, le planteur doit, en principe, réaliser 3 sarclages l'an et des séances d'élagage³⁷ des arbres tous les 5 mois. En phase juvénile, ce travail d'entretien de la parcelle consiste à sarcler, à la main et de façon régulière, les ronds réalisés autour de chaque pied de palmier, à installer la plante de couverture et à faire le toilettage des arbres.

Par l'acceptation et la mise en pratique plus ou moins effective de ces prescriptions, les planteurs s'inséraient dans un système de relations contractuelles avec les complexes agro-industriels gérés par la Sodepalm.

³⁵ Répercutés sur le prix d'achat aux producteurs, ces frais seraient à la base d'une diminution sensible du prix au kilogramme de régime payé aux planteurs.

³⁶ Cette opération se fait en respectant la densité de plantation qui est de 143 pieds à l'hectare, disposés en triangle équilatéral de 9 m de côté, soit 7, 80 m entre les lignes et 9 m entre chaque plant sur chacune des lignes. Le piquetage permet d'installer les têtes de ces lignes.

³⁷ Opération d'entretien des plants de palmier pendant laquelle l'on procède à une section des palmes asséchées qui pendent le long du tronc de l'arbre.

Cette structure, organisme créé par décret et financé par la puissance publique (directement ou sur emprunt étranger) avait pour mission de conduire l'opération. Elle sera remplacée en 1978 par la Palmindustrie, société d'économie mixte devenue société d'État, pour la gestion des plantations industrielles et la collecte des plantations villageoises. La Sodepalm n'aura donc plus à charge que l'encadrement villageois jusqu'en 1983 où elle disparaîtra, Palmindustrie redevenant le seul opérateur du « Plan palmier ». Il convient cependant de noter que l'État de Côte d'Ivoire en vint à solliciter le concours de certains bailleurs comme la BEI pour s'engager aux côtés de la CCCE et la Banque Mondiale dans le financement de la suite du programme à partir de 1967. Il dut, pour cela, revoir le statut de la Sodepalm.

En fait, la BEI s'était refusée à prêter son concours à une société d'État ; la participation du secteur privé fut donc requise. Ainsi, suite à un protocole d'accord passé le 24 juin 1968 entre la Sodepalm, l'État de Côte d'Ivoire et certains acteurs opérant dans le secteur privé comme la SOGESCOL, la SOCFIN, la SONAFI et bien d'autres encore, la société d'État dut s'adjoindre d'autres opérateurs. La Sodepalm devint alors le groupe Sodepalm³⁸. Dans tous les cas, son action en faveur du milieu rural – qui sera reprise plus tard par la Palmindustrie – consistait à intervenir techniquement et financièrement auprès des exploitants individuels. Cette intervention allait de la création de la plantation jusqu'à son entrée en production.

Concrètement, la Sodepalm assurait en phase de création la fourniture des intrants (le matériel végétal sélectionné, l'engrais, les pesticides) aux

³⁸ Ce groupe était composé de trois structures distinctes : (i) la société Sodepalm dont le capital social s'élevait à 400 millions de FCFA et qui était tout à la fois propriétaire des plantations industrielles, responsable des plantations villageoises et chargée de l'exécution d'un plan cocotier ; (ii) la Palmindustrie, propriétaire des huileries, dont le capital s'élevait à 2,5 milliards de FCFA souscrit pour 72% par la Côte d'Ivoire, 18% par le secteur privé technique et 10% par le secteur privé ivoirien ; (iii) Palmivoire, société d'économie mixte comme Palmindustrie, ayant à charge diverses activités dans la filière. Celles-ci couvraient la gestion des plantations industrielles, des huileries et des stations de stockage, la collecte et le traitement du produit brut, la commercialisation de l'huile de palme et de palmiste, la poursuite des investissements, etc. (Pillet-Schwartz 1994)

planteurs. Elle leur dispensait ensuite l'assistance technique pour la tenue de la parcelle et la surveillance précise de la récolte. En dernière instance, c'est encore elle qui se chargeait de la collecte, l'achat et l'usinage de la production. En fait, lorsque les parcelles qu'elle a aidées à mettre sur pied commençaient à produire, vers la quatrième année suivant leur création, la Sodepalm se chargeait, tous les 15 jours, de passer collecter les régimes. Préalablement cueillis et mis en tas, par les soins du planteur lui-même, aux abords de la piste de collecte et suivant un calendrier établi par l'encadreur villageois, ces régimes sont par la suite acheminés dans des camions vers les usines pour la transformation.

La paie des produits intervenait, bon an mal an, tous les 5 du mois (Fanchette 1986). Entre temps, avant que les parcelles n'entrent en rapport, diverses formes de crédits, élargis même à certaines prestations sociales comme les prêts pour financer la rentrée scolaire, étaient alloués aux planteurs. Les investissements les plus importants pour la création d'une palmeraie se situent, en fait, au cours de la première année ; cet apport financier alloué au planteur sous la forme de prime devait donc lui permettre de prendre en charge les coûts engendrés. Le remboursement se faisait dès l'entrée en rapport de la parcelle, sur sept ans, par prélèvement sur le kilogramme de régimes livré à l'usine³⁹. Ce prélèvement est réalisé sous la forme d'une retenue proportionnelle au poids de la récolte livrée par le planteur, à raison du cinquième du prix unitaire d'achat et à concurrence du montant de l'annuité et du solde éventuellement impayé de l'année précédente.

³⁹ Un délai de grâce de 6 ans était accordé au planteur avant qu'il n'entame le remboursement des différents prêts qui lui étaient alloués. Cette démarche avait l'avantage de ne pas exiger des candidats-planteurs de capital de départ pour financer la création de sa parcelle.

Tableau 5 : Présentation synthétique du contrat Sodepalm-plantateurs villageois

Année	Plantateurs	Sodepalm
Année précédant la plantation (N-1)	Choix du terrain dans le « rayon de collecte économique » (à 20 km maximum de l'huilerie)	Enregistrement de la demande Conseils techniques
Année de plantation (N0)	Défrichage Trouaison, rebouchage, semis graines de couverture Plantation Entretien de la parcelle	Piquetage préliminaire Piquetage plantation Fourniture graines de couverture Fourniture plants Fourniture grillage Fourniture grillage Fourniture engrais Fourniture primes d'entretien
Première année (N1)	Entretiens de la parcelle (ronds, sarclage, paillage, épandage d'engrais)	Surveillance et conseils Transport engrais Contrôle phytosanitaire
Deuxième année (N2)	Entretien (ronds, épandage d'engrais)	Surveillance et conseils Transport engrais Contrôle phytosanitaire
Troisième année (N3)	Entretien (ronds, épandage d'engrais)	Surveillance et conseils Transport engrais Contrôle phytosanitaire
À partir de la quatrième année (N4+)	Livraison obligatoire des régimes à l'huilerie de la Sodepalm	Collecte hebdomadaire des régimes de palme Paiement mensuel de la production au planteur Retenues pour fourniture
À partir de la dixième année (N10+)	Remboursement à la Sodepalm	Idem année N4 Allègement du taux de remboursement

Source : Adapté de Konan (1975)

Ce dispositif contractuel a permis d'obtenir des résultats socio-économiques dont les promoteurs de l'opération se sont pendant longtemps enorgueillis. Rendant compte de ces réalisations, un responsable de la Sodepalm, dont les propos ont été retranscrits par Pillet-Schwartz (1982), énonçait lors d'une réunion tenue avec des plantateurs villageois en mai 1972 que sa structure a :

« [...] planté 80 000 hectares de palmier en 10 ans, du Sassandra au Ghana. Sur ces 80 000 hectares, 10 000 sont au privé (IRHO, SPHB, etc.), 40 000 sont les plantations

industrielles de la Sodepalm, et 30 000 sont des plantations villageoises. Ces 30 000 hectares vont donner 60 à 70 000 tonnes d'huile. Ils feront dans 10 ans trois fois plus d'huile que l'Afrique francophone après la guerre. Ces 30 000 hectares ont coûté à l'État et aux planteurs, chacun 145 000 francs, soit 4,35 milliards de francs CFA. Sur ces 4,35 milliards de francs, la moitié est cadeau, la moitié est remboursée par nous. Donc 2,2 milliards ont été cadeau par le Gouvernement, pour les villageois. Mais ce n'est pas tout. ! Vous avez dû remarquer que depuis l'an dernier on commence à vous faire des pistes de collecte. On va même vous les entretenir chaque année. Et ça, ça va coûter 2,2 milliards de plus. Donc, vous voyez, l'État vous a fait un double cadeau. Rien que pour les huileries, il y a 10 milliards de plus. Donc près de 15 milliards ont été consacrés à vous, les villageois. C'est l'effort du Gouvernement. (Je ne parle pas des plantations industrielles, mais seulement des plantations villageoises). » Extrait de (Pillet-Schwartz, op. cit.)

En 1984, le domaine consacré à la production de palmier à huile sélectionné géré par la Palmindustrie était constitué à 60,3% de plantations industrielles et à 39,7% de parcelles tenues par des planteurs villageois. Aujourd'hui, cette tendance a été largement inversée. Cette inversion de tendance a été possible à cause d'un accroissement du verger villageois. Celui-ci est passé, de 73 731 ha en 1990, à 82 814 en 1995 pendant que le verger industriel dans la même période est passé de 53 539 ha à 60 279 ha (Rapport APROMA, contrat de service n°ET/IVC/96/20 pages 6 et 12 que cite Yessoh (2002)). Le secteur villageois représente les 2/3 des superficies plantées en palmier, le tiers restant est occupé par les plantations dites « industrielles », propriété des ensembles agro-industriels. Les bassins d'approvisionnement, dans leur ensemble, couvrent un total de 1,2 millions d'hectares. Toutefois, les superficies effectivement valorisées s'élèvent à quelques 60 000 hectares pour les plantations industrielles et 150 000 hectares pour les plantations villageoises et privées. La taille moyenne des parcelles villageoises est de 4,41 ha. Leur rendement moyen est compris, généralement, entre 7 et 8 t/ha contre 12-14 t/ha en plantations industrielles.

Tableau 6 : Surfaces plantées en palmier à huile de 1963 à 1990

	Superficies				Total
	Plantations industrielles		Plantations villageoises		
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	
Premier plan 1963-1982	47943	63,35	27737	36,65	75680
Deuxième plan 1983-1990	17752	26,29	49777	73,71	67529
Total 1963-1990	65695	45,87	77515	54,13	143210

Source : Rapport comité AD HOC I sur le bilan diagnostic post privatisation (septembre 2002)

La production de régimes de palme s'élevait pour l'exercice 1995/1996 à 1 273 169 tonnes pour une production d'huile de palme brut de 256 162 tonnes (Vahe que cite le Rapport du comité ad hoc 1 2002). De quelques 7 828 planteurs recensés entre 1960 et 1982, ce sont plus de 25 600 personnes qui ont été identifiées vers la fin 1999 comme s'adonnant à la culture du palmier à huile dans les différents périmètres d'intervention définis par la Sodepalm. Cette évolution qui correspond à un taux de croissance de l'ordre de 300% traduit bien l'engouement suscité par la culture du palmier à huile en milieu villageois. Cette dynamique n'a pas manqué de stimuler intensément la production locale d'huile. En effet, ce secteur villageois fournit à lui seul, aujourd'hui, quelques 58% de la production nationale, soit près d'un million de tonnes de régimes de palme.

Tableau 7 : Évolution du nombre de planteurs villageois

Phase	Nombre de planteurs enregistrés	Évolution
1960-1982 (Premier plan palmier)	7 828	7 828
1983-1985 (Programme intérimaire)	11 095	+ 3 267
1986-1990 (Second plan palmier)	16 125	+ 5 030
Fin 1993	16 407	+ 282
Fin 1999	25 600	+ 9 193

Source : APPCI (2000)

Ce milieu villageois, en plus de la pratique d'une nouvelle spéculation, a aussi bénéficié grâce à l'opération « Sodepalm » de quelques 17 500 km de pistes régulièrement entretenues. Ces pistes, créées pour faciliter « la desserte des plantations, des usines et le transport des régimes produits » (Comité ad hoc 1 2002) ont joué un rôle important dans le désenclavement de nombreux villages et l'acheminement de produits agricoles comme le café ou le cacao. Bien d'autres infrastructures comme des écoles, des marchés, des centres médico-sociaux ont aussi été mises sur pied, profitant aux populations riveraines des 12 sites d'exploitation du palmier à huile et 7 unités de production de coco gérées par la Palmindustrie. Avec une capacité totale de traitement d'environ 560 tonnes de régimes par heure, ces usines pouvaient produire quelques 250 000 tonnes d'huile de palme brut par an.

Avec un tel potentiel, ce sont des revenus de l'ordre de 25 milliards de FCFA qui étaient redistribués annuellement aux exploitants agricoles. Ces différents résultats ont alors permis à la Côte d'Ivoire de se positionner, désormais, comme principal exportateur africain d'huile de palme, avec des exportations totales représentant 60% de toute la production émanant de l'ensemble des pays de la CEDEAO. La production nationale alimente ainsi le marché régional en huiles brutes et raffinées, et en produits dérivés tels que les

savons, cosmétiques et margarines, etc. Le chiffre d'affaire de la Palminindustrie étant dans ses meilleures années supérieur à 35 milliards de FCFA, pour un « résultat net variable suivant les années de - 4 à + 12 milliards de FCFA, soit + 2 milliards de FCFA en moyenne sur 10 ans, d'importants surplus ont pu être dégagés, dans ces conditions, par la commercialisation de l'huile de palme. Pour l'huile de palme brut, l'huile raffinée et l'huile palmiste confondues, les valeurs d'exportation représentaient environ 50 milliards de FCFA. Ces entrées monétaires, associées aux bénéfices générés par la commercialisation du café et du cacao, eu égard à leur importance, ont pu alors être réutilisées déjà dans les années 1970 pour subventionner certains autres secteurs de la vie socio-économique nationale comme l'activité de production cotonnière initiée dans les régions de savane (Sawadogo 1977).

2.2. Dispositif Sodepalm et privatisation

La privatisation est intervenue dans la filière palmier à huile, portée par un programme global de cession des actifs de l'État lancé par le gouvernement ivoirien. Inscrite au cœur des politiques d'ajustement structurel, la mise en œuvre de cette démarche a été décidée en séance du Conseil des Ministres du gouvernement de Côte d'Ivoire du 29 juin 1995. Elle visait selon les pouvoirs publics à insuffler une dynamique nouvelle à l'économie nationale en favorisant le développement du secteur privé. Les entreprises qui étaient alors propriétés de l'État avaient ainsi l'occasion d'augmenter leur compétitivité, un nouveau mode de gestion orienté vers la rentabilité industrielle leur étant proposé. L'État, dont l'implication financière se trouvait ainsi allégé, avait, dans ces conditions, l'opportunité de réduire ses subventions et le poids de sa dette. Ces entreprises avaient quant à elle, désormais, la possibilité d'améliorer leur capacité d'autofinancement. L'épargne nationale pouvait alors être orientée vers la réalisation d'investissements productifs.

2.2.1. Contexte général d'occurrence de la privatisation

Dans le cadre particulier de la filière palmier à huile, la privatisation était supposée améliorer la productivité et la compétitivité de l'industrie élaéicole locale. En effet, la cession des actifs de l'État devait permettre de dégager les ressources nécessaires à la poursuite du développement de la filière et la pérennisation de la politique d'encadrement des planteurs villageois. Ces objectifs, au regard de la situation générale de la filière et de l'état financier de la Palmindustrie à la veille de la privatisation semblaient de fait quelque peu compromis. Une dynamique nouvelle était nécessaire car, sans être catastrophique, l'état général de cette société qui avait connu des jours meilleurs était, pour reprendre le mot de Pillet-Schwartz (1994), critique à l'époque. Palmindustrie, en sa qualité d'opérateur du « Plan Palmier », est une société qui, tout le long des trois décennies qu'aura duré son action, a connu des fortunes très diverses. Ces différents états ont été alimentés et manifestés, au fil du temps, par les constantes évolutions et changements affectant le statut juridique de l'entreprise, les affectations à elle faite de dénominations différentes et, pour couronner le tout, l'importante fluctuation de sa situation financière.

À travers les péripéties affectant la gestion de Palmindustrie, c'est tout le malaise de l'État et de son mode d'intervention dans la filière palmier à huile qui se trouvait ainsi mis en relief. En effet, dans cette filière agricole nouvelle qu'il a façonnée et portée à bout de bras, l'État de Côte d'Ivoire s'est pendant longtemps trouvé « pris en tenaille » entre des acteurs multiples, des intérêts les plus contradictoires et des formes de « gouvernance » difficilement tenables, du moins sur le long terme. Mise en scène d'une espèce de mélodrame à ivoirienne, le sort de la Palmindustrie a été jeté au départ avec la Sodepalm, société d'État créée en application de la loi du 22 mars 1962 relative aux entreprises publiques (Pillet-Schwartz op. cit.). Elle avait pour vocation de piloter le programme sectoriel de plantation de vergers de palmier à huile initié par l'État après quelques années d'indépendance. Au fil des ans

cependant, cette structure et, par voie de conséquence, son mandant qu'était l'État de Côte d'Ivoire, se sont très vite retrouvés pris dans un étau avec, d'un côté, les bailleurs de fonds et, de l'autre, leurs partenaires sociaux.

À sa création, la Sodepalm s'était vue assigner une double vocation : d'une part, elle devait participer au développement industriel national en rentabilisant, à terme, les investissements consentis. D'autre part, il lui était demandé de promouvoir le monde rural, en y assurant la redistribution des revenus générés par l'exploitation des vergers industriels et villageois de palmier à huile sélectionné. Elle devait donc, en théorie, réussir à concilier, dans une seule et même opération, des objectifs pour le moins opposés : rentabiliser l'investissement pour rembourser les crédits et s'assurer d'une pleine participation paysanne. Dans la réalité cependant, la jonction était bien plus difficile. Les plantations industrielles qui, comme mentionné plus haut, avaient pour vocation de donner à l'opération son assise économique et lui servir de volant régulateur devaient faire face à un excédent de production à écouler sur le marché international. Ce marché était en fait déjà investi par des pays concurrents comme ceux du sud-est asiatique. Ces pays, Indonésie et Malaisie notamment, proposaient un prix de cession décroissant. Il y avait alors la crainte de ne pouvoir écouler correctement la production nationale sur le marché extérieur et celle de ne pouvoir répondre correctement à la demande intérieure. Cette situation était d'autant plus justifiée que les plantations villageoises semblaient encadrées et entretenues à perte. Leurs productions étaient bien en deçà des espérances.

Cet écart entre le niveau de production escompté et celui réellement obtenu semblait entretenu par la conjonction de facteurs divers. Il s'agissait, entre autres, des mauvais rendements des PV, des détournements au profit du marché parallèle (18 000 tonnes de régimes) ou des vols de régimes en plantation, pour les EAI proches d'Abidjan. Dans le même temps, en choisissant comme correctif de tabler sur un abandon des plantations moins

rentables et un ajustement de la production au potentiel d'écoulement sur les marchés intérieur et extérieur, un autre problème se posait. Le risque en effet était grand que l'offre de régimes soit fortement compromise à l'horizon d'échéances plus lointaines, comme 2010, dont on ne savait pas si elles seraient le lieu d'une pénurie de l'huile sur le marché mondial et d'une remontée des cours.

Les pouvoirs publics se sont donc gardés d'appliquer la solution de l'ajustement prônée par les bailleurs de fonds. Ainsi, lorsque les cours de l'huile remontèrent de façon significative à partir de 1974⁴⁰, les chiffres d'affaire du groupe grimpèrent, pour son exercice au cours de cette année-là, à 21,1 milliards. Contre un investissement de 6,5 milliards de FCFA, l'État se retrouvait avec un bénéfice de 11,7 milliards de FCFA. Façon de dire que le choix de la fuite en avant comme solution à la crise avait paradoxalement permis à l'État de commencer à tirer bénéfice de son investissement. Mais, cette embellie, loin de résoudre tous les problèmes contribua au contraire à en mettre certains beaucoup plus en évidence.

Fort des résultats obtenus, les autorités politiques ivoiriennes procédèrent à la mise en œuvre de réformes aux effets aujourd'hui discutables. L'on modifia le statut juridique de la Sodepalm. Elle devint un groupe puis, l'on la scinda en deux structures distinctes en 1978. La société commença ainsi à donner les signes de ce qu'elle devenait de plus en plus « une grosse machine », une « imprenable forteresse » (Pillet-Schwartz 1994) au mode de gestion quelque peu contestable. Sa direction générale avait fait l'objet de l'application en 1974 de la politique d'*ivoirisation* des cadres alors en vogue à l'époque. La commercialisation de l'huile, jusque-là confiée à l'une des composantes du groupe Sodepalm, fut rétrocédée à la Caistab en 1976 (Amani 1979).

⁴⁰ Ceux-ci, après avoir plafonné pendant au moins trois décennies à quelque 200 dollars/TM (tonne métrique), remontèrent à plus de 800 dollars/TM, soit une moyenne de 693 dollars/TM (Pillet-Schwartz 1994).

La Caistab ou CSSPPA était beaucoup plus connue pour son action de stabilisation des prix dans la filière café/cacao, secteur clé de l'économie agricole ivoirienne qui n'était pas, du reste, son seul champ d'intervention. Lorsque son expertise fut sollicitée pour être mise en œuvre dans la filière palmier à huile, elle initia un système de barème⁴¹ pour l'exportation et la rétribution du kilogramme de régime de palme. Ce choix, pour beaucoup, fut à la base des difficultés les plus importantes de la société d'État qu'était Palmindustrie. En effet, ce mode de fixation du prix de l'huile de palme était aligné sur celui du café et du cacao. Il ne permit pas, du fait des retards de décaissements, de faire face aux aléas climatiques qui affectèrent durablement la production et, encore moins, d'assurer la gestion des affaires courantes ainsi que la réalisation d'investissements comme ceux de l'encadrement villageois.

En fait, lorsque la capacité d'autofinancement s'est accrue avec la remontée des cours de l'huile, l'État commença à se départir de l'appui financier de certains bailleurs de fonds. Ceux-ci n'eurent même plus à intervenir pour l'achèvement du programme à l'est du Sassandra avec la construction des EAI d'Éhania et de Soubré. Les planteurs purent, quant à eux, bénéficier d'une revalorisation du prix du kilogramme de régime. Celui-ci fut porté de 4 à 8 puis 10 francs en 1977. Toutefois, le retour d'effet sur le marché mondial ne manqua pas d'arriver ; la pénurie d'huile sur le marché mondial s'estompa et les cours chutèrent de nouveau. Les candidats-planteurs qui, entre temps, s'étaient faits nombreux ne purent plus être satisfaits ; les prix d'achat aux planteurs n'évoluèrent plus pendant que, dans le milieu rural, le coût de la vie allait se renchérissant. Avec le « développement » en effet, de nouvelles contraintes, jusque-là méconnues ou d'incidence minime, ont fini par voir le jour dans les villages. Celles-ci concernent, entre autres, le paiement des

⁴¹ Le barème, pour la mise en marché des prix des produits agricoles, formalisait un système extrêmement rigide et contrôlé de prix administrés dans lequel les différents coûts de chaque filière étaient décomposés jusqu'à l'exportation ; les règles du jeu entre les opérateurs privés étaient donc définies dans ce cadre précis (Losch 1992).

factures d'eau et d'électricité, l'achat de denrées alimentaires, notamment vivrières, une grande partie du capital foncier ayant été investie dans la culture des spéculations pérennes.

Pour ne pas perdre la confiance de la paysannerie qui montrait de plus en plus des signes de « découragement », diverses mesures furent mises en œuvre. L'on institua les intéressements, prime à la productivité allouée, soit individuellement, soit au niveau du village, à ceux qui réalisaient des scores supérieurs à 105% des prévisions. Un système de ristournes fut aussi proposé mais n'entama pas fondamentalement un découragement paysan qui, lui, s'était accentué avec la dégradation des conditions climatiques. En 1976 en effet, l'on nota une baisse sensible de la pluviométrie, une importante réduction de l'insolation et un déficit hydrique marqué. La conséquence de cette avalanche d'aléas fut une baisse substantielle des récoltes villageoises et une destruction des parcelles. Pour contrer ce phénomène, l'on engagea de nouveaux encadreurs villageois. Leur nombre passa de 52 à 85 entre 1979 et 1980. Le prix d'achat du kilogramme de régimes de palme aux planteurs fut augmenté de 10 à 15 puis 19 francs CFA. Cette hausse eut, tout logiquement, le don d'exercer auprès des producteurs un nouvel attrait pour la culture du palmier à huile ; les candidatures paysannes à la plantation de nouveaux vergers augmentèrent alors.

Les ressources pour prendre en charge ces différentes actions étaient, cependant, difficiles à mobiliser. La société n'avait plus en fait de réelle marge de manœuvre quant à la gestion de ses propres fonds. Le système de barème mis en place pour le paiement de ses productions commercialisées par la CSSPPA entravait considérablement son fonctionnement. Palmindustrie commença alors, sérieusement, à se présenter comme une entreprise non rentable. Pour l'exercice 1977, elle fut même dans l'obligation de contracter

un découvert bancaire de 17,6 milliards dont le coût journalier s'élevait à quelques 6 millions de FCFA (Pillet-Schwartz 1994)⁴². La situation changea quelque peu avec la dévaluation du FCFA ; mais, le sort en était déjà jeté pour la société. Un vent de libéralisation et de privatisation soufflait déjà sur les filières agricoles ivoiriennes. Ainsi, comme beaucoup d'autres entreprises d'État, Palmindustrie eut droit à son comité de privatisation, organe chargé d'arrêter les modalités de la vente de ses actifs. L'on y retrouvait aussi bien la Caisse Française de Développement que la Banque Mondiale ; cette dernière manœuvra même un moment pour « faire basculer » Palmindustrie (Pillet-Schwartz op. cit.) dans le giron de l'industrie de la seconde transformation locale. Cette dernière étaient tenue, entre autres, par Unilever, PHCI et TRITURAF.

2.2.2. Mise en œuvre de la privatisation

Au moment de la mise en œuvre de la privatisation, Palmindustrie avait à charge la gestion de différents groupes d'actifs. Ceux-ci étaient composés, pour ce qui est de la production élaéicole, de 5 blocs agro-industriels, de 2 terminaux de stockage et d'une huilerie de graine. Toutefois, l'intégralité des actifs de la Palmindustrie a été scindée en 17 lots pendant le processus de privatisation. Ces 17 lots n'avaient pas tous pour activité l'exploitation élaéicole. Palmindustrie avait, en réalité, des domaines d'activité assez divers. En plus des vergers de palmier à huile (regroupés pour les besoins de leur cession en 5 blocs de plantation), cette structure intervenait aussi dans l'exploitation de cocoteraies et de plantations d'hévéa. Elle disposait même d'un réceptif hôtelier, dénommé Palm-club, à Abidjan.

⁴² Ce système, selon Pillet-Schwartz (1994 : 51) coûta, entre 1976 et 1981, plus de 8 milliards de FCFA sur découvert à court terme à la Palmindustrie.

Tableau 8 : Intégralité des lots composant les actifs de l'ex-Palmin industrie

Actifs de l'ex-Palmin industrie	Acquéreur après privatisation
Bloc Cocoteraie Assinie	CAIMPEX
Bloc Cocoteraie Port-Bouet	Bouet
Bloc Cocoteraie Grand Lahou	SICOR
Bloc Cocoteraie Glické	SICOR
Bloc Cocoteraie Jacquville	SICOR
Bloc Cocoteraie Fresco	COPAGRI
Huilerie Graine Vridi	IPS CI
PALM Club	ACI
EAI Centre Est	PALMAFRIQUE
EAI Sud-Est	PALMCI
EAI Sud-Ouest	PALMCI
EAI Centre	PALMCI
EAI Centre-Ouest	SIPEF
Plantation Hévéa Dabou	Divers
Terminal Stockage Vridi	SHCI
Terminal Stockage San Pedro	PALMCI
ATN & ACM	MACI

Source : (Jones, Jammal, & Gokgur 2002)

En termes de superficies plantées et d'exploitations villageoises prises en charge, ces ensembles agro-industriels étaient d'envergures variables. Dans le sud-est par exemple, le bloc 1 comprend les Ensembles agro-industriels d'Éhania et de Toumanguié. Située à quelques 170 km d'Abidjan, l'unité d'Éhania est, à elle seule, la plus grande zone productrice de palmier à huile du pays. Elle possède la plus grande palmeraie au monde d'un seul tenant. Trois de ces cinq blocs de production⁴³, soit quelques deux tiers du potentiel de production de l'ex-Palmin industrie mis en vente dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt, sont revenus à une seule société, Palmci. Cette

⁴³ Chacun des blocs de plantations mis en vente était constitué d'un domaine de production composé de plantations villageoises et industrielles, d'huileries et d'infrastructures socio-économiques diverses préexistant et situés dans des régions géographiques différentes. Celles-ci étaient ventilées sur l'ensemble de la Basse Côte d'Ivoire.

concentration de propriété a été rendue possible par la particularité des procédures de soumission mises en œuvre. En effet, pendant cet appel à manifestation d'intérêt, la société Palmci avait, au départ, fait une offre unique d'achat portant sur deux blocs (sud-est et centre).

Tableau 9 : Détail des 5 blocs agro-industriels mis en vente

Numéro affecté au bloc agro-industriel	Localisation géographique ⁴⁴	Noms des EAI composant le bloc
1	Sud-est	Éhania Toumanguié
2	Centre-est	Anguédedou Dabou Éloka
3	Centre	Boubo Irobo
4	Centre-ouest	Bolo Soubré Okrouyo
5	Sud-ouest	Blidouba Iboké Néka

Source : APPCI (2000)

Le Comité de privatisation demanda, toutefois, au soumissionnaire de proposer deux offres distinctes pour chacun des blocs convoités. Sur le bloc sud-est, Palmci était le seul soumissionnaire en compétition. Sur le bloc centre, par contre, cette société fut le soumissionnaire de qualification unique. Une autre société avait tout de même manifesté de l'intérêt pour son rachat. C'est encore Palmci qui réussit à s'en porter acquéreur bien qu'en concurrence avec deux autres soumissionnaires. Le rachat ne fut effectif qu'après un troisième round de négociation pendant lequel Palmci s'était retrouvée en compétition avec un autre soumissionnaire pour l'acquisition du

⁴⁴ Cette localisation géographique est fonction de la dispersion des EAI sur l'étendue de l'aire d'intervention de l'ex-Palminindustrie en Basse Côte d'Ivoire.

bloc sud-ouest. Elle aurait encore pu s'arroger un quatrième bloc (Centre-Est). Mais, elle avait fini par perdre, après une autre séance de négociation à trois rounds, face à Palmafrigue du groupe l'Aiglon (Jones, Jammal, & Gokgur 2002).

Tableau 10 : Surfaces plantées par EAI au moment de la privatisation

EAI	Nom des plantations	Superficies des plantations industrielles	Superficies des plantations villageoises
Sud-est	Éhania	11 626 ha	18 874 ha
	Toumanguié	3 055 ha	11 574 ha
Sud-ouest	Iboké	5 748 ha	5 180 ha
	Blidouba	2 913 ha	5 692 ha
	Néka	2 670 ha	5 956 ha
Centre	Irobo	5 230 ha	10 841 ha
	Boubo	4 400 ha	6 637 ha
Centre-ouest	Bolo	5 290 ha	6 422 ha
	Soubéré	4 737 ha	5 072 ha
	Okrouyo	2 591	(Soubéré + Okrouyo)
Centre-est	Éloka	2 031 ha	3 263 ha
	Anguédédou	2 354 ha	5 241 ha
	Dabou	3 311 ha	6 214 ha

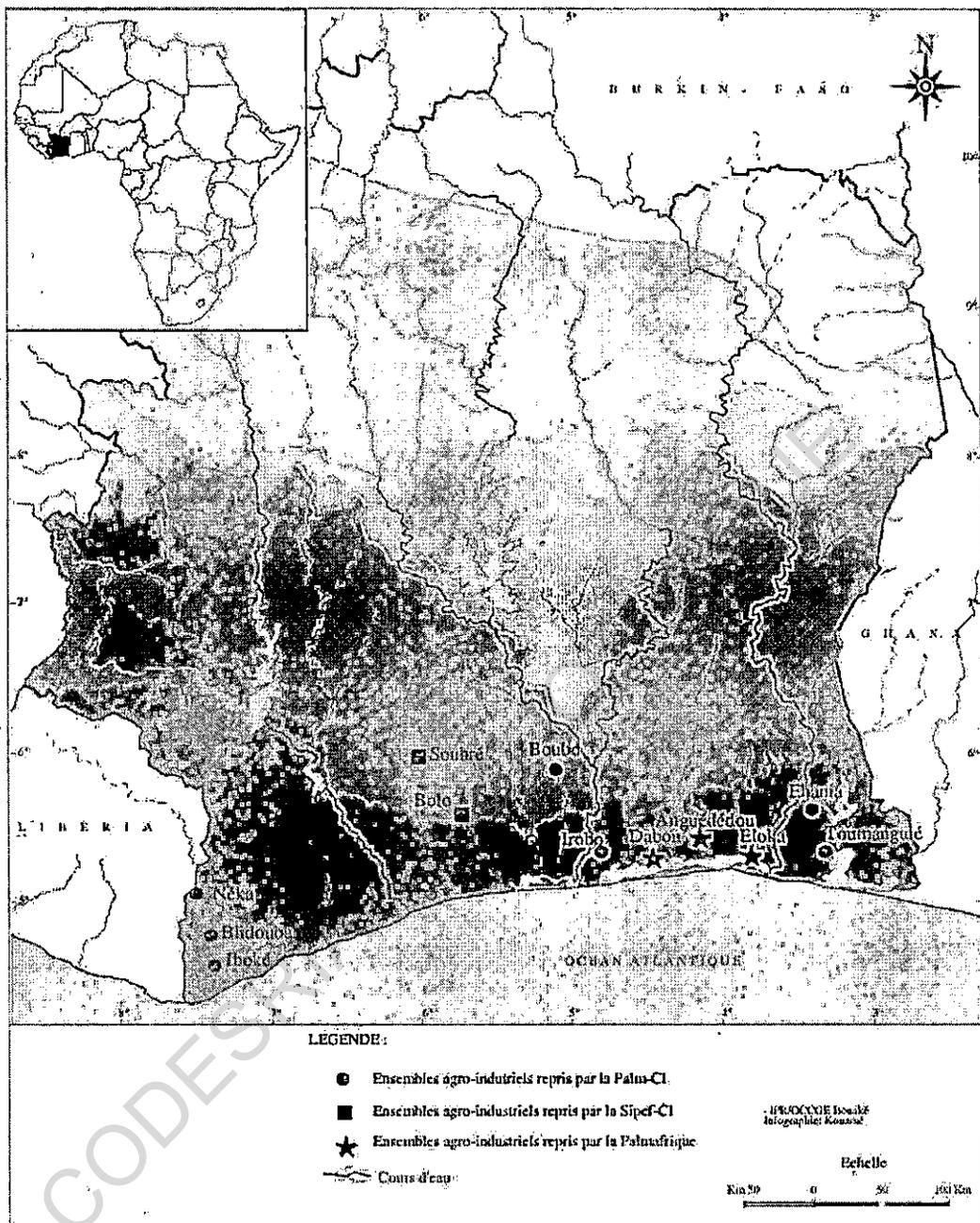
Source : APPCI (2000)

En somme, au terme de la procédure de mise en vente, les lots sud-est et sud-ouest comprenant respectivement les ensembles agro-industriels de Toumanguié, d'Éhania et ceux de Néka, Iboké et Blidouba, sont revenus aux groupes Sifca-Blohorn qui ont constitué la société Palmci. Les lots centre-est et centre, constitués des ensembles agro-industriels de Dabou, d'Anguédédou et d'Éloka, d'une part, et ceux de Irobo et Boubo, d'autre part, ont été vendus au groupe Safipar qui a constitué la société Palmafrigue. Enfin, le lot centre-

ouest comprenant les ensembles agro-industriels de Bolo et de Soubré a été repris par la société Sipef-CI⁴⁵. En termes de contrôle exercé sur la capacité totale nationale d'usinage qui s'élève actuellement à 485 tonnes de régimes par heure (TR/h), c'est donc Palmci qui, exploitant neuf huileries pour une capacité totale de 315 TR/h, détient la part la plus importante. Elle est suivie par Palmafrique qui exploite 3 huileries pour une capacité de 80 TR/h puis de la Sipef-CI.

⁴⁵ Filiale du groupe belge SIPEF (Société Internationale de Plantations et de Finance) spécialisé dans la promotion et la gérance de sociétés agro-industrielles de plantations actives dans les régions tropicales et subtropicales. Cette dernière exploite deux huileries et représente une capacité de 90TR/h.

Carte 2 : Carte de situation des EAI et leurs repreneurs



À côté de ces acteurs à qui la privatisation a ouvert le champ de la production élaéicole, certains autres sont, eux, apparus plus récemment dans le paysage de la première transformation, en marge du processus de cession des actifs de l'État. Il s'agit, par exemple, de la société Adam Afrique qui, dans les environs de la ville de Tiassalé, exploite une huilerie de 10 TR/h. Cette capacité de production d'huile de palme brut a été portée récemment à 20 TR/h. Il y a aussi une autre société dénommée Africa Oil, de création plus récente qui, elle, dispose d'une huilerie de taille plus modeste triturant 4 TR/h en zone industrielle d'Abidjan. La COOPLATO, coopérative de planteurs de palmier de la zone de production de Toumanguié, dispose elle aussi d'une « mini huilerie ».

Tous ces acteurs, selon l'endroit où ils se trouvent, se partagent les productions villageoises de régimes, vu qu'ils ne disposent pas toujours en propre de vergers comme la Palmindustrie ou certaines structures publiques ou privées intervenant de longue date dans la « transformation primaire » des régimes de palme. En effet, des structures comme la PHCI et le CNRA disposaient, bien avant la privatisation, de vergers et d'unités de transformation particulières auxquelles n'était rattachée aucune plantation villageoise. La PHCI, filiale du groupe BLOHORN, détient une huilerie de 30 TR/h, et le CNRA (Centre National de Recherche Agronomique) exploite à proximité d'Abidjan, une huilerie de 10 TR/h permettant de transformer les productions des 1 566 ha de plantations de sa station de recherche de La Mé.

Tableau 11 : Repreneurs des actifs par lots d'EAI

Repreneurs	Lots acquis	Ensembles agro-industriels
Palmci (groupes Safica-Blohorn)	Sud-est Sud-ouest	Toumanguié, Éhania Néka, Iboké, Blidouba
Palmafrique (Groupe Safipar)	Centre-est Centre	Dabou, Anguédédou, Éloka Irobo, Boubo
Sipef-ci	Centre-ouest	Bolo, Soubré

Source : APPCI (2000)

Palmci, Palmafrique et la Sipef-CI ont, pour la plupart, comme actionnaires principaux des groupes d'intérêt privé – tels Blohorn ou Cosmivoire – intervenant dans la savonnerie ou la production locale d'huiles et de graisses alimentaires. Toutefois, l'essentiel de l'activité à laquelle l'acquisition de parts d'actifs de la Palmindustrie leur donne droit dans la filière est circonscrit à la première transformation. En investissant ce niveau de la valorisation du palmier à huile, ces sociétés se retrouvent désormais à interagir directement avec les planteurs villageois. L'achat et le traitement des productions, prestations jadis réalisées par l'État au profit des planteurs, leur incombent alors de fait, le temps que les coopératives de planteurs se structurent pour les assumer.

2.2.3. État des lieux de la période post-privatisation

Pendant la période qui a suivi le rachat des actifs de Palmindustrie par des opérateurs privés, il fallut procéder à une réorganisation de la filière et à la mise sur pied des principes d'une gestion transitoire. Cette réorganisation visait à éviter que la relation entre les nouveaux usiniers et les planteurs villageois ne prenne la forme d'une confrontation. Cette possibilité était d'autant plus envisageable que les intérêts et le mode de gestion de ces nouveaux acteurs différaient en tout point de ceux de la Palmindustrie. Cette dernière a, comme démontré jusqu'ici, été créée pour développer la filière

élaeicole en assurant une activité commerciale. Mais, elle s'était aussi vue assignée une mission de développement et de redistribution de revenu dans le milieu rural à travers la mise en œuvre de fonctions sociales et de missions d'assistance aux planteurs individuels. Ces missions revêtaient donc un caractère de service public et concernaient notamment la gestion du (FER) Fonds d'Extension et de Renouvellement du verger ainsi que l'encadrement du secteur des plantations villageoises.

Le processus de privatisation impliquait une redéfinition desdites missions, vu que l'État s'était désengagé. Une réunion du conseil des ministres s'est donc tenue en date du 24 avril 1996 pour définir les modalités et conditions de l'intervention des sociétés privées intervenant désormais dans la filière. Cette intervention, bien que clairement établie dans le cahier des charges des repreneurs, méritait tout de même d'être reprécisée en ses points concernant les prestations à réaliser au profit du milieu paysan. Un cadre contractuel nouveau a donc été défini à cet effet pour se substituer au cadre réglementaire structurant les relations anciennes entre Palmindustrie et « ses » planteurs villageois. Il devait régir les relations contractuelles futures entre les différents partenaires de la filière, surtout entre les sociétés agro-industrielles nouvelles et les planteurs villageois.

Adopté pour « préserver l'aspect filière de l'industrie du palmier à huile », ce nouveau cadre portait sur différents points. Ceux-ci concernaient aussi bien l'organisation et le financement de la filière que la prise en charge des opérations d'encadrement, de collecte et d'entretien des pistes. Des questions comme le fonctionnement de l'OTG⁴⁶, organe devant piloter la transition, et les politiques de fixation des prix et d'approvisionnement des industries de la

⁴⁶ Créé sous la tutelle du ministère de l'agriculture, cet organe a été financé pour partie sur le budget du gouvernement et pour partie sur la base d'honoraires prélevés sur le prix d'achat du kilogramme de régimes aux producteurs. Il assumait pour le compte du Ministère de l'Agriculture un rôle de régulation au sein de la filière. Son fonctionnement, limité en théorie à une période de deux ans, en faisait l'un des trois acteurs clé de la filière, à côté des usiniers et des planteurs.

deuxième transformation y étaient aussi prises en compte. Sur le point particulier de la prise en charge des prestations à l'endroit du secteur villageois, il a été établi que la réalisation pratique de ces tâches sur le terrain ferait l'objet de négociations locales entre coopératives de planteurs et repreneurs.

Nouveaux acteurs auxquels la privatisation était censée ouvrir la voie, les coopératives de planteurs, selon les pouvoirs publics, représentaient les seules alternatives à même de garantir l'avenir de la plantation villageoise. Ce secteur a de fait été au départ associé à l'opération de production de vastes vergers de palmier à huile pour lui donner une raison d'être en termes de développement rural. Placé sous la tutelle de la Palminindustrie, il bénéficiait de nombreuses prestations qui fondaient les relations privilégiées entretenues par l'État avec le monde paysan. Avec la privatisation cependant, ces activités ont beaucoup évolué lorsqu'elles ont été attribuées aux nouveaux opérateurs intervenant dans la transformation des régimes de palme. Dans les faits, les principales prestations de services aux planteurs (collecte des palmeraies villageoises, entretien des pistes villageoises, encadrement agricole, approvisionnement en intrants,...) devaient être, après une période de transition post-privatisation, prises en charge par des coopératives de producteurs, conformément à une nouvelle loi régissant la filière.

Dans les faits, ces nouveaux principes organisateurs de la filière tardent à se matérialiser sur terrain. Quelques cinq années après la privatisation de la Palminindustrie, les coopératives choisies par le collectif des planteurs de palmier à huile pour tester l'effectivité du transfert des principales activités exécutées en faveur du secteur villageois de la filière, n'avaient pas encore pu obtenir de la tutelle, le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales, que soit entérinée par arrêté la convention de transfert. Cette situation a

longtemps prévalu, en dépit des différentes missions d'évaluation menées auprès d'elles par des experts dudit Ministère⁴⁷. Ainsi, faute d'un cadre réglementaire vraiment fonctionnel, l'on a assisté, pendant cette longue période post-privatisation, à une forte complexification des échanges entre usiniers et planteurs. Cette situation a entraîné, du même coup, un relâchement de l'encadrement technique et social dispensé à ces derniers.

Ce relâchement s'est traduit par un déficit de conseil agricole, une intervention moins directive et une implication assez peu systématique des structures d'encadrement agricoles des nouvelles sociétés exploitant les vergers de palmier à huile dans le suivi agronomique des parcelles villageoises. En plus de cette assistance technique minimum, les usiniers privés, qui n'étaient plus tenus d'assurer le crédit de court terme (engrais, petit outillage) aux planteurs, se sont gardés de recruter de nouveaux encadreurs villageois. Ces derniers, pions clés dans le dispositif de vulgarisation et d'animation agricoles, se sont ainsi fait moins nombreux et moins fréquents. Cette situation générale, marquée par la démultiplication des acteurs, l'inefficacité des règles nouvelles organisant la filière et la dilution des relations contractuelles existant entre nouveaux groupes privés exploitant la filière et leur périphérie constituée pour l'essentiel de petits planteurs, n'a pas manqué d'entraîner une baisse de la production.

⁴⁷ Ce n'est en définitive qu'au cours de l'année 2003, que par arrêté ministériel, il a été attribué aux coopératives le rôle d'assurer les services de collecte des produits, d'encadrement, de paie de leurs membres et d'entretien des pistes villageoises nécessaires pour l'évacuation des productions. Pendant tout ce temps, la filière a dû traverser une période de quasi vide institutionnel.

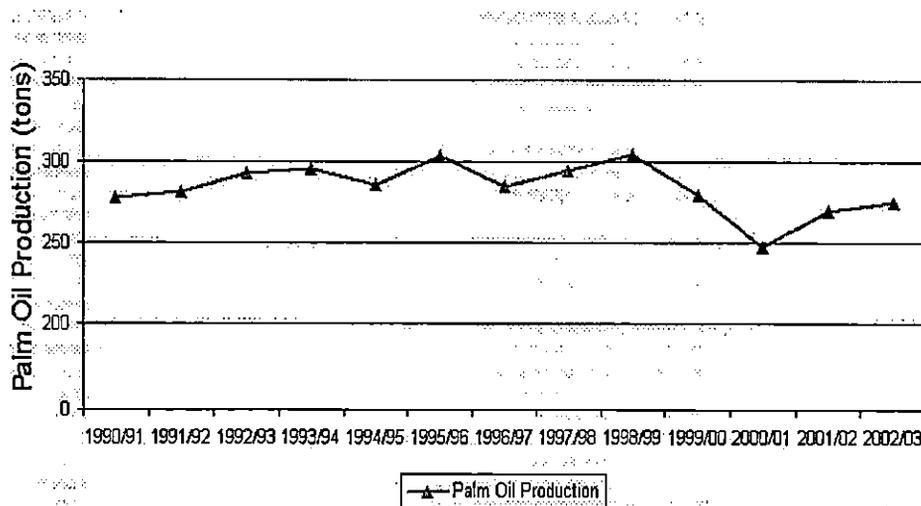


Figure 2 : Évolution de la production ivoirienne d'huile de palme (Source : USDA official statistics)

Le niveau de la production ivoirienne d'huile de palme est indubitablement soutenu par celui de la production de régimes de palme émanant des plantations villageoises. Ces productions villageoises contribuent à hauteur de 60% à l'approvisionnement des usines de transformations. Aussi, ce secteur évoluant avec l'amorce du processus de privatisation dans un environnement allant chaque jour se complexifiant pour le planteur, est-il clair que le niveau de la production nationale d'huile ne pouvait que s'en ressentir. À l'examen cependant, au moins trois facteurs ont, du fait de leurs effets conjugués, conduit à cette baisse de production.

Il s'agit d'abord de facteurs écologiques tenant à une baisse de la pluviométrie. Ensuite, les parcelles sur pied provenant pour l'essentiel de programmes de plantations anciens, l'âge des parcelles a donc contribué à diminuer leur productivité (Reynolds 2002). Enfin, en relation avec le facteur précédent, le vieillissement des vergers a entraîné une vaste opération d'abattage pour la replantation. Une partie importante du verger ayant ainsi

été renouvelée, le rendement total n'a pas réussi à atteindre les niveaux habituellement enregistrés lorsque la filière exploitait la quasi-totalité de son potentiel de production. Pour toutes ces raisons donc, sur la période 2000/2001, la baisse de production enregistrée est montée jusqu'au tour de 12%. Cette situation, au moment de son occurrence, a coïncidé avec l'amorce d'une importante tendance baissière au niveau des prix pratiqués pour l'achat du kilogramme de régimes de palme aux producteurs.

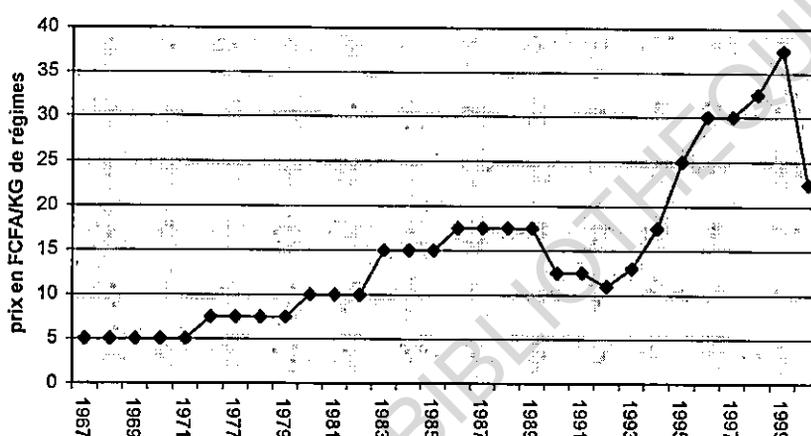


Figure 3 : Évolution du prix d'achat du kilogramme de régime de palme aux producteurs (Source : Minagra, DSDI-DGA 1999)

À partir de 1999, le prix du kilogramme de régimes de palme s'est effondré, passant de 37,5 francs à 34 francs, puis 30 francs, 24 francs, 20 francs et 17 francs CFA en 2000 (Marchés tropicaux 2002 : 280 que cite Kouadio 2004). Pendant que ces différents phénomènes avaient cours, les superficies et le nombre des planteurs villageois eux augmentaient de façon paradoxale. En dépit de l'irrégularité constante de la collecte et de la rétribution des productions, malgré la chute continue du prix d'achat et l'arrêt de la fourniture

à crédit des intrants aux planteurs⁴⁸, les superficies plantées en palmier elles n'ont pas cessé de croître.

Conclusion

Le palmier à huile sélectionné a été promu dans le cadre d'un dispositif global participant de ce qu'il est convenu d'appeler le « plan de sortie de crise du cacao, » au moyen d'un ambitieux programme de vulgarisation de la plante. Divers instruments et moyens ont été mobilisés à cet effet, tout comme des résultats significatifs ont pu être enregistrés. De vastes vergers « artificiels » (par opposition aux palmeraies naturelles) de palmier ont émergé et donné du relief au paysage de la Basse Côte d'Ivoire, d'Aboisso à Tabou. Une catégorie nouvelle d'acteurs a pris forme dans le milieu rural du sud forestier ivoirien : le planteur villageois de palmier à huile. Sur le plan national, le pays a réussi à améliorer son niveau de production et, par conséquent, son classement par rapport à sa capacité d'exportation sur le marché sous-régional et mondial des huiles de palme brut et de palmiste. L'industrie locale de la savonnerie et des huiles alimentaires a trouvé sur place un vivier pour l'acquisition de matière première, etc.

Tout ceci, cependant, n'a pas empêché que cette filière agro-alimentaire, portée à bout de bras par l'État, ne subisse les effets de la crise qui a affecté l'ensemble du tissu de production ivoirien. Les bailleurs de fonds, autres acteurs fortement impliqués dans la mise en place de cet outil de production qu'a été Palmindustrie, opérateur du « Plan palmier », ont donc proposé leurs solutions de sortie de crise. Ces solutions participaient en réalité d'une

⁴⁸ Cette décision s'inscrit dans le cadre d'un schéma de suppression des crédits aux intrants alloués aux planteurs villageois. Elle a fait du centre de production de plants de La Mé (dans la périphérie d'Abidjan) le seul fournisseur des planteurs villageois en semence.

dynamique d'ensemble de libéralisation des filières agricoles et de désengagement de l'État. Elles ont conduit à la privatisation des actifs de la Palmindustrie et à la mise en place de mécanismes nouveaux pour structurer et régir les relations contractuelles devant exister entre planteurs villageois et usiniers privés, acquéreurs des EAI.

Cette évolution manifeste, de toute évidence, un changement majeur de l'environnement institutionnel global de production jadis construit autour du dispositif particulièrement « intégrateur ». Ce dispositif, dit « Sodepalm », était fondé sur une démarche de contractualisation qui a été aux origines du succès en milieu villageois de la promotion de la plante. Sa déconstruction, accélérée par la privatisation, consacre le désengagement de l'État ivoirien des fonctions d'appui à l' « agriculture en association » qui a présidé à la mise sur pied de la filière palmier à huile. Dans son principe, la privatisation est supposée conduire à un remplacement de la coordination hiérarchique (verticale) exercée par les pouvoirs publics à laquelle la contractualisation et la promotion planifiée de la culture du palmier avaient donné lieu, par la seule coordination par le marché (Bosc 2003) et à une décentralisation des activités de production. Elle amorce un contexte nouveau de production, certainement porteur de contraintes, d'opportunités et de potentialités nouvelles pour le planteur villageois. Comment ce dernier le perçoit-il ? Comment intègre-t-il ses contraintes, opportunités et potentialités nouvelles à ses choix et objectifs de production ? Quelles en sont les incidences en termes de modification et d'innovation dans la mise en œuvre de ses itinéraires techniques de production et de valorisation de ses vergers de palmier ?

DEUXIEME PARTIE :

**PERCEPTIONS PAYSANNES DES MUTATIONS DU DISPOSITIF « SODEPALM »
ET ETAT ACTUEL DES SYSTEMES PRODUCTIFS VILLAGEOIS A BASE
DE PALMIER A HUILE**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE 3 :

PERCEPTIONS PAYSANNES DES EVOLUTIONS DU DISPOSITIF « SODEPALM »

Introduction

Trois décennies durant, la Palmindustrie s'est posée, presque souvent envers et contre l'avis de ses bailleurs de fonds et partenaires privés, comme le garant de la participation paysanne à la culture du palmier à huile sélectionné. Cette participation était partout affichée par cette société d'État comme étant le credo de son action de développement. Pour la mettre en œuvre, elle tablait sur une intégration « motivée » mais librement consentie des populations rurales au modèle agricole hautement techniciste supportant l'exploitation des vergers. Aujourd'hui, avec la privatisation, Palmindustrie a disparu. L'intégralité de son outil de production a été reprise par des opérateurs privés. La question de la pérennité et des conditions de réalisation de cette participation paysanne⁴⁹ se pose donc désormais. Le retrait de la Palmindustrie du champ de la production élaéicole nationale amorce, en effet, un contexte socio-économique nouveau dans lequel devront évoluer les planteurs villageois. Comment ceux-ci perçoivent ce changement d'envergure qui affecte l'environnement dans lequel leur activité se déroulait jusqu'alors ?

La réponse à cette question nous conduit dans le présent chapitre à exposer, à la lumière des différents entretiens réalisés sur le terrain, les représentations sociales qui, dans le milieu des planteurs villageois, sont associées à cette donne socio-économique nouvelle. Ces représentations sociales sont loin d'être exclusivement rapportées à la seule privatisation et au désengagement

⁴⁹ Cette interrogation est d'autant plus importante qu'elle porte sur l'avenir de toutes ces petites unités de production dont la politique sociale intégrative de la Palmindustrie a permis la mise sur pied.

de l'État. Elles sont, bien entendu, étendues à l'ensemble des changements ayant affecté le secteur villageois de la filière, de 1963 à ce jour. Pour les planteurs, la privatisation ne constitue pas, stricto sensu, une rupture. Elle représente plutôt, un autre temps fort parmi les différentes « péripéties » qui ont émaillé leur « mariage⁵⁰ » avec l'agro-industrie.

En fait, s'il est un thème qui a eu le plus d'occurrence dans nos échanges avec les planteurs villageois, c'est bien le regard que ces derniers portent sur l'intervention des nouveaux opérateurs privés dans l'agro-industrie. Mais, ce regard est toujours modulé par le prisme de la situation antérieure de la filière, avec Sodepalm ou Palmindustrie. Pour le planteur villageois, son activité tourne autour de deux grands moments : « *avant* » avec Sodepalm « *et puis maintenant* ». La référence à chacun de ces deux « *temps* », dans le discours paysan, est fondée sur des évocations de prestations réalisées ou non à son bénéfice, de conditions d'exercice du travail agricole ramenées à un ensemble de contraintes ou d'opportunités.

Les perceptions paysannes du changement sont, dans ces conditions alors, principalement construites et nourries par ces trois éléments. Pour le planteur villageois de palmier à huile, il y a, d'une part, ce qu'on pouvait « s'autoriser » à faire ou ne pas faire « *avant, avec Sodepalm* », « *ce dont on bénéficiait* » et « *ce dont on ne bénéficie plus* ». D'autre part, l'« *aujourd'hui* » est défini en relation ou en référence à cet « *avant* ». De la sorte, l'« *heure de Palmci dans laquelle on est* » maintenant est considérée comme la période où « on n'a plus ce qu'on avait avec Sodepalm ». C'est la période pendant laquelle « on peut faire des choses ou ne pas en faire certaines qu'on faisait ou ne faisait pas » avec la Sodepalm, du temps de son intervention dans la filière.

⁵⁰ Pour désigner leurs relations avec les planteurs villageois, beaucoup de responsables de Palmindustrie n'hésitaient pas, au risque de donner dans le populisme, à parler d'un « mariage » avec le milieu rural.

3.1. Représentations paysannes de l' « avant, avec Sodepalm »

Lorsque les planteurs villageois parlent de l'époque de Sodepalm ou encore de l' « époque Sodepalm », c'est presque toujours avec une pointe de nostalgie. Qu'ils aient connu cette période ou pas, pour beaucoup de planteurs, c'est le moment pendant lequel se lancer dans la culture du palmier à huile « avait du bon ». En effet, c'était une période « ou tout était donné » aux planteurs ; la société « pour laquelle ils travaillaient » était très présente à leurs côtés et était animée d'un souci constant de les motiver. Même si quelques uns émettent de temps à autre, au fil de leurs propos, un bémol à cette description idyllique de « ce temps-là », l' « avant, avec Sodepalm » reste dans l'imaginaire collectif paysan une période pendant laquelle le planteur villageois « était roi ». C'était, en somme, l'époque où « le planteur n'était pas fatigué » autant qu'il l'est aujourd'hui.

3.1.1. Époque où « tout était donné »

Un terme est omniprésent dans les propos paysans lorsqu'ils veulent parler du type de relation qu'entretenait la Sodepalm avec le secteur villageois de la filière palmier à huile. Pour le planteur villageois, en effet, cette société « donnait ». La Sodepalm « donnait tout » au planteur, le conseil technique, l'information, les intrants, etc.

« Bon ! En gros, quand la Sodepalm s'était installée, ils faisaient des pépinières qu'ils distribuaient aux planteurs »

« Il suffit que tu aies ta parcelle, tu l'entretiens et puis tu vas faire appel à la Sodepalm. Ils envoient ses encadreurs, ils font le piquetage ; ils t'envoient les plants ; ils t'envoient l'engrais ; ils t'envoient tout. »

« Oui, puisque pour le planteur... à l'époque avec la Palmindustrie, on fait ça vous faites les ronds, vous dégagez et puis eux-mêmes ils vous envoient l'engrais granulé et quand les plants sont en train de grandir, ... et un moment après, quand les plants s'élèvent un peu on vous envoie l'engrais en

Urée pour que les plants puissent s'élaner. Maintenant, quand ça commence à donner les fruits, on vous envoie encore d'autres engrais qui permettent aux racines d'être fortes dans le sol et pour que les régimes aussi puissent être gros. »

Les planteurs villageois étaient tout de même conscients que cette « générosité » de la Sodepalm n'était pas forcément exempte d'arrière-pensée. Elle était, en fait, assortie de diverses conditionnalités. Les planteurs devaient, primo, respecter un ensemble d'itinéraires et de prescriptions techniques de production pour créer leur parcelle. Secundo, ils se devaient de livrer l'intégralité de leur production à la société, dès l'entrée en rapport de leur verger. Tertio, ils avaient obligation d'exploiter la plantation ainsi mise sur pied avec le concours (financier et technique) de la Sodepalm sur 24-25 ans, sans céder à la tentation d'abattre la parcelle, quelles qu'en soient les raisons.

« Bon, à ce que je sais, au niveau de la Sodepalm on interdisait que le planteur plante quelque chose. [...] Sur cette parcelle-là, on ne devait rien y mettre. La Sodepalm disait de ne rien y mettre. »

« Oui, ensuite on vous envoie les plants. Vous récoltez si le moment arrive maintenant, vous donnez à la Sodepalm. Là c'était comme ça. »

« Avant que Sodepalm il nous donne⁵¹, s'ils n'ont pas donné l'ordre que tu vas tomber ton palmier, tu n'as pas droit. »

Une campagne très accrue menée auprès des planteurs par les services de l'encadrement villageois les a conduits à intégrer ces prescriptions et à se faire à l'idée qu'il existait un risque pour eux de contrevenir à l'un ou l'autre des termes de leur « contrat » avec la Sodepalm. Tous en effet se faisaient à l'idée que les engagements et prescriptions assortissant la « générosité » de la Sodepalm à leur endroit devaient être respectés. Ainsi, même si des écarts

⁵¹ Il faut comprendre la proposition « avant que Sodepalm il nous donne... » comme signifiant « du temps où la Sodepalm nous octroyait les plants et le crédit agricole... »

étaient souvent constatés, en règle générale, les planteurs se disaient que c'est la mise en œuvre plus ou moins effective des obligations leur incombant vis-à-vis de la Sodepalm qui conditionnait de fait la pérennité du bénéfice qu'ils pouvaient continuer de tirer de cette structure. Pour justifier cette acceptation, beaucoup évoquent aussi l'existence de sanctions comme facteur dissuasif de toute velléité de contravention. Seulement, tous ne s'accordent pas toujours sur la nature réelle de ces sanctions. Celles-ci sont, bien souvent, confuses et diversement énoncées par les planteurs, lorsqu'il s'agit de dire ce qui devait leur être infligé en cas de non respect des prescriptions édictées par l'encadrement villageois.

« Si tu tombes⁵², on te met en prison ou bien on t'enlève tous tes palmiers ou bien on ne te donne plus... »

« Bon! Le type de sanction ce n'est pas une sanction qui conduit en prison. Mais c'est dire que c'est un avertissement et désormais si on te voit faire ça encore... »

Au de-là de cette diversité d'appréciation des sanctions possibles, il reste établi pour les planteurs villageois que leur rapport avec la Sodepalm était basé sur une sorte de principe de « don et de contre-don ». La Sodepalm, en leur faisant « don » de matériel végétal, des intrants, du crédit agricole et du conseil technique, s'attend, en retour, qu'ils lui soient obligés. Cela va donc de l'« obligation » de suivre les itinéraires techniques vulgarisés à celle de ne livrer qu'à ses usines les régimes produits, etc. Cette forme de contractualisation était largement admise comme étant porteuse d'une intégration large de la paysannerie. Pour les planteurs, sans cette démarche de la Sodepalm, il n'y aurait pas eu une dynamique d'adoption aussi forte de la culture du palmier à huile. Pour peu qu'on dispose de la ressource de base, c'est-à-dire la terre, et qu'on accepte de se soumettre aux exigences portant le

⁵² « Si tu tombes... » signifie « si tu abats les pieds de palmier ».

« contrat », on pouvait faire du palmier, tous les autres coûts étant supportés par la Sodepalm.

« Le seul travail du planteur, c'est de débroussailler sa forêt, mettre en place sa plante de couverture. Il doit tenir prête sa parcelle, ne rien y planter si ce n'est la plante de couverture. Quand tout est prêt et que la parcelle est plantée, on procède à des entretiens réguliers jusqu'à ce que la parcelle produise. »

« A ce temps-là, ce qu'ils ont fait de bon c'est qu'ils venaient eux-mêmes vous remettre les plants. On te donne l'engrais jusqu'à ce que la parcelle entre en production. A la production, ils te retranchent doucement leur argent. Et lorsque tu finis de rembourser tout, ton argent te revient. Toutefois, ils continuent de te faire tes prélèvements et, à une certaine période, on te fait appel pour te remettre un peu d'argent. »

« Avant que n'arrive le palmier, il faut préparer sa parcelle, tu la débrousses, tu coupes tout ce qui est comme gros arbres. Après cela, l'encadreur vient inspecter le travail réalisé, quand il constate que la parcelle est propre et qu'il ne trouve rien, il vous aide donc à faire le piquetage. »

Cette façon d'associer le monde rural à la pratique d'une agriculture « à coût d'investissement » élevé en prenant, seule, en charge, de la façon la plus complète et intégrée possible, les principaux facteurs concourant à la production élaéicole⁵³, a été à la base d'une relation forte, particulièrement privilégiée et exclusive entre la Sodepalm et le paysan. En effet, en se posant comme fournisseur exclusif du matériel végétal sélectionné, acquéreur à titre principal des productions villageoises et détenteur exclusif de l'outil de transformation des régimes de palme, la Sodepalm a fini par installer le planteur dans une situation d'assistantat ; le rapport de ce dernier à l'agro-industrie était, en définitive, structuré presque essentiellement par une relation de dépendance. Même si cette assertion peut et doit être nuancée par le fait

⁵³ La vulgarisation technique, les intrants et le crédit, la collecte et le paiement du produit agricole livré, etc.

qu'un secteur parallèle de valorisation intensivement combattu par la Sodepalm existait, le principe était que la société d'État restait le partenaire exclusif du planteur.

Ainsi, aucun paysan ne pouvait faire de la culture du palmier à huile sélectionné en dehors du cadre contractuel établi par la Sodepalm. Ce modèle d'organisation avait, pour la Sodepalm, l'avantage de sécuriser l'approvisionnement de ses usines et de maîtriser la production de régimes de palme. Pour beaucoup de planteurs aujourd'hui, cette forme d'organisation était porteuse d'un environnement particulièrement incitatif. Le risque agricole était donc minime pour le planteur décidant de se lancer dans la culture du palmier à huile ; l'amont et l'aval de la chaîne de production étaient pris en charge et « sécurisé ». Le planteur se sentait donc en confiance, un débouché sûr existait pour son produit. Ce sentiment général de sécurité était aussi conforté, chez le planteur, par le sentiment que la Sodepalm était très visible à ses côtés.

3.1.2. Présence très visible de la société

Pour le planteur villageois, la « période Sodepalm » est aussi caractérisée par une présence très remarquée de la Sodepalm à ses côtés. Cette présence était manifestée par la mise en place d'un dispositif d'encadrement très rapproché, fondé sur une chaîne d'intervention très hiérarchisée.

« Avec Sodepalm on avait un chef de zone, c'est le chef de zone qui coiffe l'assistant, les assistants à leur tour coiffent les encadreurs. Les encadreurs aussi à leur tour coiffent les chauffeurs. Voyez que c'est une chaîne. »

« Parce que chaque zone avait son assistant. Chaque zone, la zone d'Adiaké par exemple avait son assistant. Mais le chef de zone supervise tout. Mais les assistants sont présents. C'est-à-dire que Bonoua avait son assistant et ses délégués. Mais le chef est unique. »

« Bon, le rôle de l'encadreur c'est d'aider le planteur à mieux gérer sa plantation donc il vient il vous indique jusqu'à quelle hauteur il faut nettoyer la plantation, faire des ronds autour de chaque palmier, faire l'élagage c'est-à-dire tailler les branches inutiles mais jusqu'à tel niveau. À un certain niveau, parce que il y en a qui sont trop sévères et quand tu tailles trop bon beu ça grandit beaucoup trop vite. Donc bon, leur rôle consistait à donner des engrais mais surtout indiquer comment épandre ces engrais. Et puis aussi lancer la récolte, dire à telle période. »

« Mais les délégués sont aussi coiffés par les encadreurs parce qu'ils doivent suivre les ordres que donnent les encadreurs. Parce que l'encadreur, quand il y a des choses à faire les encadreurs font venir l'information là-bas, au bureau, pour apporter ça au délégué. Le délégué doit aussi suivre ses planteurs. »

« Voilà, vous allez récolter, faire la paye, diriger et être surtout devant les véhicules pour leur dire dans tel secteur il y a des régimes et ils faisaient tout ce tour. Bon ! L'encadreur était très important. »

Pour un planteur villageois rencontré, cette structure hiérarchique quasi militaire avait l'avantage de « tranquilliser » le producteur. Elle lui démontrait dans un certain sens qu'« *il y avait commandement sur palmier* ». Cela signifiait donc bien qu'en tant que planteur, on avait des comptes à rendre et pour cela on ne pouvait pas, en principe, s'autoriser certains écarts. Ainsi, les planteurs concevaient que les régimes de palme issus des vergers soient quasiment « pistés ».

« ... Il faut dire que nous on a vécu l'époque Sodepalm-Palmindustrie nous. Les encadreurs, les chefs de zone, les assistants, les gens ils sillonnaient partout. Et, on te voit avec un régime, les femmes qui ramassent, on te voit avec un régime, immédiatement ils récupèrent. »

« Oui oui ; bon, et même quand le planteur essayait même de tricher, les encadreurs étaient là et puis bon, ils récupéraient ça. Oui oui ; ils faisaient la police. Il y avait même ici le délégué du village qui se promenait même dans les cours pour ramasser certains régimes. »

« En ce moment⁵⁴, on travaille pour. Donc ils surveillent bien leurs plantations et les rendements. Parce que vous plantez, disons que vous envoyez au moins 5 femmes et chacune va prendre 2, 2, 2, 2. Lorsque l'encadreur ou l'assistant ou le chef de zone les croise, en tout cas, le propriétaire de palmier est sanctionné. »

En clair, le dispositif hiérarchique mis en place pour relayer l'information technique⁵⁵ jusqu'au planteur villageois semble avoir été beaucoup apprécié par ceux-ci. Dans la réalité, ce mode de gestion directif et quasi « militaire » procède d'une conception « paternaliste » du planteur villageois en vogue dans bien de sociétés de développement de l'envergure de la Sodepalm. Dans ces structures d'encadrement, le planteur villageois serait « irresponsable » et peu enclin à mettre en œuvre toutes les prescriptions devant conduire à une gestion économique et technique efficiente de son exploitation.

Les raisons évoquées pour justifier cette irresponsabilité du paysan se rapportaient à la « paresse » de ce dernier, son « ignorance » ou sa « filouterie ». Aussi, pour mieux le « mettre au travail », importait-il donc de concevoir son encadrement selon une approche descendante et directive fondée sur un contrôle très fort exercé à différents degrés sur la gestion de l'exploitation (Colin et Losch 1990). Ce portrait du planteur n'est nullement éloigné des stéréotypes développés par les administrateurs coloniaux français en service en Afrique sur les indigènes (Lemaire 2001). Il a permis de justifier, auprès des bailleurs de fonds, la pertinence du schéma d'intervention mis en œuvre auprès de la paysannerie. De plus, il a contribué à légitimer la structuration d'une longue chaîne d'intervention, allant du siège de la société au planteur villageois.

⁵⁴ À cette époque-là...

⁵⁵ Il s'agissait de faire intégrer aux planteurs villageois certaines bonnes pratiques agricoles portant notamment sur la mise en œuvre des travaux préparatoires au planting, l'usage efficient de l'engrais et des différentes formes de traitement chimique, l'entretien efficace et régulier de la parcelle, le respect du calendrier de coupe, l'exécution régulière de la récolte et la parfaite maîtrise des critères de maturité des fruits.

Contre toute attente, cette façon de procéder qu'avait la Sodepalm était perçue par le planteur villageois comme un signe d'intérêt. Pour ce dernier, c'est bien parce qu'il comptait dans la stratégie de production que tout cet ensemble de compétences était mobilisé pour assurer sa pleine intégration. Aussi, le fait même d'assurer la police sur les régimes de palme, au delà des périmètres des exploitations agricoles, n'était pas perçu comme un excès de zèle de la part de l'encadreur, du délégué, de l'assistant PV ou du chef de zone. Pour le planteur, vu qu'il « travaillait pour » la Sodepalm, ces incursions quasi policières menées dans les villages sous la forme d'opération coup de poing (Cerdan, Bricas et Muchnik 1995) étaient justifiées et acceptées. La Sodepalm avait donc légitimement ce droit de regard qu'elle exerçait sur l'itinéraire emprunté par les fruits issus des plants qu'elle leur donnait à grand renfort de primes et de gratifications. Conçus aux planteurs sous la forme d'intéressements en numéraires, ces primes et gratifications étaient mises en place pour stimuler la production villageoise. Cela fit donc dire à certains que la Sodepalm « savait motiver » les producteurs.

3.1.3. Sens aigu de la motivation paysanne

Pour les planteurs villageois, la production de régime sous l'égide de la Sodepalm correspond à une phase de l'exploitation du palmier à huile qui a été marquée par l'existence de tout un dispositif de motivation des planteurs. Tout était mis en œuvre par la Sodepalm pour « encourager » le planteur, l'inciter à produire plus, sinon mieux. Différents moyens, en numéraire ou en nature, étaient mobilisés à cet effet. Pour l'intéressement en espèce, la Sodepalm octroyait aux planteurs du crédit agricole pour l'entretien des parcelles avant leur entrée en rapport ; elle accordait des prêts pour la prise en charge de la scolarité des enfants et distribuait des primes ou gratifications pour récompenser ou stimuler les rendements paysans.

« [Quand] j'ai planté... après Sodepalm ils donnent 8000 francs par hectare pour l'entretien des parcelles. On ne coupe

pas tout de suite. C'est lorsque la production devient importante. On ne fait pas comme maintenant. On coupe un peu un peu et tu ne sens pas qu'on coupe ton argent. »

« Oui. Mais on le met de côté et on le complète et on s'adjoint une ou deux personnes employées à la journée. Ils sont payés 600 francs par journée et par personne soit 1200 francs pour deux personnes. Quand les palmiers sont encore jeunes et qu'il s'y trouve encore la plante de couverture, on n'y nettoie même pas en profondeur. On se tient debout et on avance en coupant sur les herbes qui dépassent. C'est juste un rabattage quoi pour donner la force aux plants. Les palmiers, après 3 ans, la 4ème année, on commence la récolte. Les régimes sont, au départ, assez petits ou moyens. On les pèse, ils le collectent et on nous paie après. Après trois ans, on ne te donne plus de prime ; et c'est la paie qui sert à entretenir la parcelle. A cette époque, à la rentrée, on nous donne l' «entrée scolaire». Pour 1 ha, on recevait 12000 francs. Jusqu'à la période de croisière de la parcelle, on commence le prélèvement. C'est comme ça qu'on travaillait au départ avec Sodepalm. »

Ces gratifications en numéraires étaient parfois couplées à l'organisation de festivités auxquelles étaient conviés les planteurs villageois.

« Moi, avec la Sodepalm ce qu'on a planté, quand ça grandit on récolte jusqu'à 1 an, Sodepalm m'appelle, il me dit vient prendre ton cadeau. Cadeau-là, on ne sait pas où c'est quitté. Mais quand on donne nous on est content. Eux-mêmes, ils nous ont dit que 1 franc, 1 franc, ils coupent pour garder-là, c'est ça on donne nous. On est content. Quand ils ont donné nous ça là, après ils nous disent, vous n'a qu'à venir on va faire fête dans usine. On va. Eux-mêmes ils viennent, on envoie camion, ils ramassent nous, on va. On tourne tourne dans usine où on fait graine-là. On tourne, ils donnent nous à manger. On mange bien. Nous tous on s'amuse bien. Et puis on rentre. Mais aujourd'hui, ça tout ça-là, c'est fini maintenant. »

Pour nombre d'observateurs de l'encadrement villageois en Côte d'Ivoire, cette campagne intensive d'intéressement paysan financée à coup de milliards par les pouvoirs publics est de loin l'une des principales causes de la mauvaise santé de la Sodepalm. Pour les planteurs villageois par contre, cette démarche

était très bien perçue. Les bénéfices qu'ils en retiraient étaient énormes. D'abord, elle leur permettait de supporter des coûts à la création qui, autrement, auraient difficilement été pris en charge. Ensuite, ces différentes primes et gratifications permettaient au planteur de disposer d'un revenu additionnel qui autorisait la mobilisation d'une main-d'œuvre spécialisée pour la conduite de certaines opérations culturales dans la parcelle. Parmi cette main-d'œuvre recrutée le plus souvent en dehors de la cellule familiale, les travaux à exécuter nécessitant une certaine qualification, l'on compte les récolteurs et les élagueurs. En plus de ceux-ci, les planteurs étaient dans l'obligation de s'adjoindre le service de femmes qui avaient à charge de procéder au ramassage et à la mise en tas des régimes récoltés.

« Moi de mon côté, on payait les femmes. On les payait par mois parce qu'on avait deux récoltes dans le mois, tous les 15 jours on récoltait. Donc on les payait par mois. »

Enfin, tout cela contribuait à créer dans le secteur villageois une ambiance générale qui était à l'émulation et à l'enthousiasme pour la pratique du palmier à huile dans le cadre contractuel offert par la Sodepalm. Car,

« La Sodepalm avait des véhicules, des encadreurs. A Adiaké, il y avait 8 encadreurs hein, plus des véhicules. Vous êtes en train de récolter et puis le véhicule est train de déjà de chercher à collecter. Et tout allait à merveille. Tu es prêt chaque semaine chaque semaine on récolte et tout était bien suivi. »

« Dans ces temps-là, au début-là, même si on ne gagne pas assez, on est à l'aise. On sait que le 5 c'est le paiement. A la rentrée, vous avez crédit scolaire que vous remboursez étape par étape. Il y avait chose... vous travaillez bien on vous donne... on appelle ça intéressement. »

Une tendance générale était donc au respect des itinéraires prescrits et à la mise en œuvre, dans certains villages, de formes particulières de travail collaboratif portées par l'engouement suscité auprès des ruraux.

« C'était tous les planteurs qui ensemble se rendaient sur la parcelle de l'un d'entre nous et à tour de rôle ; on pouvait être 5 ou 6 personnes comme ça. Il en est de même pour le planting. Nous nous rendions les uns chez les autres pour mettre les plants qu'il recevait en terre. »

En clair, la démarche d'intéressement mise en œuvre par la Sodepalm pour susciter et porter la participation paysanne à la culture du palmier à huile a eu l'avantage de créer un environnement de production globalement incitateur. Toutefois, cette volonté délibérément interventionniste d'assistance et d'encadrement du planteur villageois a tout de même fini par donner lieu à un mode de gestion très monopolistique de la filière. La Sodepalm, en sa qualité de structure ad hoc mise en place par l'État de Côte d'Ivoire pour conduire l'opération, s'est imposée comme interlocuteur exclusif du monde rural. Pour le planteur villageois alors, il s'agissait en définitive de « travailler pour » la Sodepalm. Ainsi, sa participation était plus intéressée que spontanée.

« Au temps de Palmindustrie Sodepalm, on travaillait pour. Donc on était obligé de respecter ça »

Le respect des itinéraires techniques de production était donc commandé par cette « dépendance » dans laquelle était le planteur vis-à-vis du conseil technique, des intrants ainsi que des crédits et autres gratifications qui lui étaient concédées par la Sodepalm. La question qui se pose est donc de savoir quel sera son comportement lorsque, comme cela a court depuis, ce rapport à l'agro-industrie n'est plus porté par cette même relation d'intéressement. Mais, avant d'aborder cette question, il convient toutefois de mentionner que pour le planteur villageois, cette façon de l'intéresser était plus que nécessaire. Pour justifier cette nécessité, il évoque souvent que la spéculation, les itinéraires et les investissements requis pour les mettre en œuvre étaient nouveaux pour la paysannerie locale.

« C'est pourquoi celui qui a conçu le palmier l'a fait avec encadrement. On ne sait pas. Nous on ne cultivait pas ça. »

Maintenant qu'on vient pour nous initier, il vaut mieux qu'on nous accompagne maintenant. »

« Tu n'ignores pas que c'est un perpétuel renouvellement. Moi, je n'étais pas planteur, de génération en génération, mon vieux a fait pour lui, ceux qui l'ont encadré, je n'étais pas là. Je n'assistais pas. »

« Ce n'est pas un plaisir. C'est plutôt une nécessité même. Il faut qu'on soit assisté. »

En clair, loin de se considérer comme étant des « manœuvres », des actifs agricoles à la solde de la Sodepalm, ces planteurs villageois se définissaient bien comme étant des planteurs, des agriculteurs, des chefs d'exploitation libres de leurs choix et décisions. Cette liberté était d'autant plus manifeste que le contexte de production dans lequel ils évoluaient avec la Sodepalm leur était largement favorable et donc permettait leur pleine adhésion. Cette adhésion, même librement consentie et massive, méritait tout de même selon les planteurs d'être « encadrée » ; les techniques culturales et le schéma d'exploitation supportant la culture du palmier à huile requéraient forcément une présence auprès des paysans. Sans cela, « *chacun fait comme il peut mais il se casse la figure* ». Ce jugement paysan sur l'encadrement imprègne fortement la perception que le milieu rural en Basse Côte d'Ivoire a de l'actuel contexte de désengagement de l'État, de privatisation et la situation de quasi dilution de l'encadrement qui semble leur être liée. Pour les planteurs villageois, il reste établi que,

« ... Pour ce genre de situation, il faut des mesures d'accompagnement. On ne libère pas comme ça un enfant dans la nature. Bon, je t'ai accouché, vas débrouille toi. Mais, il va devenir quoi ? Toi tu es encadré au moins. C'est pas pour autant que tu es manœuvre. »

Le palmier à huile est donc considéré comme une culture pérenne particulière, différente en bien de points de toutes celles qui composent le système de production de rente locale.

« Pour faire le café, c'est nous même qui arrachons les repousses pour en faire des pépinières. Dans ce cas là, je n'ai pas besoin de m'en référer à qui que ce soit. [...] Bon, pour l'ananas, j'ai moi-même mes rejets. Quand je récolte, je conserve pour la replantation. Pourquoi te dirais-je de m'en donner. Celui qui n'en a pas l'achète. Celui qui n'a pas de rejet du tout et qui veut faire de l'ananas a obligation d'en acheter. Un rejet coûte 5 F. compte combien de rejets, il faut pour un ha. Si tu n'as pas d'argent, comment peux-tu t'en procurer? Ainsi donc, si tu as un frère qui a une forêt importante, il procède par petit bout pour se constituer une parcelle importante. Pour le café, c'est bien plus simple. Pour le palmier, si ce ne sont pas des plants fournis par la Société, lorsque tu ramasses les repousses sous la palmeraie et que tu les plantes, ça pousse. Seulement, il arrive que tous les pieds soient des palmiers «garçons». Je m'y suis même essayé. Ça produit mais les arbres improductifs sont beaucoup plus nombreux que ceux qui produisent. N'est-ce pas de la fatigue pour rien? »

Aussi, cette sentence, « *de la fatigue pour rien* », est-elle la vision la plus largement partagée par les planteurs villageois que nous avons rencontrés lorsqu'ils veulent caractériser l'état actuel de leur activité de production en matière de culture du palmier. Pour les planteurs villageois en effet, en cette « *heure de Palmci* » dans laquelle ils sont et qu'il faut comprendre comme la période du désengagement de l'État, leur activité est fortement marquée de l'empreinte de contraintes nouvelles. Certaines de ces contraintes existaient déjà peut-être auparavant. Mais, aujourd'hui elles sont beaucoup plus difficilement ressenties, l'environnement global de la production étant à un relâchement de la prise en charge du secteur villageois.

3.2. Perceptions paysannes du « aujourd'hui, à l'heure de Palmci »

L'« *heure de Palmci* » peut être aussi définie comme l'aire, l'heure ou l'ère de Palmafrique ou de Sipef-CI, selon le bloc agro-industriel dans lequel se trouve le planteur villageois. Cette « *heure de Palmci* », en tant que moment dans l'histoire de l'exploitation en milieu villageois du palmier à huile, comporte en effet une double référence. Il s'agit, pour le planteur villageois,

de se positionner, première référence, dans le temps, dans l'histoire, dans la diachronie, dans l'historicité de son parcours et de son rapport avec l'agro-industrie. Il parle alors d'heure car l'heure de Palmci n'est pas l'heure de Sodepalm qui, elle-même, n'est peut-être pas l'heure de Palmindustrie. Pour le planteur en effet, les temps ont changé pour lui. Et avec eux ou à cause d'eux, il y a eu – seconde référence contenue dans l'expression – le passage d'une société à l'autre. La société d'État a cédé la place à la société privée.

Ce changement de « temps » et le passage d'une structure à l'autre correspondent aussi pour le planteur à un basculement : celui d'une « race » de dirigeants – adoubée d'un modèle particulier de gouvernance – à une autre. Les « Noirs » avec leur mauvaise gestion avaient remplacé les « Blancs » avec qui tout allait pour le mieux, de sorte qu'aujourd'hui, ces derniers sont revenus, mais avec un autre esprit, se faire de l'argent, sans penser au planteur. Changement de temps, changement d'hommes, changement de mentalité, « l'heure de Palmci », c'est bien le temps du désengagement de l'État, du changement de l'intérêt porté au secteur villageois. Pour le petit exploitant agricole, ces changements multiples sont porteurs d'une ère nouvelle, toujours évoquée et caractérisée en référence au passé.

3.2.1. « Les Noirs, notre malheur ! »

L'actuelle déstructuration du modèle de gestion du secteur villageois de la filière palmier à huile est pour le planteur villageois le résultat d'une mauvaise gouvernance, de l'application d'une « mauvaise politique ».

« Oui, il faut dire que la politique à l'époque de Sodepalm Palmindustrie avait joué n'est pas la même que Palmci. »

Cette mauvaise gouvernance serait consubstantielle à une certaine conception intrinsèquement raciale du bien-être collectif, de la gestion des affaires publiques. Pour bien de planteurs rencontrés, si les choses au départ ont bien

fonctionné, c'est bien parce que ce sont les Blancs, plus soucieux du confort et de l'intérêt de l'altérité, qui avaient la direction de l'opération.

« Avant, avec les Blancs là Sodepalm c'est bon. »

« Le moment où on était avec les Blancs, Palmindustrie à l'époque, je dis bien que le planteur était roi parce que ce qu'il faut que je m'explique un peu. Là en ce moment, le planteur chaque fin d'année, le planteur a une ristourne. C'est-à-dire ça a motivé les planteurs de mieux travailler, d'entretenir bien leurs plantations. Parce que tu travailles bien, jusqu'à la fin de l'année, la fin de l'année de la Palmindustrie à l'époque c'était en octobre, le nombre de poids, de tonnage que vous avez c'est selon ça ils calculent. Il y a eu des planteurs, nous on a bénéficié de 500 000 francs, 600 000 francs ou il y a des planteurs qui ont eu 800 000. Ça n'a rien à voir avec son salaire du mois. De là ça motivait les planteurs à travailler. »

Ainsi, tout ce dispositif d'intéressement est parti à vau-l'eau parce que la gestion en est revenue aux Noirs. Ces derniers étant plus enclins à se servir qu'à servir les autres, leur entrée en scène ne pouvait donc qu'être porteuse de mal-gouvernance, de détournement et donc de faillite du système.

« L'homme noir, tout ce qui lui revient se gâte! »

« Bon! Mais quand cette affaire d'*ivoirisation*⁵⁶ est arrivée, tout a commencé à chuter. »

« Maintenant on dit que les Blancs sont partis et que ce sont les Noirs qui ont pris le travail en main, ils ont tout gâté, ils ont complètement détruit tout ce que les Français avaient fait. Aujourd'hui, on ne sait plus quoi faire pour manger. Tout ce qu'il y a comme gain, ils le détournent. »

« Beaucoup a changé. Je dis avant on avait les plants gratuitement. Même si on le prélevait mais on ne sent pas. On avait de l'engrais. Chaque fin d'année, on vient vous demander

⁵⁶ Voir supra, le point portant sur le contexte général qui a précédé la mise en œuvre de la privatisation de la Palmindustrie évoque cette question de l'*ivoirisation* des cadres dans cette société d'État.

combien d'ha vous avez besoin. On vous livre ça et puis on vous coupe. A la rentrée, on vient vous prévenir vous avez besoin de combien. Maintenant même on demande on ne donne pas. Même si tu n'as pas demandé, on vient on te coupe. Moi, on m'a coupé deux fois comme ça. [...] Je n'ai pas pris engrais, on m'a coupé. Mais avant avec les blancs là, ce n'est pas pareil. »

Même le contournement de certaines pratiques de production est associé au fait que ce soit les Noirs qui aient eu la gestion de la filière.

« La vente aux femmes vient du passage de Sodepalm aux Noirs. »

Certains planteurs, dans leur mise en index de la gestion de la filière par les Noirs, sont plus critiques vis-à-vis des jeunes générations. Celles-ci seraient portées vers l'irrévérence et l'ingratitude envers les aînés sociaux.

« Maintenant vous les enfants-là c'est vous qui commencez à nous d⁵⁷... Tu es venu me poser des questions. Je suis bien content. Mais si tu es directeur demain, c'est fini ça. Mais je dis les Blancs, ils ne sont pas mal dèh »

Dans certains propos, la responsabilité des Noirs est plus nuancée. Ce qui serait en cause dans la situation actuelle de déliquescence de la filière, c'est moins un problème de mauvaise gouvernance « nègre » qu'un souci démesuré et mal à propos de vouloir « améliorer l'existant ».

« Donc en ce moment, on a fait Sodepalm. Le début c'était bien. On avait, on ne gagnait pas trop, mais tout était quand même bien. Ils nous envoyaient des plants gratuitement. On envoyait l'engrais. Mais ils coupent à leur manière sans qu'on ne sache. Les gens ont essayé d'améliorer, améliorer, améliorer. »

⁵⁷ Aussi triviale et grossière que l'expression employée par le planteur puisse être lorsque rapportée au sens qu'on lui donne dans le français populaire ivoirien, cette notion traduit tout le manque de confiance qu'une majorité de planteur a dans les nouveaux responsables locaux qui ont eu à gérer la filière après le « départ des Blancs ».

Entre autres tentatives d'amélioration qui n'ont fait que dégrader la condition paysanne, les planteurs citent bien volontiers le paiement par quinzaine des productions. Cette formule a été initiée par l'agro-industrie pour dissuader les planteurs qui, arguant un besoin urgent d'argent, seraient tentés de vendre tout ou partie de leur production dans des circuits parallèles. Elle est cependant diversement appréciée. Pour certains planteurs, plutôt que de leur faciliter la vie, elle leur a, au contraire, compliqué les choses.

« Deux fois ça n'arrange pas. Pourquoi je dis ça, deux fois-là, même si je suis serré⁵⁸, je sais que mon argent est là bas. Donc quand on paye un coup-là, ça m'arrange. Mais deux fois-là, ils vont payer un peu. Premier-là on paye un peu beaucoup, et puis ce qui est dernier, ce qui vient-là est petit. Toi-même tu penses que ce qui vient là c'est un peu beaucoup or c'est beaucoup-là qu'ils t'on payé premier. Moi, il y a le mois qui est passé-là, il y a mon frère-là, il a payé deux fois. Premier, ils l'ont payé 30 et quelques milles. Ça on ne donne pas papier. Maintenant qu'on va payer dernier-là c'est ça que ton papier il vient. Bon, le dernier il vient, l'argent qui est venu c'est 10 000 francs. »

En clair, pour les planteurs, il semble que les choses se soient complexifiées avec le passage de témoin entre les Blancs et les Noirs pour la gestion de la filière. Signe manifeste de cette complexification à laquelle bon nombre de producteurs ne semblent pas se faire, il y a le changement de nom continu de la société. Pour les planteurs, s'il est supposé être porteur d'amélioration de leur condition, ce passage d'un nom à l'autre n'a eu pour effet que de « brouiller » leurs repères, d'embrouiller leur compréhension de la mission de l'agro-industrie. Dans leur entendement, leur seul interlocuteur étant et demeurant la Sodepalm, structure officielle mandatée par l'État pour s'occuper d'eux, tout autre organisme intervenant en ses lieu et place doit

⁵⁸ Cette expression doit être comprise dans le sens de « même si je suis empêtré dans les difficultés ».

donc continuer son action. Celle-ci, inscrite dans une mission de service public, relevait d'une véritable vocation d'intégration paysanne et de développement du milieu rural.

« Non, leur affaire là est ce que nous on connaît nous les planteurs?!!! Nous on parle toujours de Sodepalm mais c'est devenu Palmindustrie, c'est devenu Palmci quoi quoi. Nous c'est Sodepalm seulement nous on connaît. On connaît y a d'autres qui plantent, plante c'est toi qui plante quelqu'un passe pour aller récolter ton graine ; est-ce que avant on peut faire ça? Avant c'est plus que ça. »

« Au début, il n'y avait pas l'argent dedans mais quand même nous on ne sent pas. C'est les noms qui ont changé-là qui ont mélangé notre affaire... »

La difficulté semble être évidente chez les planteurs quant à intégrer les différents changements de dénominations (et certainement de philosophie) qui ont affecté la société à charge de l'encadrement villageois. Cette situation pourrait être interprétée comme un refus de leur part d'accepter que la donne a changé. Beaucoup de planteurs continuent, en effet, d'utiliser le même nom (Sodepalm) pour désigner l'agro-industrie, même celle issue de la privatisation.

« C'est même chose. Quand nous on voit le camion, c'est Sodepalm qu'on appelle toujours. Nous on ne connaît pas Palmindustrie, Palmci même, lui on connaît pas. Les prix ont augmenté un peu plus que Sodepalm avant et puis l'argent aussi ça ne suffit pas. Tout est cher. Avant Sodepalm donne engrais. Il donne tout. »

Forme de résistance ou composante d'une stratégie globale de défense contre le nouvel intervenant ou plus précisément contre son discours concernant la différence de l'esprit de son activité industrielle de celle de la Sodepalm ? Dans tous les cas, pour le planteur villageois appeler Palmci, Palmafrique ou Sipef-CI du nom de la Sodepalm sonne comme un refus de se faire à l'idée

que les rapports de ces sociétés privées avec le secteur villageois ne soient plus les mêmes que ceux de la Sodepalm. Ainsi, ils se convainquent d'être fondés à leur réclamer les mêmes prestations et faveurs. Le principe selon lequel la privatisation a été pensée pour leur apporter moins de dépendance vis-à-vis de l'agro-industriel et plus de flexibilité et de liberté dans leur exploitation agricole ne semble pas les convaincre. Bien au contraire, il est perçu comme une forme de « mauvaise démocratisation de la culture du palmier à huile sélectionné. »

3.2.2. Mauvaise « démocratisation » : « le palmier est devenu populaire, sans commandement ! »

Bien que dirigiste et fondée sur une chaîne d'encadrement très hiérarchique, la démarche d'animation rurale et de vulgarisation agricole adoptée par la Sodepalm était perçue par les planteurs comme un modèle d'intégration « sélective » des paysans. En effet, bien qu'accessible à toute personne qui disposait de terre dans le périmètre requis, la culture du palmier en milieu villageois était tout de même assujettie à l'exigence du respect des « conditions » du contrat avec la société d'encadrement. Cette dernière, comme mis en évidence plus haut, disposait pour assurer le suivi des planteurs d'un dispositif de proximité qui pour les planteurs signifiait aux candidats planteurs qu'il y « avait commandement sur le palmier ». Aujourd'hui, avec la disparition graduelle de ce schéma de prise en charge et de suivi de proximité, beaucoup de planteur estiment que le « palmier c'est gâté ».

« Pourquoi je dis c'est gâté, avant si tu as planté palmier, si ce n'est pas arrivé 25 ans, tu ne peux pas tomber. Tu n'as pas le droit d'abattre. Si tu abats, tu ne gagnes plus. Mais maintenant, il y en a même qui ont planté palmier ça fait 6 ans, ils ont vu l'hévéa, ils abattent pour l'hévéa. Alors c'est pourquoi je dis le palmier c'est devenu populaire. Parce que [il n'] y a pas commandement dessus. »

Pour le planteur, le fait d'avoir « libéralisé » l'accès aux semences, dont la Sodepalm détenait en son temps l'exclusivité de la fourniture, fait du palmier une plante « populaire », sur laquelle plus aucun contrôle réel ne s'exerce. Celui qui, mobilisant un capital qu'il détient en propre, achète des semences pour installer une parcelle ne se sent plus assujéti au respect d'itinéraires et de prescriptions culturelles particuliers. Il peut, lorsque le besoin s'en ressent, mettre un terme à l'exploitation de son verger pour se tourner vers une autre culture jugée sur le moment plus rentable. Pour les planteurs qui ont connu la période Sodepalm, une telle « liberté d'action » relève d'une remise en cause profonde de l'esprit du contrat portant la participation villageoise à la production élaéicole avec la Sodepalm. Cette participation, pour les planteurs, était portée par des principes directeurs tenant au respect strict d'obligations mutuelles et de droits aussi bien de la part de l'agro-industriel que du planteur. Mais aujourd'hui, un tel contrat semble ne plus exister. L'agro-industrie est de moins en moins présente aux côtés du planteur. Cette absence avait déjà commencé avec Palmindustrie et a fini par être plus perceptible et durement ressentie avec la privatisation.

« Oui, effectivement depuis qu'ils ont demandé bon, un moment après la Palmindustrie, Palmindustrie a eu à remercier tous les encadreurs et ils ont demandé aux planteurs de café, cacao. Chacun se prend en charge. Voilà, comme chacun cherchait à avoir ses plants parce qu'il n'y avait pas d'encadreur. Le terrain était libre pour tout le monde. Chacun pourrait faire ce qu'il veut. Voici le problème. Mais donc dans ces derniers temps, avec la privatisation Palmci est venu et trouve qu'il faut les encadreurs. Mais je vois que ces encadreurs n'avaient pas le même rôle que les encadreurs de Sodepalm à l'époque »

« Donc avec Palmci je vois que cette chaîne est un peu brisée. Bon. Il n'y a ni assistant, ni chef de zone. Maintenant, il y a un seul responsable. Ou bien, je ne sais pas si je me trompe. Mon délégué est là. »

En fait, avec la privatisation, l'encadrement villageois s'est fait de moins en moins directif. Cette situation nouvelle implique en principe l'acquisition d'une marge de liberté plus importante pour le planteur. En effet, les périodes de création de plantations de palmier ne sont plus arrimées à la mise en place d'un quelconque programme sectoriel de création de vergers comme ce fut le cas avec les différents « Plans Palmier ». L'accès aux semences est désormais beaucoup plus direct ; l'agro-industrie ne s'interpose plus entre le candidat-planteur et la station de production du matériel végétal. Il peut donc, en toute liberté, s'y rendre, au moment qu'il juge opportun, pour acheter ses semences selon ses possibilités financières et l'étendue de la surface qu'il entend planter en palmier.

En clair, les avantages supposés que le planteur devait retirer de cette donne nouvelle étaient nombreux. Dorénavant, pour l'obtention des plants par exemple, il était moins sujet aux lourdeurs administratives, aux détournements et à la distribution sélective. Ces écueils étaient en fait récurrents dans le secteur villageois, un important écart existant entre les demandes paysannes et la disponibilité du matériel végétal. Mis l'un à côté de l'autre, les différents bénéfices procédant de la privatisation étaient censés faire du planteur villageois un acteur plus autonome. Dans la réalité cependant, il semble que cette autonomie ne soit pas toujours bien « reçue » dans le milieu villageois. Elle l'est d'autant moins que, pour en tirer le meilleur parti, il y a un surcoût plus important que le planteur semble ne pas vouloir supporter, l'environnement global dans lequel son activité ayant court lui étant de moins en moins favorable.

3.2.3. Environnement de production globalement difficile

La privatisation de la filière palmier à huile est intervenue dans un climat général qui, pour le planteur villageois lui était assez peu favorable. En effet, au moment où l'État cédait sous la pression des bailleurs de fonds ou par nécessité économique, l'état global de la Palmindustrie n'était certainement

pas des plus reluisantes. Mais, au delà de la situation spécifique de cette société publique ayant à charge de gérer la filière agro-alimentaire construite autour de l'exploitation du palmier à huile sélectionné, beaucoup plus globalement, l'économie de plantation villageoise locale elle-même était dans une passe assez difficile.

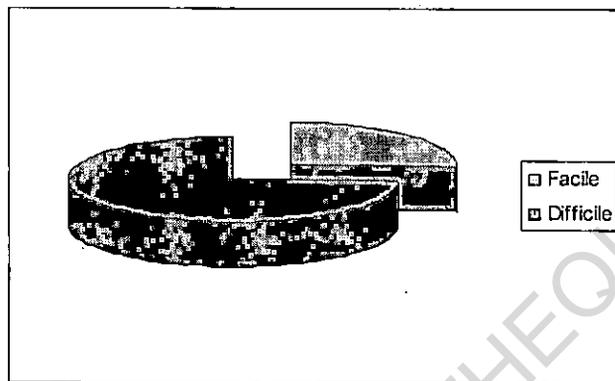


Figure 4 : Appréciation paysanne de la pratique de la culture du palmier à huile aujourd'hui (Source : Notre enquête sur la « dynamique de production élaéicole en Basse Côte d'Ivoire »)

Cette mauvaise passe tenait à toute une série de contraintes entravant l'activité des exploitants agricoles. Entre autres contraintes, il y a que la main-d'œuvre dont cette activité est fortement demandeuse commençait à se faire rare. Constituée pour une bonne part de migrants étrangers et nationaux, cette force de travail se fait moins nombreuse en zone forestière ; la rente forêt sur laquelle reposait en partie sa rémunération s'épuise. Source d'un déplacement constant des fronts pionniers, cet épuisement de la réserve foncière intervenait elle-même dans un contexte de vieillissement des plantations sur pied et de chute des cours des principaux produits de rente⁵⁹. Ces facteurs étaient eux

⁵⁹ L'épuisement de la rente forêt et la chute des cours du café et du cacao ont eu des effets quasi immédiats sur la rétribution de cette main-d'œuvre, majoritairement étrangère aux zones de production dans lesquelles cette agriculture de plantation est mise en œuvre. Celle-ci s'est de moins en moins intéressée à la migration de travail devenue assez peu rémunératrice vers la Côte d'Ivoire,

aussi couplés à un « réchauffement » du contexte sociopolitique local, la récurrence des revendications foncières alimentant un climat général de tension entre populations autochtones et allogènes ou allochtones.

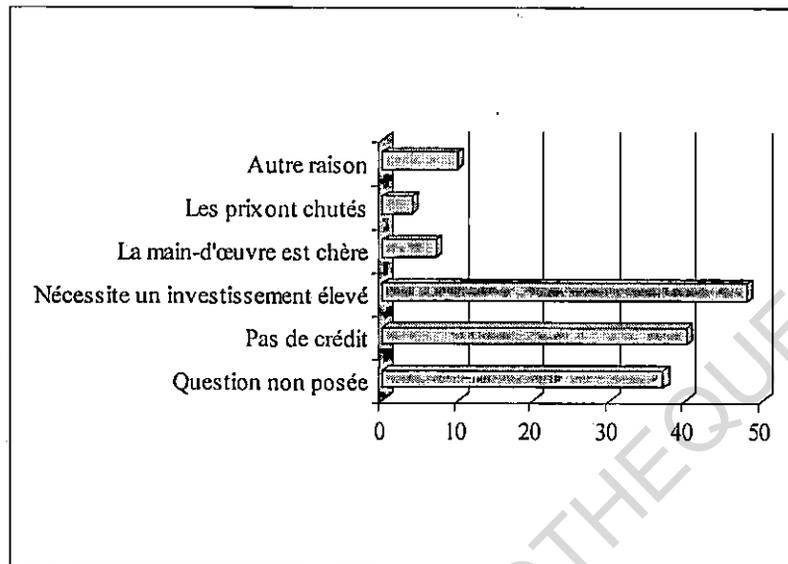


Figure 5 : Justifications paysannes de l'impression qu'il est plus difficile de faire du palmier à huile aujourd'hui (Source : notre enquête sur la « dynamique de production élaeicole en Basse Côte d'Ivoire »)

Dans cet environnement social et agricole assez difficile, la filière palmier à huile semble, elle-même, ne plus fonctionner selon les fondamentaux à partir desquels elle a forgé son succès dans le milieu villageois. Les prix ont amorcé une importante tendance baissière, durement ressentie par les planteurs.

« Il y a une différence entre nos pratiques d'avant et celles de maintenant. Avant, on nous payait le palmier à 4 francs. Ce peu d'argent était tout de même consistant. Mais malgré le fait qu'on soit passé à 20 francs, 30 francs puis 30 000 francs la tonne, ça chute ; on pensait pouvoir passer à 50 francs pour

confortée en cela par l'introduction de la carte de séjour et la peur liée à l'application de la mesure du fait de la fréquence d'une série de « bavures » et de « taxations informelles » (Ruf 1994).

avoir 50 000 francs la tonne mais ça a dégringolé. On a payé à 28 francs la tonne puis ça a chuté. »

Les opérations de collecte et de paiement des productions aux producteurs étaient auparavant menées selon une régularité et une fréquence qui ont pendant longtemps entretenu la confiance des planteurs. Avec le temps, leur exécution a commencé à se faire de façon aléatoire. Le matériel roulant (bennes de collecte, tracteurs et gros engins destinés à l'entretien des pistes) devenu vétuste n'était remplacé qu'avec parcimonie. Le personnel d'encadrement intervenant sur les parcelles villageoises, héritage du dispositif Sodepalm, n'a pas été accru en nombre et en qualité à la mesure de l'augmentation du nombre de planteurs. En fait, avec la privatisation, l'encadrement paysan devait en principe revenir aux organisations professionnelles agricoles, les coopératives de planteurs. Pour cette raison, les repreneurs dont la priorité, en termes d'investissements, était la réhabilitation des usines, n'ont donc fait que conserver un dispositif minimum, le temps que les organisations paysannes se prennent elles-mêmes en charge.

De plus, jusqu'alors beaucoup plus prégnant dans les EAI jouxtant l'agglomération d'Abidjan, le vol bord-champ des régimes de palme s'est généralisé à l'ensemble des zones de production. Privant le planteur d'une part importante de son revenu, ce phénomène s'ajoute à la forte « périssabilité » des régimes de palme pour accroître les incertitudes des producteurs quand à leur revenu. En effet, rétribué au kilogramme de régime livré, le paysan estime aujourd'hui ne plus avoir cette certitude du revenu qui faisait tout le charme de la culture du palmier à huile. Pour le planteur donc,

« Le travail est gâté. Même les champs de palmier ne sont plus sûrs. Toute ta production que tu mets en tas est volée ; quand c'est collecté et qu'ils doivent te payer, quand c'est autour de 40 à 50 000 francs, on te coupe tout. Tant que tu ne réussis pas à faire plus d'une tonne à l'ha, tu ne peux avoir de quoi manger. Comment peut-on faire un tel travail? Même si on

demandait au gouvernement, à l'État de faire un tel travail, le réussirait-il. Le travail est devenu de la contrainte. »

« Si tu as coupé les graines qu'ils ont pris dans les 48 heures, tu as un bon poids bien consistant comme on le dit. Mais si tu dois couper, attendre une semaine 10 jours, avant d'aller faire la collecte, ça pose problème. »

« Bon, la privatisation, c'est ainsi ils se sont tous désengagés. Ils ont laissé le planteur seul, sans moyen pour s'envoler seul. Il n'a pas de moyen. Bon, aujourd'hui vous pouvez couper graine même laisser en brousse là bas, il n'y a pas camion pour prendre. Bon, le planteur aussi n'a pas moyen pour déplacer avec ça pour envoyer à l'usine. Ça va pourrir ou bien vous vendez aux femmes. Pour finir, bon, beaucoup ont choisi de vendre toujours aux femmes. Maintenant, de ne plus envoyer à l'usine... »

Ces difficultés émaillant l'exécution des tâches qui traditionnellement portent la participation paysanne interviennent dans un contexte agro-écologique lui-même assez difficile. En effet, mis en culture pour la plupart pendant le second « Plan Palmier », les vergers villageois sont aujourd'hui vieillissants. Par voie de conséquence, la production n'est plus aussi abondante. Cette baisse de production, cumulée avec un entretien des plus aléatoires des parcelles, contribue donc forcément à faire baisser la rentabilité de l'exploitation du palmier à huile villageois.

« Pourquoi, parce que en ce temps on avait d'engrais, ensuite l'argent qu'on gagnait le coût de la vie n'était pas comme aujourd'hui. Donc en ce temps aujourd'hui le peu qu'on gagnait ça pouvait faire. Mais présentement avec le coût de la vie, malgré que c'est venu à 28 francs par rapport à avant, je ne sais pas à 15 francs ou bien c'était 15 francs on préférerait avant les 15 francs puisque aujourd'hui, ce qu'on gagne bon ; presque le palmier ne donne pas, on ne nous donne plus d'engrais. Quand on nous donne on nous dit de payer. »

En fait, l'engrais qui, dans l'entendement des planteurs pouvait aider à compenser cette baisse de production n'est plus « donné » ; il leur faut l'acheter de leur « propre poche ». Mais, pour cela, ils disent ne pas en avoir

les ressources. Pour s'en expliquer, les planteurs estiment qu'avec la privatisation, ils évoluent dans une espèce de cercle vicieux. Car, d'abord, on leur demande de « tout » prendre en charge eux-mêmes, de tout financer eux-mêmes (acquisition de plants et d'intrants, rémunération de la main-d'œuvre, etc.). Mais, il se trouve ensuite que le niveau de revenu retiré des parcelles ne leur permet pas de tels investissements. En effet, « *vu les conditions actuelles* », ils estiment ne pas pouvoir « *acheter un hectare de pépinière à 140 000 francs* ». Plusieurs facteurs fondent pour le planteur cette incapacité.

« Aujourd'hui la main-d'œuvre se fait rare. Tu vas, tu trouves quelqu'un bon. Je parlais de contractuels. Tu vas tu en trouves un. Tu dis bon il y a ma récolte tu vas aller. Il te dit non, demain je n'ai pas le temps. Demain, je ne peux pas aller. Or, le programme est fait, les véhicules doivent venir. Bon, mais tu fais quoi? »

Cette question se pose avec d'autant plus d'acuité que, même lorsqu'ils estiment réussir à contourner cette première difficulté de mobilisation de la force de travail nécessaire à la réalisation de ces travaux agricoles et que la « *graine est coupée [...], au moment de la collecte on dit que ce n'est pas mûr* ». Mais, le comble pour le planteur c'est qu'il a le sentiment parfois de ne plus savoir « *à qui s'adresser* », tout le dispositif de circulation de l'information entre le planteur et l'encadrement est déliquescent ; il ne fonctionne plus. Pour preuve, quand il s'en réfère à l'encadreur encore en activité sur son secteur, ce dernier semble des plus débordés. Les planteurs ne retrouvent plus en ces interlocuteurs privilégiés qu'étaient les encadreurs cette capacité d'organisation et de rationalisation des activités à exécuter à leur profit.

« Parfois on fait un mois complet, on ne fait même pas de programme de coupe ici. Je suis obligé d'appeler l'encadreur mais, quand on coupe il dit bon attend, quand les gens d'Adiaké vont finir. Et pendant un mois tous les régimes sont pourris. Donc c'est un manque à gagner énorme. Bon quand tu as récolté fini même pour qu'on vienne te collecter même ça

encore c'est tout un problème. Il n'y a pas de véhicule ou alors bon comme il n'y a pas assez d'encadreur pour faire le tour pour savoir que ta production est là, le camion peut venir tourner quelque part là chez l'autre et puis pour toi reste. Donc, bon, tout le système est vraiment sens dessus dessous et tout ça c'est un mal. »

De plus, pour marquer encore plus profondément ce constat de difficulté de circulation de l'information, il y a la question de la gestion du prélèvement des coûts liés à l'obtention des plants. En effet, en dépit du principe selon lequel, tout planteur intéressé par la mise en culture de nouvelles parcelles se doit d'acheter lui-même ses semences, certaines EAI en distribuent encore à quelques planteurs triés sur le volet. Mais, pour ceux-ci, la grande question est bien la base à partir de laquelle la société leur retranche l'argent qui lui est dû pour les plants livrés aux planteurs.

« La Palmci, ils nous ont donné palmier, les plants l'année passée, mais il y a des planteurs qui sont venus, moi-même à un moment donné j'ai pris pour leur donner parce que en fin d'année actuellement comme ça, il y a une baisse de production. Tu as coupé une tonne pour aller, eux ils coupent tout leur argent. Ils coupent tout. Là encore, un planteur qui a de la famille, tu prends son bulletin, 0 franc, on met 0 franc. »

Pour Losch et Colin (1990) qui réfléchissaient sur cette question du prélèvement du crédit alloué aux planteurs pour les semences et les intrants, il s'agit fondamentalement d'un problème de faiblesse flagrante du niveau d'information du planteur quant à la gestion de son compte d'exploitation.

« Les prélèvements effectués par les SODE, pour le remboursement des charges financières et de la fourniture des intrants, lors de la vente de la production, sont ressentis avec fatalisme comme une ponction, dès lors qu'ils ne sont pas compris car non expliqués. En témoigne avec éloquence

l'expression « j'ai été coupé⁶⁰ » employée par certains planteurs pour signifier ce prélèvement. » (Colin et Losch 1990)

Cette façon de gérer le secteur villageois n'a pas posé de problème particulier aux planteurs tant qu'elle se déroulait dans le cadre presque parfaitement contractuel de la Sodepalm. Aujourd'hui par contre, avec le désengagement de l'État, elle semble avoir des conséquences perceptibles sur le moral et la confiance des planteurs. Pour eux en effet, l'avenir n'est pas garanti, le présent lui-même étant empreint d'incertitudes nombreuses.

« Comment voudrais-tu qu'un fils à toi qui voit les conditions dans lesquelles tu évolues accepte de se mettre à ce travail là?... C'est voyant cela que les enfants ne s'intéressent plus à rien. Même pour l'hévéa, avant il fallait en faire la demande et on en recevait. Mais ce n'est plus le cas en ce moment. »

Il y a donc bien pour les planteurs une différenciation sociale de plus en plus importante qui est en train de s'instaurer entre les planteurs de palmier à huile. Seuls les grands exploitants peuvent en effet, dans les conditions actuelles de production, estimer exercer avec le palmier à huile une activité rentable.

« Oui, les grands planteurs eux peuvent le dire. Mais nous les petits planteurs ce n'est pas possible. On n'a même pas de quoi nous nourrir. Certains jours même, tu ne sais pas comment tu vas faire pour manger. Avant, on pouvait dire que le palmier nourrissait son homme. Mais maintenant, il n'en est rien. Si un planteur de mon envergure dit aujourd'hui qu'il y a de l'argent dans le palmier ce serait faux. Seuls ceux qui ont de grandes superficies peuvent le dire. Si les choses ne changent pas, il en sera toujours ainsi. »

Et, pour les planteurs, les choses ne sont pas prêtes de changer car, même les tentatives d'améliorations de leurs conditions sont difficiles à mettre en

⁶⁰ Il convient de mentionner que tout le long de nos enquêtes sur le terrain, cette expression « j'ai été coupé » est revenue dans des termes identiques ou presque lorsque les planteurs parlaient de ce prélèvement qui leur était fait.

œuvre. Quand elles le sont, les résultats passent pour complexifier davantage leur quotidien, le contexte social et politique national contribuant à diluer tous les efforts.

« ... l'année passée, ils ont voulu nous donner des plants, ils ont dit qu'ils ont fait ces plants à Éhania [...] et les plants c'était à 140 000 francs l'hectare mais on nous le fait payer 160 000 francs l'hectare sous prétexte qu'on va nous donner des grillages, des engrais, tout ça pour accompagner. Et comme si cela ne nous suffisait pas, il faut que chaque planteur aille lui-même à Éhania chercher ses plants pour venir. Et avec tout ce qu'il y avait là, nos agents qui aiment tant l'argent aujourd'hui, quand tu vas tu prends ta production, arrivé à chaque barrage ils disent : il y a quoi dedans ? Il faut décharger tout ça⁶¹ ; il y a les armes pour qu'on leur donne quelque chose. Comme ça et puis tu sais, plusieurs n'ont pas pu ramener leurs plants. C'est resté là-bas. Donc tout ça là a fait que ces espaces sont restés et bon, comme les gens ne gagnent pas les plants ils préfèrent se tourner vers l'hévéa. Ils vont prendre les pépinières et ils vont mettre de l'hévéa. Donc plusieurs plantations ont disparu aujourd'hui au profit de l'hévéa. »

En somme, le désengagement de l'État et la privatisation de ses actifs dans la filière palmier à huile semblent avoir été durement ressentis dans le secteur villageois. Pour les planteurs de palmier à huile en effet, cette donne socio-économique nouvelle a contribué à complexifier leur rapport avec l'agro-industrie. Cette complexification, pour mieux la faire percevoir, les planteurs villageois l'évoquent en se basant sur leur perception des « états » nouveaux que la privatisation semble avoir introduits dans leur activité d'exploitant agricole. Parlant d'états, il faut comprendre un certain état de qualité de l'encadrement agricole dont bénéficiait le planteur, un certain état du niveau

⁶¹ La Côte d'Ivoire vit depuis septembre 2002 une crise politico-militaire qui a conduit à une partition de fait du pays en deux zones contrôlées, pour la partie sud, par le Gouvernement et, pour la partie nord, par un ensemble de mouvements rebelles baptisés « Forces Nouvelles ». La situation de belligérance a entraîné une multiplication des barrages routiers tenus, soit par des groupes d'auto-défense informels, soit par les forces de défense et de sécurité régulières. Il n'est pas rare qu'à ces différents check-points, les véhicules soient soumis à une fouille systématique.

de sécurisation et de confiance portant leur investissement dans la mise en culture et l'exploitation d'un verger de palmier à huile, un certain état de la valeur sociale et économique du travail agricole, etc. La confrontation de ces états et de leur évolution permet donc au planteur de parler du désengagement des pouvoirs publics et de la privatisation comme de la consécration d'une rupture dans l'ordre socio-temporel dans lequel son activité a cours.

Dans le discours paysan, l'exploitation du palmier à huile sélectionné est alors décrite en référence à deux cadres-temps distincts et nettement différenciés. Chacun de ces cadre-temps est évoqué à partir de la perception que les planteurs ont de leur niveau d'intégration dans la filière. Ainsi, ils parlent volontiers, et parfois avec une pointe de nostalgie, d'un « avant, avec Sodepalm », époque pendant laquelle le planteur villageois pouvait s'estimer avoir vraiment été intégré à la filière de production. Tout un dispositif d'encadrement était en effet mis en œuvre pour que ses activités de production, depuis l'amont (installation de la parcelle) jusqu'à l'aval (commercialisation des productions) soient exécutées au mieux. La Sodepalm, dont le « commandement » était alors assez fort, mettait à la disposition du monde paysan d'importantes mannes financières sous la forme de crédit agricole, de prêts sociaux divers, de gratifications ou d'intéressement. Cet apport en numéraire constituait pour le paysan un important capital qui, au départ de son activité de planteur de palmier, permettait de supporter les coûts induits par le modèle agricole techniciste vulgarisé.

Dans l'entendement des planteurs, cet argent représentait beaucoup plus qu'un capital « économique » devant servir à financer la création d'une nouvelle parcelle ou à atténuer l'effet de l'attente d'au moins trois ans de son entrée en production et sa valorisation. Il constituait, en fait, pour le planteur le gage d'une confiance à entretenir entre l'agro-industriel et lui. En lui concédant des crédits en espèce, mais aussi en nature, le planteur estimait que la Sodepalm lui accordait confiance dont il fallait se montrer digne. Aussi, même si des

dérives ont été constatées (abattages précoces, vente parallèle) ces comportements étaient plutôt à lire comme des réactions paysannes à un début de délitement du modèle contractuel qui l'unissait à l'agro-industrie ; car, dans ce « contrat », en échange du crédit agricole et aussi de la garantie d'achat à un prix rémunérateur de sa production, il s'engageait à suivre les itinéraires techniques à lui enseignés et à livrer l'intégralité de sa production à l'usine. Avec la privatisation cependant, pour le planteur villageois, « le travail est gâté ». Dans ce « temps de la privatisation » qui correspond au temps des agro-industriels privés que sont Palmci, Palmafrique et Sipef-ci, la confiance n'existe plus car plus rien ne marche comme avant ; les prestations dont il bénéficiait ne sont plus correctement exécutées.

« Aujourd'hui, toutes les plantations sont délabrées. Rien rien rien, c'est la misère totale. Or tout ça là, ils étaient heureux [avant] quand la Palmindustrie était là et qu'elle les encadrait, et qu'elle les payait. A la fin de chaque mois, à la paie, mais c'était des fêtes. Les encadreurs étaient eux mêmes encadrés par les agents des forces de l'ordre qui les accompagnaient. Ils venaient, déposaient des millions qu'ils distribuaient aux planteurs. Et, chacun retournait tout heureux. Et cela encourageait d'autres aussi à s'engager dans la culture. Mais aujourd'hui c'est le calme plat. Comme si, il y a même qui le diront que palmier est tombé »

Pour le planteur en effet, le palmier a connu son heure de gloire avec la Sodepalm. Aujourd'hui, en référence à l'« état » général dans lequel se trouve le secteur villageois, l'exploitation de cette culture est pour le planteur villageois en baisse de régime. Ce constat d'une baisse de régime fait par les planteurs villageois dans leur activité va quelque peu à contre-courant d'une autre tendance, assez peu considérable il faut le noter. Celle-ci est portée, bien souvent, par des planteurs dont le niveau de revenu est quelque peu élevé par rapport à la moyenne. Ces derniers estiment qu'avec l'absence d'une tutelle trop coercitive et dirigiste et la libéralisation de l'accès aux semences, entre autres, il est moins compliqué de faire du palmier à huile dans un contexte de désengagement de l'État.

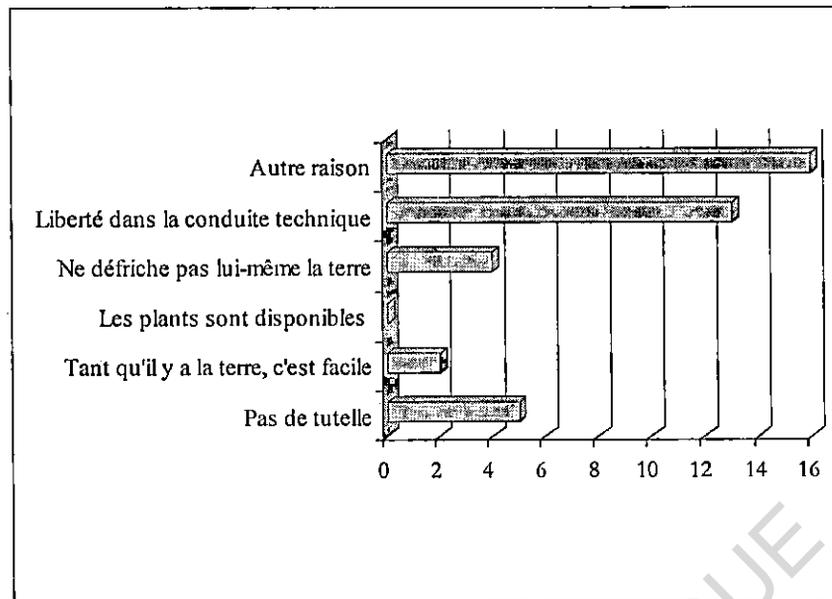


Figure 6 : Justification de l'impression selon laquelle il serait plus facile de faire du palmier aujourd'hui (Source : notre enquête sur la « dynamique de production élaéicole en Basse Côte d'Ivoire »)

Pour ce type de planteur, le fait de n'être plus assujéti à un quelconque programme de plantation pour bénéficier de plants à mettre en culture est une bonne chose. Mais, d'une manière générale, le constat le plus largement partagé dans le milieu des planteurs villageois reste que le « *palmier à huile est tombé*⁶² », comme les spéculations traditionnelles de l'économie de plantation villageoise que sont le café et le cacao. Mais, à la différence de ces plantes, certaines caractéristiques intrinsèques⁶³ du palmier à huile font qu'il continue de l'exploiter en attendant des lendemains meilleurs.

⁶² Cette expression, dans le parler populaire ivoirien, traduit un état de délitement, de déliquescence d'une activité. Dire donc que le palmier est tombé signifie que la production élaéicole n'est plus porteuse d'attrait social et économique comme par le passé.

⁶³ Ces caractéristiques intrinsèques renvoient à un ensemble d'avantages comparatifs reconnus au palmier à huile et que ne présentent pas des produits agricoles comme le café et le cacao. Pour le planteur, le palmier à huile est une plante multifonctionnelle aux usages locaux connus, à la différence du café ou du cacao dont il ne sait trop quoi faire lorsqu'ils ne sont pas achetés.

« ... à partir du moment où il n'y a plus d'encadreur, et que c'est le planteur lui-même qui prend tout en charge, voyez cette histoire de café/cacao, il n'y a pratiquement plus rien. C'est un peu la Sodepalm. Mais comme le palmier n'est pas le même machin que le café cacao voilà pourquoi au jour d'aujourd'hui on est encore dedans. »

Aussi, en attendant une hypothétique reproduction de l'état antérieur du dispositif d'encadrement et d'intéressement du planteur villageois, ce dernier estime tout de même que l'État qui l'a encouragé et impliqué dans cette aventure élaéicole l'a « abandonné ». Laisse pour compte, il est donc contraint d'assumer et de gérer seul les incertitudes désormais nombreuses qui émaillent la gestion quotidienne de son exploitation agricole, de son verger de palmier. Ces incertitudes concernent, en amont de la chaîne de production, la nature et la qualité du matériel végétal qu'on lui demande d'acquérir désormais par lui-même, de sa « poche ». En effet, jusqu'alors détenteur exclusif de l'information technique sur le matériel végétal utilisé en plantation villageoise, la Sodepalm se posait comme garant de leur fiabilité. Mais, avec la libéralisation de l'accès aux semences, la question de la qualité de ce matériel végétal mais aussi et surtout celle de sa disponibilité, se pose désormais.

Tableau 12 : Tarif pratiqué par le CNRA sur le marché local ivoirien en 2003

Désignation	Pu (en FCFA)	Temps d'entrée en production	Rendement à l'hectare
Graine germée (unité)	200	3 ans	12 tonnes
Graine germée F	240	3 ans	12 tonnes
Plant (unité)	975	3 ans	12 tonnes
Plantule (unité)	400	3 ans	12 tonnes

Source : <http://www.cnra.ci/produits.asp#Inst01>

Cette question de la disponibilité des semences se pose avec d'autant plus d'acuité que seule une structure étatique détient, tout à la fois, l'expertise de la production desdites semences améliorées et la possibilité d'assurer leur commercialisation aux planteurs. Et, dans les faits, il n'est pas rare que l'importante demande paysanne locale, cumulée à celle émanant de sociétés agro-industrielles ivoiriennes ou étrangères saturent constamment la capacité de fourniture de cette structure. A la station de recherche du CNRA de La Mé⁶⁴, les achats de semences se font sur rendez-vous. Un délai de plus ou moins huit mois est parfois nécessaire avant qu'une commande ne soit satisfaite. Une telle situation, source d'attentes plus ou moins longues, est bien souvent à la base de recours à ces circuits officieux très peu sûrs pour l'acquisition desdites semences.

En aval, il se pose au planteur le problème de la gestion de sa production et du revenu qu'il est censé en retirer. En effet, les nombreux dysfonctionnements constatés dans la collecte et la rétribution des productions des vergers villageois ont une incidence très importante sur des revenus paysans jadis sûrs et réguliers. Le désengagement de l'État a contribué rendre fortement instables les prix d'achat du kilogramme de régimes aux producteurs, aucun mécanisme consensuel n'ayant véritablement été instauré jusque-là pour prendre la place du dispositif de stabilisation et de soutien des prix jadis utilisé par l'État. De plus, les noix de palme sont des produits fortement périssables. Ils font cependant l'objet d'usages multiples de plus en plus répandus dans les différentes agglomérations jouxtant les parcelles villageois de sorte que les risques sont grands pour le planteur de « perdre » sa récolte. Cette perte est, soit le fait d'une dépréciation du poids et de la qualité des régimes collectés, soit tout simplement lié à un vol bord champ de tout ou partie de sa

⁶⁴ Nom de ladite structure. L'hectare de graines germées (soit 200 graines environ) y est vendu 32 000 FCFA aux planteurs ; C'est alors à ces derniers qu'il appartient de réaliser leur pépinière avant de procéder à la plantation.

production. Dans un tel environnement, il estime donc totalement légitime le contournement de plus en plus fréquent des itinéraires de production devant conduire à la mise sur pied et à l'exploitation d'une parcelle de palmier à huile sélectionné rentable.

Conclusion

La culture du palmier à huile est certainement, à la suite de celle du café et du cacao, l'innovation la plus importante qui soit intervenue dans les systèmes de production paysans de la Basse Côte d'Ivoire. Sa vulgarisation a été portée par une démarche de contractualisation encouragée par une implication active des pouvoirs publics. L'adoption massive en milieu villageois de cette plante qui s'en est suivie est intervenue, comme le mentionne Chauveau (1998) pour le cacao, dans un contexte où, structurellement, l'économie agricole de plantation locale était confrontée à une nécessaire reconversion. L'apport des politiques économiques et opérations sectorielles d'intéressement de la paysannerie conduites par l'État n'a donc pas manqué de jouer, dans cette dynamique d'adoption, un rôle catalyseur prépondérant.

Sur cette question en effet, pour les planteurs villageois de palmier à huile, leur adhésion est pour partie au moins supportée par cette intervention administrative. Couplé à cela, la plante elle-même présentait en tant que culture de rente nouvelle de nombreux avantages comparatifs⁶⁵. Ainsi, elle méritait, autre motif d'adhésion, qu'on l'intègre à un système de cultures dans

⁶⁵ Considéré alors comme une « valeur sûre », le palmier à huile intégrait ces productions agricoles dont on disait qu'elles généraient les revenus à l'hectare et à la journée de travail les plus élevés. Une fois la parcelle mise sur pied, le palmier requérait assez peu de travail, comparativement à certaines autres plantes qui demandent même un renouvellement annuel de la plantation. De plus, ces « bons points » économiques étaient doublés d'avantages cultureux évidents. Le palmier à huile est caractérisé en effet par la précocité de son entrée en production. Il atteignait rapidement des rendements élevés, la production elle-même étant régulière, étalée quasiment sur toute l'année (Colin 1990).

lequel l'expansion fulgurante du cacao commençait à marquer le pas. Le prix d'achat du kilogramme de cacao et la ressource en forêt dont la disponibilité justifiait une pratique extensive de cette spéculation phare de l'économie de plantation villageoise, commençaient en effet à chuter pour le premier et à se faire rare pour le seconde.

Aussi, les prestations fournies aux planteurs de palmier à huile⁶⁶ étaient-elles perçues comme participant d'une mission de service public d'aide et de soutien à la paysannerie. Les bénéfices que ces planteurs tiraient de cette intervention de l'État les confortaient dans l'idée qu'ils comptaient aux yeux des pouvoirs publics. Cette intervention, tout en contribuant à sécuriser leur revenu et leur activité agricole, les assurait de la reconnaissance de l'État quant à la nécessité de leur participation à la production et à la redistribution de la richesse nationale. La pénibilité de leur activité était par la même occasion prise en compte, les risques y étant nombreux. C'est donc dans cette optique qu'a été pensé le dispositif directif et hiérarchique apprécié du planteur parce que lui donnant le sentiment qu'il y avait bien « commandement sur le palmier ».

Son bon fonctionnement étant associé à l'existence d'une coopération technique occidentale, pour les planteurs, c'est donc parce que les Noirs, à travers notamment la politique d'*ivoirisation* des cadres, s'en sont arrogés le droit exclusif de gestion que le mécanisme s'est autant déstructuré. Cette déstructuration a conduit à la privatisation, processus au cours duquel l'État a dû céder ses actifs à des acteurs privés. Ces derniers, en investissant la filière palmier à huile ne sont mus pour le planteur que par un souci de rentabilité économique. Et, l'État après avoir sollicité l'adhésion et la pleine participation paysanne à la culture du palmier à huile se retrouve à les « abandonner » à

⁶⁶ Allocation de crédit, encadrement, fourniture d'intrants, achat au comptant à période fixe de la production par la structure étatique qu'était la Sodepalm, construction d'infrastructures diverses dans le milieu rural, etc.

leur sort, l'environnement actuel de production de cette culture pérenne étant jugé difficile par le planteur.

Ce sentiment était d'autant plus fort que la question de la continuité des tâches d'encadrement villageois susdites n'était pas réglée. Pour le planteur donc, « *c'est un peu comme si on avait mis la charrue avant les bœufs* » avec la privatisation. On les avait fait passer d'une gestion étatique planifiée intégrant parfaitement le secteur villageois à une gestion nouvelle axée sur le marché, sans préparation aucune. Jadis complètement pris en charge tant au niveau social, économique qu'agronomique, ils se retrouvent désormais à évoluer dans un environnement socio-économique nouveau. L'opération de développement rural qu'était la promotion de la culture du palmier à huile en milieu villageois s'est finalement muée en une activité de rentabilité économique comme toutes les autres. Cette mutation, pour les paysans est intervenue sans qu'aucune mesure d'accompagnement n'ait été prise pour assurer le passage vers cette nouvelle forme d'organisation de leur activité. Les Organisations Professionnelles Agricoles, censées récupérer l'encadrement villageois et l'entretien des pistes, se sont retrouvées sur un terrain nouveau, celui de la professionnalisation de l'activité agricole, sans préparation préalable.

Dans un tel contexte, pour le planteur villageois, contourner les itinéraires techniques de production ne représente donc que la réponse logique qu'il apporte à la complexification, chaque jour plus grande, du cadre et des modalités d'exercice de son activité.

« Bon, ça c'est d'autres formes qu'on utilise maintenant pour accompagner, pour les mesures d'accompagnement qu'on ne nous a pas données. »

En effet, les contraintes multiples affectant l'économie de plantation villageoise ivoirienne n'ont pas épargné le secteur villageois de la filière palmier. Ces contraintes sont d'abord d'ordre agro-écologique avec la

raréfaction de la ressource foncière, la diminution des précipitations et le changement climatique à l'œuvre (Brou 2005 ; Brou, Akindès et Bigot 2004). Sur le plan économique ensuite, cette agriculture de plantation est confrontée à la raréfaction de la main-d'œuvre et à la diminution de la capacité d'investissement des agriculteurs. Enfin, au niveau social, la tendance est au vieillissement des planteurs⁶⁷. De plus, les néo-ruraux – jeunes en situation d'échec scolaire ou professionnel pour la plupart⁶⁸ – se retrouvent à entamer l'activité de planteur sans capital initial réel. Ces contraintes diverses prennent une inflexion particulière dans la filière palmier à huile. En effet, le modèle agricole portant la culture du palmier à huile, s'il doit être suivi convenablement, réclame un investissement plus important en intrants et en consommations intermédiaires diverses. De plus, le produit, contrairement à d'autres, est caractérisé par sa forte périssabilité ; sa valorisation immédiate est donc nécessaire si le producteur veut tirer le meilleur prix de ses régimes.

Aussi, pour s'adapter à la donne socio-économique nouvelle à laquelle la privatisation semble avoir donné un relief particulier, le mode de fonctionnement des unités de productions villageoises est-il fortement modifié. Diversification et flexibilité semblent être les maîtres mots de ce changement. Les ressources productives de base (terre, capital et force de travail) sont échangées entre elles. De nouveaux réseaux de commercialisation sont explorés. La palmeraie elle-même est conçue maintenant comme un capital sur pied. Selon les difficultés ou les problèmes que le planteur doit régler, elle est partiellement ou totalement mise à contribution soit par

⁶⁷ L'âge moyen des planteurs que nous avons rencontrés dans nos enquêtes se situe autour de 51 ans.

⁶⁸ Certains « retournent à la terre » après avoir exercé divers petits « boulots ». D'autres par contre sont toujours en activité en ville et se constituent, avec la plantation, une source additionnelle de revenu. Cette dernière catégorie est bien souvent assez peu sujette à la difficulté de mobilisation du capital initial. Mais, comme tous les autres, ce type de planteur éprouve la même difficulté à obtenir une main-d'œuvre permanente sur ses parcelles, sa pratique de l'activité agricole étant caractérisée par un fort absentéisme.

abattage et vente des plants soit par collecte et vente de tout ou partie de la production à des tiers.

Pendant que cette tendance se généralise, les filières parallèles comme celle de la production de l'huile rouge ou les distilleries artisanales de *koutoukou* s'étoffent. Leur matière première, régimes de palme pour la première et pieds de palmiers à huile pour les secondes sont plus disponibles. Cette reconfiguration du système productif à base de palmier à huile intègre des éléments qui, à l'observation, ne sont pas particulièrement liés au contexte de la privatisation. Certains changements étaient déjà à l'œuvre, bien que plus frustes, à l'époque de la gestion de la filière par la Sodepalm. L'abandon des vergers à l'état de palmeraies sub-spontanées faute d'entretien, le contournement de certaines normes culturelles comme l'interdiction de l'association de cultures, la vente à des tiers, font partie de ces éléments.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

CHAPITRE 4 :

LE PALMIER A HUILE DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES VILLAGEOISES

Introduction

L'économie de plantation villageoise ivoirienne est fondée en majorité sur de petites unités de production agricole. L'exploitant agricole qui en assure la gestion s'appuie, le plus souvent, sur un système de production dont les objectifs sont à la fois la production de vivrier pour l'autoconsommation⁶⁹ et l'exploitation de produits de rente destinés à la commercialisation. Toutefois, cette absence de spécialisation réelle n'exclut pas que « le chef d'exploitation [ait] une ou deux cultures principales en dehors desquelles les autres activités viennent se greffer et sont quelques fois considérées comme marginales. Ce comportement crée une dépendance vis-à-vis de cette spéculation principale et le salut du producteur dépend de la fluctuation des cours de ce produit » (Anopaci 2002). Notre objectif dans le présent chapitre est donc d'identifier la place et le statut qui sont assignés au palmier à huile dans ces systèmes de cultures paysans.

Compris avec Badouin (1987) comme « les combinaisons culturelles adoptées par les agriculteurs, l'ensemble plus ou moins structuré des productions végétales et animales retenues par eux », le système de culture paysan implique un choix de productions agricoles fortement influencé par la conjoncture dans laquelle évolue l'agriculteur. Dans l'actuel contexte de production, marqué par le « recul de l'intervention de l'État », dans lequel les planteurs sont « moins soutenus par le régime de subvention », le rapport des

⁶⁹ Certaines de ces cultures vivrières ont fini par acquérir, du fait de la conjoncture locale, une indéniable valeur marchande. De cultures vivrières de subsistance, elles sont devenues, comme le manioc ou même l'igname, de véritables cultures de rente.

chefs d'exploitation agricole aux différentes spéculations agricoles de rente qu'ils exploitent n'est certainement plus le même. Obligés de prendre seuls en charge les différents investissements nécessaires au fonctionnement de leur unité de production, ils tablent donc fortement sur certaines caractéristiques propres aux plantes à exploiter pour structurer leurs systèmes de cultures. La question qui se pose donc est de savoir comment le palmier à huile intervient aujourd'hui dans cette structuration. Pour y répondre, dans ce chapitre, nous présentons d'abord, de façon générale, les déterminants de l'adoption du palmier à huile en milieu paysan. Ensuite, nous esquissons le profil des planteurs villageois qui l'exploitent pour enfin mettre en évidence son importance économique et spatiale au sein de l'exploitation agricole.

4.1. Déterminants de l'adoption du palmier à huile dans les systèmes productifs paysans

Le palmier à huile sélectionné a, comme mentionné jusqu'ici, été promu dans le cadre d'un modèle agricole particulier. Monoculture intensive orientée vers la valorisation du rendement à l'hectare, ce modèle était porté par la prescription d'un éventail de bonnes pratiques de production, d'itinéraires techniques particuliers devant conduire l'exploitant à atteindre la meilleure valorisation possible du matériel végétal sélectionné. Nos enquêtes révèlent cependant qu'une tendance assez forte est à la modification par les planteurs villageois de leurs systèmes de cultures et pratiques de production. Dans cette dynamique, le statut du palmier à huile au sein de l'exploitation agricole a fortement évolué, en fonction du glissement des valeurs sociales et économiques qui étaient et sont aujourd'hui rattachées à sa mise en culture.

4.1.1. Préjugés défavorables sur le palmier à huile

Bien qu'étant une plante autochtone dont l'exploitation était connue des populations, le palmier à huile n'a pas toujours joui de préjugés favorables, surtout lorsqu'il s'est agi de l'exploiter comme spéculation agricole de rente.

Toutefois, ce regard négatif, assez marginal il faut le reconnaître, n'a pas freiné l'engouement des paysans pour l'adoption de cette plante. De nombreux facteurs militent, en effet, pour l'intégration du palmier à huile sélectionné au système de cultures villageois. Lorsque la Sodepalm a entrepris de vulgariser la culture du palmier à huile sélectionné, il y avait dans l'imaginaire de la paysannerie locale une série d'idées reçues structurant une perception négative de la transformation du statut du palmier à huile. Il s'agissait en fait de faire passer le palmier à huile, de la plante naturelle, exploitée en quasi cueillette, qu'il était, à une spéculation agricole « domestiquée ». Ces idées reçues sont contenues dans de nombreux mythes et légendes véhiculés dans les sociétés villageoises locales. Celles-ci tendaient à faire admettre que le palmier à huile ne devait jamais être « approprié par l'homme » ; on ne devait pas le cultiver. Pendant nos différents passages sur le terrain, nous avons recensé deux anecdotes majeures, traduisant cet état d'esprit. Dans la zone de Divo/Guitry, des planteurs nous ont fait savoir que, lorsque la Sodepalm s'employait à vulgariser le palmier à huile, il n'était pas rare d'entendre certains « aînés sociaux » faire état de ce que quiconque planterait du palmier précipiterait les échéances de sa mort. Concernant cette sentence, qui n'a certes pas découragé l'engouement des populations, la plante ayant été largement adoptée par la suite, nous pouvons proposer au moins une explication possible.

Nous fondant sur des références que nous ont fournies notre sociohistoire de l'exploitation villageoise du palmier à huile, il était largement établi dans les sociétés rurales locales que le palmier à huile est une plante naturelle « subspontanée » que Dieu, le créateur de toute chose, a fait pousser. Pour les populations, seul Dieu a le pouvoir de créer et seul lui peut déléguer cette faculté ou désigner une frange particulière de sa création (les femmes, certains éléments du règne animal, etc.) pour servir de canal à ce processus. Se réapproprié, au forceps, ce pouvoir de création revient donc à se substituer à Dieu, à le concurrencer. Pareil outrage ne peut donc qu'être fatalement suivi

de conséquence pour qui se le permet. Il faut donc laisser le cycle naturel de production et de reproduction des êtres, au sein desquels le palmier occupe une place de choix pour certaines sociétés⁷⁰, suivre son cours normal et ne pas y intervenir. Pour le palmier, d'immenses vergers ayant « naturellement » vu le jour, il couvrait largement les besoins en boisson et en alimentation des populations ; certaines personnes ne voyaient donc plus la nécessité d'en créer de nouvelles parcelles « artificielles ». C'est cette conception qui justifie des propos du genre de ceux que nous a rapportés un planteur dont le père se refusait à planter avec Sodepalm.

« ... En ce temps mon père était là. Il a dit qu'il ne pouvait pas faire du palmier. Comment?!!! "Ça qui est en brousse-là je n'ai pas fini de boire. Et puis je vais planter !!!" Il ne peut pas faire palmier encore pour ajouter sur les palmiers. »

Certaines fois, ce refus était moins lié à des représentations « culturelles » particulières. Il traduisait plutôt une sorte de méfiance vis-à-vis d'une intervention administrative dans l'adoption d'une culture de rente. Cette intervention rappelait beaucoup trop celle qui a servi à l'introduction, au début de la colonisation, de la culture du cacao dans le pays. Même si le mode opératoire choisi par la Sodepalm est différent de la démarche de l'administration coloniale française, il reste que beaucoup de ruraux n'ont pas manqué d'y voir une forme d'asservissement. Pour eux, en s'adonnant à une agriculture contractuelle dans laquelle ils ont des comptes à rendre à l'agro-industrie, ils font office de « manœuvres » de la Sodepalm. Mais pour ceux, largement nombreux, qui ont adhéré à l'opération, un tel statut d'actif agricole aux ordres de la Sodepalm ne leur est pas opposable. Car, ils estiment être les détenteurs du principal facteur de production qu'est la terre. De plus, leur adhésion n'est pas « forcée » mais librement consentie.

⁷⁰ Cf. le chapitre 1 dans lequel nous développons le statut du palmier à huile ainsi que ses fonctions politiques, sociales et économiques dans certaines sociétés villageoises précoloniales ivoiriennes.

4.1.2. Facteurs d'adoption

Pour bien de planteurs villageois, la culture du palmier à huile sélectionné « c'était une bonne affaire ». Plusieurs raisons justifient cette façon de voir les choses. D'abord, sur le plan agro-écologique, certaines des zones concernées par la promotion de cette culture étaient confrontées à des difficultés de replantation de leurs cacaoyères. Le palmier à huile se posait donc bien comme une alternative de premier choix, la forêt vierge se faisant rare. Pour les planteurs disposant encore de cette ressource, le travail de préparation qu'elle implique pour sa valorisation s'avère difficile, ces derniers étant d'un âge assez avancé. L'usage de la main-d'œuvre devient donc nécessaire mais nécessite de nombreux arrangements contractuels ou conduit le planteur à engager des coûts assez importants lorsque la rétribution des travaux réalisés se fait en numéraire.

Ensuite, le second facteur qui a contribué à stimuler l'engouement des populations villageoises a été le mode de paiement choisi par la Sodepalm pour la rétribution des productions collectées dans les parcelles. Les vergers connectés au circuit de collecte bord-champ mis en place par la Sodepalm devaient faire l'objet de deux campagnes de coupes de régimes dans le mois, dès leur entrée en rapport. Les régimes de palme livrés à l'usine, à l'issue de ces coupes réalisées chaque « quinzaine », étaient payés au planteur autour du 5 du mois suivant. Ainsi, par mensualités régulières, le planteur villageois recevait sa « paie », comme un « fonctionnaire ». Pour les planteurs villageois, dont beaucoup disaient s'être engagés dans la culture du palmier avec pour « objectif [...] de planter pour avoir de l'argent », cette mensualisation et le statut de quasi-fonctionnaire payé au mois qu'il leur conférait, ont été les éléments les plus déterminants de leur participation à l'expérience « Sodepalm ». Ces facteurs étaient d'autant plus prépondérants que, le palmier à huile, contrairement à d'autres cultures de rente « concurrentes », entre plus rapidement dans sa phase de production.

« ... je [...] dis comme pour le moment-là j'ai besoin d'argent, je vais d'abord faire palmier dans un premier temps. [...] hévéa là je ne sais pas ce que je vais gagner maintenant. Hévéa là il faut au moins 5 ans. Or, palmier si j'entretiens, je sais qu'au bout de 3 ans au moins je peux avoir des régimes. Or, hévéa-là c'est pas tout de suite »

Toutefois, « *plus que le prix* [d'achat du kilogramme de régime qui, au départ, était bien loin du niveau de prix pratiqué aujourd'hui], *l'important* [pour ces planteurs c'était le fait qu'on leur] *livre de l'argent chaque mois* ».

« Les gens ont dit quelqu'un qui fait du palmier est comme un employé, un fonctionnaire. Chaque mois tu peux gagner l'argent. C'est ça qui m'a motivé. Voilà. C'est ce qu'ils ont dit dans le journal. On dit un planteur de palmier est considéré à peu près comme un fonctionnaire parce que chaque mois, il va gagner l'argent. »

Il est clair que pour les candidats planteurs, un parallèle intéressant existe entre la culture du palmier à huile dans le cadre de l'opération Sodepalm et la sécurité du gain. En effet, la fréquence et la régularité du paiement font du revenu obtenu de la vente des régimes de palme un salaire, un salaire garanti comme celui du fonctionnaire. Aussi, même d'importance relative, ce gain pouvait-il bien compenser l'absence de revenu qui, dans le cadre de l'économie de plantation traditionnelle avec le café et le cacao, caractérise les périodes d'avant ou d'après traite.

« ...alors que le café/cacao c'était annuel, alors qu'il fallait avoir quelque chose qui pouvait donner chaque fin de mois. Avec le coût de la vie maintenant, on ne peut pas attendre chaque fois un an un an. Bon, ce n'est pas facile. Donc voilà pourquoi moi j'ai décidé maintenant de faire palmier. »

« Mais, oui, nous on est dedans parce que ça donne quelque chose chaque mois pour pouvoir trouver ton manger pour ne pas aller voir quelqu'un aussi. C'est à

cause de ça aussi. Mais, c'est pas à cause de grosse somme hein. »

Enfin, l'autre avantage reconnu au palmier à huile c'est son caractère multifonctionnel. Pour le planteur, « *le palmier, en quelque sorte, c'est comme une femme* » car il « *nourrit bien son homme* », « *il ne l'abandonne jamais* ».

« Avec palmier on ne peut plus perdre. Même aujourd'hui même si le prix est chuté, bon, le planteur lui il consomme. Donc c'est pourquoi je dis que le palmier il n'est pas comme le café-cacao. Nous, avec le palmier on est vraiment à l'aise. Ceux qui avaient le café-cacao ont abattu pour planter palmier. Donc c'est pourquoi je dis que palmier n'est pas même comme le café-cacao. »

« Graine-là, le mois fini, on va te donner un peu d'argent. Si tu n'as pas à manger, tu peux prendre un régime pour manger. Mais hévéa-là, tu ne peux pas manger. [...] C'est là même que moi même je n'ai pas trop aimé l'hévéa. Palmier au moins on peut vendre aux femmes. Avec caoutchouc-là, on n'a pas client on va vendre ça à qui? »

« [Même] l'ananas-là c'est la chance. Tu peux gagner comme tu peux perdre. [...] Tu peux couper pour aller au port et même 5 francs tu peux ne pas avoir. Parfois, tu dépenses et puis ce que tu gagne-là ça ne te donne pas bénéfice. »

« [Alors que] avec le palmier, si on est serré et qu'on n'a pas été collecté, on peut nous même l'utiliser pour faire de l'huile pour vendre. Certains l'utilisent pour faire le savon appelé kabakourou. Avec le palmier, il ne gâte pas. Si on coupe des régimes et que l'on met dans une bachée⁷¹, pour Abidjan, on peut avoir de quoi manger. Ce n'est pas la même chose que l'hévéa dont on ne sait aucun usage particulier. »

⁷¹ Camionnette de marque Peugeot 404 utilisée pour le transport de denrées alimentaires ou même parfois de personnes. Elle est beaucoup prisée par les transporteurs parcourant les pistes rurales.

Cette « multifonctionnalité » reconnue à la plante est, dans le discours paysan, traduit par une évocation constante de la possibilité qu'on a de « manger » le palmier, à la différence de l'hévéa qui « *n'est que du bois* ». « Manger » le palmier revient par extension à parler des opportunités de « consommation » ou de « valorisation » qu'offre la plante, à la différence des autres plantes cultivées comme spéculations agricoles de rente. À ces dernières (café, cacao, hévéa), il n'est connu ou reconnu aucun usage particulier concret sur le plan local. Elles semblent ne pas intégrer les habitudes de consommation locales ; de plus, elles n'ont donné lieu à aucune forme alternative perceptible de valorisation qui aurait pu structurer une quelconque filière artisanale ou semi industrielle mobilisant des acteurs du monde rural. À l'opposé, le palmier à huile cumule, quant à lui, ces deux possibilités.

Avec le palmier, « on peut se dépanner », soit en l'auto-consommant, soit en vendant les régimes à ceux qui l'utilisent dans leur alimentation ou qui le mobilisent comme matière première dans des mini industries de confection de produits à base d'huile de palme. Fort de cette multiplicité de ces usages possibles, le palmier à huile peut donc être utilisé comme « monnaie de change » dans certaines transactions sociales. Par exemple, il peut servir à payer, en nature, certains acteurs intervenant pour le compte du planteur sur le verger. Entre autres, les femmes mobilisées pour le portage et la mise en tas de régimes collectées sont payées bien souvent de cette façon. De plus, le palmier ou plus largement le verger représente une sorte de « capital » immobilisé qui, en cas de besoin ou lorsque le cycle d'exploitation de la parcelle est à son terme, est vendu à un prix très intéressant pour le planteur.

Les principaux acquéreurs de ces pieds de palmier sont les producteurs clandestins ou officiels d'une « eau de vie » locale connue sous l'appellation

de « *koutoukou*⁷² ». Cette boisson est produite par fermentation et distillation de la sève obtenue d'incisions réalisées dans la partie supérieure du palmier. Elle est, avec le « *bangui* », l'une des principales boissons alcoolisées produites à partir de l'arbre. Son succès à l'échelle de la sous-région ouest africaine a permis de lui constituer un vaste marché potentiel allant de la Côte d'Ivoire à des pays comme le Bénin, le Ghana et même au delà. L'importance de la demande et la quasi certitude de son écoulement ont donc permis un renchérissement relatif du prix d'achat du pied de palmier au planteur.

« Voilà, il y a l'argent, hiiii, il y a l'argent dèh⁷³ !!! Même un hectare tu peux facilement gagner 400 000 ou 350 000. Donc tu as au moins trois hectares, tu peux retirer 1 million et quelque. Tu peux retirer pour planter nouveau. »

Le capital obtenu par le planteur après l'abattage et la vente des pieds de palmier sert bien souvent à faire face à des dépenses sociales diverses ou à financer la mise sur pied d'un nouveau verger. De la sorte, l'on peut donc affirmer que l'adoption massive dont le palmier à huile a fait l'objet dans le milieu villageois a été portée par des avantages multiples reconnus à cet arbre. Agronomiques ou socio-économiques, ces avantages multiples ont contribué fortement à asseoir auprès des planteurs villageois l'idée d'une introduction de cette spéculation agricole dans leurs systèmes productifs en tant que culture de diversification, de sécurisation et de stabilisation du revenu agricole. Ce statut était d'autant plus largement admis comme tel que les contraintes étaient énormes qui pesaient déjà sur les exploitants agricoles. Ces contraintes s'exprimaient en termes de limitation foncière et de baisse constante du

⁷² Alcool blanc d'origine ghanéenne obtenu à partir de la fermentation et la distillation de la sève du palmier à huile. Cette boisson que d'aucuns appellent « eau-de-vie » est produite essentiellement de façon artisanale. Sa production et sa consommation sont interdites en Côte d'Ivoire depuis 1964 mais des distilleries plus ou moins clandestines en produisent d'importantes quantités distribuées dans toute la sous-région (Camara 2002).

⁷³ Les locutions « hiiii !! » et « dèh » marquent, dans les propos paysans, un fort assentissement. Elles traduisent le fait que, ce que le planteur dit est vraiment juste.

niveau de revenu des planteurs du fait de la chute des cours du café et du cacao.

Pour les planteurs, faire du palmier à huile dans ces conditions représentait bien une alternative agricole et économique intéressante. Cet intérêt était, dans leur entendement, renforcé par le fait que, passées les trois à quatre premières années de la mise en culture de la parcelle et de l'attente de son entrée en rapport, le palmier autorise bien plus de liberté que les autres cultures. L'entretien et la gestion de la parcelle passent alors, dès cet instant, pour être moins astreignants pour le planteur. Une main-d'œuvre spécialisée pouvait même être mobilisée pour l'exécution de certains travaux particuliers ; sa rémunération était garantie par la disponibilité du revenu fourni par la vente régulière, sur presque toute l'année, de la production issue du verger. Ces opportunités ont donc incité bien de fonctionnaires à créer leurs parcelles de palmier, parallèlement ou après avoir délaissé leur activité en ville. Ainsi, le planteur villageois de palmier à huile n'est pas exclusivement le paysan sans niveau d'instruction aucun, qui n'a eu que l'activité agricole comme première occupation. Dans la catégorie « planteurs villageois de palmier à huile », on retrouve, en fait, une diversité d'acteurs aux trajectoires les plus variées.

4.2. Trajectoire et profil des planteurs villageois

Pour dresser une typologie des planteurs villageois de palmier à huile en Côte d'Ivoire, les critères de classification sont nombreux. Ceux-ci peuvent se rapporter aussi bien à la situation résidentielle du planteur, au mode de faire-valoir du foncier mobilisé, au système d'exploitation adopté pour la gestion de l'exploitation, à la taille du verger exploité, etc. Bien que présentés de façon à les distinguer, ces différents facteurs de classification entretiennent, bien souvent, entre eux des relations étroites d'interdépendance ; les uns participent à la configuration des autres. Les planteurs non résidents ou planteurs absentéistes ont, par exemple, un système d'exploitation de leurs vergers qui diffère totalement de celui des planteurs résidents. Leurs profils

sociodémographiques (niveau d'instruction, taille de la famille, niveau de revenu, etc.) différent totalement de ceux des premiers cités. Leur rapport à l'activité agricole, en général, et leurs choix et pratiques de certaines spéculations agricoles, en particulier, n'en sont donc que peu proches.

Il faut toutefois noter que, dans cette enquête qui nous fournit l'essentiel des données à analyser dans ce chapitre, nous avons eu affaire à des petits exploitants autochtones, au niveau de revenu assez peu élevé. Les planteurs que nous avons rencontrés ont une moyenne d'âge de 51 ans, le plus jeune ayant 24 ans, le plus âgé ayant 83 ans.

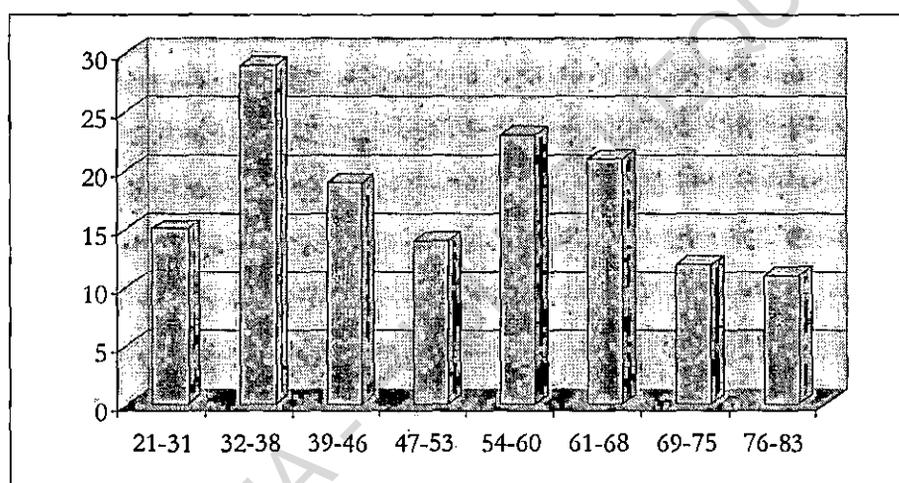


Figure 7 : Tranche d'âge des planteurs (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Dans cette population vieillissante, plus de 86% des planteurs sont nés dans le village d'enquête. Cette population est à plus de 95% autochtone. Les allochtones et allogènes, fortement présents dans l'économie de plantation ivoirienne, ne représentent cependant qu'à peine 2,07% de notre échantillon.

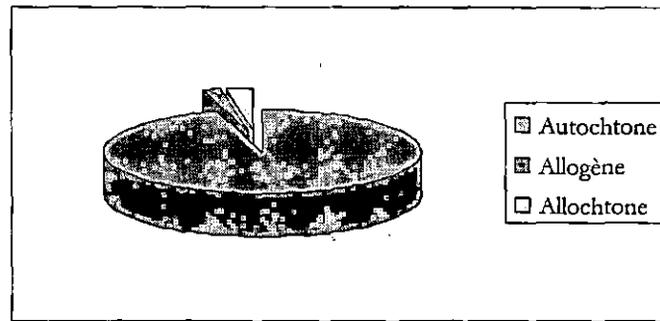


Figure 8 : Origine du planteur (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Cette situation s'explique par le fait que la région des Lagunes, bien que faisant partie de la Basse Côte d'Ivoire a, très tôt, été caractérisée par une relative saturation foncière. Populations lagunaires pratiquant la pêche, les habitants de cette zone du pays ont aussi une forte implication dans l'activité agricole. De plus, leur faible mobilité⁷⁴, contrairement aux populations de l'arrière pays, les a conduit à une sédentarisation massive. Les ressources en terre ont ainsi été presque limitées à la satisfaction de besoins agricoles des communautés villageoises et à l'extension de grosses agglomérations urbaines comme Bingerville, Bassam ou Abidjan. L'administration coloniale avait, en effet, choisi de faire de cette partie du pays avec laquelle elle a eu son premier contact, le point de départ et de convergence de l'exploitation de la colonie Côte d'Ivoire.

Cette partie du pays jouissait, en fait, d'une position hautement stratégique. Celle-ci est liée à sa situation côtière et à son large front maritime vers lequel devaient être convoyées toutes les productions obtenues dans l'hinterland. Ainsi, cette partie du pays a pu être concernée par une migration de type

⁷⁴ Moins que dans le sud-ouest ou le centre-ouest qui serviront de front pionnier pour l'exploitation du cacao, cette partie du pays n'a pas vraiment connu le déplacement massif de population consécutif à l'action et la pénétration coloniale.

exode rurale, les populations rurales émigrant vers les pôles de développement économique qu'étaient des villes comme Abidjan. Le milieu villageois a donc moins accueilli de migration étrangère, bien qu'une main-d'œuvre allogène assez importante s'y soit installée. Toutefois, le système traditionnel de gestion des ressources villageoises, organisé autour des classes d'âge, n'a pas beaucoup autorisé les formes d'échange de rente de travail contre de la terre qui, ailleurs, ont favorisé l'installation et l'accès au foncier de populations non autochtones.

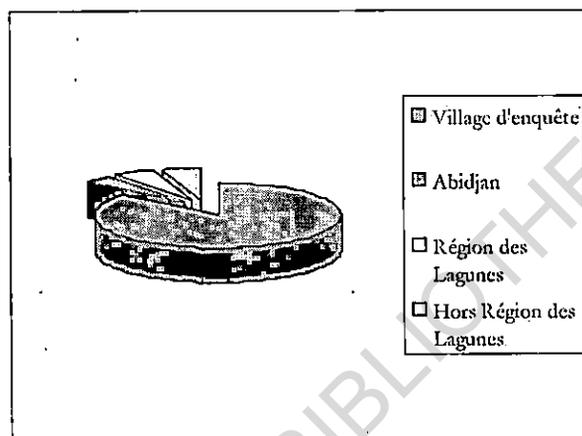
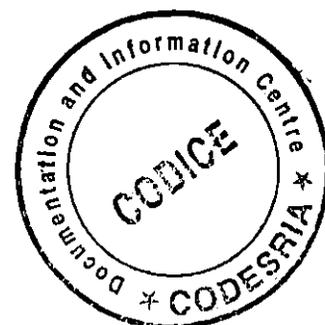


Figure 9 : Lieu de naissance des planteurs rencontrés (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

À la différence de leurs congénères du centre ou du nord du pays, les autochtones de la région des Lagunes sont beaucoup moins tentés par la migration et le colonat agricole. Toutefois, il faut mettre en évidence leur rapport assez fort avec la ville.



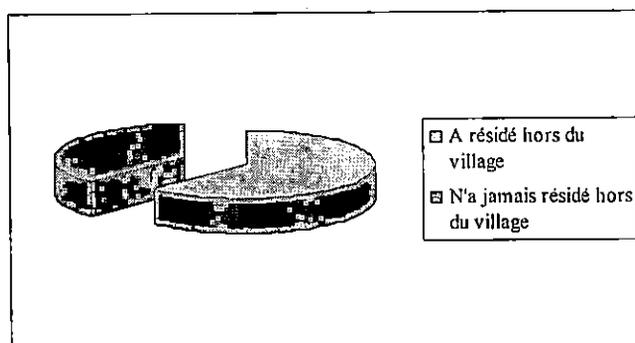


Figure 10 : Résidence hors du village (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

À hauteur de quelques 63,70%, les planteurs que nous avons rencontrés ont au moins résidé pour une période importante hors de leur village. Ainsi, nés dans leur majorité dans leur village d'origine, ceux-ci l'ont déjà quitté pour des raisons diverses : études, quête d'une situation professionnelle en ville. À ce dernier niveau, il convient de noter que plus de la moitié des planteurs, soit 52,11%, avait dans un passé plus ou moins proche exercé une activité autre que celle de la terre.

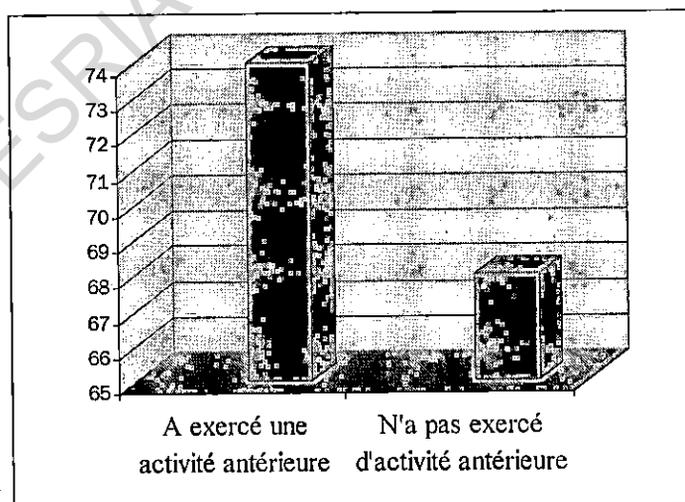


Figure 11 : Exercice d'une activité antérieurement à celle de planteur (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Le nombre de ces activités antérieures est assez fluctuant, preuve de leur extrême précarité. Ils sont plus de 40% à n'avoir exercé qu'une seule activité et quelques 11,5% à avoir eu à s'employer dans au moins deux activités rémunérées.

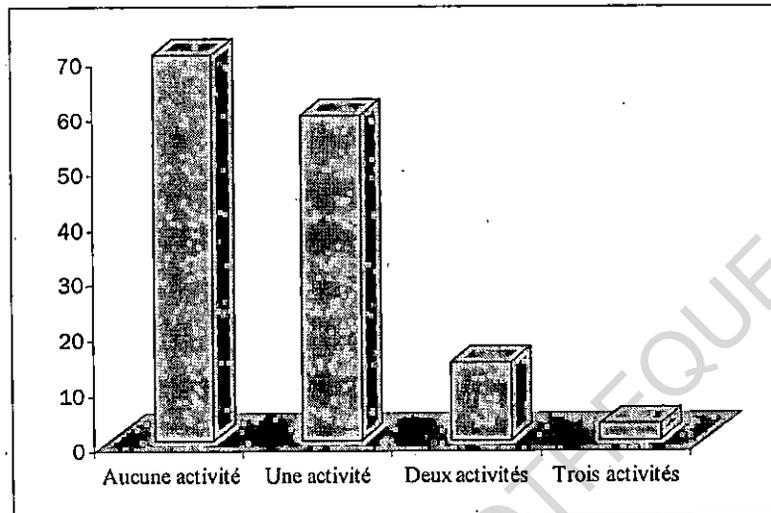


Figure 12 : Nombre d'activités exercées avant celle de planteur (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Ces activités se situent généralement dans des secteurs requérant peu ou pas de qualification de l'informel comme l'artisanat ou le commerce ; le capital culturel des planteurs ne les autorisent pas, le plus souvent, à prétendre à mieux. Ainsi, à peine 8% des planteurs ont exercé un emploi comme agent de l'État ou salarié du secteur privé. Plus de 48% affirment n'avoir jamais exercé un quelconque emploi salarié. Les anciens ouvriers ou actifs agricoles représentent quelques 22% de l'échantillon.

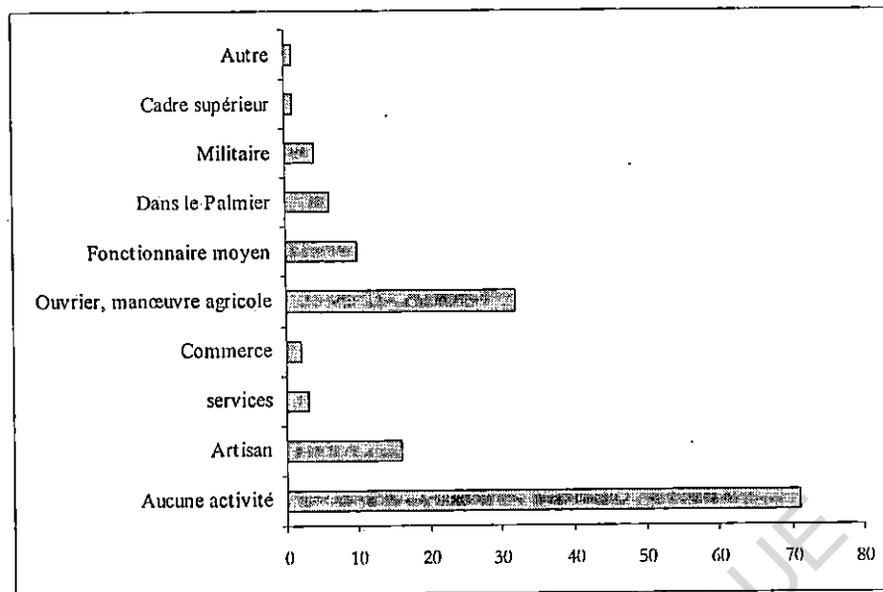


Figure 13 : Dernière activité exercée avant celle de planteur (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Concernant leur niveau d'instruction, les planteurs sont, dans une large proportion, analphabètes. 32,37% n'ont jamais été dans une école et 26,71% n'ont pu franchir le cap de l'enseignement primaire. Dans les mêmes proportions de 18,49%, les planteurs que nous avons rencontrés ont été dans un établissement secondaire d'enseignement général ou technique et dans le supérieur.

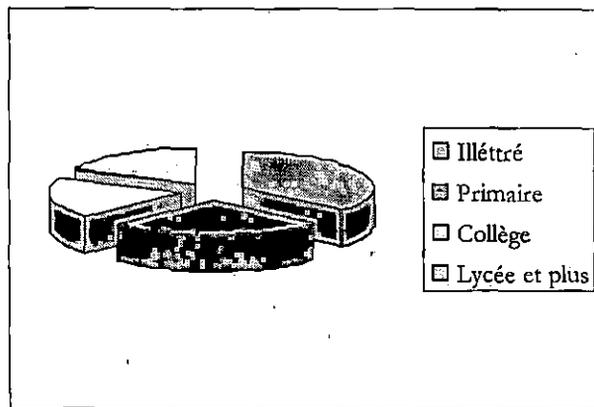


Figure 14 : Niveau d'instruction des planteurs (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Ces chiffres traduisent tout de même une réalité qui mérite d'être notée. Contrairement aux planteurs du début de la décennie soixante qui, bien qu'étant les principaux animateurs de l'économie de la Côte d'Ivoire naissante, ne savaient ni lire ni écrire, quasiment les $\frac{3}{4}$ des planteurs rencontrés savent plus ou moins lire ou écrire. La relève de cette paysannerie de la première heure, pour reprendre les termes d'Affou (1984 ; 1990), semble être assurée par une nouvelle génération d'exploitants. Ces derniers, bien qu'intervenant encore aux côtés des « anciens » ont pour caractéristique d'être des « lettrés ». Ils sont pour la plupart revenus d'une expérience urbaine assez peu satisfaisante, leur niveau de scolarité n'étant pas suffisant pour leur assurer une insertion optimum en ville. Pour certains, cette expérience urbaine a été concluante car ils y jouissent d'une situation professionnelle plus ou moins stable. Pour ceux-ci, ce retour se fait pour assurer ou préparer une reconversion en attendant la retraite lorsqu'ils sont en milieu ou en fin de parcours en ville.

Selon donc que la reconversion se met en route pendant qu'ils exercent encore leur activité principale, généralement un emploi salarié en ville, ces

« planteurs » membres de cette nouvelle génération d'exploitants n'ont pas le village pour lieu de résidence habituelle. Dans notre échantillon, nous avons rencontré un peu moins de 8% de planteurs concernés par cette situation.

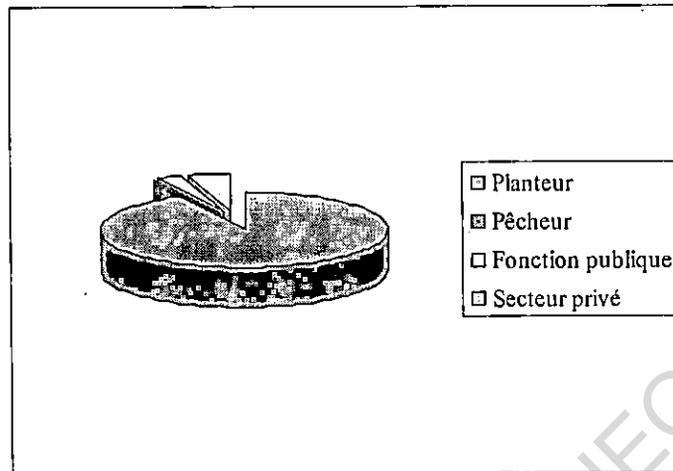


Figure 15 : Activité principale du planteur (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Ces planteurs répondent à l'appellation de planteurs-citadins ou de planteurs absentéistes. Pour Affou (1987), il s'agit de citadins propriétaires de plantations qui, en raison de leur activité principale, se trouvent contraints à l'absentéisme. Ils sont, dans leur grande majorité, obligés de déléguer leur pouvoir à des actifs agricoles (non familiaux, salariés mensuels, *abussan* ou *abougnon*). Pour une frange non négligeable de ces planteurs d'un autre type, la plantation constitue, en plus de certains équipements villageois et une maison, des biens économiques acquis ou constitués après leur départ, grâce aux économies accumulées en ville. Bien que représentant un poids économique relativement faible, comparé à celui de certains grands planteurs villageois, ces plantations n'en jouent pas moins un rôle considérable pour l'équilibre psychosocial et économique de ces derniers. Tout en leur permettant d'envisager plus sereinement l'avenir, la retraite se profilant à

l'horizon de leurs possibles, ces plantations se posent, pour ces citadins planteurs ou planteurs citadins absentéistes, un gage de sécurité en cas de revers en ville où ils résident habituellement (Delpech 1983).

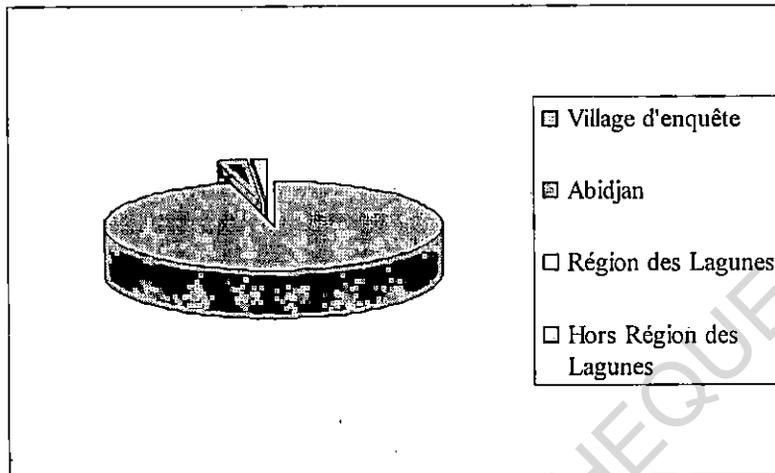


Figure 16 : Résidence habituelle du planteur (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Le retour au village, pour nombre des planteurs résidents de notre échantillon, se situe dans la moitié de la décennie 1980. Cette période correspond à plusieurs faits marquants de l'histoire sociale de la Côte d'Ivoire. Elle correspond à l'amorce de la conjoncture économique, la mise en œuvre du bac probatoire (véritable goulot d'étranglement qui a contribué à exclure beaucoup de lycéens du système éducatif), etc. Cette vague de planteurs s'inscrit, si nous devons établir une typologie de ces exploitants agricoles que nous appelons « néo-ruraux », dans la catégorie des « derniers arrivants ».

Dans cette catégorie, l'on pourrait insérer tous ceux dont le retour se situe vers la moitié de la décennie 1980 et après. Certains sont revenus bien avant 1970 ; ceux-là peuvent être considérés comme les néo-ruraux de « la première heure ». On y trouve tous les anciens des différentes guerres mondiales dont le

retour au village se situe bien avant les indépendances, tous ceux que les espoirs liés à l'indépendance avaient conduit en ville mais qui s'en sont retournés entre l'an un et l'an dix de l'accession à l'indépendance du pays. Entre ces néo-ruraux de la première heure et les « derniers arrivants » s'intercalent les néo-ruraux « de la deuxième heure ». Le retour de ces derniers se situe entre les débuts des décennies 1970 et 1980.

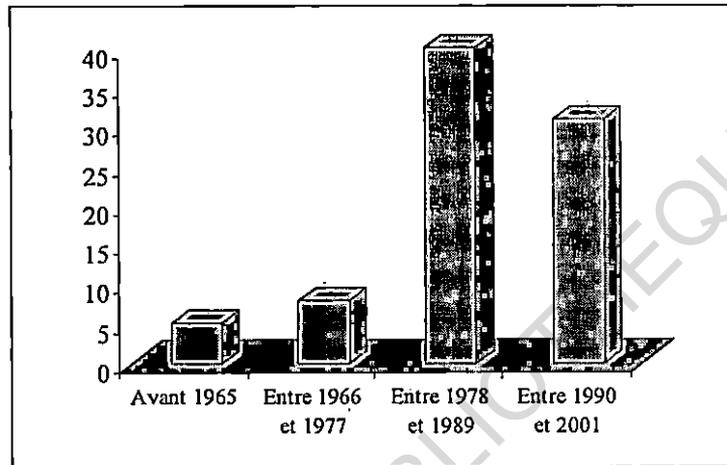


Figure 17 : Période du retour en village (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Pour nombre de jeunes, ce retour est parfois lié au décès du père ou du parent dont ils doivent hériter. Leur accès à la terre n'étant pas autrement garanti, c'est de cette façon qu'ils pouvaient accéder à la maîtrise foncière et, partant, se permettre un engagement réel dans l'activité agricole. Plus de 97% des exploitants affirment avoir ainsi reçu tout ou partie de leur exploitation en héritage.

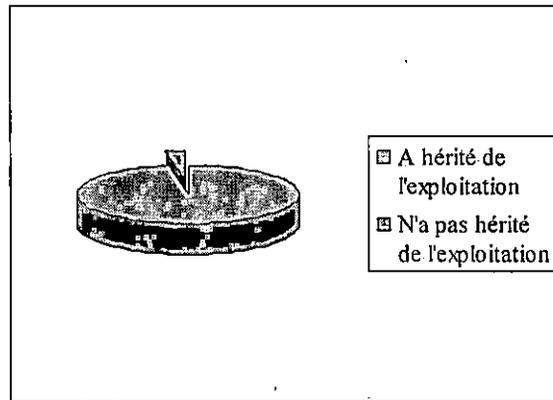


Figure 18 : Mode d'acquisition de l'exploitation (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Tout comme le retour au village, l'acquisition par héritage de l'exploitation et le démarrage de l'activité de planteur se situent vers la moitié de la décennie 1980 pour une frange importante de l'échantillon. Les personnes les plus concernées par cette date sont pour l'essentiel les jeunes citadins reconvertis en néo-ruraux. Ceux dont le retour est le plus récent, c'est-à-dire entre 1993 et 2000 sont le plus souvent les citadins en activité professionnelle en ville, la plantation étant créée, comme mentionné plus haut, pour suppléer le revenu ou garantir le retour définitif, plus tardif mais tout de même envisagé, au village.

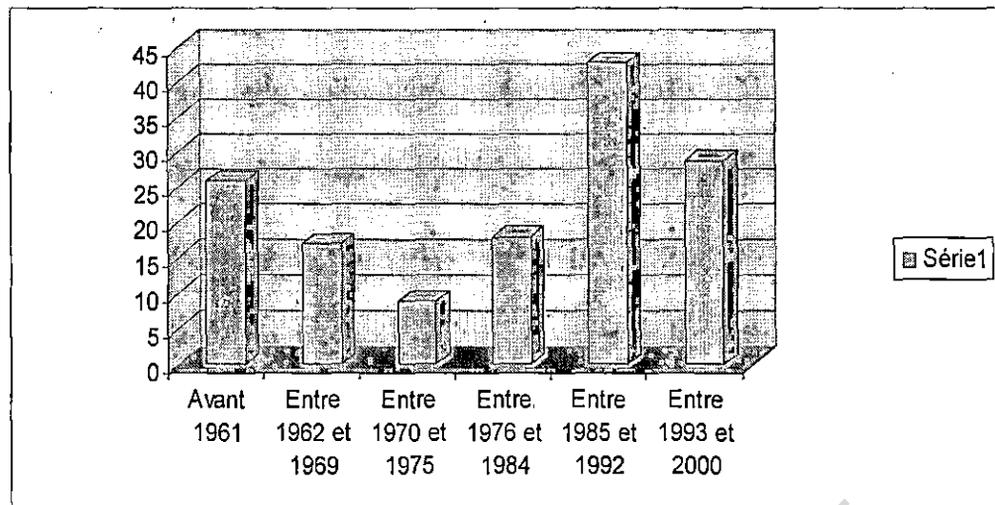


Figure 19 : Date de démarrage de l'activité de planteur (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

En s'engageant dans l'activité agricole, les planteurs font des choix. Ceux-ci portent soit sur la préférence pour la replantation ou l'extension d'un verger existant soit sur la pratique d'une spéculation agricole inexistante sur l'exploitation agricole. Bien souvent, ces planteurs ont reçu leur exploitation agricole en héritage. Il en existe cependant qui ont décidé de la mettre sur pied eux-mêmes. Pour plus de 43%, le palmier à huile est la spéculation agricole à partir de laquelle ces planteurs ont démarré leur activité agricole.

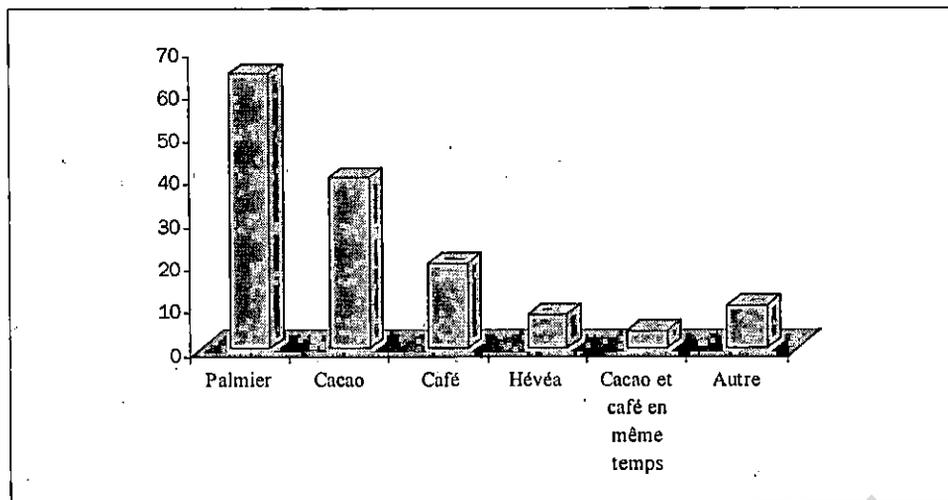


Figure 20 : Première culture pratiquée par le planteur à ses débuts (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Au nombre des raisons avancées en premier lieu pour justifier ce choix, les planteurs évoquent certaines caractéristiques agro-économiques du palmier à huile très répandues en milieu rural. Pour plus de 15% de planteurs, le choix pour le palmier s'explique en premier lieu par le fait que c'est un arbre qui produit rapidement. On peut, à partir de la troisième année, commencer à bénéficier des dividendes de son investissement dans cette plante, les plants mis en culture commençant à entrer en rapport. De plus, cet arbre a pour les planteurs l'avantage d'offrir des débouchés multiples, de garantir un revenu qui en plus d'être régulier est plus élevé⁷⁵.

⁷⁵ Le palmier à huile offre, à la journée de travail, une rentabilité plus élevée que le café ou le cacao par exemple (Sodepalm 1973).

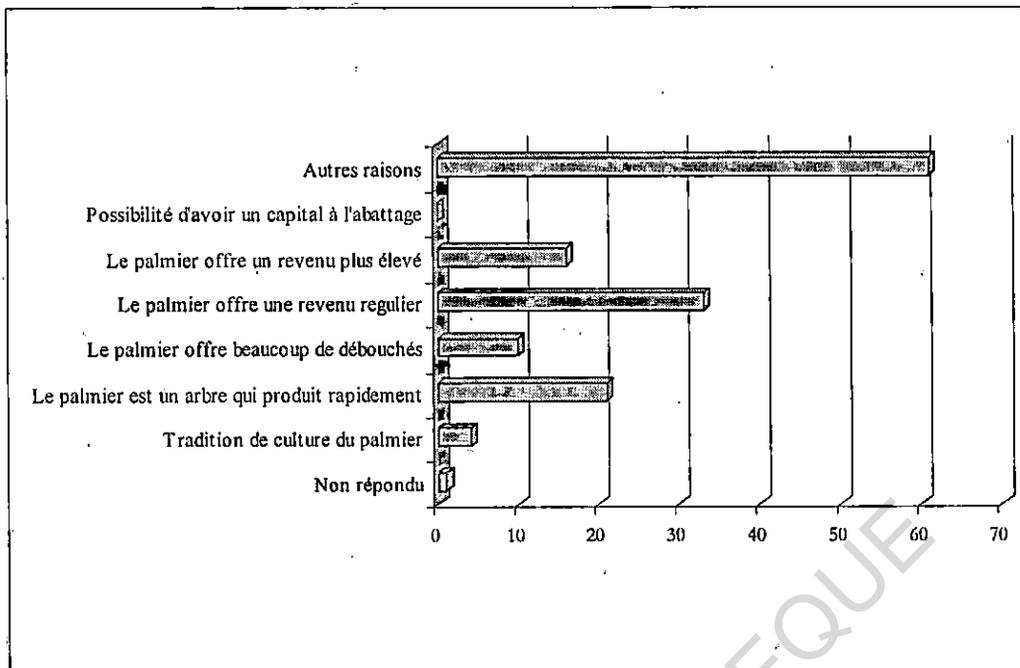


Figure 21 : Raison principale avancée en premier lieu pour justifier l'adoption du palmier à huile (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Ces deux facteurs sont les éléments les plus déterminants dans l'adoption de la plante. Quand ils ne sont pas avancés comme premier motif de choix, ils interviennent presque automatiquement dans les secondes raisons qui sont mises en avant par les planteurs. À ce niveau, d'autres raisons sont aussi avancées. Il s'agit, par exemple, de la possibilité d'avoir un capital à l'abattage de la parcelle. Toutefois, cette raison n'est qu'accessoirement mise en avant comme premier élément de justification de l'adoption du palmier à huile. Mais, en tant que seconde raison avancée par les planteurs, ces éléments prennent plus de poids.

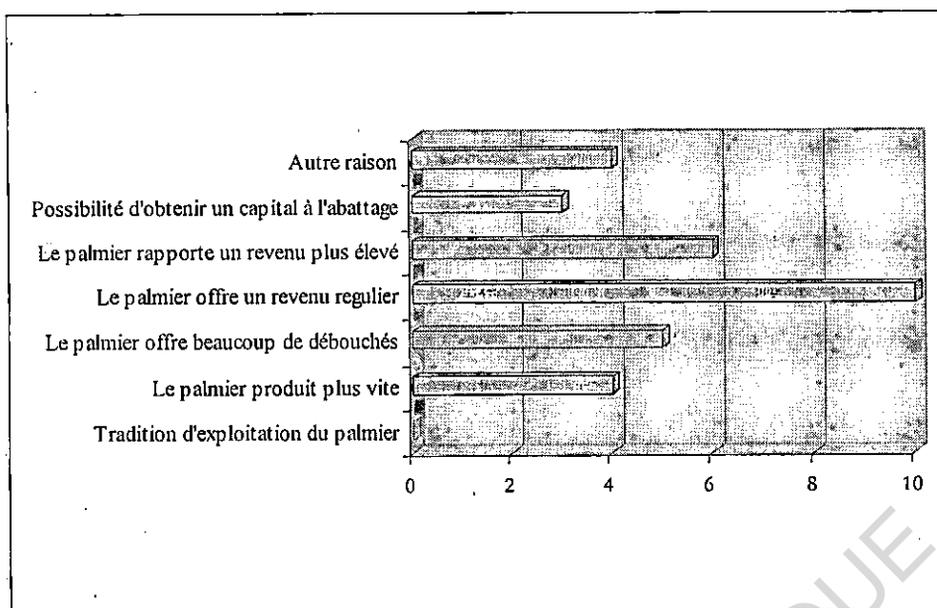


Figure 22 : Raison secondaire pour justifier l'adoption du palmier à huile (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

À côté de ces facteurs les plus récurrents, les planteurs évoquent aussi l'existence d'une tradition d'exploitation du palmier à huile propre à la zone. Mise en œuvre par les aïeux dans le cadre d'une économie villageoise coloniale, cette activité a été reprise par les parents des planteurs, l'opération Sodepalm lui ayant donné une autre dynamique. Ainsi, pour plus de 30% de planteurs, le père possédait déjà un verger de palmier à huile.

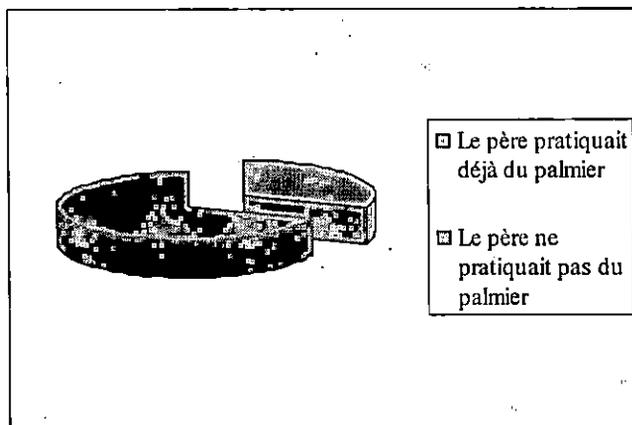


Figure 23 : Possession d'une palmeraie par le père (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Les tailles de ces parcelles, propriété du père, sont variables. Pour une majorité assez importante de planteurs toutefois, ces plantations n'excédaient pas les 5 ha. Très peu ont évoqué leur père comme étant de grands planteurs de palmier avec des vergers dont la taille dépasserait les 10 hectares.

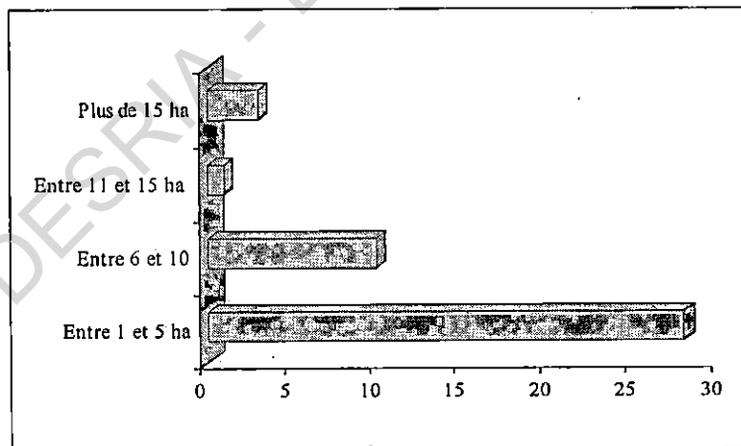


Figure 24 : Superficie de palmier à huile possédée par le père (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Les tailles modestes des parcelles gérées en son temps par leurs géniteurs sont presque les mêmes que ceux des planteurs aujourd'hui. Il n'y pas de différence fondamentale entre ce que possédait le père et le verger du fils. Sur les deux générations de planteurs, l'on note comme nous le verrons au point suivant consacré à l'importance économique et spatiale du palmier qu'il y a une prééminence dans les exploitations agricoles des vergers palmier à huile de petite taille.

Il ressort de tout ce qui précède que les planteurs de palmier à huile rencontrés ont certainement des trajectoires et des profils différents. Mais, de façon générale, l'on peut subsumer ces caractéristiques individuelles en un ensemble d'archétypes indiquant les traits généraux des acteurs villageois. Ainsi, l'on pourrait parler, d'une part, de planteurs résidents et de planteurs absentéistes. D'autre part, l'autre moyen de caractérisation de cette population serait leur rapport au milieu villageois. L'on aurait ainsi les « villageois », natifs et originaires des zones d'enquêtes, sans passé et expérience migratoire réelle. Ils cohabitent avec ceux que nous avons appelés les néo-ruraux, autochtones ou allogènes, sédentarisés ou non dans l'espace villageois après que leur parcours de vie les a conduits, pour des périodes plus ou moins longues, en ville. Cette expérience urbaine, pour un nombre important d'exploitants agricoles, s'est achevée sur des notes d'échec ou d'insatisfaction. Avec le retour définitif ou ponctuel au village, c'est une nouvelle phase du parcours qui est amorcée. L'activité agricole constitue le moteur de cette reconversion/réorientation de la trajectoire économique et social de l'intéressé. Participant de cette dynamique nouvelle, la création de la parcelle de palmier à huile est réalisée en mobilisant diverses ressources déjà présentes dans le milieu rural ou accumulées après le passage en ville.

4.3. Importance économique et spatiale de la spéculation « palmier » au sein de l'exploitation agricole

Bien que présent sur l'ensemble des exploitations agricoles que nous avons visitées, le palmier à huile ne semble pas y avoir un ascendant socio-économique particulier sur les autres spéculations agricoles, pérennes ou non. En effet, les tailles de parcelles de palmier à huile ne semblent pas plus importantes dans les exploitations agricoles villageoises, comparaison faite avec celles des autres cultures.

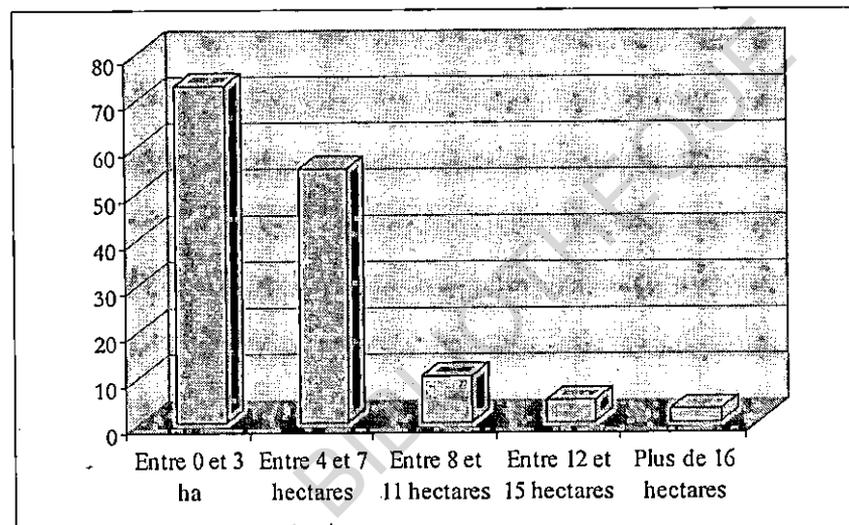


Figure 25 : Taille des vergers (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Pour 50% des planteurs, la taille du verger de palmier à huile est comprise entre 0 et 3 hectares. Ce chiffre décroît considérablement lorsque l'on s'intéresse aux parcelles beaucoup plus grandes. L'on a en effet moins de 31% de planteurs disposant d'un verger dont la superficie est comprise entre 3 et 7 hectares. Pour celles qui se situent entre 8 et 11 hectares, 12 et 15 hectares et plus de 16, le nombre de planteurs recensés est assez peu important, cette catégorie d'exploitants représentant moins d'un total de 20% de notre échantillon. Ces petits vergers sont pour l'essentiel constitués de moins de

deux parcelles différentes. Plus de 64% de planteurs ont moins de 2 parcelles de palmier à huile sur pied. Ils sont autour de 28% à avoir entre 3 et 5 parcelles différentes et moins de 8% à en avoir plus de 6.

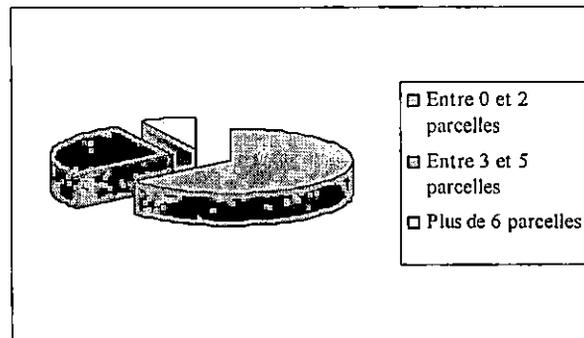


Figure 26 : Nombre de parcelles de palmier à huile possédées par le planteur (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Sur l'ensemble de ces parcelles, il ressort de l'examen de notre fichier « palmier » qu'une majorité de planteurs (50,68%) dispose de moins de 2,75 hectares en production. Pour 34,24% de producteurs agricoles, la taille de ce verger dont ils jouissent des fruits est comprise entre 2,76 et 5,5 hectares. Comme l'on le constate, le verger en production pour plus de 80% des planteurs villageois visités s'étend sur moins de 5 hectares. C'est donc dire, référence faite à ces chiffres (de même qu'à ceux de la taille moyenne des exploitations à base de palmier à huile), que ce secteur villageois est composé pour l'essentiel de petites unités de production. Cette réalité, voulue par les promoteurs de l'opération « plantations villageoises de palmier à huile » qui escomptaient la création d'un ensemble de petites unités de productions familiales satellites d'un ensemble agro-industriel plus important, est en phase avec les caractéristiques de base de l'économie de plantation villageoise ivoirienne dans son ensemble. Cette dernière, comme présenté plus haut, est bien fondée sur une kyrielle de petites unités d'exploitations agricoles de moins de 5 hectares en moyenne dans lesquelles coexistent des produits

agricoles de rente (café, cacao, hévéa, palmier à huile, etc.) et du vivrier marchand ou d'autoconsommation.

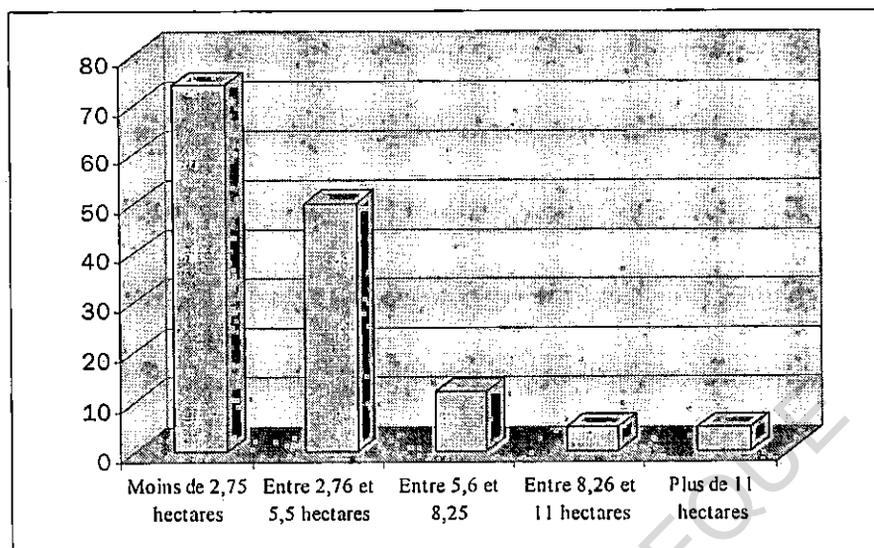


Figure 27 : Superficies de palmier en production (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Cette configuration du verger de palmier à huile dans les exploitations agricoles paysannes est donc, à presque tous égards, identique à celle des autres spéculations agricoles pérennes mises en culture par les planteurs. Ainsi, comme l'indique la figure 28, pour l'hévéa par exemple, les planteurs ont dans une grande majorité (87,67%) moins de 3 hectares sur pied.

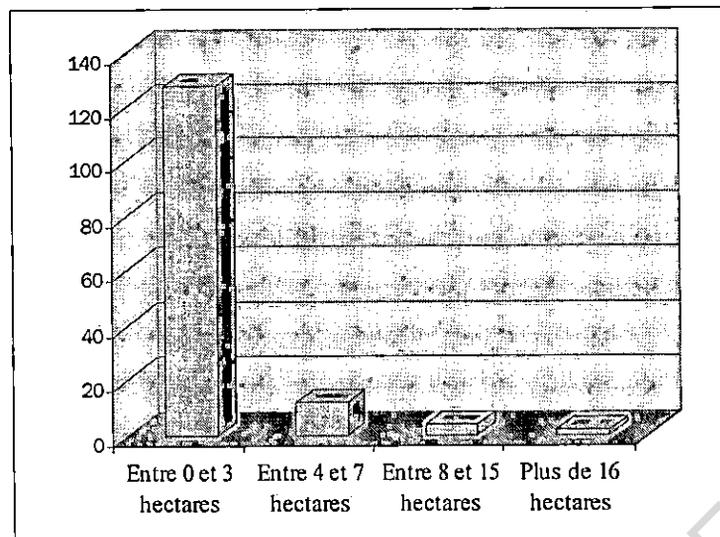


Figure 28 : Taille des parcelles d'hévéa (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Pour les cultures traditionnellement pratiquées dans la Basse Côte d'Ivoire et à partir desquelles se définit habituellement le statut de planteur, les vergers possédés ne sont guère de taille plus importante. Les cacaoyères dont se prévalent les planteurs sont à plus de 91% inférieures à 4 hectares.

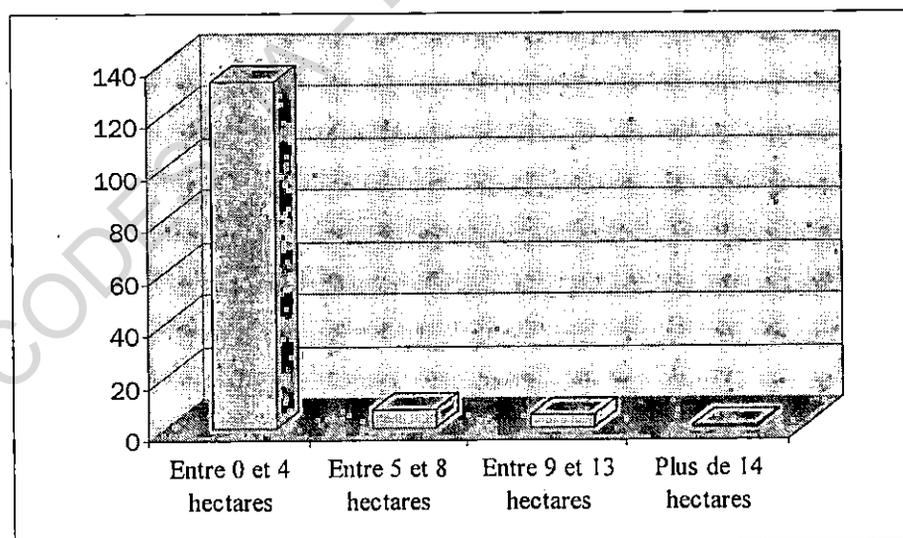


Figure 29 : Taille des cacaoyères (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Les caféières font, elles, figure de parent pauvre dans cette agriculture de plantation villageoise ivoirienne. Pour des raisons diverses, liées à des problèmes agro-écologiques, à des questions de vieillissement des premiers vergers créés et aux difficultés de leur renouvellement auxquelles sont confrontées les planteurs, la caféiculture est de moins en moins pratiquée. Il subsiste encore quelques traces de ce produit dans les exploitations agricoles ; mais, celles-ci excèdent rarement l'hectare. 87% au moins de planteurs disent ne plus avoir que moins d'un hectare de café sur leur exploitation, cette plante ayant disparu au profit du palmier à huile ou de l'hévéa.

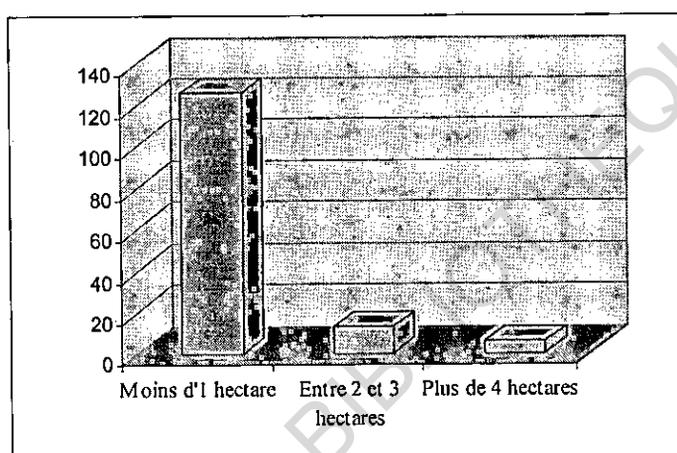


Figure 30 : Taille des caféières (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Composante incontournable du système de culture villageois, le vivrier n'est pas non plus exploité sur de grands espaces, sur d'importantes superficies. À la différence de la banane, de l'igname ou des légumineuses qui, dans cette partie du pays, sont essentiellement exploités pour être autoconsommés, le manioc est le vivrier qui y a, en plus, une importante valeur marchande. Il est cultivé dans la grande majorité des exploitations agricoles de la Basse côte d'Ivoire. Toutefois, il n'est souvent (79%) exploité que sur des parcelles de moins d'un hectare.

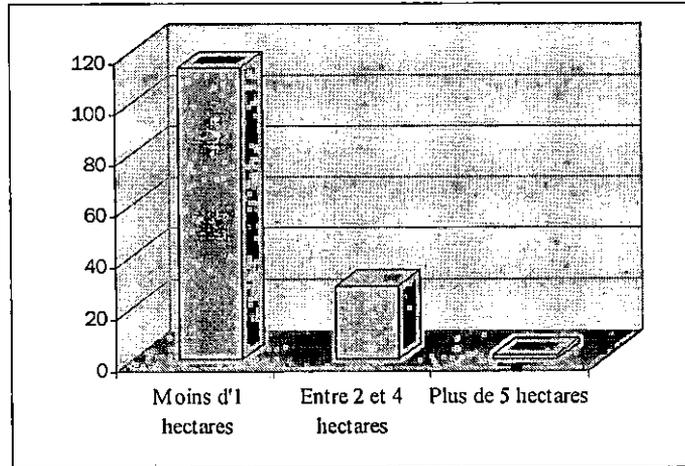


Figure 31 : Champs de manioc (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Pour le vivrier autre que le manioc, les superficies plantées sont beaucoup moins significatives encore. L'essentiel du champ ne couvre que moins de 0,25 hectare. Mis en culture le plus souvent pour la consommation domestique, ce vivrier est composé de légumineuses ou de féculents comme la patate douce, l'igname, etc.

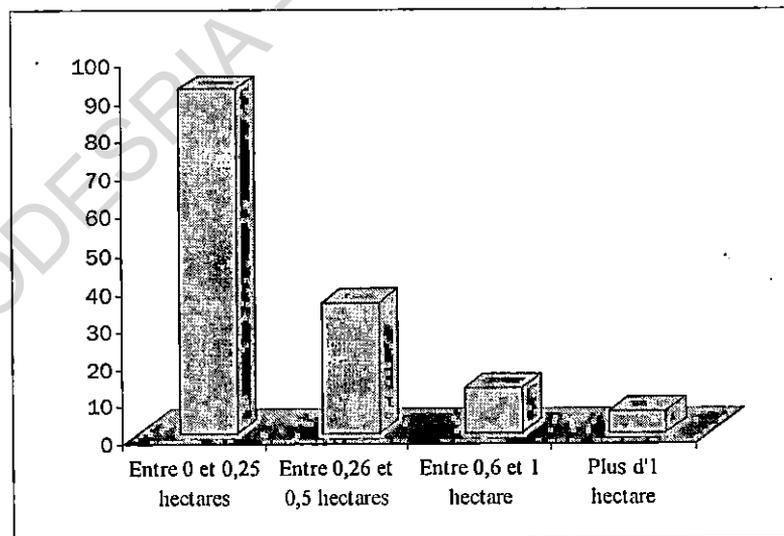


Figure 32 : Parcelles de vivrier autre que manioc (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Tout comme les superficies plantées, les réserves foncières des planteurs ne sont guère plus importantes. La zone elle-même étant marquée par une saturation foncière plus ou moins importante, les jachères, surfaces en friche ou en attente de valorisation agricole dont les planteurs revendiquent la propriété, ne sont pas très importantes. Pour plus de 36% de planteurs, les terres encore disponibles font moins de 3 hectares. Ils sont un peu moins de 21% à disposer de terre non encore exploitée dont la superficie est comprise entre 3 et 6 hectares.

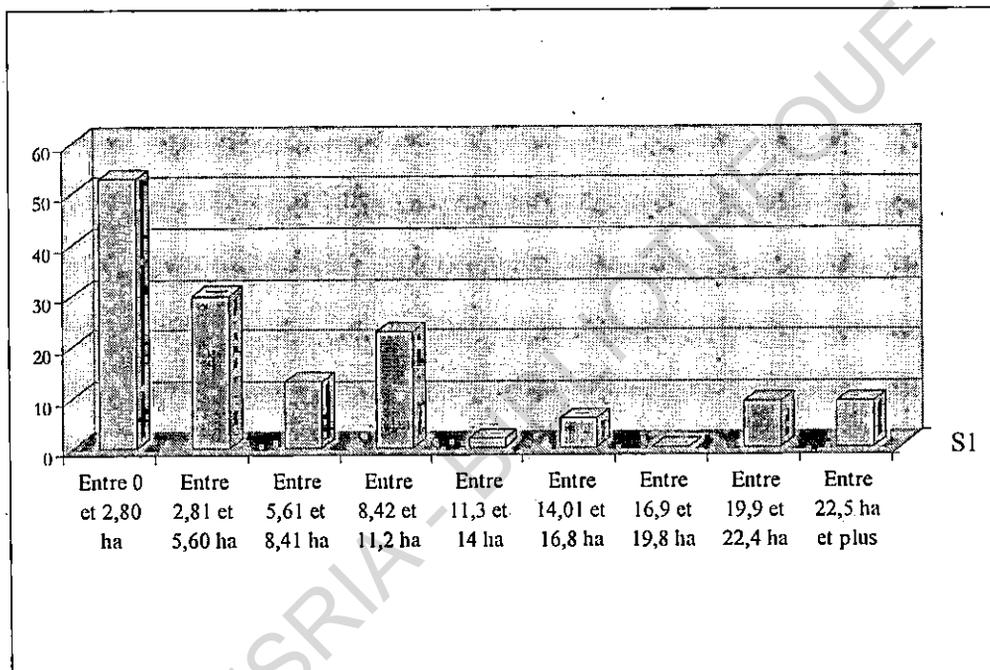


Figure 33 : Disponibilité foncière des planteurs (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Au regard de cette présentation de l'importance spatiale du palmier à huile dans les exploitations agricoles villageoises, l'on peut avancer que sa mise en culture, tout comme celle d'autres spéculations agricoles, participe d'une agriculture de rente orientée vers l'autosubsistance. En effet, les vergers des

différentes spéculations mises en cultures sont beaucoup trop diversifiés et trop peu importants en termes de superficie pour que l'on puisse vraiment parler d'accumulation pour désigner les mobiles économiques de ces acteurs. Si cette conclusion a valu pour les grands planteurs par exemple (Affou 1979), elle est plus que manifeste pour les producteurs que nous avons rencontrés. Ceux-ci sont, à la vue des premières caractéristiques de leurs vergers ci-dessus présentées, des « petits planteurs » pratiquant une agriculture de rente diversifiée, portée par des objectifs d'autosubsistance.

Conclusion

Il ressort de ce chapitre consacré à la mise en évidence de la place du palmier à huile dans les systèmes de cultures villageois que cette plante jouit au sein des communautés villageoises de nombreux préjugés favorables. Plus que le cacao ou la café avec lesquels il co-existe, le plus souvent, dans les exploitations agricoles familiales, le palmier à huile présente aux yeux des planteurs de nombreux avantages comparatifs. C'est une plante qui, selon eux, produit plus vite. Il peut donc être exploité, dans sa troisième ou sa quatrième année, et assurer, dans les meilleurs délais, un revenu régulier aux planteurs ; son exploitation se faisant au mois et non à la traite annuelle. De plus, il permet au mieux de faire face à la disparition des réserves forestières dont l'exploitation a été massive pour la création de nombreuses plantations de cacao.

Pendant de longues années en effet, l'exploitation du massif forestier pour l'économie de plantation a permis aux exploitants agricoles ivoiriens de bénéficier de ce que Ruf (1996, 1997, 1998, 2000) a appelé une « rente différentielle forêt ». Cette rente résultait de la possibilité pour l'agriculteur de planter du cacao ou du café, dans un contexte agricole d'abondance de la main-d'œuvre et de la terre, en minimisant ses investissements pour un

rendement optimum. Pour cela, la forêt tropicale qu'il exploitait lui permettait de bénéficier de l'absence de mauvaises herbes après le défrichage, de la disponibilité de matière organique, de la protection contre le vent et les aléas climatiques, de l'existence d'une bonne pluviométrie utile, etc. (Sayam 2002). Ces différents avantages n'existant plus désormais, le palmier à huile se présentait comme la meilleure possibilité de replantation car offrant une plasticité agro-écologique plus grande en situation d'absence de forêt primaire.

Tous ces facteurs ont contribué à faire du palmier à huile une plante fortement attrayante. Elle a donc suscité auprès de nombreuses personnes, dont des fonctionnaires et des jeunes à l'expérience urbaine assez peu concluante, une vocation agricole. L'adjonction de cette catégorie nouvelle de planteurs aux ruraux de longue date a contribué à diversifier le profil des planteurs villageois de palmier à huile. Toutefois, à quelques exceptions près, tous ces planteurs ont pour caractéristique commune d'avoir des vergers fortement émiettés et de taille modeste. Cette situation, liée au monopole de la Sodepalm sur les activités de fourniture des planteurs villageois en semence et en conseil technique, n'a pas fondamentalement changé avec la privatisation. La contrainte de départ (exclusivité de la fourniture des planteurs en intrant) a, certes, été levée mais, les planteurs villageois sont toujours limités dans leur propension à vouloir planter plus et mieux. Les chapitres suivants montrent leurs principales contraintes, les ajustements qu'ils réalisent au niveau de leur système de production pour y faire face et les logiques sociales qui portent ces changements.

TROISIEME PARTIE :

**CHANGEMENTS D'ITINERAIRES TECHNIQUES ET CONSOLIDATION DE
FORMES SOCIALES NOUVELLES D'EXPLOITATION DES VERGERS
VILLAGEOIS COMME REPONSES PAYSANNES AUX INCERTITUDES SUR
LE REVENU**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE 5 :

CONTRAINTES PAYSANNES ET CHANGEMENTS DANS LES SYSTEMES PRODUCTIFS A BASE DE PALMIER A HUILE

Introduction

L'adoption du palmier à huile est intervenue, en situation de saturation foncière, comme une alternative agricole pour contourner les difficultés de replantation des cacaoyères vieillissantes. Cette adoption s'est cependant révélée, dans la pratique, être porteuse de contraintes pour le planteur villageois. En effet, la vulgarisation de cette plante était fondée sur l'obligation faite aux planteurs de suivre des itinéraires techniques très normatifs (monoculture pure, usage d'intrants, etc.). Ceux-ci, bien que conçus pour favoriser l'obtention d'un rendement optimum des vergers, heurtaient en certains aspects des habitudes et techniques de production paysannes. Car, dans l'économie de plantation villageoise alors dominés par le café et le cacao, les systèmes de cultures mis en œuvre associaient sur les plantations en création vivrier et produits agricoles de rente. La productivité était, dans ces conditions, obtenue beaucoup plus par le déploiement d'une abondante main-d'œuvre et par l'exploitation d'avantages liés à la mise en valeur des forêts primaires comme mis en évidence dans le chapitre précédent.

Au regard de ces constats, trois questions se posent : comment les planteurs villageois supportaient-ils la contrainte des exigences de la pratiques d'une monoculture pure ? Quels ajustements cela supposait-il dans leurs systèmes de culture ? Comment en situation de délitement du dispositif d'encadrement Sodepalm adaptent-ils leur système de culture ? Dans le présent chapitre, il s'agit de répondre à ces question en traitant, d'une part, de la configuration traditionnelle de ce que Colin (1983, 1987, 1990a, 1990b, 1998) a appelé le

« modèle dominant d'agriculture » ivoirienne, de ses mutations avec la disparition des réserves foncières locales et l'introduction du palmier à huile sélectionné dans les systèmes productifs villageois. D'autre part, nous questionnons les ajustements mis en œuvre par les planteurs villageois pour faire face au délitement du dispositif d'encadrement de la Sodepalm pour identifier les contraintes qui les sous-tendent et comprendre les logiques sociales qui les portent.

5.1. Contrainte foncière, adoption du palmier à huile et mutation des systèmes cultureux

Traditionnellement, les systèmes cultureux locaux étaient fondés sur un système de défriche-brûlis de portions de forêt « noire » servant à mettre en culture du vivrier. Ce vivrier était, soit destiné à l'alimentation familiale, soit troqué contre d'autres produits alimentaires ou non. Dans certains autres cas, il était « monnayé » dans le cadre d'un embryon d'échanges marchands de proximité plus ou moins importante. L'occupation des terres cultivables était ainsi circonscrite et alternée sur des périodes de valorisation assez peu importantes (10 à 20 ans maximum), la création de champs nouveaux se faisant sur la base de rotations. Deux types d'agricultures étaient de cette façon mises en œuvre, en fonction des combinaisons et techniques culturelles pratiquées.

Le premier type, qualifié d'agriculture itinérante (Dounias 2001), consistait, pour les populations, à délaissier les parcelles créées après la défriche d'une partie de la forêt noire dont dispose la communauté, après deux à trois ans de valorisation en cultures vivrières. L'objectif visé à travers cette pratique était de permettre que se reconstitue le couvert forestier de la portion de terre exploitée. Le second type, agriculture cyclique, consiste plutôt à soumettre la jachère arborée constituée, après deux à trois ans, à la défriche et au brûlis pour la création d'un nouveau champ. Dans l'un ou dans l'autre des cas, la création des parcelles procède d'une destruction systématique de la forêt

primaire, la fertilisation des sols n'est donc obtenue que sur la base de la pratique de la jachère.

Avec la pénétration coloniale, ces systèmes cultureux utilisant des produits agricoles à cycle court pour l'essentiel (igname, bananiers, maïs, etc.) vont connaître leur première grande mutation. En effet, l'économie de plantation nouvelle promue par l'administration coloniale tablait sur la diffusion de plantes nouvelles comme le café et le cacao. Celles-ci étaient marquées par leur caractère pérenne ; leur exploitation va donc induire une reconsidération des façons culturelles paysannes. Celles-ci concernaient les modalités d'occupation des sols et l'alternance dans le temps des différentes cultures pratiquées dans l'espace villageois. Un système de culture, plus intégré, va ainsi voir le jour et s'imposer progressivement. Il va donner lieu, du coup, à la construction d'un modèle agricole dominant adopté et pratiqué sur l'ensemble de la Basse Côte d'Ivoire.

Ce système faisait coexister au sein d'une même unité de production cultures vivrières et spéculations agricoles pérennes. Une extension continue en surface de l'exploitation agricole était pratiquée pour contourner l'immobilisation assez longue des terres imposée par l'installation pérenne du café et du cacao. Pour assurer cette extension, le planteur procédait à ce que Gastellu (1981) appelle un « défrichement renouvelé » quasi annuel pour mettre en culture les nouveaux champs de productions vivrières. Dans le même temps, il s'assurait aussi la préparation d'une parcelle tout aussi nouvelle permettant l'installation de nouvelles cacaoyères ou caféières (Colin 1983). Fortement contraints par la saturation foncière et le vieillissement des cacaoyères et des caféières, ces systèmes cultureux ont connu avec l'introduction du palmier à huile une dynamique nouvelle.

Avec la culture du palmier à huile en effet, c'est un autre modèle agricole qui a été promu. De fait, le schéma agricole mobilisé dans le cadre de l'agriculture

de plantation traditionnelle alors en vigueur était d'assurer une jonction entre « la sphère de la subsistance et celle de la culture spéculative » au moyen d'une « intégration des deux » (Colin 1983). Cette jonction était matérialisée par une certaine unité fonctionnelle existant au sein de l'exploitation agricole villageoise entre le vivrier et les cultures de rente. Les dernières citées étaient en fait mises sur pied sur des parcelles conquises sur la forêt primaire ou la jachère arborée, mais préalablement valorisées en cultures vivrières sur deux ou trois années après les opérations de défriche-brûlis. La subsistance du planteur était donc assurée tout en préparant le terrain à la spéculation de rente devant permettre l'obtention du revenu monétaire.

Avec le palmier à huile cependant, cette unité fonctionnelle vivrier-culture de rente était remise en cause. Le modèle agricole adopté par la Sodepalm promouvait plutôt une monoculture pure. La parcelle de palmier à mettre en place était supposée être installée sur forêt vierge ou sur une jachère. Toute forme d'association culturale était proscrite. Pour satisfaire à cette exigence, les planteurs ont donc, dans leur majorité, opté pour un recours à leurs cacaoyères ou caféières vieilles pour la culture du palmier à huile. Ainsi, sur l'ensemble des deux enquêtes que nous avons conduites en milieu paysan pour recueillir des données quantitatives sur la dynamique d'évolution de l'exploitation villageoise à base de palmier à huile, il ressort que les premières parcelles de cette spéculation ont été créées sur des précédents culturels faits de cacaoyères ou de caféières.

À titre d'exemple, dans notre enquête sur l'usage du tout-venant, sur un total de 396 parcelles de palmier à huile abattues ou encore sur pied, 111 ont été créées sur des portions de terres anciennement occupées par des plantations de cacao ou de café. Sur la jachère arborée ou le « Sékou Touré⁷⁶ », comme le

⁷⁶ Arbuste adventice envahissant largement répandu en Afrique de l'ouest. Bien que sa croissance rapide contribue à diminuer la valeur fourragère des pâturages, il fait obstacle à l'élevage en savane et

montre le tableau 13, ce sont respectivement 10,6% et 10,1% de vergers de palmier qui ont été mis sur pied. Quelques 14,4% des parcelles ont été créées, elles, en remplacement de plantations de palmier en fin de vie. La forêt primaire ne représente que 12,1% des précédents culturaux⁷⁷. De ces chiffres, un certain nombre de constats se dégagent. Il n'est pas faux en effet de mentionner que l'introduction du palmier à huile est intervenue dans un contexte de raréfaction des forêts primaires, un pan important en ayant été exploité pour les cultures du café et du cacao. Aussi, peut-on avancer qu'au départ, le palmier à huile a été pour les agriculteurs de la Basse Côte d'Ivoire une culture de diversification dont la vulgarisation intervenait bien à propos.

favorise l'installation d'arbuste là où la main de l'homme veut tenter de préserver des champs cultivables (Bonvallet 2006). En milieu villageois, l'on semble lui reconnaître de nombreuses qualités. En plus de certaines vertus et propriétés médicinales qu'on lui prête, *C. odorata* passe pour avoir la faculté d'étouffer l'*imperata* (autre adventice), de fertiliser le sol et, partant, de raccourcir la jachère (Yehouenou 1993).

⁷⁷ Une grande majorité, soit 60% environ, des premières plantations de palmier à huile a été créée sur recrus forestiers (Ruf & Burger 2002), mais avec la disparition progressive de ce couvert forestier, la tendance est à la création de nouvelles parcelles soit par replantation d'anciennes palmeraies, soit par décapitalisation et reconversion d'anciennes caféières ou cacaoyères.

Tableau 13 : Précédent cultural sur parcelles de palmier à huile

Précédent cultural	Nombre de parcelles	Pourcentage
Forêt	48	12,1
Jachère	42	10,6
Sékou Touré (<i>Chromolaena odorata</i>)	40	10,1
Café/cacao	111	28,1
Palmier	57	14,4
Vivrier	40	10,1
Autre	58	14,6
Total	396	100

Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »

Au moyen d'une diversification agricole par le palmier huile, les populations rurales de cette zone agro-écologique avaient une opportunité assez importante pour contourner certaines contraintes affectant leur activité. Il ressort de nos enquêtes que l'essentiel des vergers ont été mises sur pied entre 1985 et 1990. Cette période correspond à la survenue d'une crise profonde sur le prix du cacao entre 1988 et 1994 (Naï, Cheyns et Ruf 2000).

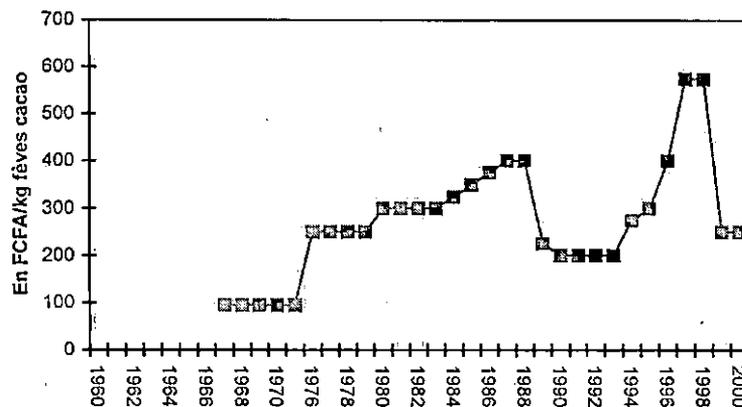


Figure 34 : Évolution du prix d'achat du kilogramme de cacao aux producteurs (Source : Minagra 1999)

Cette période correspond aussi à l'exécution du programme intérimaire et à l'amorce du second « Plan palmier. » Ces deux moments correspondent à la phase de l'exécution du programme de plantation des vergers au cours duquel la Sodepalm affichait sa volonté la plus manifeste de promouvoir les petites exploitations villageoises. Aussi, la vulgarisation agricole et l'animation rurale devant concourir à la réalisation de cet objectif, leur mise en œuvre était-elle empreinte d'un important volontarisme. Fort de cet engagement de la Sodepalm, les planteurs avaient fini par se convaincre de l'intérêt qu'ils auraient à participer à cette agriculture promue dans un cadre contractuel offrant d'importants avantages comparatifs et permettant de bénéficier d'une assistance technique très rapprochée.

Cette démarche d'intéressement intervenait d'autant plus à propos que la plante proposée, mais aussi et surtout le complexe d'interventions technico-administratives de la Sodepalm qui allait avec, représentaient, pour les planteurs, des opportunités intéressantes. L'une et l'autre leur offraient une alternative de choix pour faire face au vieillissement et aux difficultés qui lui

était subséquentes de renouvellement des cacaoyères et des caféières. D'un côté, ils disposaient d'une culture de rente nouvelle pour compenser la baisse de revenu liée à la chute des cours et au déclin de productivité de leurs cultures de rente traditionnelles⁷⁸ (café et cacao). De l'autre, le dispositif d'encadrement agricole leur offrait une assistance technique dont le renouvellement de leurs plantations anciennes était, parfois sans la chance d'en bénéficier, fortement demandeur. Dans la culture du palmier à huile par contre, le conseil et l'information technique lui étaient dispensés sans coût immédiat pour lui et dans une démarche privilégiant une très grande proximité.

⁷⁸ L'entame de cette crise se situe autour de l'année 1988, avec la dissolution progressive des rentes associées aux milieux forestiers. En effet, cette période marque la fin du cycle pionnier, les dernières réserves de forêt s'étant épuisées aussi bien au niveau national qu'à celui des exploitations agricoles elles-mêmes. Cette situation empêchait, du coup, toute colonisation de nouvelles terres. Dans ce contexte, les planteurs, confrontés à des obligations de transferts de revenus vers la ville ou le village d'origine et le vieillissement de la main-d'œuvre familiale, optèrent pour le maintien de la rémunération du travail familial. Cette option se fit au prix d'une extensification (diminution des niveaux de main-d'œuvre salariée et de consommation d'intrants) et d'une dégradation du verger, c'est-à-dire en décapitalisant sur son « capital-plantation ». Cette décapitalisation profita alors à la spéculation palmier. Le second « Plan palmier » qui portait sa vulgarisation est intervenu dans ce contexte où les effets de cette crise susmentionnée s'exacerbaient du fait de l'effondrement des prix au producteur. Ces prix, bord-champ, ont été divisés par 4 pour le café non décortiqué, par 2,7 pour le cacao entre 1988 et 1992. Sur la même période, et ce principalement pour les années 1988 et 1993, la désorganisation croissante des filières de commercialisation et de crédit a même conduit à une mévente des productions des planteurs (Léonard 1997).

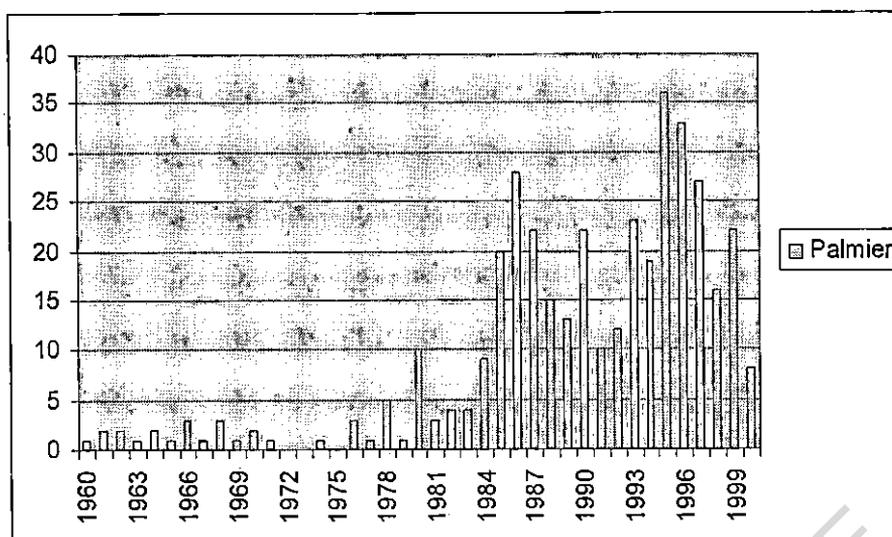


Figure 35 : Date de mise en culture de la première parcelle de palmier (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Dans ces conditions, il est évident que l'attrait du palmier n'a pas manqué d'être réel. Sur un total de 97 planteurs que nous avons rencontrés dans l'enquête sur la dynamique de l'exploitation villageoise, plus de 44% estiment avoir eu le palmier à huile comme première culture agricole de rente. Mais, pour les quelques 45% de planteurs qui ont démarré par le café et le cacao, le palmier à huile intervient comme la première culture avec laquelle ils ont réalisé leur diversification agricole. Il est donc clair que l'engouement pour le palmier à huile était manifeste. Il était même associé à un respect plus ou moins effectif des pratiques culturelles requises. Le matériel végétal était de qualité puisque fourni. L'association de cultures était assez peu réalisée sur les parcelles de palmier, les services techniques opposant la menace de suspension de la fourniture d'engrais chimiques et de plants aux potentiels contrevenants.

Tableau 14 : Première culture au démarrage de l'activité du planteur

	Effectif	Pourcentage
Café	16	16,5
Cacao	28	28,9
Palmier	43	44,3
Hévéa	1	1
Cocotier	2	2,1
Vivrier	7	7,2
Total	97	100

Source : Notre enquête sur la « dynamique de la production élaéicole en Basse Côte d'Ivoire. »

En clair, il convient de mentionner que ce relatif respect des techniques culturales associées à la culture du palmier à huile dont les planteurs faisaient preuve était, pour nombre d'entre eux, fortement « intéressé ». De plus, en dépit de ce suivi plus ou moins effectif, au début de la décennie quatre-vingt-dix, il était déjà établi que la majorité des plantations villageoises, sinon toutes, restaient moins productives que celles dites industrielles. Cette situation était due au fait que, pour la plupart, elles étaient mal entretenues ou abandonnées pour certaines (Mercoiret, Gentil, & Devèze 1989). Dans l'ensemble cependant, les planteurs affichaient une certaine volonté d'adhésion à la mise en œuvre des recommandations techniques standardisées de production.

Cette adhésion était d'autant plus possible que la diffusion de ces techniques de production intervenait dans un contexte particulier. Il était marqué par une exécution plus ou moins effective des principes portant l'agriculture contractuelle qui supportait la culture du palmier à huile. Il a ainsi contribué à établir une disjonction entre le vivrier et la culture de rente, du moins pour ce qui concerne le palmier à huile. En effet, l'interdiction d'association de toute

autre culture au palmier conduisait le planteur à revoir les combinaisons culturelles pratiquées à l'échelle de l'exploitation familiale.

Contrairement à ce qui se faisait en cacaoculture où la plantation était complantée avec du vivrier, seule la monoculture pure était admise, en théorie, pour le verger de palmier. De la sorte, l'unité fonctionnelle entre culture pérenne et cultures vivrières caractéristiques du modèle agricole dominant en Côte d'Ivoire n'était plus assurée. Cette donne nouvelle était plus ou moins bien acceptée par les planteurs. Les raisons en étaient multiples. Le financement de la charge de travail nécessaire pour l'entretien de la nouvelle parcelle que la complantation au vivrier permettait de réduire était dans le cadre de l'opération Sodepalm couvert par les crédits alloués aux planteurs pour le paiement de la main-d'œuvre. De plus, plante de diversification, pendant que le palmier à huile intégrait le système productif paysan local, il y existait bien souvent déjà une autre culture pérenne, soit le café soit le cacao, soit encore les deux en même temps.

Ces cultures avaient pour elles l'avantage d'être moins astreignantes en termes d'itinéraires techniques normatifs à suivre. Leur mise en culture pour les exploitants agricoles disposant encore de terre pouvait donc se faire sur la base du mode d'exploitation itinérant, intégré et extensif décrit plus haut. Le planteur disposait ainsi par ce moyen tout à la fois d'un champ de vivrier et de ressources financières issues de la vente de sa production de cacao. Aussi, la contrainte de la monoculture réclamée en élaiculture pouvait-elle être assumée sans trop de difficulté. Le désengagement de l'État et la dilution de l'encadrement agricole dans la filière élaicole ont cependant ouvert la voie à l'amorce d'un changement de statut du palmier au sein de l'exploitation agricole paysanne. Cette plante était en fait au départ fortement valorisée auprès des planteurs. D'une part, son adoption était portée par un dispositif d'encadrement technique et financier facilitant sa vulgarisation. D'autre part, le contexte de saturation foncière et de vieillissement des parcelles de café et

de cacao lui ouvrait facilement le champ des systèmes productifs villageois. Il était donc à leur yeux une alternative agricole de choix, d'où son statut de plante de diversification largement adoptée en milieu paysan. Toutefois, ses nombreux avantages comparatifs ont commencé à s'étioler au fil du temps.

D'abord, le prix d'achat du kilogramme de régime de palme aux planteurs a amorcé une importante chute. Cette chute est intervenue après quelques années de revalorisation pendant lesquelles les paysans se sont intéressés en masse au palmier à huile. Ensuite, le principal maître d'œuvre de sa vulgarisation qu'était l'État a dû se retirer de la filière, contraint par l'application des programmes d'ajustement structurel. Enfin, les productions, déjà en deçà des espérances, ont été fortement atteintes par la chute des précipitations, le vieillissement des parcelles et le respect assez peu effectif des itinéraires techniques. Dans ces conditions, le palmier à huile est devenu une composante des systèmes culturels paysans qui, à l'instar du café et du cacao, demandaient à être complétée par d'autres cultures. En fait, sa pratique comme celle du café ou du cacao est, depuis lors, assujettie à des risques et incertitudes désormais nombreux. Cette situation nouvelle est due à la disparition de la fonction régulatrice assurée par l'État, à travers sa politique d'allocation de crédit, de réalisation à son compte de la collecte et l'achat effectif des productions ainsi que la garantie d'un prix minimum, régulièrement payé aux planteurs.

Ainsi, sur la période de 1996 à 2001, en dépit d'un accroissement considérable des commandes de semences passées à la station de La Mé, les travaux de Droubly (2002) établissent que la superficie moyenne du verger de palmier à huile par individu avait baissé de l'ordre de 0,28 ha. Dans le même temps, et sur cette même période, la superficie moyenne par personne pour l'ensemble des autres cultures (hévée + ananas + manioc) présentes sur l'exploitation agricole a augmenté d'environ 3 ha. Les facteurs pour expliquer ce double phénomène de réduction des surfaces valorisées en palmier à l'échelle de

l'exploitation familiale et la concurrence de plus en plus accrue que lui font d'autres cultures de rente comme l'hévéa, l'ananas ou le manioc⁷⁹ sont nombreux. En effet, le palmier à huile n'a plus ce rôle de sécurisation et de stabilisation du revenu paysan qui lui était attribué. La possibilité qu'offrait cette plante de garantir et d'étaler le revenu paysan sur l'année est, aujourd'hui, compromise par des risques nombreux.

La collecte n'est, en fait, plus convenablement exécutée ; les vergers ne sont plus très productifs et sont de moins en moins sûrs, les régimes de palme étant convoités par d'autres personnes. De plus, de nombreuses formes alternatives de valorisation des vergers se présentent aux planteurs. Les régimes de palme sont soit vendus, bien souvent à un niveau de prix inférieur à celui pratiqué par l'agro-industrie, dans des circuits de commercialisation ou de production artisanale d'huile de palme soit les pieds sont vendus 3000 FCFA en moyenne à des producteurs artisanaux d'eau de vie. Concernant le premier mode de commercialisation des productions villageoises, la quantité du produit de la récolte livrée aux usines est revue à la baisse lorsque ce n'est pas toute la production collectée qui est vendue à des tiers. Dans le cas de la vente des pieds de palmier aux producteurs d'alcool, c'est le cycle de vie des parcelles elles-mêmes qui, bien souvent, est raccourci. Le capital obtenu de la vente n'est pas toujours réinvesti dans la mise en culture d'une nouvelle parcelle.

Toutes ces considérations font donc qu'il est de plus en plus rare de rencontrer des exploitations agricoles villageoises spécialisées dans le palmier à huile. Seuls les gros exploitants peuvent se le permettre. Les petits planteurs se présentent de moins en moins comme « planteur exclusif de palmier à huile ». À une certaine époque, l'ambition de la Sodepalm a été justement de créer

⁷⁹ Culture vivrière d'autoconsommation au départ, le manioc a acquis ces dernières années une importante valeur marchande du fait, entre autres raisons, de la généralisation de la consommation de l'attiéké. Ce met, autrefois consommé quasi exclusivement par les populations lagunaires ivoiriennes est aujourd'hui le plus connu des sous-produits obtenu du manioc. Il se présente sous la forme d'une semoule légère de granulation moyenne de type couscous.

dans le milieu une catégorie d'acteurs vivant exclusivement de l'exploitation de leurs vergers de palmier. Ces planteurs, appelés au départ usufuitiers ou plus globalement « planteur de palmier à huile » étaient supposés tirer de l'exploitation du palmier à huile un revenu suffisant pour ne se consacrer qu'à cette seule activité, toutes leurs ressources en terre étant dévolues à la culture du seul palmier.

Si quelques anciens membres du personnel de la Sodepalm ou des cadres de l'administration⁸⁰ ont pu réussir ce pari, il est incontestable que le « concept » n'a connu aucun succès chez les petits exploitants. Ces derniers sont plutôt dans une logique de diversification à l'échelle de leur exploitation agricole qui, avec le désengagement de l'État et la privatisation s'en est trouvée renforcée. De plus, à l'échelle de la parcelle de palmier à huile elle-même, la monoculture pure est de moins en moins pratiquée. La tendance y est à une généralisation de la pratique de l'association des cultures. Celle-ci est exécutée sur le modèle de l'agriculture intégrée qui, pendant longtemps, a caractérisé la cacaoculture par exemple.

⁸⁰ Dans les environs de la moitié de la décennie quatre-vingt, des planteurs d'un nouveau genre ont fait leur apparition dans le secteur villageois de la filière palmier à huile. Anciennement employés de la Palmindustrie en tant que cadres ou agents de maîtrise, ingénieurs des techniques agricoles ou ingénieurs agronomes, ces « nouveaux planteurs » ont bénéficié pour la plupart d'un programme d'installation piloté soit par l'ex-BNDA, soit par la Banque Mondiale. Quelques uns, salariés de la société, ont plutôt utilisé les droits perçus après leur licenciement. Les plantations qu'ils ont ainsi pu créer, avec des superficies oscillant entre 50 et 150 ha voire plus, avaient plutôt l'allure d'entreprises agricoles. La gestion des tâches y était, bien souvent, confiée à un chef manœuvre. Ces plantations mobilisaient une importante main-d'œuvre salariée et fonctionnaient selon une comptabilité digne d'une PME (Kouadio 2001). L'on parle alors, les concernant, de PME (Petites et Moyennes Entreprises Agricoles).

5.2. Association du vivrier au palmier

Le vivrier dont l'adjonction à la parcelle de palmier a pendant longtemps fait l'objet d'une interdiction aux justifications agronomiques assez ambiguës⁸¹ refait surface dans les vergers. Il est complanté au palmier le plus souvent pendant les quatre premières années de sa mise en culture. Différentes plantes sont mobilisées. Il peut s'agir de l'igname, du maïs, de certaines légumineuses, du riz, mais bien souvent du manioc. L'ananas, dans les zones du sud-est, intervient aussi dans cette association de cultures au palmier. Il convient de noter que le palmier à huile est rarement en tête de l'assolement. Généralement, la parcelle est d'abord mise au propre puis valorisée en vivrier ou en ananas (pour les zones où il est intensivement cultivé). La trouaison et le planting, opérations préparant la mise en culture du palmier à huile, interviennent le plus souvent en année 1, juste après la défriche.

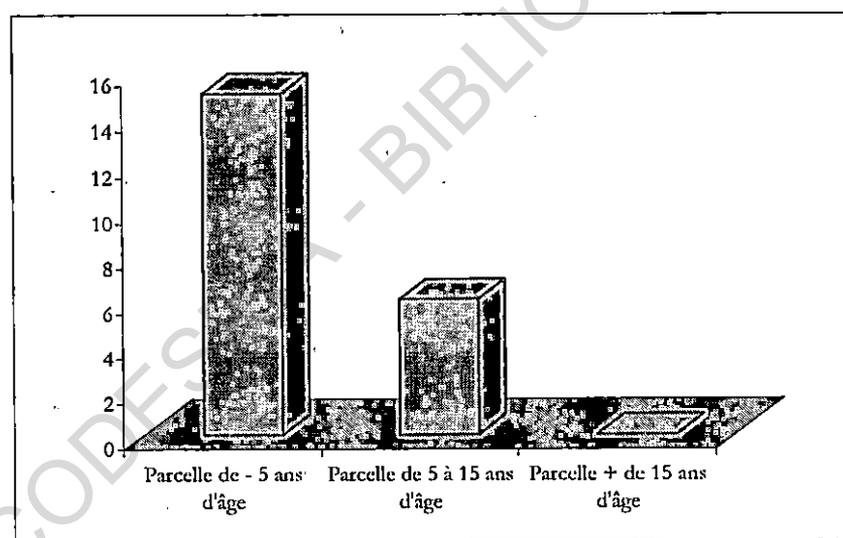


Figure 36 : Association de culture à la palmeraie selon l'âge de la parcelle (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

⁸¹ Évoquant des raisons de productivité, les encadreurs de la Sodepalm interdisaient aux planteurs de complanter leurs parcelles avec du vivrier. Cependant, comme mentionné plus haut, cette directive n'a pas toujours été explicitement signifiée aux planteurs. De plus, des études sont intervenues pour tester la possibilité de la mise en œuvre de cette association de cultures (Koné 1999).

Cette possibilité d'adjonction du vivrier au palmier ou du palmier au vivrier a même conduit, dans certaines zones de production où la saturation foncière se faisait de plus en plus forte, à la mise en valeur de nouveaux types de sols. Ainsi, les plantations de palmier à huile en Côte d'Ivoire qui, jusqu'à ces dernières années, étaient réalisées sur deux types de sol (sables tertiaires dans le Sud-est comme à Éhania - ou socle ancien dans le Sud-Ouest comme à Tabou) sont de plus en plus réalisées sur des sols hydromorphes (Ballo et Koutou 2002). Constitués de bas-fonds et de sols à tourbes situés dans les parties basses des vallées, ces sols hydromorphes sont le plus souvent caractérisés par un engorgement d'eau permanent ou temporaire. Ils étaient abandonnés par les communautés villageoises autochtones de Basse Côte d'Ivoire à des allogènes pour la réalisation de parcelles de riz ou de maïs. Mais, avec les problèmes récurrents de disponibilité foncière et d'obtention d'une force de travail en économie de plantation, ils sont de plus en plus investis par les planteurs de palmier à huile (Ruf 1994) qui y échangent un droit de culture contre du travail de préparation et d'entretien de leur verger.

Jusqu'en année quatre au moins, différentes cultures vivrières (igname, patate douce, taro, haricot, arachide, riz, etc.) se succèdent donc ainsi sur le verger, aux côtés du palmier. Cette succession culturale se fait, en réalité, en fonction de la longueur du cycle de chaque plante. Cette association dure le temps que l'ombrage produit par les plants de palmier l'autorise. De plus, elle est réalisée indépendamment de la nature de la parcelle. En effet, sur 56 planteurs qui disent s'adonner à cette pratique dans notre enquête sur la dynamique villageoise à l'échelle de la Basse Côte d'Ivoire, plus de 58% affirment intégrer le vivrier à la parcelle plantée en semences sélectionnées. Pour 11% de ceux-ci, le vivrier est associé au palmier, quelle que soit la qualité du matériel végétal ayant servi à monter la parcelle.

Tableau 15 : Association de cultures par type de semence sur la parcelle

Type de semence sur la parcelle	Nombre de planteurs concernés	Pourcentage
En tout-venant	12	21,4
En sélectionné	33	58,9
Les deux	11	19,6
Total	56	100

Source : Notre enquête sur la « dynamique de la production élaéicole en Basse Côte d'Ivoire »)

Les justifications paysannes de cette modification du système de cultures portant l'exploitation du palmier à huile sont nombreuses. En attendant de les examiner dans le détail, nous avons d'ores et déjà avancé que ce phénomène faisait partie d'un processus général de modification du statut du palmier à huile au sein de l'exploitation agricole paysanne. Pour le planteur, il s'agit, entre autres possibilités, de procéder à une stabilisation de son revenu. L'introduction du vivrier ou de cultures de rente comme l'ananas dans la parcelle de palmier ont pour vocation de sécuriser tout à la fois son revenu que son alimentation. Cette explication est valable lorsque c'est le planteur, propriétaire de la parcelle, qui procède lui-même à la création des champs accompagnant le palmier. Elle prend un autre sens lorsque ce sont des personnes extérieures à son unité familiale qui s'adonnent à cette activité de complantation du verger en vivrier.

En effet, comme nous le verrons plus loin, le planteur concède souvent sa portion de terre à des agriculteurs non membres de sa famille pour la mise en culture du vivrier ou de l'ananas. Dans ce cas, la sécurisation du revenu par la garantie d'un accès à des produits alimentaires de première nécessité est doublée d'autres considérations. Celles-ci renvoient, par exemple, à la fidélisation d'une main-d'œuvre de moins en moins disponible par la concession d'un droit de jouissance temporaire sur sa terre. Il peut aussi s'agir

d'une opportunité de gain d'un revenu complémentaire, dans la mesure où, soit le fruit de la récolte faisait l'objet d'un partage, soit le droit d'usage de la terre concédée à l'autre exploitant fait l'objet de paiement d'un loyer. Dans tous les cas, cette mutation des systèmes culturels paysans, structurée autour du palmier à huile, conduit, elle-même, à une importante reconsidération des itinéraires techniques supportant la culture de cette plante.

5.3. Essor des semences « tout-venant »

5.2.1. Importance du phénomène

À l'origine de l'introduction des semences non sélectionnées dites « tout-venant » dans les plantations villageoises de palmier à huile, une opinion de plus en plus répandue fait état d'une « contrainte bureaucratique ». Celle-ci aurait eu cours lors du second « Plan palmier » qui, comme mentionné plus haut, a été le moment de la création massive des plantations villageoises de palmier. À cette époque décisive pour la participation de la paysannerie à l'« aventure élaéicole ivoirienne », les candidats planteurs de l'actuelle région des Lagunes ont, dans une grande proportion, été « omis » dans la distribution des plants par la Sodepalm. Cette structure avait le monopole de la distribution. Elle faisait sienne une crainte des bailleurs de fonds de ne pas réaliser un investissement rentable en associant une quantité trop importante des planteurs de cette zone. Aussi, l'opération y a-t-elle procédé à une sélection et à une distribution très restrictive. Cette crainte était liée au fait que, en rapport avec la proximité de la ville d'Abidjan, les remboursements risquaient, selon les promoteurs de l'opération, d'être plus difficiles dans cette région. Un commerce parallèle de régimes de palme s'y développait en effet, stimulé par la présence de ce grand centre de consommation qu'était la capitale économique ivoirienne (Yung 2001).

Certains planteurs de cette région, bien que lésés, se sont tout de même lancés dans la culture de la plante ; quelques uns disposaient déjà de vergers dont il

ne s'agissait donc plus que d'assurer l'extension. Ainsi, se fondant sur l'argument qui leur a été opposé pour leur refuser l'accès aux semences, à savoir la possibilité de trouver un débouché alternatif à la vente à l'agro-industrie pour leur produit, ces planteurs se sont mis à la recherche d'autres sources d'approvisionnement en semences de palmier. Certains, tablant sur l'existence d'un savoir-faire artisanal de production et de transformation de noix de palme dans la région, se sont orientés vers la collecte sous les palmeraies déjà sur pied, de graines à replanter. D'autres par contre, se fondant sur la proximité de stations de recherche expérimentale comme celle de Robert Michaux dans les environs de Dabou ou de la station de La Mé, sur la route d'Alépé, se sont insérés dans des circuits « officieux » d'acquisition de semences présentées comme étant de qualité. Animés par des ouvriers de ces stations ou par des personnes se présentant avec ce titre, ces circuits officieux ont donc, pour une bonne part, contribué à l'essor de l'usage du « tout-venant » dans les plantations villageoises.

Aujourd'hui, nos enquêtes font état de ce qu'au moins 60% des parcelles recensées lors de notre passage sont plantées en semences aux origines et à la qualité douteuses. Cette proportion monte jusqu'à 75% lorsqu'il s'agit de planteurs qui déclarent eux-mêmes faire usage de cette semence ou dont on soupçonne l'exploitation de contenir, après visite de celle-ci, au moins une parcelle plantée en « tout-venant ». De plus, la contrainte bureaucratique évoquée au départ pour situer l'origine de l'usage de ce type de semence est aujourd'hui délaissée au profit de justifications diverses. Celles-ci tiennent, entre autres, à la faiblesse de la capacité d'investissement monétaire des planteurs, à leur déficit d'information à l'origine ou bien, tout simplement, à des calculs stratégiques qui sont propres à certains d'entre eux. Cet usage de semences « tout-venant », moins coûteuses que le matériel sélectionné et certifié vendu par le CNRA, est, dans bien des plantations villageoises, couplé à un recours assez peu systématique à de l'engrais ou à toute autre

consommation intermédiaire participant, en principe, à la culture du palmier à huile sélectionné.

5.2.2. Niveau d'information et justifications des planteurs

L'importance des investissements initiaux nécessaires à la mise en culture du palmier à huile sélectionné est indéniable. Pour pouvoir s'adonner à la pratique de cette spéculation agricole, sans hypothéquer la survie de l'exploitation agricole elle-même du fait d'un endettement trop grand, les candidats-planteurs de palmier à huile n'avaient d'autre alternative que d'opter pour l'agriculture contractuelle offerte en son temps par la Sodepalm. Comme mentionné jusqu'ici, l'insertion dans cette relation contractuelle avec la Sodepalm avait l'avantage de garantir au planteur l'accès au crédit, à l'information et aux semences. La suppression de cette forme d'intéressement de la paysannerie n'a pas pour autant entamer l'engouement des candidats planteurs. La période de l'amorce du processus de désengagement de l'État de la filière correspond même, pour une grande majorité des planteurs, à la période de la mise en culture de leur dernière parcelle de palmier à huile en date.

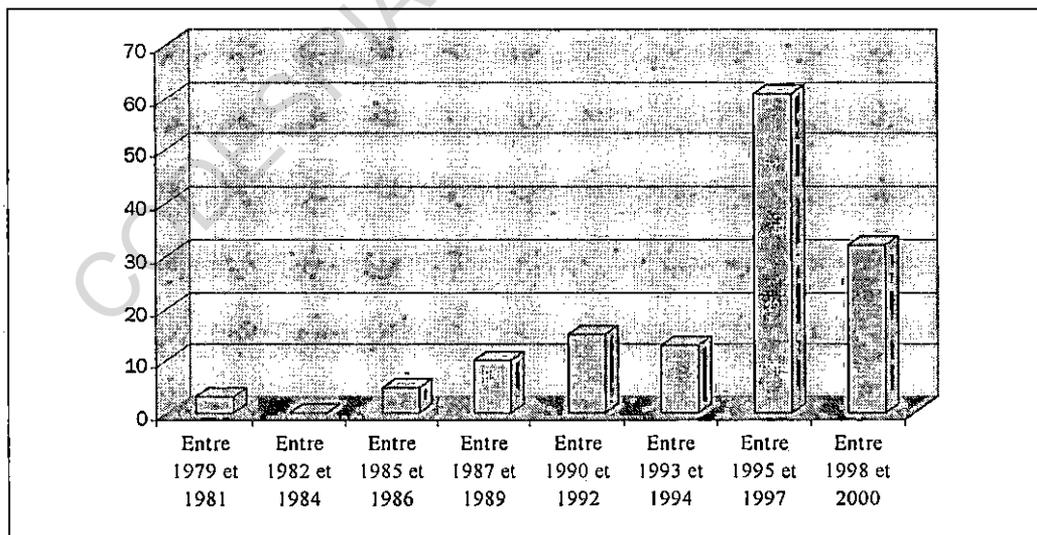


Figure 37 : Période de mise en culture de la dernière parcelle de palmier à huile (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et

organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Sur ces parcelles toutefois, la qualité du matériel végétal mobilisé reste incertaine. Les semences sélectionnées, jadis livrées à crédit aux planteurs, devaient faire l'objet d'un achat sur fonds propre par les agriculteurs. Cette information a été relayée par les encadreurs et délégués de planteurs de l'ancienne Palmindustrie dans les villages et hameaux les plus reculés de l'aire d'intervention de cette société d'exploitation du palmier à huile en Côte d'Ivoire. Mais, dans ces mêmes villages et hameaux, une autre information, relayée, celle-là, par des canaux plus officieux, a aussi fait état de ce que des possibilités alternatives existaient pour le planteur de s'approvisionner en graines d'aussi « bonne qualité ». L'intérêt présenté aux planteurs de s'approvisionner dans ces canaux « officieux » était que le prix qui y était pratiqué était bien moins important que celui proposé par la seule structure habilitée à leur fournir lesdites semences. Tablant sur ce fait, des vendeurs ambulants, se réclamant de la station de La Mé ou de structures similaires spécialisées dans la recherche sur l'amélioration variétale⁸², ont commencé à essayer les pistes villageoises, en quête de candidats-planteurs de palmier à huile.

Même les encadreurs villageois, conscients de l'importance de la demande villageoise de semences et de l'impossibilité que cette dernière ne soit satisfaite dans des délais raisonnables, à des coûts acceptables pour nombre de planteurs, se sont (re)mis en scelle. Arguant de leur « connaissance et de leur longue expérience dans le palmier », ils se sont donc reconvertis dans la réalisation de pépinières et la commercialisation de plants. Cette activité nouvelle en a intéressé plus d'uns, dans la mesure où, avec l'annonce de la

⁸² Comme la station de recherche Robert Michaux située dans les environs de la ville de Dabou.

privatisation, ces agents de terrain, sur lesquels la Sodepalm avait bâti sa stratégie d'encadrement paysan, n'avaient plus de visibilité réelle quant à leur sort. En effet, l'encadrement villageois devant en principe revenir à des OPA, les repreneurs n'étaient donc pas tenus de les garder dans ses effectifs ; le secteur villageois et son encadrement devaient intégrer une sphère distincte d'activité dont la gestion et la supervision incomberaient aux coopératives et organisations de planteurs.

À côté de ces encadreurs de planteurs, d'autres personnes, avec ou sans lien avec la production de semences maïs, bien souvent, au scrupule pas toujours avéré, ont elles aussi investi cette « nouvelle profession » de pépiniériste ; un débouché sûr existait bien auprès des candidats-planteurs de palmier à huile. Pour un grand nombre de ceux-ci, soit la station de La Mé était trop loin, la connaissance des procédures d'acquisition des semences qui y était mise en place leur était trop peu familière pour s'y risquer. Soit, les semences vendues par cette structure étaient, pour eux, hors de prix ou souvent assez peu disponibles pour leurs prévisions de plantation, lorsqu'ils pouvaient mobiliser l'argent requis pour s'en procurer. Dans tous les cas, l'information dont ils disposaient sur cette structure était trop incomplète pour qu'ils s'y réfèrent en toute quiétude pour l'achat de leurs semences.

Ainsi par exemple, à peine 30% des planteurs que nous avons rencontrés lors de nos enquêtes avaient la certitude de détenir l'information exacte sur les différents prix pratiqués à la station de La Mé. La situation n'est guère différente lorsqu'il s'agit de dire les délais d'attente pour une commande de semence passée par un planteur auprès de cette structure. Même à la question de savoir qui sont les promoteurs de la sélection variétale réalisée pour l'obtention des graines de qualité dont on leur recommande l'usage dans leur plantation, peu de planteurs sont en mesure de donner une réponse satisfaisante.

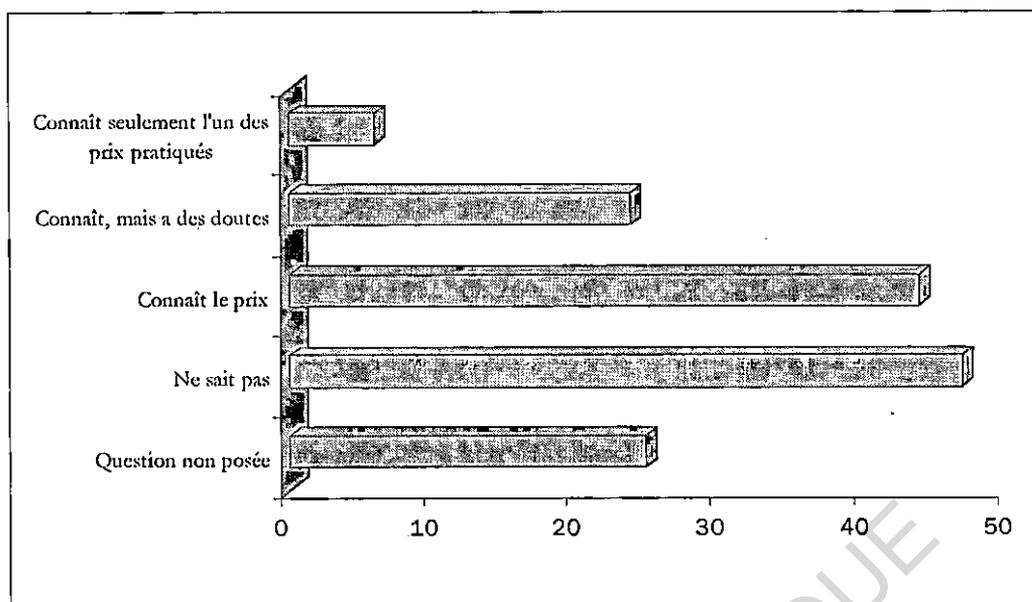


Figure 38 : Connaissance des différents prix pratiqués pour les semences sélectionnées (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Cette proportion n'est guère plus élevée quant à leur connaissance des auteurs de l'amélioration et de la sélection variétale réalisée sur le palmier à huile. À peine 5% des planteurs peuvent citer nommément le CNRA, dépositaire et continuateurs de l'œuvre de l'ex-IRHO comme producteur desdites semences. Quand ils ne répondent pas ne pas savoir, les planteurs avancent des généralités du genre « ce sont les Blancs », « ce sont des gens qu'on appelle chercheurs » qui produisent ces semences.

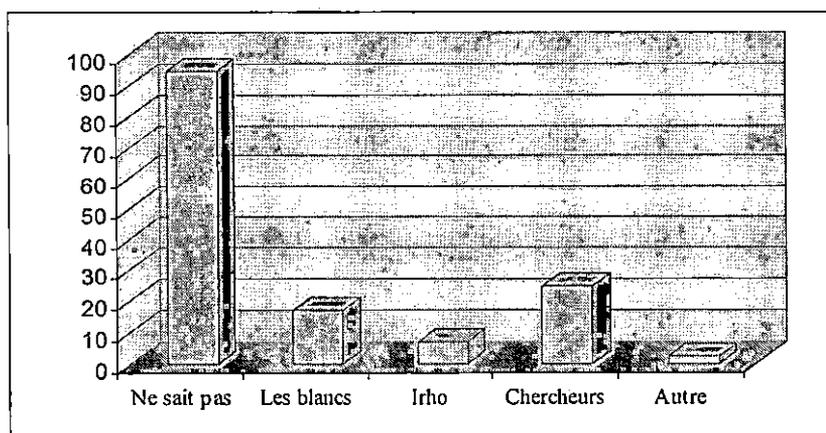


Figure 16 : Connaissance des auteurs de l'amélioration variétale (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Une campagne de sensibilisation, certainement imparfaite, a été réalisée pour indiquer aux planteurs le centre de La Mé comme unique structure de référence habilitée à leur fournir des semences depuis 1995. Très peu d'exploitants agricoles semblent cependant avoir pris toute la mesure de cette information. Pour beaucoup encore, il n'y a que leur EAI qui peut les approvisionner en plants de palmier à huile. Sur les sites de quelques uns de ces ensembles agro-industriels en effet, des programmes ponctuels de fournitures de plants aux planteurs villageois sont mis en route, de temps à autre, pour suppléer l'incapacité des groupements des planteurs à conduire l'opération. Mais, l'importance de la demande paysanne et les contraintes liées à l'obligation de renouveler prioritairement leur propre outil de production ne les autorisent pas à initier des programmes d'envergure. De la sorte, les plants mis à la disposition des planteurs sont en nombre si peu important qu'une sélection des récipiendaires est bien souvent nécessaire. Seuls les « bons planteurs⁸³ » reçoivent quelques hectares de plants. Les autres

⁸³ Dont la production de régime et la livraison à l'usine sont assez constantes pour permettre un remboursement effectif du coût des plants.

(candidats-plantateurs ou planteurs dont la production de régimes ou la livraison à l'usine sont jugées erratiques) sont laissés pour compte.

C'est donc le plus souvent au nombre de ces derniers que l'on compte les planteurs qui, du fait de leur proximité avec certaines structures de recherche, les citent comme lieux possibles de fourniture de semence aux planteurs. Ils avancent ainsi cette possibilité, sans savoir le plus souvent que ces structures, bien que faisant de la recherche sur le palmier à huile, n'ont pas officiellement mandat pour approvisionner les planteurs. Ce sont des structures qui n'ont même pas la vente de semences comme prérogatives ; leurs semences ne sont produites qu'à titre expérimental et donc ne suffisent pas pour assurer de la commercialisation. Profitant de cette ignorance des planteurs, des personnes indélicates se prévalant à tort ou à raison de l'exercice d'une quelconque activité (manœuvre ou laborantin) dans ces stations de recherche se présentent aux planteurs avec des sachets de semences dont ils certifient la qualité, juste en évoquant leur relation supposée avec ces structures.

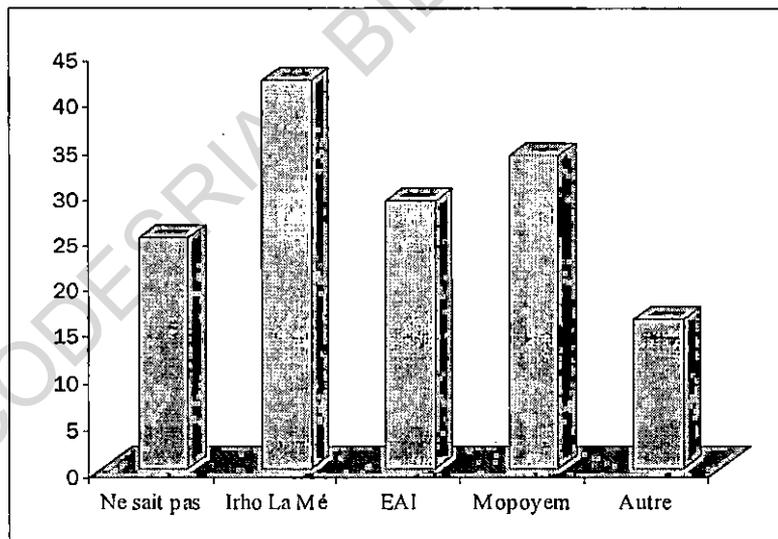


Figure 39 : Connaissance des lieux où l'on peut se procurer des semences de qualité (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

En clair, pour beaucoup de planteurs encore, il existe une multiplicité de lieux d'où il est possible d'obtenir des semences de qualité. Ils sont donc conduits, fort de cette certitude, à moduler leurs projets d'achat de graines germées ou de plants en fonction de divers critères qui leur sont propres. Notre enquête révèle tout de même qu'il y a une importante proportion de planteurs qui disent ne pas avoir de préférence particulière pour un lieu d'achat de semence. Ne pas avoir de préférence pourrait signifier pour les planteurs que, sachant qu'il n'y a qu'un seul site qui leur est indiqué, ils n'ont d'autre alternative que de s'y rendre pour acheter leurs semences. Cela pourrait aussi traduire le fait que, ne sachant pas qu'il y a un lieu unique d'achat, les planteurs, tout en entrevoyant la possibilité d'une multiplicité des lieux de fourniture en semence, estiment tout de même ne pas avoir la latitude d'en tirer partie. Soit leurs ressources financières ne leur autorisent pas de choix, l'accessibilité du prix pratiqué étant le seul moteur de leur décision soit, pour une tout autre raison, leur palette de possibilité se trouve être bien réduite.

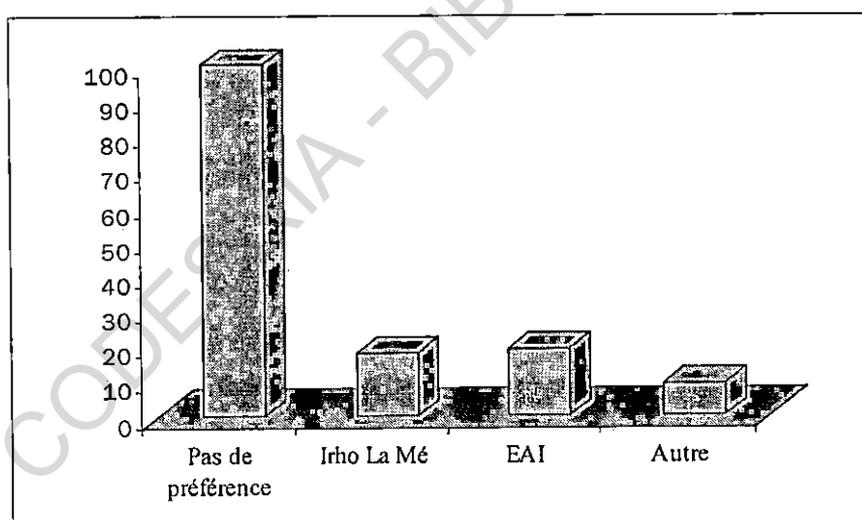


Figure 40 : Préférence pour un lieu de vente de semences sélectionnées (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Qu'ils se situent dans l'un ou l'autre des cas, ils sont bien plus de 68% à affirmer ne pas avoir de préférence pour un lieu particulier d'achat de semence. Pour le reste, ceux qui estiment avoir le choix de leur lieu d'achat de semence, l'un des critères le plus souvent évoqué est la proximité du site. À hauteur de 43,47% de la frange des planteurs concernés par la justification d'une préférence pour un lieu d'acquisition de semence, les planteurs qui évoquent la proximité du site ont leur exploitation située dans la région des Lagunes. Pour ces derniers en effet, l'accès aux semences est facilité par la relative aisance qu'ils ont à se rendre à l'ex-IRHO à La Mé.

Les installations (champs expérimentaux et bureau des ventes) de cette structure sont situées sur la route d'Alépé, à quelques encablures de la ville d'Abidjan. Pour les autres planteurs qui doivent arriver d'Aboisso ou même de beaucoup plus loin (Iboké et Néka dans le Bas-Cavally ou Bolo dans le Département de Soubré), cette situation géographique implique des coûts supplémentaires. Aucun relais du CNRA n'existe de fait dans leurs zones d'origine pour centraliser et livrer leurs commandes. Aussi, se doivent-ils de supporter d'importants frais engagés pour financer leur déplacement jusqu'à la station et, une fois les semences acquises, prendre en charge leur transport lorsqu'il s'agit de plants prêts à être mis en culture⁸⁴.

⁸⁴ Ils sont préférés aux graines germées qui demandent une compétence et des risques supplémentaires liés à la réalisation et à l'entretien d'une pépinière.

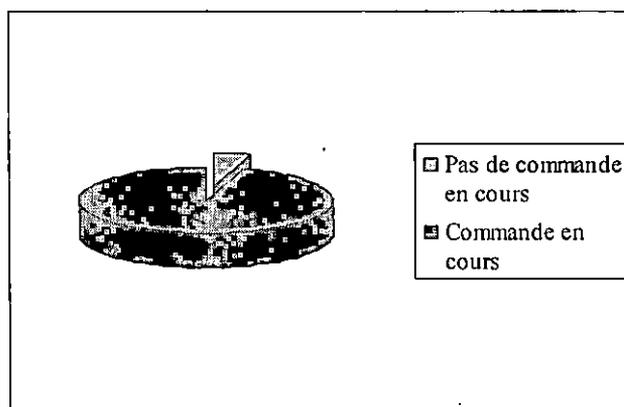


Figure 41 : Existence d'une commande de semence en cours (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Cette situation est d'autant plus difficilement vécue par les planteurs que, d'une part, les semences, au vu de l'importance des demandes, ne sont jamais livrées aux planteurs à leur première visite. Ils doivent presque toujours s'inscrire sur une liste d'attente, le temps que leurs commandes puissent être honorées. Un autre passage à La Mé leur est donc nécessaire pour prendre possession de leurs semences. D'autre part, leurs exploitations agricoles sont situées dans le sud-ouest du pays, à plus de 200 kilomètres d'Abidjan. Bien qu'éloignée, et peut être même en raison de cet éloignement, cette partie du pays représente une sorte de « nouvelle » aire de plantation et d'extension du verger national. Elle dispose d'un potentiel forestier presque encore intact et beaucoup plus important que dans les régions des Lagunes ou du Moyen Comoé. Ces dernières sont les plus anciennes zones de pratique du palmier à huile en Basse Côte d'Ivoire. Avec la concurrence du café et du cacao, elles sont parvenues à une situation de saturation foncière qui n'autorise, au mieux, que de la replantation (Naï 2000 ; Ruf 1996 ; Ruf et Burger 2002).

Pendant ce temps, le sud-ouest vers lequel se sont déplacés les nouveaux fronts pionniers est demandeur de semences pour l'ouverture de nouvelles plantations et l'agrandissement du verger existant. La Palmci, acquéreur des ensembles agro-industriels de la Palmindustrie se trouvant dans cette zone y a même mis sur pied une nouvelle unité de production. Localisée à Gbapé à la frontière libérienne, cette petite unité concentre de nouvelles plantations industrielles et intègre les productions de planteurs villageois de plus en plus nombreux dans le secteur.

La qualité des semences est la justification qui, en principe, aurait dû être le plus souvent évoquée pour motiver les choix des planteurs. Elle n'est cependant que peu souvent mise en avant pour justifier l'orientation de ces derniers vers un lieu particulier. Pour surprenant que cela soit, cette situation traduit bien une réalité. Le seul endroit dont les semences ont une qualité certifiée reste la station d'IRHO-La Mé. Faire fi de cela revient donc à ne pas faire primer ce critère de qualité et à le contrebalancer avec d'autres critères de choix plus pertinents aux yeux du planteur. Au nombre de ces critères plus pertinents, les planteurs parlent volontiers de la faiblesse du prix pratiqué. Pour le planteur en effet, dire de semences qu'il a acquises qu'elles lui ont été vendues « à bon prix » revient à faire état de ce que le tarif pratiqué par son « vendeur » lui était accessible. Ainsi, à la différence des niveaux de prix pratiqués à La Mé, le planteur estime, en raison de sa limitation supposée en ressources financières, ne pouvoir assurer sa fourniture en semence qu'au moyen de ce circuit « officieux ».

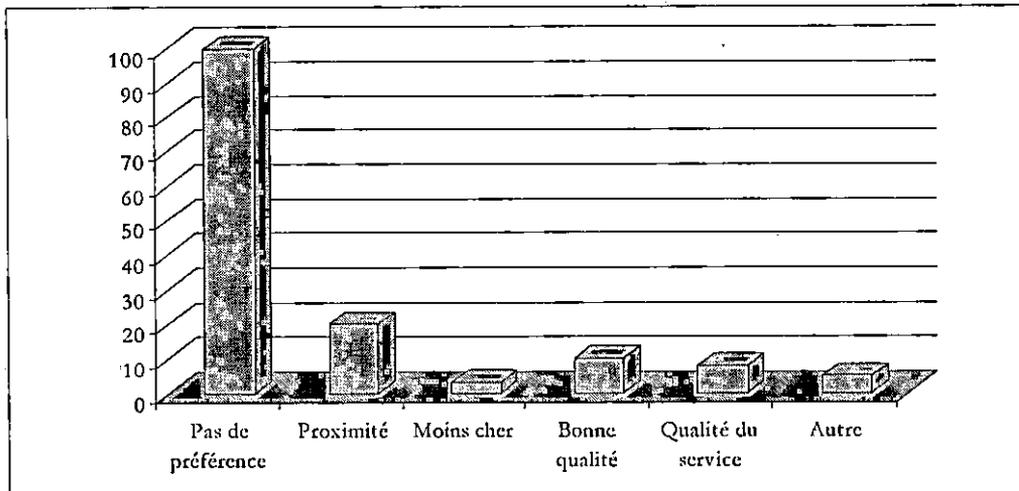


Figure 42 : Justification de la préférence affichée pour un lieu particulier d'achat des semences sélectionnées (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

L'existence d'une diversité de lieux de fourniture en semence semble être une information plus ou moins partagée en milieu villageois. Le fait que, pour les planteurs, cette information soit avérée pose la question de la connaissance des procédures ou techniques associées à la sélection variétale. En fait, bien qu'une longue tradition d'exploitation du palmier existe en Basse Côte d'Ivoire, très peu de planteurs (19%) arrivent à faire état de la façon dont sont conçues les semences améliorées qu'ils sont supposés utiliser au quotidien. Cette connaissance reste, de fait, de la compétence de « spécialistes » évoluant dans la sphère d'un domaine agro-technique auquel n'a pas accès le planteur. La communication avec le monde rural, le principal bénéficiaire, reste empreinte d'assez peu de volontarisme de la part des chercheurs et même des pouvoirs publics. Cet échange avec les usagers paysans est, le plus souvent, limité au niveau des seuls planteurs expérimentateurs quand la volonté d'entreprendre la démarche d'implication des bénéficiaires existe. Sinon, le modèle adopté pour assurer la vulgarisation de ces acquis de la recherche en milieu rural reste marqué par deux lacunes fondamentales.

Ces lacunes n'ont certainement pas empêché une relative appropriation des «façons culturelles nouvelles» proposées aux planteurs. Toutefois, elles semblent ne pas permettre à ces derniers de faire valoir et faire accepter le stock de connaissance que la mise en œuvre de ces outils dans leur milieu a permis de constituer. Ces lacunes, dont il est question, concernent, d'une part, la démarche exclusivement descendante utilisée pour la vulgarisation agricole. Cette façon de procéder, caractéristique du schéma d'encadrement villageois mobilisé par la Sodepalm, n'autorise pas en fait de feed-back. Le planteur n'y est considéré que comme un récepteur passif d'innovation technique. D'autre part, il y a une sélection unilatérale exécutée en amont par les chercheurs des seules pratiques agricoles jugées « bonnes » pour le planteur ainsi que des résultats expérimentaux bruts tel la semence améliorée qui est livré tel quel au milieu bénéficiaire, à la façon d'une boîte noire. Aucun effort réel de communication n'est entrepris sur la procédure de production de l'innovation, l'idée étant que le planteur n'en a pas besoin⁸⁵.

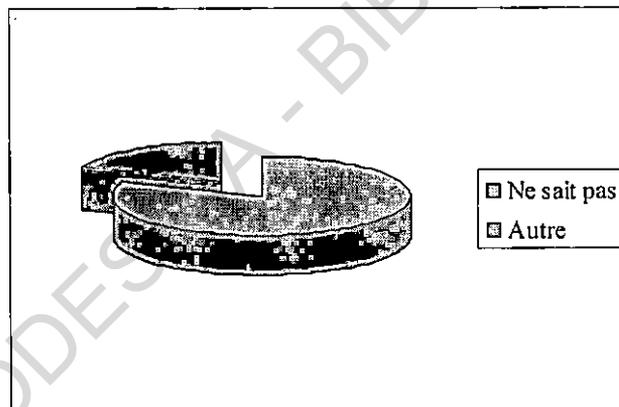


Figure 43 : Connaissance de la procédure de sélection variétale (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

⁸⁵ Revoir à ce propos le point de notre réflexion consacré au dispositif hiérarchique de la Sodepalm.

La conséquence de cette façon de procéder est que, comme nous l'avons constaté sur le terrain, il se crée presque toujours une adoption superficielle ou sélective de l'innovation. Chez le planteur, il subsiste des soupçons de défiance et de remise en cause de certains aspects des itinéraires techniques associés à l'adoption de la semence améliorée. Par exemple, s'expliquant sur le non-respect de la complantation du palmier avec des cultures vivrières, l'un des planteurs rencontrés estimait que :

« Ça même c'était un faux programme qu'on nous montrait puisque avant, on nous dit de ne pas mettre de culture vivrière dans les champs. Alors que nous on a constaté que quand tu fais palmier et que tu mets ananas dedans, dans deux ans tu peux récolter. »

Pour ce planteur en effet, et pour beaucoup d'autres qui partageaient cet avis, l'interdiction d'associer du vivrier au palmier « n'était pas la vérité ». Ou, à tout le moins, si elle était une vérité, ce n'était que « la vérité des agronomes ». Cette vérité « technicienne », sur leur terrain à eux planteurs, était une « vérité qui ne tenait pas » la route. Car, concernant cette question particulière de l'association de cultures,

« Avant, il nous fallait trois à quatre ans [avant que le palmier ne produise lorsque que nous devons suivre au pied de la lettre les instructions de l'encadreur] alors que maintenant avec chose [notre façon à nous de procéder], tu mets [ton palmier] dans ananas, en deux ans tu récoltes. »

Aussi, tant qu'une structure d'encadrement exerçait un contrôle plus ou plus coercitif comme ce fut le cas avec la Sodepalm⁸⁶, le suivi des énoncés techniques est plus ou moins effectif. Toutefois, dès le moment où la coercition disparaît, l'adoption de l'innovation n'étant plus assortie de contrepartie d'aucune sorte, les contournements se font de plus en plus

⁸⁶ Le respect de ces prescriptions techniques était la condition pour espérer bénéficier de crédit agricole et d'un ensemble de facilités avec l'opérateur conduisant le « Plan palmier. »

prégnants. Ces contournements sont systématisés sous la forme de savoirs ordinaires locaux revendiqués par les paysans. Leur diffusion est, de fait, assurée par des canaux informels et des réseaux sociaux fondés sur la proximité. Ceux-ci sont d'autant plus efficaces que, les mêmes pratiques se retrouvent sur l'ensemble de l'aire de production du palmier à huile, sans que les planteurs ne puissent toujours en dater l'adoption et en identifier clairement les passeurs.

Le déficit de communication constaté sur la procédure technique de sélection et d'amélioration variétale effectuée sur le palmier à huile vaut aussi pour ce qui est des buts associés à cette opération. Très peu de planteurs ont réussi à nous dire pourquoi des structures et des chercheurs s'investissent dans cette activité scientifique d'amélioration des semences. Plus de 52% des planteurs ignorent le but de cette sélection variétale.

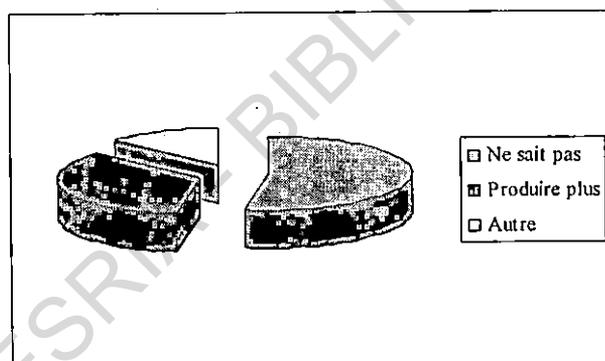


Figure 44 : Connaissance du but de la sélection variétale (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

De plus, ils ne sont guère bien nombreux les planteurs qui peuvent dire que l'activité de sélection variétale est du ressort d'une structure ou d'un personnel limité, les compétences techniques requises n'autorisant pas grand monde à s'y adonner. À peine 19% des planteurs ont fait état de ce que personne d'autre, en dehors du centre de recherche de La Mé ou de la station

Robert Michaux ne peut produire de semence améliorée. Cette méconnaissance entraîne bien souvent des déconvenues, des encadreurs ou même des planteurs villageois s'autorisant à proposer aux planteurs des semences de leur cru, résultats selon eux de leur propre travail de sélection.

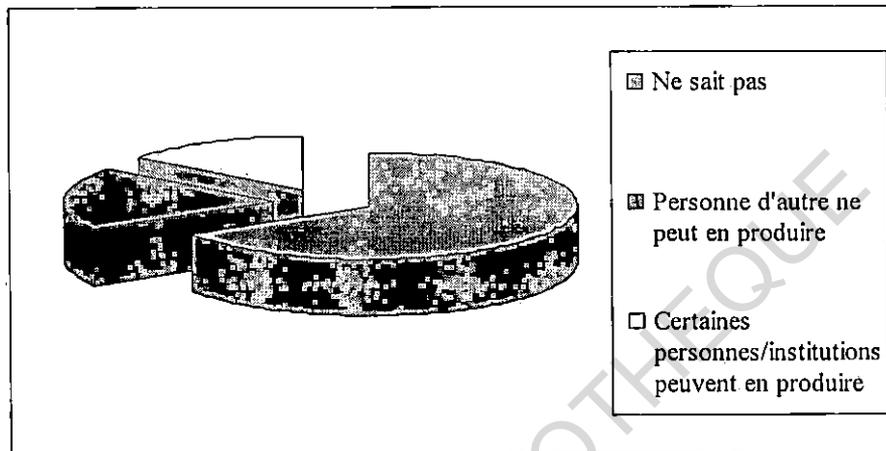


Figure 45 : Connaissance d'une autre personne/institution capable de produire des semences sélectionnées (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Même à la question de savoir à quelle date se situe l'origine de cette amélioration de la productivité du palmier en Côte d'Ivoire, nombre de planteurs ne peuvent donner de réponse. À hauteur de 68%, ces derniers n'arrivent pas à situer ou à dater, même approximativement la période à laquelle ont commencé les travaux de recherche et les expérimentations en vue de l'amélioration variétale du palmier. Pour beaucoup, c'est une activité qui semble avoir toujours « été là ».

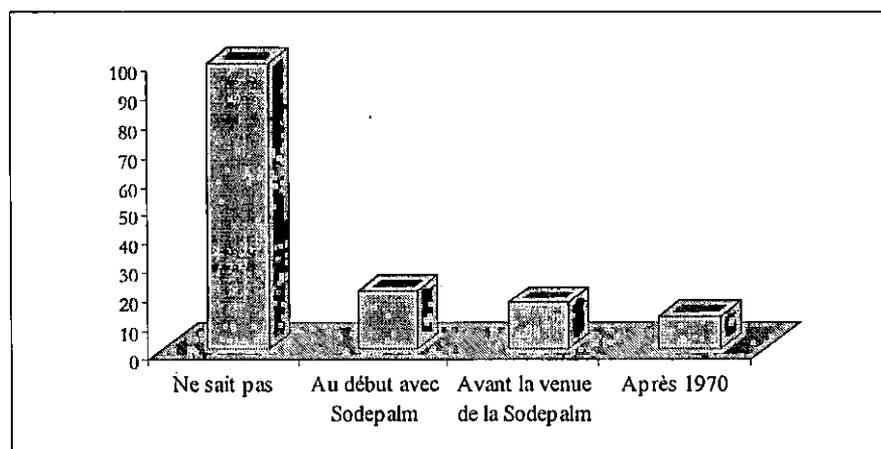


Figure 46 : Situation dans le temps du début de l'amélioration variétale (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Le test statistique de corrélation que nous avons effectué pour éprouver le lien possible qui existerait entre cette incapacité des planteurs à dater l'amorce de la sélection variétale avec leur niveau d'instruction ou la première culture avec laquelle ils ont démarré révèle, en effet, que la justification de cette « ignorance » est à rechercher ailleurs. Pour ce qui est du niveau de scolarité des planteurs, le test de khi 2, réalisé à partir des données contenues dans le tableau n° 17, montre que les planteurs plus ou moins « lettrés » n'ont guère mieux situé dans le temps la période à laquelle remonterait le début de la sélection variétale.

Tableau 17 : Situation dans le temps du début de la sélection en fonction du niveau de scolarité

	Illettré	Primaire	Collège	Lycée et plus	Total
Ne sait pas	38	29	17	15	99
Début de la Sodepalm	10	3	3	4	20
Avant la Sodepalm	3	7	3	3	16
Après 1970	2	0	4	5	11
Total	53	39	27	27	146

Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »

Le test statistique d'indépendance appliqué au croisement de la période estimée par le planteur comme étant celle à laquelle l'on a entamé les recherches sur l'amélioration de la productivité du palmier à huile et son niveau d'instruction met en évidence une valeur observée de khi 2 égale à 16,56. En tenant compte du nombre de degré de liberté qui est de 9, la valeur seuil observée dans le tableau de référence du khi 2 se trouve être 16,92 pour une marge d'erreur de l'ordre de 5%. Comparée à cette valeur de référence de 16,92, notre valeur calculée pour le khi 2 est inférieure. De la sorte, il se trouve donc que l'hypothèse nulle, stipulant qu'il y a indépendance entre les deux variables que nous avons croisées, est donc acceptée. Ce qui signifie, en termes clairs, qu'on ne peut pas affirmer qu'il y a une différence significative entre les réponses apportées par les analphabètes et les autres planteurs de niveau primaire, secondaire ou même supérieur. Tous ou presque ignorent, à des degrés certes différents, la date à laquelle ont débuté les travaux de l'IRHO sur les semences de la spéculation agricole dont ils disposent d'une ou plusieurs parcelles sur leur exploitation agricole.

Cette conclusion vaut aussi lorsque l'on croise la première culture au démarrage, comme caractéristique du planteur, avec les modalités composant

la réponse à la question sur la situation dans le temps de la sélection variétale. Nombre de planteurs, surtout les plus anciens, ont démarré leur activité par le café ou le cacao. Le palmier à huile est intervenu en diversification. Mais, pour ceux dont cette plante représente la première culture au démarrage et qui sont supposés s'y être adonnés en connaissance de cause, sur la base d'informations plus ou moins complètes sur la plante, il est établi, à partir du test statistique d'indépendance du khi 2, que leur réponse est tout aussi lacunaire que celle des autres.

Tableau 18 : Situation dans le temps du début de la sélection en fonction de la première culture au démarrage

	Palmier	Café/cacao	Hévéa	Total
Ne sait pas	43	42	14	99
Début de la Sodepalm	10	9	1	20
Avant la Sodepalm	6	9	1	16
Après 1970	5	4	2	11
Total	64	64	18	146

Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »

Au seuil de 5%, la valeur seuil identifiée pour un nombre de degré de liberté de 6 est 12,59. Cette valeur est largement supérieure à la valeur observée pour le test du khi 2 qui, elle, est de 3. Sur cette base, nous ne pouvons donc qu'accepter, avec un risque de nous tromper dans 5 cas sur 100, l'hypothèse nulle selon laquelle il y aurait indépendance entre les réponses apportées par les planteurs, selon leur première culture au démarrage. On ne peut donc valablement conclure que, le fait d'avoir démarré par du palmier permette au planteur de mieux apprécier la date à laquelle l'on a entamé les travaux sur le palmier à huile en Côte d'Ivoire. Cette conclusion, tout comme celles que

nous avons énoncées plus haut, donne la preuve que l'information sur le palmier à huile semble être fort incomplète dans le secteur villageois de la filière. Ils sont peu nombreux les planteurs qui maîtrisent tous les paramètres liés à la mise en culture et à l'exploitation de cette plante.

L'on peut donc valablement conclure à l'existence d'une asymétrie de l'information entre ces acteurs clé de la filière palmier à huile. Cette asymétrie porte aussi bien sur les procédures et techniques de sélection, sur la pertinence du suivi des itinéraires techniques de production vulgarisés que sur les lieux de production et la qualité des semences mobilisées en plantation, etc. Sur d'autres questions comme la connaissance d'une différence de nature entre différents types de palmier, les planteurs semblent avoir cependant un niveau d'information et de connaissance satisfaisant. En effet, à la question de savoir s'ils ont connaissance de l'existence de types différents de palmier, les planteurs répondent à plus de 79% par l'affirmative.

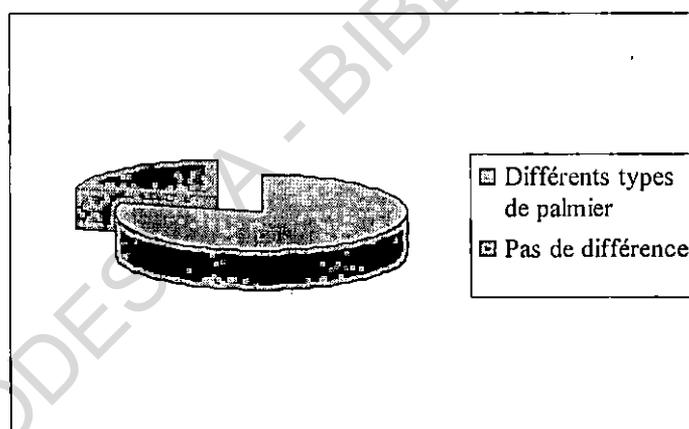


Figure 47 : Mise en évidence d'une différence de nature entre les palmiers (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Pour plus de 62% de planteurs, cette différence de nature se situe principalement au niveau de la production. Un palmier de qualité produirait bien plus abondamment que tout autre palmier (naturel ou tout-venant). Pour

certaines autres planteurs par contre, pour distinguer un « bon » palmier d'un autre, le critère le plus pertinent est la qualité de l'huile qu'on peut en tirer. Pour ces derniers, un palmier naturel, sub-spontané, est donc préféré à un palmier sélectionné, l'huile produite par le premier type étant de bien meilleure qualité.

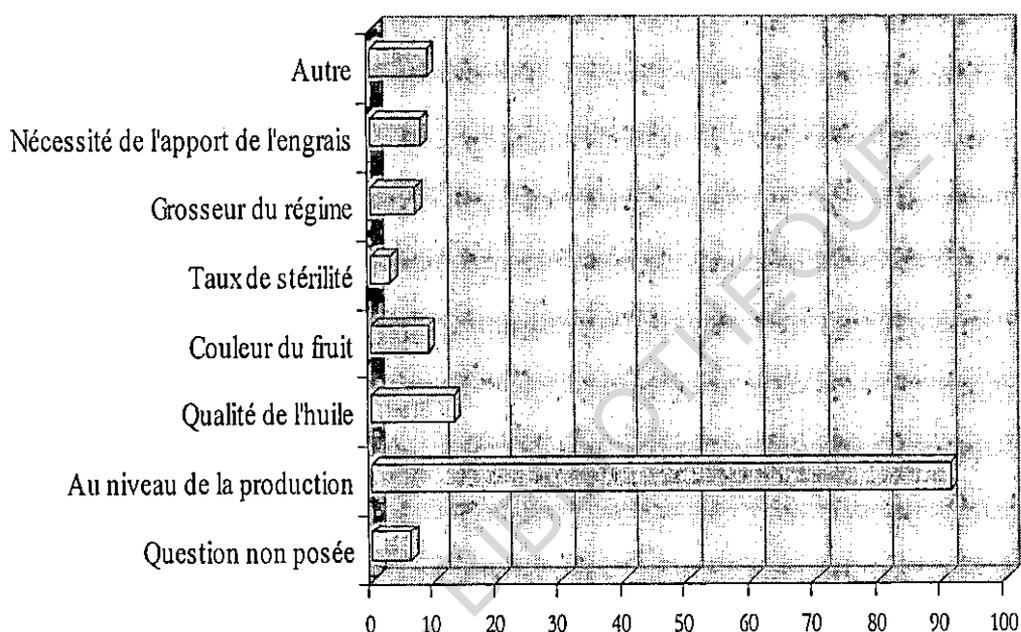


Figure 48 : Niveau de différence entre les palmiers (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Pour ces planteurs, le palmier à huile naturel n'est exploité que pour son huile. Cette huile va prioritairement à la consommation domestique, une autre part est destinée à la vente. Pour 17,12% de planteurs, cette huile est tout à la fois autoconsommée et vendue. Les régimes de palme que 8,22% de planteurs disent commercialiser sont mieux appréciés (en termes de valeur marchande et de valorisation alimentaire), lorsqu'ils sont vendus sur le marché pour la consommation des ménages. Ils sont donc peu livrés à l'agro-industriel.

Tableau 19 : Usages fait du palmier à huile naturel

Modalité	Effectif	Pourcentage
Question non posée	44	30,14
Collecte de régimes pour la vente	12	8,22
Production d'huile pour la vente	15	10,23
Production d'huile pour la consommation domestique	50	34,25
Production d'huile pour la consommation et la vente	25	17,12
Total	146	100

Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »

Le palmier à huile naturel reste une espèce qui, selon une idée largement admise et répandue en milieu rural, est très peu productive, comparaison faite avec le palmier à huile sélectionné.

Tableau 20 : Comparaison de la production du palmier à huile naturel/palmier à huile sélectionné

Modalité	Effectif	Pourcentage
Ne sait pas	6	4,11
Rendement inférieur	135	92,47
Huile de qualité	2	1,37
Autre	3	2,05
Total	146	100

Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »

Pour plus de 80% des planteurs, ce type de palmier ne se plante pas. Il s'exploite sous sa forme sub-spontanée.

Tableau 21 : Mise en culture d'un verger de palmier naturel

Modalité	Effectif	Pourcentage
En a planté	28	19,18
N'en a pas planté	118	80,82
Total	146	100

Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »

Quand on demande aux planteurs de dire les raisons pour lesquelles ils ne mettent pas en culture du palmier à huile naturel sur une parcelle, ils estiment dans des proportions sensiblement égales (22%) que c'est une plante qui a une production lente ou qui pousse seule, à l'état naturel. 12,33% des planteurs déclarent ne pas être intéressés par un tel verger.

Tableau 22 : Raisons de la non mise en culture du palmier à huile naturel

Modalité	Effectif	Pourcentage
Question non posée/ne sait pas	2	1,27
Production lente	33	22,60
Plant non disponible	4	2,74
Manque d'argent	1	0,68
Pousse seul	42	22,77
Pas intéressé	18	12,33
Autre	46	31,51
Total	146	100

Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »

Ces réponses nous permettent donc de dire qu'en parfaite connaissance de cause sur la productivité d'une semence particulière de palmier, les planteurs ne mettraient pas en culture un verger dont ils ne peuvent tirer qu'un produit aléatoire. Ce constat, tout à fait logique, interroge tout de même lorsque l'on

se penche sur la question de l'usage du « tout-venant ». Dans leur écrasante majorité, les planteurs villageois distinguent bien un palmier à huile sélectionné de tout autre type de cette plante. Pour plus de 95% des exploitants agricoles, il y a une différence de nature entre des plants de palmier à huile sélectionné et ceux des palmiers dits « naturels » ou ceux qui seraient mis en culture par autofourniture en graines ou en repousses sous d'autres palmeraies.

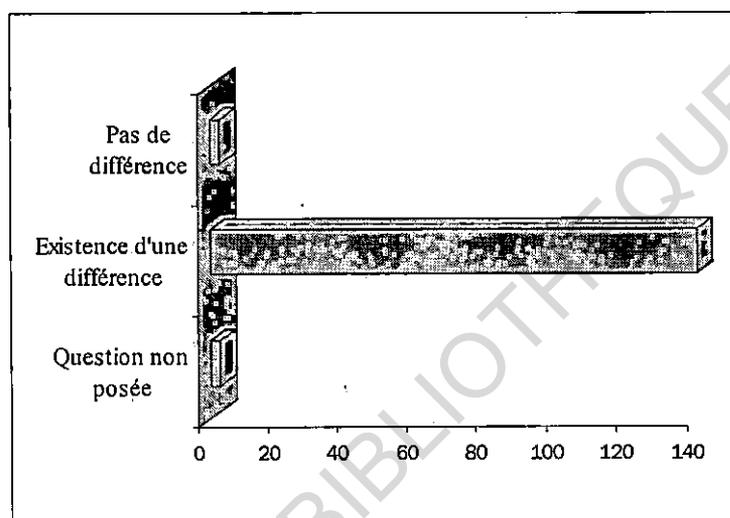


Figure 49 : Existence d'une différence entre palmiers sélectionnés, africains et ceux ramassés sous les palmeraies (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Cette différence de nature, comme mentionné dans la figure 48, se situe bien au niveau de la production. Les palmiers sélectionnés produisant mieux et plus vite que les autres, seule la valorisation de ce type de semence serait judicieuse sur une parcelle. Cependant, dans la réalité, les planteurs villageois sont respectivement plus de 45% à déclarer avoir exclusivement des semences « tout-venant » dans leurs vergers, 29,4% à avoir tout à la fois du « tout-venant » et du sélectionné contre 24,6% à n'exploiter que des semences sélectionnées.

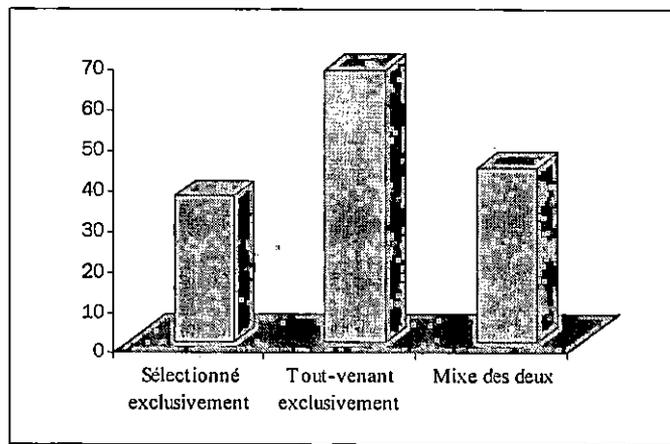


Figure 50 : Origine des semences mises en culture sur les dernières parcelles créées (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Cette importance de l'usage en plantation villageoise de ces semences de qualité douteuse est liée à l'efficacité des circuits non officiels de commercialisation de celles-ci. Ces réseaux de distribution sont marqués par leur proximité. Ce sont les vendeurs eux-mêmes qui viennent vers les planteurs. Ces derniers, à hauteur de 80,6% déclarent avoir connaissance de ces circuits de fourniture en semences. Cette proportion est certainement bien plus élevée. En fait, ce n'est pas toujours spontanément que les planteurs déclarent avoir été en rapport avec ces « marchands ambulants » de semences ou avec des encadreurs véreux. Bien souvent, ce sont des expériences malheureuses dont ils parlent difficilement, de peur de se faire juger.

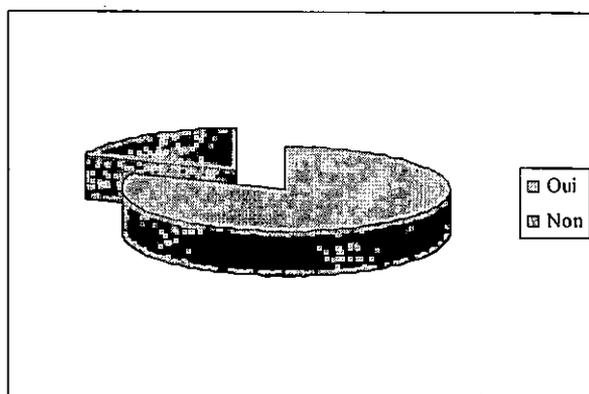


Figure 51 : Connaissance d'un circuit de vente par des tiers de semences (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Toutefois, pour l'essentiel, ce sont des modes d'acquisition de semences dont le planteur évalue le bénéfice après coup. Bien souvent, c'est à l'entrée en rapport de la parcelle que le planteur se rend compte de la supercherie, la production de son verger étant en deçà de ses espérances.

« Il [le vendeur] s'en va prendre les graines, laver bien bon propre ; quand tu vois il sortit comme ça⁸⁷. Il dit il vient de La Mé. Il est parti sortir ça là bas pour vendre nous. 1 ha des fois 15 000 francs. Mais on paye. On met dans pépinière. On arrose jusqu'à quand c'est arrivé comme ça [geste de la main pour monter la hauteur des plants], on va planter. Peut être qu'il y a 10 [pieds] seulement qui vont donner. »

Comme le montre la figure 52, l'appréciation de la qualité des semences acquises dans des circuits non officiels se fait en relation avec les constats de production. Soit de nombreux plants sont improductifs (28,28%) soit la production à l'échelle de la parcelle est jugée insuffisante (15,13%). La faiblesse du prix pratiqué (11,18%) et le fait qu'il y ait des doutes que la

⁸⁷ Comprendre cette expression par « quand tu les vois, elles ont un tel éclat que tu ne pourrais pas te douter de ce que ce ne sont pas de bonnes semences ».

qualité d'agents provenant de La Mé (9,86) ne sont évoqués respectivement que comme troisième et quatrième raisons pour attester de leur mauvaise qualité.

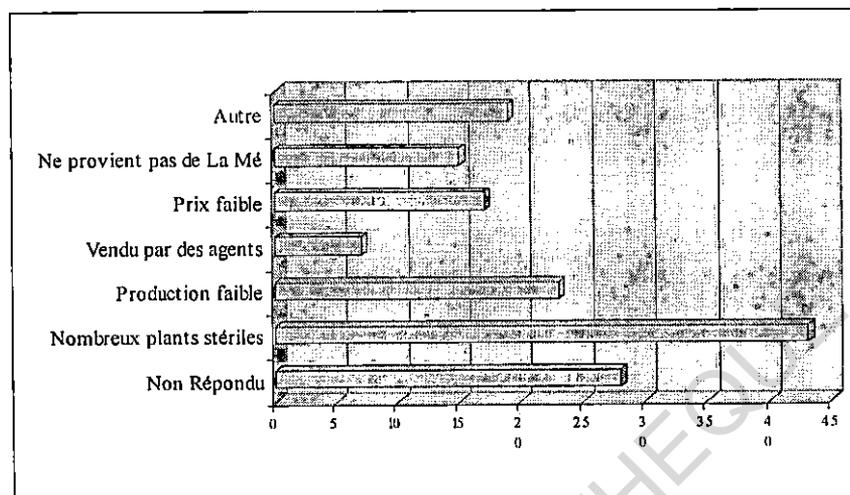


Figure 52 : Appréciation de la qualité des semences vendues en dehors des circuits officiels (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

L'impression d'être, plutôt, en face de semences de mauvaise qualité ou qui, à tout le moins, n'ont aucun rapport en termes de productivité avec les semences sélectionnées est largement partagée par les planteurs. Pour 68,86% de planteurs, ces semences n'ont rien à voir avec des semences sélectionnées, même si les vendeurs et les encadreurs qui en sont les distributeurs avancent le contraire.

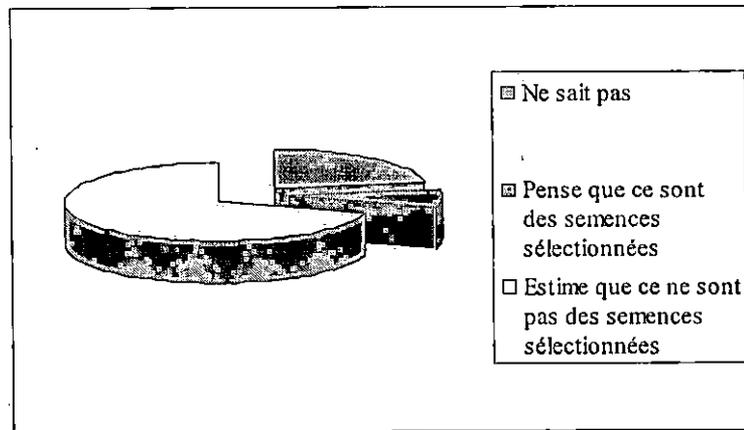


Figure 53 : Impression sur les semences vendues par des tiers (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Pour quelques 18% des planteurs, ces semences ne sont pas de qualité parce qu'elles n'auraient été que collectées sous des palmeraies sélectionnées déjà en rapport, lavées puis mises en sachets par les vendeurs pour être commercialisées. Quelques planteurs qui croient encore en la qualité de ces semences estiment, par contre, que ce sont des semences qui ont été soustraites frauduleusement par des agents de La Mé du stock disponible à la station de recherche. Toutefois, pour la grande majorité, l'origine et le mode de production de ces graines restent inconnus.

Tableau 23 : Représentation du mode de production des semences vendues en dehors des circuits officiels

Modalité	Effectif	Pourcentage
Ne sait pas	101	69,18
Soustrait par les agents de l'IRHO	9	6,16
Recueillies sous les palmeraies sélectionnées	27	18,49
Produit par des agents	2	1,37
Identiques aux autres	7	4,79
Total	146	100

Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »

Pour ces différentes raisons, certains planteurs estiment avoir eu des doutes sur la fiabilité de ces semences et, partant, expliquent leur réticence quant à en faire usage. Pour 26,03% de ces producteurs dubitatifs, leur certitude était faite sur la mauvaise qualité de ces semences, d'où le fait qu'ils n'en aient pas acheté. Ce, en dépit de leur besoin en semence et de leur limitation en argent pour s'offrir des graines germées directement à la station de La Mé. Pour 2,74% il subsistait dans leur esprit un doute, la démarche des vendeurs étant de loin trop opposée à celle du CNRA. Pour certains autres (2,74%), ils n'ont pas pu en acquérir car ne pouvant avancer la somme, certes modeste, qui leur était demandée pour avoir un hectare de graines.

Tableau 24 : Raisons avancées par les planteurs déclarant n'avoir pas fait usage de semences vendues en dehors des circuits officiels

Modalités	Effectif	Pourcentage
Question non posée	79	54,11
Mauvaises semences	38	26,03
Pas sûr de la qualité	4	2,74
N'avait pas d'argent	4	2,74
Autre	21	14,38
Total	146	100

Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »

Circuits de vente de semences dont le caractère officieux et frauduleux semble être établi chez les planteurs, les réseaux de commercialisation par des tiers de graines germées et de plants sont d'apparition ancienne. Beaucoup plus loin dans le temps, certains planteurs pensent déjà avoir eu connaissance de leur action au début de l'opération « plantation villageoise de palmier. » À cette époque déjà, et du fait du fort engouement suscité par le modèle de production mis en place par la Sodepalm, un marché potentiel existait pour les acteurs de cette « filière » parallèle. Seulement, le pic en termes d'acquisition d'une meilleure visibilité de leurs réseaux et de systématisation de leur offre de produit, semble avoir été atteint vers le début de la décennie 1990. En effet, une importante majorité de planteurs estime avoir eu son premier contact avec ces vendeurs de semences soit en 1990 soit vers 1995 et 1996. Il semble que ce soit les planteurs de la région des Lagunes qui, les premiers, aient expérimenté l'achat de semences avec des particuliers. Les raisons, liés à une explosion de la demande paysanne et une contrainte bureaucratique forte ont été exposées supra. Dans les autres zones de production comme Aboisso et Tabou ou Soubré, ce phénomène semble avoir été plus tardif.

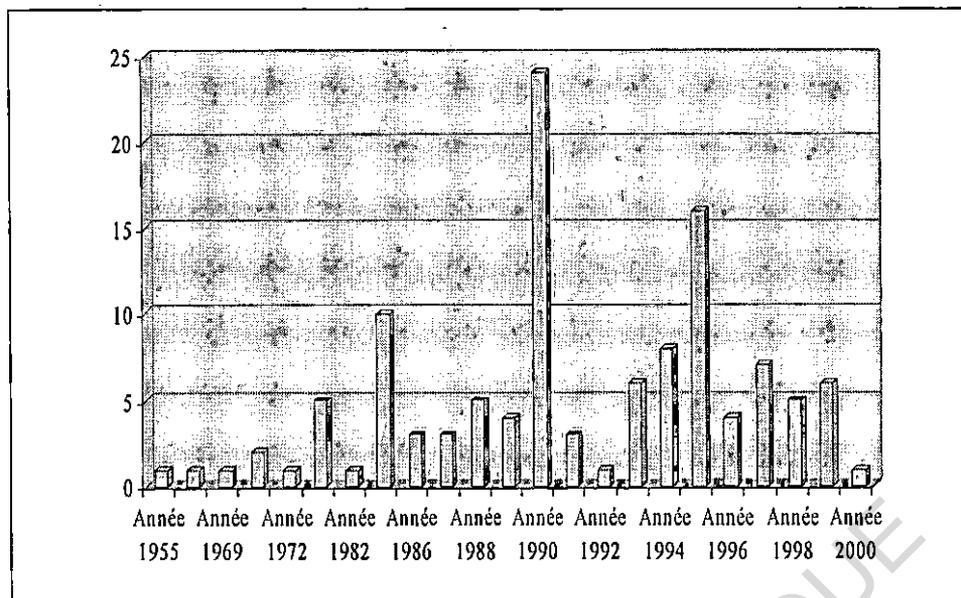


Figure 54 : Situation dans le temps de l'information sur l'existence de circuits non officiels de commercialisation de semences de palmier à huile (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Toutefois, il semble que ce contact ait été facilité par des canaux d'information de proximité. Généralement, c'est un collègue planteur qui, ayant acquis à moindre coût des semences dont la croissance, dans les premières années, ne diffère en rien de celle des plants de qualité, leur aurait conseillé ce circuit d'approvisionnement. L'information passait d'autant plus facilement que, les planteurs dont les commandes de plants passées auprès de chefs de zones et des assistants PV coordonnant l'activité de distribution des semences dans le secteur villageois n'avaient pas été satisfaits étaient nombreux.

Tableau 25 : Personne les ayant mis en contact avec ce type de semence

Modalité	Effectif	Pourcentage
Question non posée	27	18,49
Encadreur	11	7,53
Un planteur	31	21,23
Moi-même	61	41,78
Un vendeur ambulant	16	10,96
Total	146	100

Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »

Le recours à ce mode d'approvisionnement en semences est, pour les planteurs, lié dans des proportions égales au manque d'information et à l'indisponibilité des plants. En effet, pendant que les ensembles agro-industriels peinaient à contenter les candidats-planteurs, ces derniers, pour ne pas être en reste d'un mouvement de plantation et de replantation de vergers de palmier à huile et stimulés par l'importance des prix d'achat au planteurs, n'ont donc eu d'autre alternative que de s'en référer à des encadreurs ou à des vendeurs ambulants. Ces derniers leur proposaient des graines ou des plants pour lesquels ils ne disposaient d'aucun moyen de certification de la qualité. Toutefois, les prix auxquels ces semences leur étaient proposés restaient, bien souvent abordable, largement inférieurs à ceux pratiqués par les EAI.

Tableau 26 : Motivations des planteurs reconnaissant avoir fait usage des semences non sélectionnées

Modalités	Effectif	Pourcentage
Question non posée	84	57,53
Manque d'argent	9	6,16
Manque d'information	15	10,27
Pas le choix	10	6,85
Pas de semence disponible	15	10,27
Autre	13	8,90
Total	146	100

Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »

Certains planteurs, se doutant bien que ces graines provenaient de collecte de repousses ou de graines sous des palmeraies déjà en production, ont donc préféré s'auto-approvisionner de la même façon. Ainsi, certains se sont constitués des parcelles, de tailles plus ou moins importantes, simplement en ramassant des graines dans des plantations en rapport pour se constituer des pépinières. Pour ces derniers, il était d'une évidence même qu'une graine issue d'un palmier produisant des régimes de qualité ne pouvait que réaliser les mêmes performances. Ainsi, se promenant dans les parcelles plantées en semences sélectionnées, ils repéraient les plants les plus productifs pour en récupérer les graines tombées ou les repousses. Certains n'hésitaient pas à adjoindre à leur pépinière des repousses collectées sous des palmiers à huile dits naturels dans l'espoir d'obtenir à terme, dans leur verger, des plants produisant des noix de palme dont l'huile serait de la même qualité que celle obtenue des dits palmiers « africains ».

Tableau 27 : Type de verger sous lequel se fait l'autofourniture en semence

Modalité	Effectif	Pourcentage
Question non posée	89	60,96
Sous palmier sélectionné	43	29,45
Sous palmiers africains	6	4,11
Sous les deux types	8	5,48
Total	146	100

Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »

Comme mentionné plus haut, ce n'est donc qu'à l'épreuve des faits, une fois la parcelle entrée dans une phase supposée être celle de la « production », qu'ils se rendent compte de la « mauvaise affaire » qu'ils venaient de réaliser.

« [Pour te rendre compte que tu as fait une mauvaise affaire] C'est pas quelqu'un qui va te parler. Toi même tu vas partir voir au champ, toi même qui a planté ton palmier, il est bien joli à voir. L'autre produit, lui il donne fleur seulement. »

Beaucoup de planteurs, faisant contre mauvaise fortune bon cœur (l'expression prenant ici tout son sens), ont donc profité de l'essor d'un autre mode de valorisation des pieds de palmier à huile pour se reconstituer, par décapitalisation de la parcelle, le capital dont le défaut a conduit 6,16% d'entre eux (tableau n° 26) à l'achat de semence bon marché. Cet aspect de la question sera traité au chapitre suivant. D'ores et déjà, à partir de la revue des différentes constatations faites plus haut quant au niveau d'information des planteurs, nous pouvons dire avoir en notre possession une première clé pour comprendre les changements d'itinéraires techniques à l'œuvre dans la mise en culture et l'exploitation des vergers villageois de palmier à huile. Les différents éléments présentés jusqu'ici plantent en quelque sorte le décor dans lequel s'observe, entre autres changements, la très grande diversité constatée dans la qualité et l'origine des semences mobilisées pour la mise en culture

des parcelles créées depuis l'amorce de la libéralisation de l'accès des planteurs aux semences. Cette période peut même être étendue, comme mis en évidence plus haut, jusqu'au moment où a été initié le second plan palmier avec son lot de « laissés-pour-compte » dans la distribution des plants.

5.3. Usage aléatoire de l'engrais

L'utilisation de l'engrais, et de toutes les autres consommations intermédiaires, jadis supervisée par la Sodepalm, est devenue marginale dans les plantations villageoises. En fait, pour la culture du palmier à huile, il est recommandé dès la réalisation du piquetage, de la trouaison et l'installation des plants, d'exécuter deux opérations nécessaires à l'optimisation de la production. Il s'agit, d'une part, de procéder au semi d'une plante de couverture. Celle-ci est supposée freiner le développement des herbes adventices susceptibles d'entraver l'évolution des plants, facilitant du même coup l'entretien du verger. Elle sert aussi à maintenir un niveau acceptable d'humidité et de ressources nutritives pour la plante dans le sol⁸⁸. Sorte de légumineuse fournie au planteur sous la forme de graines, la mise en place de cette plante de couverture est réalisée par épandage à la volée. Avec l'installation préalable ou concomitante de vivrier dans la palmeraie, la réalisation de ce semi n'est plus possible.

Tableau 28 : Effectivité du semi de la plante de couverture

	Effectif	Pourcentage
Réalise le semis	28	37,8
Ne réalise pas le semis	46	62,2
Total	74	100

Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »

⁸⁸ La plante de couverture sert aussi à améliorer la structure physique du sol et à limiter le lessivage des éléments nutritifs, potassium notamment, nécessaires au développement des jeunes plants de palmier.

Sur un total de 74 planteurs qui ont donné réponse à la question de savoir s'ils avaient réalisé le semis de la plante de couverture sur l'une ou l'autre de leurs parcelles, seuls 37,8% ont répondu par l'affirmative. Tous les autres estiment ne pas avoir besoin de suivre cet itinéraire technique de production. Comme l'indique le tableau 28, la priorité va aux parcelles plantées en semence de qualité pour la mise en place de la plante de couverture. Ils sont autour de 67% les planteurs qui estiment privilégier leurs « bonnes palmeraies », plantées avec des plants sélectionnés pour installer le *pueraria*. Même l'usage de grillage⁸⁹, jadis recommandé et fourni aux planteurs pour protéger les jeunes plants contre les attaques de rongeurs, n'est plus aussi réalisé. Dans certaines régions où ces animaux menacent les plants, les planteurs utilisent plutôt des substituts artisanaux. Ainsi, dans la région des Lagunes, nous avons rencontré dans des vergers nouvellement installés un recours à des morceaux de bambou reliés entre eux par du fil de fer. Cet ensemble est disposé en cercle autour du jeune palmier.

Tableau 29 : Installation du *pueraria* par type de semence utilisé

	Effectif	Pourcentage
En tout venant	13	18,3
En sélectionné	48	67,6
Les deux	10	14,1
Total	71	100

Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »

L'autre opération qui, en élaeculture, reste déterminante pour l'obtention d'un bon rendement à l'hectare est la réalisation d'un entretien chimique des plants. Cet entretien consiste en l'apport aux plants de nutriments minéraux,

⁸⁹ Il s'agit plus précisément d'un cylindre de grillage qui, après deux ans est ôtée pour ne pas gêner le développement de la plante.

de fumure et de divers produits phytosanitaires pour leur protection. En 1975, une estimation réalisée par la Sodepalm pour chiffrer le coût en fournitures nécessaires à la création et à l'entretien d'une parcelle jusqu'à son entrée en rapport véritable situait l'apport en capital nécessaire à quelques 103 583 FCFA⁹⁰. Ces coûts, lorsque l'on y déduit ceux des plants estimés à 40 278 FCFA, s'élèvent à 63 305 FCFA pour les seuls *pueraria*, grillage et engrais (Sodepalm 1975). À cette époque, pour aider le planteur à supporter ces coûts, dont l'intégralité était prise en charge par la Sodepalm le temps que le planteur puisse rembourser, sur la base de sa production, il lui était allouée une avance en espèce de 20 000 Francs CFA, distribuée sur 4 ans. En année zéro, année de la création de la parcelle, le planteur recevait la somme de 11 000 FCFA ; de l'année un à l'année trois, il recevait 3000 FCFA. Ces différents montants étaient versés au producteur par hectare de plantation.

Ces montants, qui étaient valables pour une époque aujourd'hui éloignée de 30 ans, ont beaucoup augmenté depuis. À ce jour, le sac d'engrais est vendu dans le commerce en moyenne à 8 000 FCFA. Et, pour un hectare de plantation à épandre, il est conseillé un usage de trois sacs. En l'absence de crédit, beaucoup de planteurs estiment ainsi ne pas pouvoir couvrir ces frais. Toutefois, sur la question de l'usage de l'engrais dans leurs vergers, les propos des planteurs laissent entrevoir quelques contradictions. Dans l'ensemble, les planteurs parlent de l'épandage de l'engrais comme d'une opération à laquelle ils s'adonnent de moins en moins.

« Bon, il n'y a pas de possibilité d'y mettre de l'engrais et tout ça. Il y a plein de plantations qui sont restées en brousse. On n'y met pas d'engrais »

⁹⁰ Lorsque tous les coûts directs et indirects (cadastrage, transports, encadrement, etc.) sont intégrés, le montant total pour la création d'une parcelle d'un hectare s'élevait à 179 851 CFA. Le planteur n'en remboursait à cette époque que 78 000 FCFA sur sept ans.

Cependant, lorsque l'on examine de beaucoup plus près l'état parcellaire au niveau de leurs exploitations, la réalité est légèrement différente. Sur l'ensemble de nos deux enquêtes dans lesquelles nous avons collecté des données quantitatives, il ressort que les planteurs, dans une proportion assez importante, disent avoir eu recours au moins une fois à l'engrais dans leurs vergers. Cet usage de l'engrais est intervenu depuis qu'il s'est agit, pour les planteurs, d'en supporter eux-mêmes les coûts. Il est établi par nos données qu'au moins 78% des planteurs qui ont répondu à cette question disent avoir utilisé de l'engrais sur au moins l'une des trois ou quatre premières années non productives de l'une de leurs parcelles depuis le désengagement de l'État.

Tableau 30 : Effectivité de l'épandage de l'engrais

	Effectif	Pourcentage
A mis de l'engrais	58	78,4
N'en a pas mis	16	21,6
Total	74	100

Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »

Ces chiffres, comme nous le mentionnions plus haut, sont loin d'être en contradiction avec l'ambiance générale marquée par un suivi peu scrupuleux des itinéraires techniques de production dans le secteur villageois de la filière palmier à huile. En effet, il n'est pas rare que, le planteur constatant une baisse importante de sa production, s'achète quelques sacs d'engrais pour les épandre. C'est un comportement assez ponctuel qui est très loin de s'inscrire dans un suivi strict d'itinéraires techniques particuliers. Sur un échantillon de 39 planteurs qui ont réalisé cette opération, la dépense moyenne en engrais se situe à 60 856 francs. Le minimum investi étant de 8 000 francs pour un maximum de 208 000 francs. Sur 144 planteurs, le nombre de sac moyen est de 2,36. Le nombre moyen de sacs d'engrais par planteur s'est accru sur trois ans, tout comme le prix moyen par sac. Les planteurs ont, en effet, dépensé

7295 francs CFA par sac en 2000, contre 7 348 francs CFA en 1999 et 6 897 francs CFA en 1998. Les EAI, en dépit de la libéralisation de l'accès des planteurs aux semences et aux intrants restent les premiers fournisseurs des planteurs en engrais. Les vendeurs privés ne sont sollicités qu'en seconde position. Toutefois, sur trois ans (1998, 1999 et 2000), les EAI et les privés ont vu leur sollicitation par les planteurs croître dans des proportions quasi identiques.

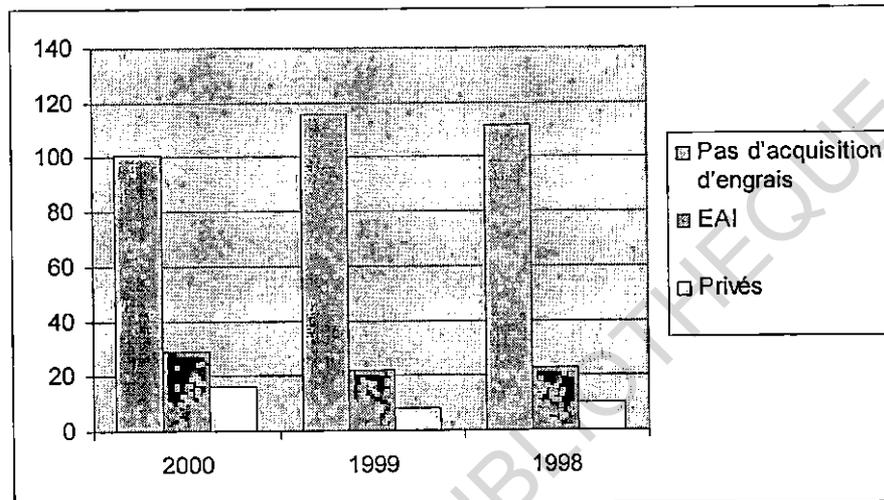


Figure 55 : Évolution des différents modes d'approvisionnement en engrais entre 1998 et 2000 (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

En dépit de ces évolutions, ils sont toutefois à peine 9% les planteurs qui déclarent épandre l'engrais conformément aux prescriptions organisant cette opération.

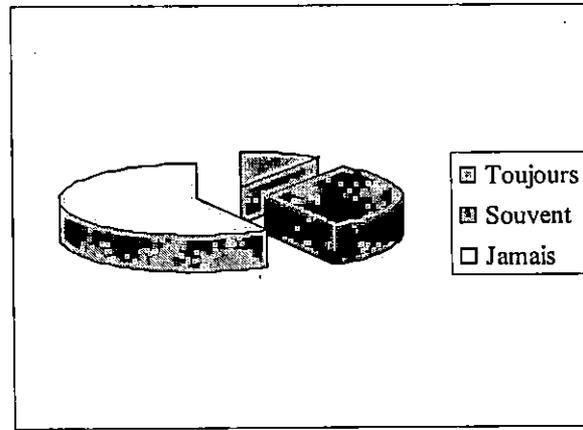


Figure 56 : Fréquence d'usage d'engrais (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

En principe, l'épandage de l'engrais intègre les opérations dites d'entretien de la parcelle. Celles-ci sont censées accompagner la palmeraie tout le temps que dure sa vie productive. Elles sont, cependant, beaucoup plus déterminantes pendant les 5 premières années qui suivent la création de la parcelle. C'est donc certainement cette situation qui explique l'évolution constatée dans les approvisionnements paysans en intrants entre 1998 et 2000 ; cette période correspond, en effet, à un pic dans la création et à l'extension du verger villageois⁹¹.

⁹¹ Cf. figure 35

Tableau 31 : Dose d'engrais à épandre par année sur un hectare de parcelle

Année	Nature de l'engrais	Dose/pied (en gramme)	Dose/ha (en kilogramme)
0	(NH ₄) ₂ S ₀₄ ⁹²	250	35
1	(NH ₄) ₂ S ₀₄ + KCl ⁹³	500 300	70 42
2	KCl	500	70
3 et 4	KCl	750	105
5 ans	KCl	1000	140

Source : (Aguie & Mensah Tete 1973)

De plus, nous avons constaté que pour les planteurs disant utiliser de l'engrais, l'ensemble des parcelles composant le verger ne bénéficie pas du même traitement. D'une part, l'âge de la parcelle est un premier critère de discrimination dans l'épandage. Les parcelles les plus jeunes sont bien mieux traitées que les plus vieilles. Ainsi, seuls 18% des planteurs estiment épandre régulièrement de l'engrais sur la parcelle en production.

Tableau 32 : Apport d'intrants sur les parcelles actuellement en production

	Effectif	Pourcentage
Oui, mais pas chaque année	44	62
Oui, chaque année	13	18,3
Non	14	19,7
Total	71	100

Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »

⁹² Sulfate d'ammonium

⁹³ Chlorure de potassium

D'autre part, et c'est le second critère et de loin le plus déterminant, la nature de la semence utilisée influence considérablement le choix du planteur d'épandre ou non de l'engrais. En effet, selon que la parcelle est plantée avec des semences de qualité ou pas, il y aurait une tendance des planteurs à choisir d'y mettre de l'engrais ou pas. Concernant ce comportement, nous avons constaté que plus de 67% des planteurs utilisant de l'engrais estiment l'épandre prioritairement, sinon exclusivement sur leurs parcelles plantées en semence sélectionnée. Pour les 14% qui privilégient d'une certaine façon leur parcelle de tout-venant, il s'agit beaucoup plus de compenser une productivité très faible constatée sur la parcelle en question plutôt que d'un souci de se conformer à un itinéraire technique de production ; ceux-ci étaient déjà contournés avec, au départ, l'usage d'une semence non sélectionnée.

Tableau 33 : Préférence pour un type de semence dans l'épandage de l'engrais

	Effectif	Pourcentage
En tout venant	10	14,1
En sélectionné	48	67,6
Les deux	13	18,3
Total	71	100

Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »

Toutes les deux pratiques de contournement ou de non conformation aux itinéraires techniques de production mises en évidence entraînent une baisse évidente des rendements et de la production. Dans les plantations villageoises, c'est un phénomène qui a pendant longtemps préoccupé l'agro-industrie. Rendant compte de cette situation, Jannot (1999) établit que sur l'ensemble des plantations villageoises en activité sur l'aire d'intervention de Palmafric, la superficie par planteur et le rendement apparent restent

faibles. Ceux-ci se situent respectivement à 3,8 ha et entre 4 à 5 t/ha. Nos enquêtes font état, elles, d'un rendement maximum à l'hectare de l'ordre de 1,41 t par hectare de parcelle villageoise. Le rendement moyen d'un hectare de parcelle de palmier à huile, monté sur les normes agronomiques conseillées, se situe plutôt selon le CNRA autour de 12 t/ha.

Tableau 34 : Productions par secteur (en tonnes de régimes)

Secteur	Planteurs	Ha	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98
Alépé 1	603	1921,13	9266	8148	7969	9876	13858	11556
Bingerville	365	1471,74	9215	9314	9767	10526	7450	8583
EAI Éloka	968	3392,87	18481	17462	17736	20402	21308	20139
Abobo	65	405,37	2608	2073	2026	2442	1433	1528
Alépé 2	187	646,75	2399	2346	2151	3294	2740	3477
Anyama	233	967,76	2664	2659	3170	3793	2525	3318
Attinguié	887	3355,26	11888	10733	10102	13369	9722	11512
PVM3 Attinguié	24	499,00			1709	6802	4312	7083
EAI Anguedédou	1396	5883,05	19559	17811	19158	29700	20732	26918
Dabou	445	1511,86	6124	7346	7247	9396	6402	7020
Mopoyem	460	1547,97	4969	7043	6361	8987	6865	5982
Nouvel Ousrou	627	2255,33	10650	10627	11035	13746	9383	10388
Sikensi	391	1509,21	5057	5728	4078	5141	3851	3995
EAI Dabou	1923	6824,37	26800	30764	28721	37270	26501	27385
Total	4287	16100,29	64840	66037	65615	87372	68541	74442
Ha/planteur ;t/ha		3,8	4,0	4,2	4,1	5,4	4,3	4,6

Source : Jannot (1999)

Jannot (1999) parle bien de niveau de production en apparence faible parce que, s'intéressant particulièrement aux rendements à l'hectare de quelques 2017 planteurs déclarés comme possédant moins de 5% dans le fichier, il s'est rendu compte qu'un nombre important de ceux-ci avait un rendement à l'hectare dépassant les 16 t/ha voire parfois les 100 t/ha. La raison de cette situation a certainement à voir avec les difficultés d'accès aux semences lors

du second « Plan palmier » qui a affecté particulièrement les planteurs de cette zone, et dont nous avons fait mention plus haut.

« Dans le cadre du deuxième Plan Palmier réalisé de 1983 à 1990, les demandes des planteurs ont de loin dépassé les capacités de production des plants, malgré les programmes très importants (plus de 6000 ha/an en moyenne sur la période – 14 000 ha en 1987). Malgré les instructions données aux encadreurs de privilégier les extensions de plantations par rapport aux nouvelles créations, ceux-ci ont fait de la démagogie, faisant patienter ceux qui avaient déjà reçu les plants pour en livrer aux candidats insatisfaits l'année précédente. Il en a résulté un saupoudrage de micro-parcelles. Beaucoup de planteurs ont alors entrepris d'étendre leurs petites parcelles par leurs propres moyens, et se retrouvent posséder davantage d'hectares qu'ils n'en ont au fichier, d'où des rendements artificiellement élevés ». (Jannot 1999)

Cette explication renforce bien l'idée de la relation existant entre la contrainte bureaucratique mise en exergue plus haut et l'essor du « tout-venant. » De plus, elle atteste de l'existence dans un même verger villageois de palmier à huile de parcelles de qualité différentes. Ce double phénomène est lui-même porteur d'une tendance forte à la différenciation aussi bien entre exploitants agricoles eux-mêmes qu'entre parcelles de palmier.

Conclusion

Spéculation agricole de diversification, le palmier à huile a facilement intégré à l'origine les systèmes de cultures villageois. Plusieurs facteurs rendent compte de cette adoption. D'abord, l'environnement dans lequel évoluait l'économie de plantation villageoise locale l'autorisait. Ensuite, la plante elle-même présentait de nombreux avantages agronomiques qui facilitaient sa mise en culture. Enfin, l'État, promoteur intéressé de son exploitation massive a mis en œuvre toute une batterie de mesures pour accompagner les planteurs

villageois. La conjonction de l'ensemble de ces éléments a permis au palmier à huile de se substituer même dans les exploitations agricoles à des plantes comme le café et le cacao, fleurons de l'agriculture de plantation ivoirienne. Aujourd'hui, avec le changement de contexte, la donne a beaucoup évolué. Presqu'aucun appui n'existe de la part des pouvoirs publics pour supporter avec le planteur les contrecoups de la chute des cours qui affectent le prix d'achat du kilogramme de régimes de palme. Les facteurs de production concourant à l'exploitation de la plante, jadis subventionnés sont désormais à la charge exclusive du planteur. L'information technique dont ce dernier a besoin pour la mise en œuvre efficace de la plante n'est pas toujours disponible, etc.

Dans un tel environnement, le palmier à huile, spéculation agricole jadis privilégiée, devient comme toutes les autres composantes du système de cultures paysan. L'adopter ne présente plus les mêmes avantages que dans un passé récent ; cela, même si nombre de ses avantages et caractéristiques intrinsèques demeurent. Elle produit et s'exploite toujours plus rapidement que les autres ; elle peut être plus facilement valorisée dans des circuits officiels de commercialisation ou de transformation, etc. Le système d'encadrement plus ou moins directif qui portait jusqu'alors sa mise en culture n'est plus autant assujettissant qu'avec Sodepalm ou Palmindustrie. Alors, même si le palmier à huile intéresse encore de plus en plus de planteurs, le taux d'occupation des sols par unité de production commence à baisser.

Le palmier à huile reste, tout de même, encore la plante avec laquelle nombre de planteurs commencent leur activité d'exploitant agricole. Cependant, la concurrence avec d'autres plantes comme le manioc, l'ananas ou l'hévéa sur l'exploitation agricole s'intensifie. La qualité du matériel végétal mobilisé pour son exploitation baisse, conduisant les planteurs à envisager d'autres formes de valorisation de leurs vergers. Beaucoup de recompositions ont cours dans l'allocation des ressources devant concourir à sa production. De

plus, prévus au départ dans le contrat Sodepalm/planteur pour être valorisée exclusivement par une agro-industrie de proximité, seule acquéreuse de la production villageoise, les régimes de palme issus des plantations villageoises suivent des circuits différenciés de commercialisation. D'autres réseaux et circuits sont mobilisés pour leur la vente et la transformation.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE 6 :

EMERGENCE ET CONSOLIDATION DE NOUVELLES FORMES SOCIALES D'EXPLOITATION DES VERGERS VILLAGEOIS DE PALMIER A HUILE

Introduction

La diversification des itinéraires techniques de production n'est pas la seule forme de changement mise en œuvre par les planteurs villageois pour s'adapter aux contraintes du désengagement de l'État. Dans la mobilisation de la force de travail dont l'économie de plantation villageoise ivoirienne est une grande demandeuse, des ajustements sont aussi réalisés. En effet, bien que n'étant pas en relation directe avec la privatisation, la raréfaction de la main-d'œuvre est une réalité dont le planteur villageois de palmier doit tenir compte pour réaliser son activité de production. Bien souvent âgé ou sans compétence technique pour réaliser certaines tâches comme l'élagage des palmes ou la récolte à la perche, le planteur doit s'attacher les services d'une main-d'œuvre à rétribuer. Cependant, en situation d'incertitude sur la collecte et la paie de sa production, il doit envisager d'autres formes de contractualisation et de fidélisation de la force de travail. Cette dernière est de moins en moins nombreuse à cause des difficultés nombreuses d'accès à la terre et du fait de la chute des cours des matières premières.

L'objet de ce chapitre est donc de comprendre la logique de structuration de ces nouveaux contrats passés entre le planteur villageois et la main-d'œuvre intervenant sur sa plantation. Pour ce faire, nous présentons l'état général de cette main-d'œuvre sur les parcelles. Il s'agit de comprendre le niveau d'utilisation de cette main-d'œuvre sur les parcelles, le type de main-d'œuvre mobilisé et les formes utilisées pour sa rétribution. Dans un second temps, nous analysons les nouvelles formes de contractualisation mises en œuvre. Il

s'agit, en fait, de comprendre, comment en situation de pénurie de main-d'œuvre et de baisse générale du niveau de revenu des planteurs ; ces derniers réussissent à s'attacher les services d'actifs agricoles non membres de leur famille. Nous voyons donc la nature des ressources mobilisées par les planteurs pour obtenir les prestations de travail, la nature des prestations réalisées, les logiques sociales et économiques portant les contrats de travail, etc.

6.1. Situation de la main-d'œuvre dans les plantations villageoises de palmier à huile

Sur l'ensemble de l'exploitation agricole, il est déployé par exploitant une moyenne de 0,71 manœuvre permanent. Ce qui signifie qu'il y a moins d'un manœuvre permanent par exploitation agricole. Cette situation atteste de la pénurie de plus en plus criarde de ces actifs agricoles dont l'agriculture de plantation locale a été pendant longtemps consommatrice. Ce chiffre n'évolue pas véritablement entre le moment du démarrage de l'activité du planteur et bien après, lorsqu'il est assez bien installé dans celle-ci. À leurs débuts comme planteurs, très peu de producteurs pouvaient, faute de capital ou même de main-d'œuvre disponible, mobiliser du « personnel agricole » salarié pour se faire aider. Plus de 55% de planteurs ne pouvaient compter sur cette aide, au démarrage de leur activité. Seuls 27,6% des planteurs y avaient accès, contre 12% environ qui se sont orientés vers la main-d'œuvre occasionnelle et 4,8% vers les petits contrats de travail rétribués à la journée⁹⁴.

⁹⁴ Les planteurs éprouvent de plus en plus de difficulté à s'attacher les services d'une main-d'œuvre permanente à cause des petites superficies et des faibles rendements de leurs plantations (Faussey-Domalaïn et Vimard 1991).

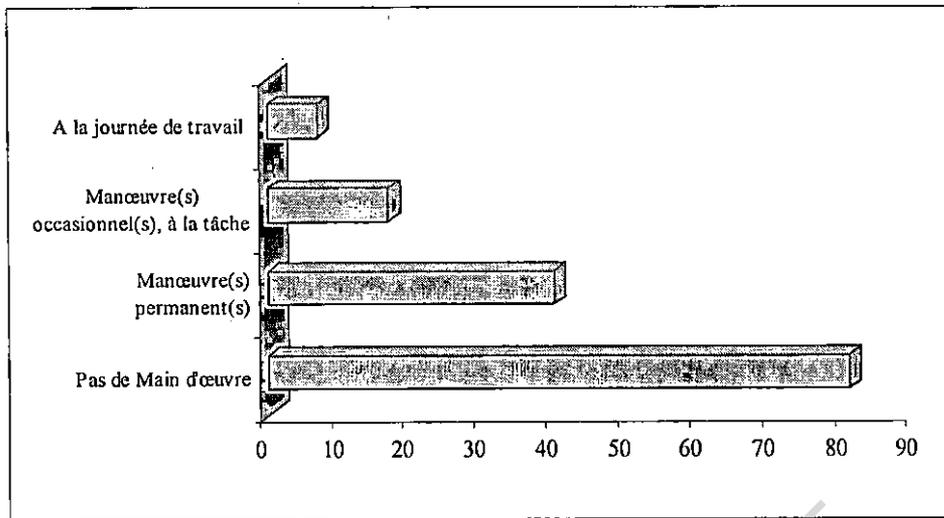


Figure 57 : Situation de la main-d'œuvre au départ (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Cette immense majorité de planteurs ne disposant pas d'une main-d'œuvre salariée pouvait tout aussi difficilement mobiliser des membres de leur cellule familiale restreinte ou élargie sur leur exploitation pour la suppléer. Les planteurs, à hauteur de 60,96%, disent ne pas avoir pu mobiliser d'aide familiale. Ces derniers étaient, en effet, soit sans épouse soit sans enfant en âge de travailler. Leurs frères ou autres cousins avaient leur propre exploitation ou étaient occupés à faire autre chose. Ils ne pouvaient donc pas, dans ces conditions, intervenir sur leur exploitation. Pour les 39% de planteurs disposant de cette aide familiale, il s'agissait, à la différence des premiers cités, d'épouses, d'enfants en âge de travailler ou de cousins ou frères.

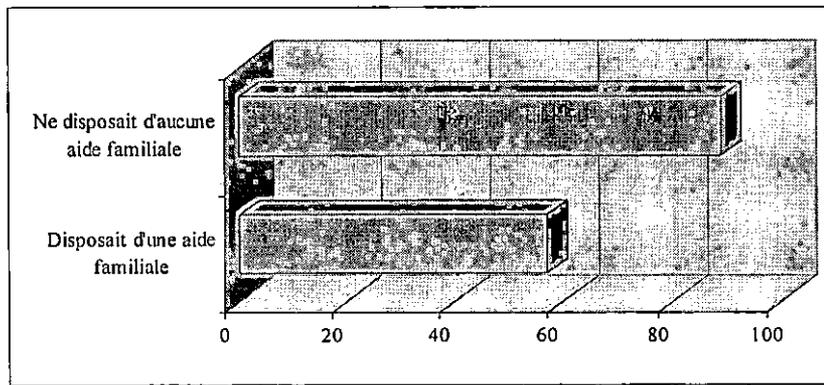


Figure 58 : Possibilité pour le planteur de mobiliser une aide familiale à ses débuts (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

C'est seulement par la suite que beaucoup de planteurs ont pu solliciter l'aide de ces derniers. Ceux-ci étaient, dans certains cas, revenus de leur périple en ville après un échec scolaire ou professionnel. L'intervention de cette main-d'œuvre familiale est, la plupart du temps, assortie de la possibilité de pouvoir s'installer à leur propre compte comme planteur par la suite. Ils travaillent donc en attendant qu'une portion du capital foncier de la famille, géré par le père, l'oncle ou le frère, leur soit concédée.

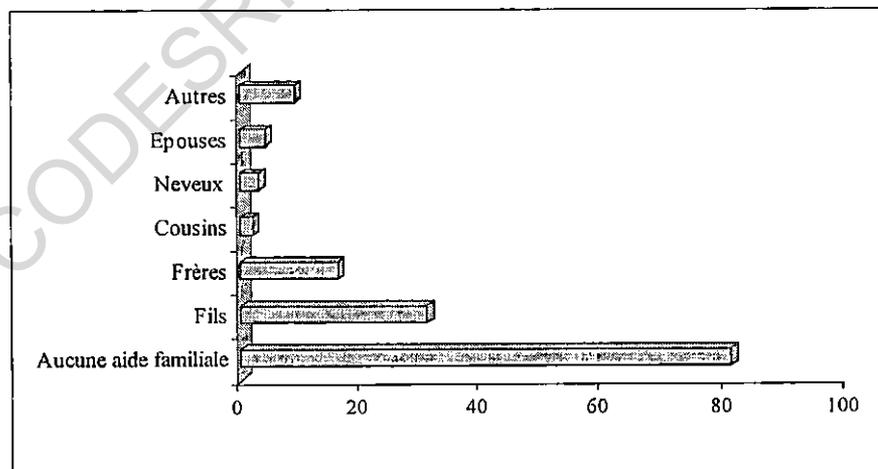


Figure 59 : Aide familiale mobilisée par la suite (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Pour beaucoup de planteurs, ce démarrage de l'activité agricole s'est fait avec le couple café/cacao. Pour notre échantillon toutefois, le café et le cacao, seuls ou en association, représentent la première culture pérenne avec laquelle 52% de personnes ont débuté. Le palmier a été mobilisé en premier lieu par 44% des planteurs.

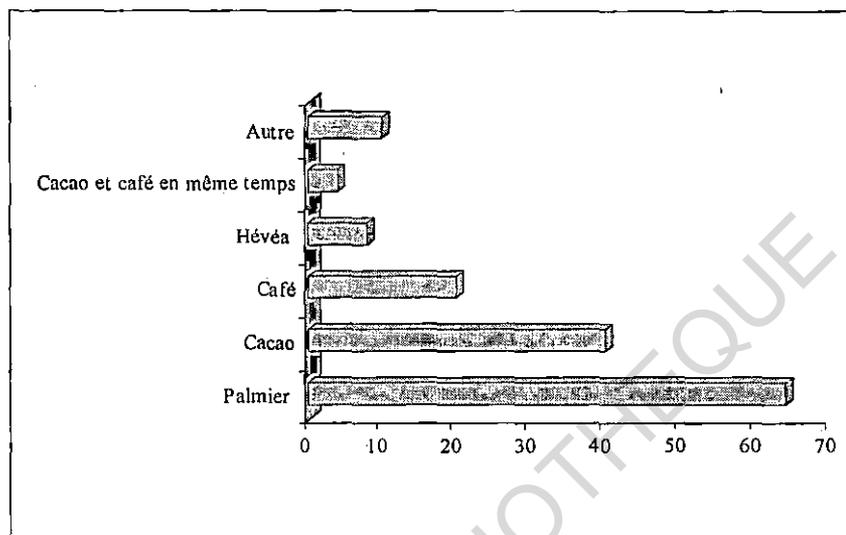


Figure 60 : Première culture pratiquée par le planteur à ses débuts (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Toutefois, pour l'ensemble des planteurs, qu'ils aient démarré par le palmier ou pas, les problèmes d'accès à la main-d'œuvre, tant extérieure que proche de la cellule familiale, se posent en des termes identiques à ceux mis en évidence plus haut. Sur le palmier en effet, on rencontre aujourd'hui en moyenne 0,46 manœuvre permanent par exploitant et 0,67 aide familial par exploitant. Par contre, les travailleurs occasionnels sont plus présents. On en trouve en moyenne 1,40 par exploitant et par unité de production. Sur le verger de palmier, ce chiffre est de 1,26 par planteur. Que ce soit sur l'ensemble de l'exploitation ou sur le seul verger de palmier à huile, on trouve de plus en plus de ces travailleurs mobilisés pour des tâches ponctuelles. Le

maximum de la force de travail mobilisée aussi bien sur l'unité de production que sur le verger est composé de cette catégorie.

On dénombre jusqu'à 20 travailleurs occasionnels dans les unités de production contre une moyenne maximale respective de 11 et 7 permanents en palmier et sur l'ensemble de l'unité de production. Il faut noter que le nombre le plus élevé d'actifs permanents rencontré intervient pour un exploitant qui les a mobilisés sur sa palmeraie. Cette main-d'œuvre permanente est essentiellement rétribuée au mois, généralement par le revenu généré par la vente des régimes, la vente se faisant tout aussi mensuellement. Pour les autres, la rétribution se fait aussi au mois, mais des contrats utilisés pour les cultures annuelles comme le café et le cacao sont adaptés. Les manœuvres sont dans ces conditions rétribués comme *abougnou* (ils reçoivent la moitié du revenu tiré de la vente mensuelle de la production de régimes) ou *aboussan* (ils reçoivent le tiers de ce revenu comme salaire).

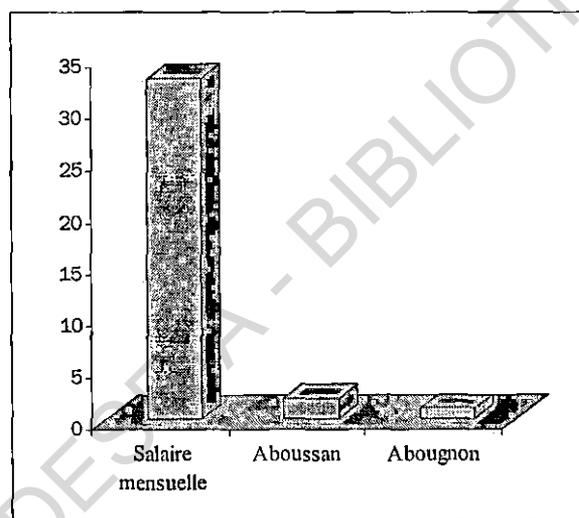


Figure 61 : Mode de rétribution de la main-d'œuvre permanente sur le palmier (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Ces ajustements et recompositions, dans le mode de rétribution de la main-d'œuvre intervenant sur les vergers de palmier à huile, sont dictés aux planteurs, d'une part, par la pénurie de main-d'œuvre immigrée et, d'autre

part, par l'impossibilité de disposer dans la cellule famille de cette force de travail. La préférence pour la transmission de père en fils de l'héritage, avec les nombreux problèmes que cela pose, a découragé les neveux intéressés par la possibilité d'intervenir comme actifs agricoles dans les exploitations agricoles de leurs oncles. Ces derniers se retrouvent à devoir assurer le partage ou la rétrocession d'un patrimoine agricole et forestier, fortement diminué par sa redistribution successive entre générations. En effet, les ayant-droits se sont faits de plus en plus nombreux. La moyenne par planteur se chiffre à un peu plus de 6 enfants. À côté de cette descendance nombreuse, il faut noter que la ressource foncière, elle-même, ne peut plus que difficilement être accrue aujourd'hui.

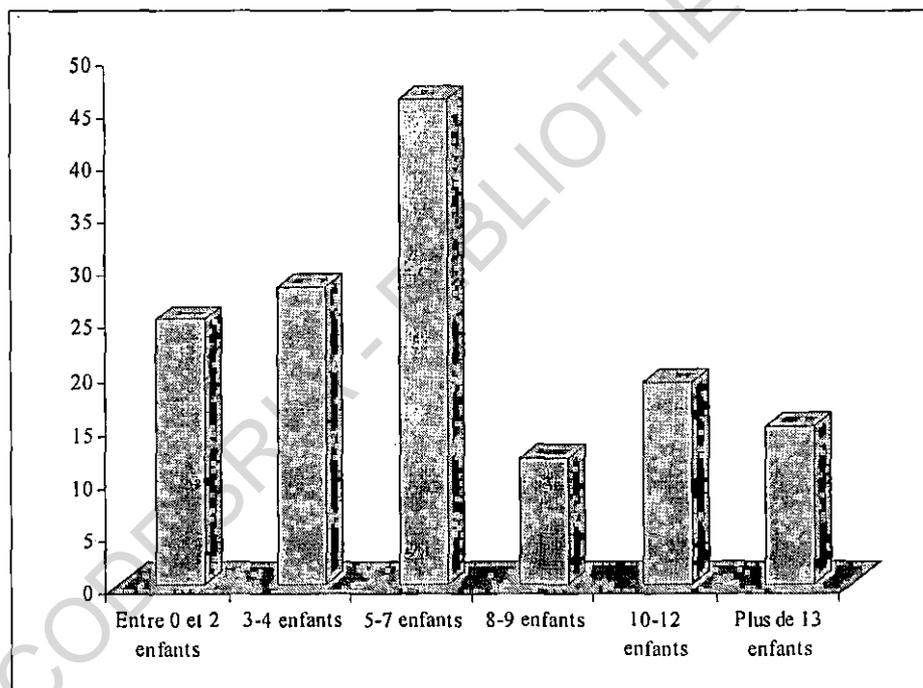


Figure 62 : Nombre d'enfants par planteurs (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Contrairement aux années d'avant les décennies 1970/1980 pendant lesquelles les possibilités d'extension du capital forestier par colonisation de terre sur les fronts pionniers pouvaient encore se faire, cette opportunité existe de moins en moins. Les fronts pionniers disparaissent progressivement pendant que les agglomérations urbaines s'étendent, etc. Dans ce contexte, les enfants des planteurs s'orientent vers l'acquisition d'autres formes de capital pour assurer leur insertion sociale. Pour ces derniers en effet, la possibilité d'une reprise de l'activité agricole du père ne garantit plus toujours l'émancipation sociale. Pour ceux d'entre eux qui s'inscrivent dans cette voie, du fait de l'échec de leur tentative d'insertion sociale par d'autres moyens, commencer par servir d'actif agricole n'est plus toujours intéressant comme alternative.

De fait, dans un passé récent, nombre de cadets sociaux aspirant à une émancipation par l'activité agricole, commençaient par servir d'actif familial auprès du père ou de l'oncle dont ils devaient hériter. Ceux qui, comme les jeunes migrants baoulé du centre du pays, n'avaient pas cette opportunité d'acquisition d'une portion de terre par héritage, monnayaient leur force de travail dans le cadre de migrations saisonnières vers la Basse Côte d'Ivoire. Connues sous l'appellation de « six-mois », ces jeunes actifs baoulé se garantissaient, au moyen de leur prestation de travail fournie à des détenteurs de la propriété foncière sous la forme de rente, un moyen pour accéder à la terre. La même prestation réalisée par les jeunes autochtones au bénéfice de l'oncle ou du père s'inscrivait aussi dans la même logique ; le dépositaire de l'héritage avait ainsi le moyen de s'attacher une main-d'œuvre familiale qui lui est « obligée », son accès à une part du capital « forêt » ou « plantation » passant par cette contrepartie en travail. Avec la scolarisation de plus en plus importante en milieu rural, la chute des cours des principales cultures de rente et l'attrait exercé par la ville sur les jeunes, ces prestations de travail, « gages d'émancipation sociale » des cadets sociaux, sont de moins en moins effectuées.

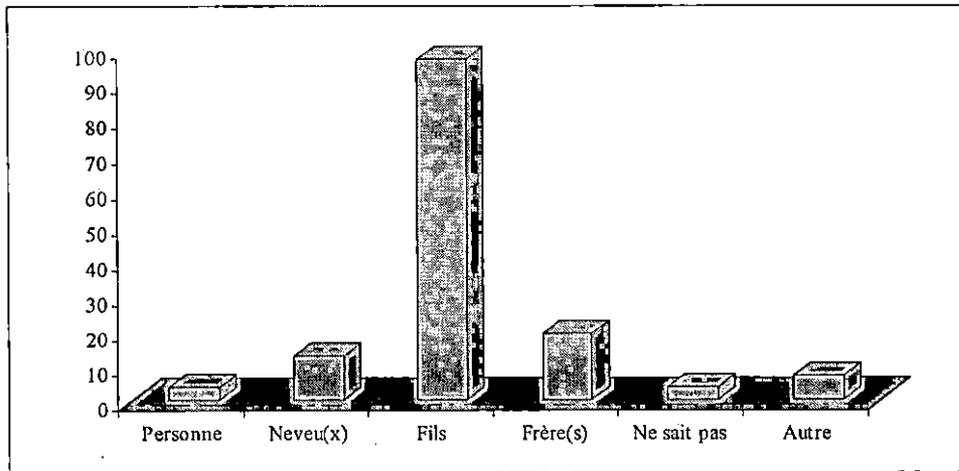


Figure 63 : Héritiers potentiels du planteur (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

En effet, bien que disposant d'un héritier potentiel connu en la personne d'un fils, d'un neveu ou d'un frère, les planteurs ne bénéficient pas toujours de prestation de travail de la part de ce(s) dernier(s) sur l'exploitation agricole. À peine 40% des planteurs disent bénéficier de l'aide de leur héritier potentiel sur leur exploitation. Pour plus de 53%, cette aide n'a jamais été obtenue. Elle n'est même pas envisagée comme éventualité dans un futur proche.

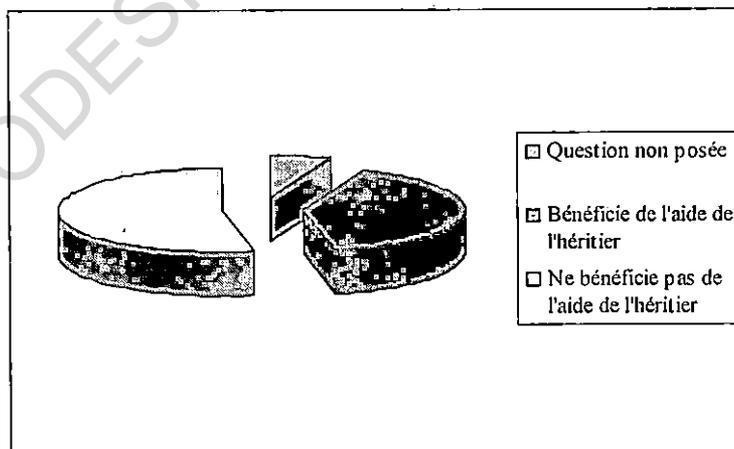


Figure 64 : Intervention de l'héritier potentiel sur l'exploitation (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

Les raisons évoquées pour justifier cette absence de l'héritier dont le planteur pouvait espérer un apport en travail sur la parcelle sont nombreuses. La main-d'œuvre rémunérée est de moins en moins disponible ; les planteurs eux-mêmes sont de plus en plus âgés. De plus, l'héritier potentiel n'est pas souvent en âge de travailler valablement sur l'exploitation agricole. Et, quand ils sont en âge d'apporter une force de travail substantielle, ces héritiers, si l'on considère les descendants biologiques comme successeurs légitimes dans le cadre d'une transmission de père en fils, sont le plus souvent occupés à aller à l'école. Parfois, ils sont occupés à travailler dans leur propre exploitation, quand ils n'exercent pas un emploi plus rémunérateur en ville.

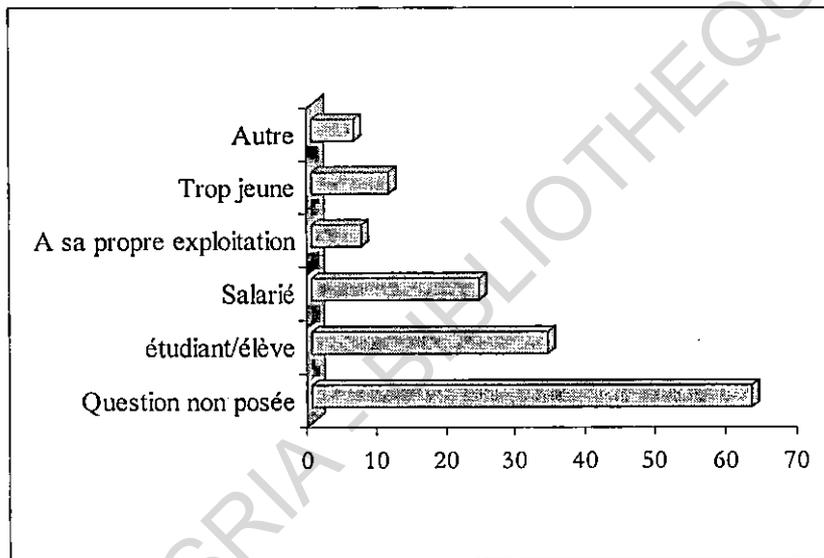


Figure 65 : Raison de l'absence de l'héritier potentiel de l'exploitation (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

De fait, comme le mentionne Fanchette (1986), l'économie de plantation villageoise locale est de plus en plus confrontée à une impossibilité d'extension du terroir, et donc des exploitations agricoles. Cette situation limite fortement les possibilités d'accès des jeunes générations à la terre, dans des sociétés rurales en butte à une explosion de la natalité et où le système social d'héritage achoppe sur différentes formes de dévolution des biens entre

les générations. Les fils contestent de plus en plus l'accès aux biens des neveux dans les sociétés fonctionnant sur la matrilinearité. Source de conflits nombreux, cette situation, lorsqu'elle est couplée à la généralisation de la scolarité et au mode de fonctionnement des systèmes de production locaux, ne permettent pas à ces jeunes de s'insérer dans l'économie villageoise. Un nombre important de cette frange de la population rurale opte donc pour une économie urbaine, elle-même incapable d'ingérer ce flux migratoire important qui pendant longtemps a contribué à dépeupler les campagnes de leurs populations jeunes au profit des villes.

De fait, la moyenne d'âge du premier fils des planteurs est de 24 ans. Les tranches d'âge les plus fournies, se situent entre 1 et 15 ans, d'une part, et entre 23 et 30-36 ans d'autre part. Dans l'un ou l'autre cas, comme nous l'avons vu plus haut, ces derniers sont soit trop jeunes et encore en âge scolaire soit déjà suffisamment âgés pour prendre femme et être autonomes. Certaines fois, ils ne sont pas disponibles sur un temps long pour prêter de façon significative dans les plantations de leurs pères.

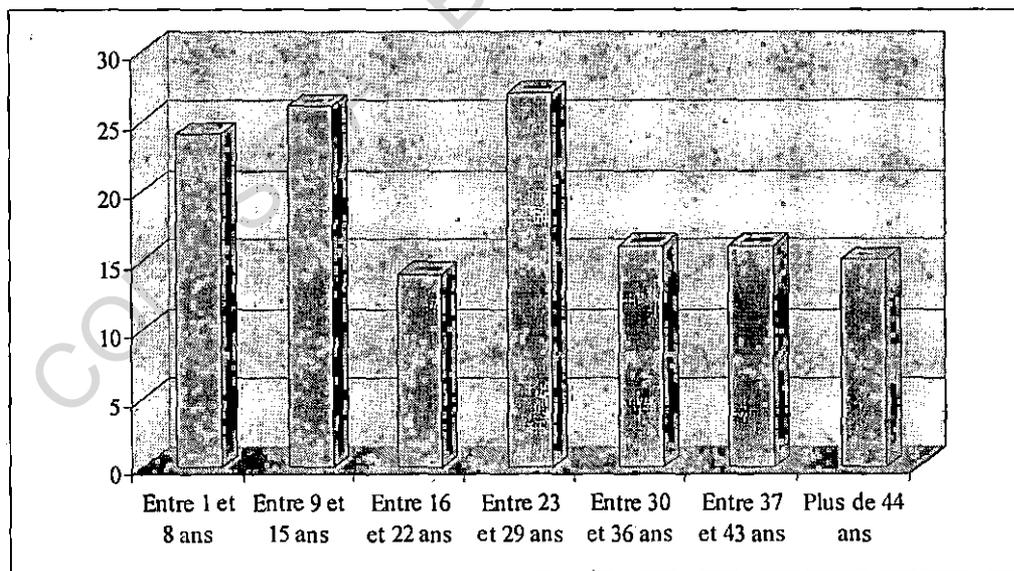


Figure 66 : Tranche d'âge du premier fils du planteur (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

En clair, il ressort donc que la disponibilité de la force de travail et la capacité pour le planteur de la mobiliser à moindre coût sont, de façon récurrente, des problèmes auxquels ce dernier doit faire face. Aussi bien dans la cellule domestique du producteur agricole qu'en dehors d'elle, la force de travail fait défaut. Il lui est donc nécessaire de repenser sa façon de travailler sur son exploitation, surtout pour une plante comme le palmier à huile pour la culture de laquelle l'investissement en travail est considérable au départ.

6.2. Nouvelles formes de mobilisation de la force de travail à coût monétaire quasi nul

L'absence de crédit agricole et la raréfaction de la main-d'œuvre ont conduit les planteurs villageois à user du contrôle social qu'ils exercent sur la terre dont ils disposent pour reproduire la force de travail dont ils ont besoin dans leurs parcelles. En fait, pour mettre en place un verger, les travaux et les investissements les plus importants sont réalisés entre l'année un et l'année trois. De la préparation du terrain à la réalisation du planting puis à l'exécution des travaux d'entretien ante-production de la parcelle, les coûts en force de travail et en intrants sont élevés. Pris en charges par la Sodepalm au moment de son intervention auprès des planteurs, ces coûts sont désormais supportés par le seul exploitant. Plus aucun crédit en intrant ni apport financier avancé pour payer la main-d'œuvre n'existe. Lorsque certaines fois, certains planteurs triés sur le volet reçoivent des plants dans le cadre de programmes assez irréguliers et très sélectifs de dotation du secteur villageois en semence mis en place par l'usiner, il doit lui-même supporter les frais de transport et de mise en culture.

« ... c'est à dire qu'on nous a donné les plants, on dit il y a les plants. Ils vont nous envoyer les plants. Au dernier moment, ils sont venus ils disent que c'est le planteur lui même qui doit aller chercher ses plants à Éhania. Il fallait payer 50 000 pour louer un camion. Le chauffeur, il faut payer 70 000 francs. Je dis chef, je ne peux pas payer 70000. Il me dit dans ce cas, si tu ne paies pas 70 000 tu

prends les frais de route en course, c'est-à-dire que sur la route tout ce que vous devez payer de Djimini jusqu'à Éhania. J'ai calculé près de 8 barrages sur la route. A chaque barrage tu dois donner 1000 francs. Ma chance que j'ai eue j'ai trouvé un jeune policier à qui j'ai expliqué. Non, y a pas problème. Tu me [...] donc finalement j'ai payé 3 à 4 000 francs sur la route. C'est ça. »

« ... de plus, Il n'y a plus personne pour venir faire le piquetage pour toi. Il y a certaines personnes qui ont appris avec les encadreurs, tu les vois il faut les payer au moins 10000, 15000 francs pour te faire le piquetage. »

Tous ces coûts sont d'autant plus durement supportés qu'il faut pour le planteur attendre au moins quatre ans avant de tirer le moindre revenu de la parcelle ainsi créée. De plus, facteur de production fondamental en agriculture de plantation ivoirienne, la main-d'œuvre se fait de plus en plus rare. Sa disponibilité et son affectation sur les parcelles de palmier s'en ressentent donc cruellement. Sur un total de 355 parcelles, seules 31% sont prises en charge par une main-d'œuvre permanente. Pour le reste, le déploiement de cette force de travail se fait de façon occasionnelle pour l'exécution de tâches ponctuelles comme le rabattage ou la collecte.

« ... Il y a quelques jeunes au village ou généralement nos frères burkinabè qui sont là. Eux, ils sont versés dans l'ananas. Mais indépendamment de cela, on les prend en contractuels. Tu as une parcelle, tu attrapes un... La journée, hein toujours c'est 1250. »

« ... j'ai un ami par exemple qui a un groupe de travail. Ils sont 14 et les 14 personnes, s'ils vont chez toi pour travailler un jour, ça fait 16 200 francs. Et pour les 16 200, si tu peux payer 5000 avance, c'est à dire que 3500 pour leur nourriture et tu peux donner 2000 ou 3000 ou un peu de sous, 14 personnes ils vont manger ensemble. En tout cas, quand toi même tu es présent, en une journée, vraiment ils font du boulot. La dernière fois, je les ai pris comme mes palmiers sont déjà grands, il n'y a pas assez d'herbe, ils sont partis à 14 personnes, ils ont tapé plus de 6 ha un seul jour. Ça m'a coûté 16 200 francs. J'ai payé

10 200 il me reste 6000 francs. Et les 6000, je dois payer ça au plus tard la fête de tabaski. C'est comme ça ça fonctionne. Donc j'ai tout le temps. Donc, aujourd'hui, je dois 6000 francs là bas encore. Je leur ai promis de payer ça d'ici trois mois. Vu que maintenant pour la récolte, j'ai trois petits frères qui vont récolter et malgré qu'ils soient mes petits frères, ils sont payés au tonnage. 3000 francs par tonne. »

Dans ces conditions, pour renouveler sur leurs parcelles les trois à quatre années improductives initiales cette force de travail rare, les planteurs procèdent à un échange du droit de culture sur leur portion de terre contre de la rente de travail. Cet échange se fait avec des populations généralement allochtones ou allogènes, la force de travail étant, bien souvent, indisponible au sein de la cellule domestique du planteur. Ces populations sont pour la plupart des exploitants agricoles sans ressources foncières suffisantes pour couvrir leurs besoins de plantation. Ce sont elles-mêmes qui sollicitent alors directement ce droit de culture auprès du planteur ou se le voient proposer par ce dernier. Dans l'un ou l'autre cas, le planteur propriétaire de la terre et l'exploitant sans ressource en terre suffisante se trouvent alors liés par une sorte de contrat dans lequel le droit temporaire d'exploiter la terre est soit monnayé contre une rente de travail au profit du planteur soit contre la rente de travail à laquelle on adjoint un loyer annuel pour les cultures à cycle plus long.

« [Soit] Avant de commencer, parce que d'abord j'ai vu les gens, ceux qui font l'ananas-là, je leur ai donné le coin. Eux-mêmes ils ont nettoyé. Je vais vous donner un terrain vous allez faire de l'ananas et on partage en deux. Peut être que si c'est 300 000, j'ai 150 vous avez 150. »

« [Soit] C'est eux mêmes qui viennent, ils disent, bon on a trouvé un hectare avec toi à louer pour faire mes ananas. Bon, si tu voulais bien faire du palmier tu dis j'ai une portion, tu vas tu loues, tu mets les ananas, mais je vais mettre les palmiers dedans. Il dit il n'y a pas de quoi. Ou alors, tu mets tes palmiers, j'ai une portion là mais j'ai des jeunes plants de palmier dedans. Il dit bon. Il loue, il s'en

va ; il nettoie, il laboure et il met ses ananas dedans. Voilà. Mais, il faut payer 100 000 francs les deux. Voilà. Celui qui vient il est sûr à 100% qu'il doit payer 100 000 l'ha. »

Concrètement, l'exploitant désireux de planter son ancienne cacaoyère, sa jachère ou sa forêt (ce qui est de plus en plus rare) en palmier se met en rapport avec un allogène ou un allochtone. À ce dernier, il est proposé de procéder à la défriche et au brûlis de la portion de terre afin de la valoriser en ananas ou en vivrier. Aucune culture pérenne n'est admise, ce sont le plus souvent des cultures à cycle court (riz, manioc, ananas, etc.) que l'on déploie. Cette concession du droit d'usage de la parcelle est échangée soit contre un loyer annuel pour les cultures de rentes comme l'ananas soit contre la rétrocession d'une partie de la récolte au propriétaire de la parcelle. Mais, l'essentiel du contrat est de permettre qu'après la préparation de la parcelle pour recevoir les semis, le planteur soit autorisé à y réaliser les trous et à installer ses jeunes plants de palmier. Cet usage concomitant de la parcelle peut durer jusqu'à trois ou quatre ans, parfois même plus. En procédant de la sorte, le planteur se garantit une main-d'œuvre pour laquelle il ne supporte aucun coût en numéraire. De plus, cette main-d'œuvre lui permet d'exécuter les travaux de nettoyage du verger sur les premières années juvéniles du palmier.

« ... Bon, il faut la main-d'œuvre continuellement. Tu parlais avant avec la Sodepalm, on n'associait pas d'autres cultures, mais aujourd'hui si tu ne veux pas associer tu vas nettoyer comme ça là la brousse, là jusqu'à trois ans. Tu re-nettoies aujourd'hui tu repars un mois après ça a repoussé. On est obligé de donner aux gens d'ananas, quand ils labourent, ils mettent leur ananas, tu mets tes palmiers. Lui il nettoie dans ses ananas, et toute l'année durant tu n'as rien à foutre dedans. Et puis il met de l'engrais qui profite à tes palmiers. »

Dans certains cas, ce droit de culture est étendu à plusieurs années. Il ne s'agit pas alors de valoriser la parcelle en vivrier mais plutôt en palmier. Le planteur concède une importante portion de sa réserve foncière à une personne

disposant d'un important capital. Il peut s'agir d'un riche commerçant ou d'un fonctionnaire. Généralement, à quelques exceptions près, ces personnes auxquelles le planteur concède ce droit d'usage important, en durée et en superficie, pour y pratiquer le palmier n'ont pas toujours l'agriculture comme activité première. Ce sont souvent des fonctionnaires, des cadres salariés des entreprises agro-industrielles elles-mêmes ou des personnes en situation de diversification de leurs sources de revenus. Leur caractéristique commune est qu'elles disposent, soit d'une importante capacité d'investissement économique, soit d'opportunités importantes de mise sur pied d'un grand verger de palmier. Ce sont des personnes qui, selon Ruf (1994), tablant sur l'importance de leurs revenus extérieurs, peuvent s'autoriser l'innovation et l'investissement à moindre risque.

À la différence du premier type d'échange de droit de culture mentionné plus haut, cet échange-ci se fait sur la base d'une valorisation intégrale de la parcelle concédée en palmier. En retour, le planteur titulaire du droit de propriété reçoit une plantation de palmier « clé en main » dont la surface est égale au tiers ou au quart de la plantation créée. Cette pratique, dans la région d'Aboisso est connue sous l'appellation de « *di man tchè* », ce qui signifie littéralement « exploite pour qu'on partage »⁹⁵. Dans l'un ou l'autre des cas, il est entendu que, les coûts de production pour le planteur en termes de mobilisation de main-d'œuvre ou de capital initial sont très faibles. D'une part, en associant le vivrier au palmier, le planteur initie un système de culture permettant une parfaite complémentarité agronomique. Les palmeraies tirent en effet profit du travail du sol réalisé pour le buttage et la récolte de l'igname, la préparation du sol pour l'installation du manioc, etc. D'autre part, ce système de culture donne lieu d'office à une rémunération d'une partie très

⁹⁵ Il faut cependant mentionner que cette forme de « métayage » est moins une stratégie d'accès à la main-d'œuvre qu'une démarche de captation de capital par échange de terre contre une plantation « clé en main ».

importante du travail de plantation et d'entretien par la production vivrière (Ruf 1988).

L'extension graduelle du verger est ainsi possible, les techniques employées – défriche par le brûlis, sans abattis entre autres – permettant de maximiser la productivité du travail (Léonard 1997). Les coûts de ce facteur sont, en définitive, mieux supportés lorsque, dès l'entrée en rapport de la plantation mise sur pied, le revenu généré participe à la rémunération des manœuvres mobilisés pour certains travaux d'entretiens ou de récolte. Ceux-ci sont payés par partage du produit, soit au tiers soit à la moitié, et souvent en fonction de la qualité de la production enregistrée. Dans certains cas, le planteur concède l'intégralité de la production des deux premières années d'entrée en âge productif de la parcelle au manœuvre pour le fidéliser.

« Oui, quand le mois finit, ce que j'ai gagné, je leur donne. »

Puis, les années suivantes, le partage se fait au tiers quand la production est importante ou à la moitié quand elle l'est moins.

Pour ce qui est de l'importance numérique de cette main-d'œuvre, il faut noter que, de moins en moins, les planteurs ont la possibilité de s'attacher les services d'une main-d'œuvre nombreuse. Pour l'essentiel, cette main-d'œuvre est composée d'actifs agricoles mobilisés, de façon temporaire, pour l'exécution de tâches précises, surtout sur le palmier à huile. Concernant l'exécution de ces travaux, il est à noter que les prescriptions annuelles ne sont plus toujours exécutées totalement. Nombre de planteurs ne se les réalisent qu'en cas d'impérieuse nécessité respectées. Ainsi, pour le désherbage, qui reste une opération dont l'exécution s'impose lorsque les herbes adventices envahissent les parcelles compromettant la récolte, bien des planteurs se fixent tout au plus un ou deux passages l'an.

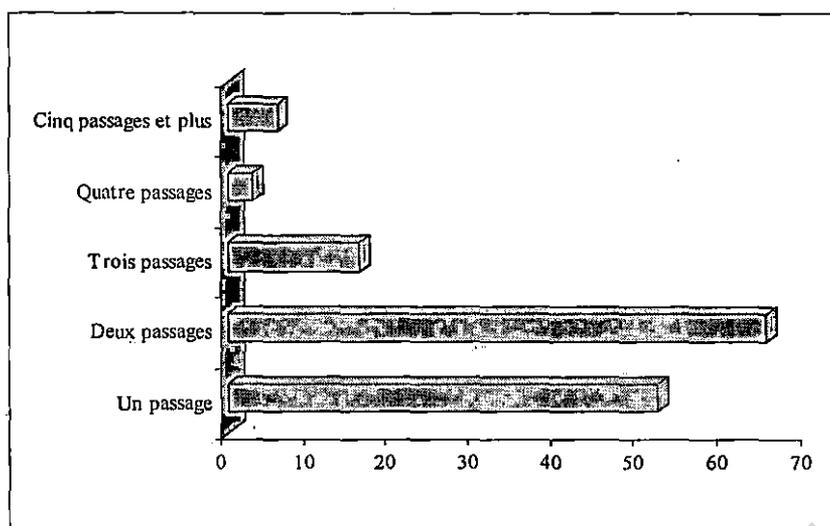


Figure 67 : Fréquence du désherbage (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

La réalisation de cette opération de désherbage des parcelles, tout comme la quasi-totalité des autres activités réalisées sur le palmier, est confiée à des manœuvres. Vu les coûts qu'elle implique, certains planteurs, bien qu'une grande majorité affirme le contraire, préfèrent déployer la force de travail à mobiliser sur certains types particuliers de parcelles. Ce sont le plus souvent celles qui, à leurs yeux sont les plus demandeuses de l'exécution de cette tâche. Deux types de parcelles sont, régulièrement, évoqués comme étant ceux qui bénéficient de ce « traitement de faveur ». Il s'agit des parcelles les plus productives et des parcelles les plus jeunes. Dans le premier cas, ces parcelles sont le plus souvent plantées en matériel végétal de qualité (autre raison d'affectation préférentielle de la main-d'œuvre) et donc requièrent une bien meilleure attention pour ne pas gâcher l'investissement réalisé au départ. L'obtention de ces semences ayant été possible soit par le biais d'une livraison à crédit par l'EAI soit par achat sur fonds propre, il importe donc au planteur de réaliser une production optimum pour rembourser le crédit ou rentabiliser son investissement. Le coût d'un hectare de plants ou de semences, reçu à

crédit ou acheté, induit, dans le contexte actuel, beaucoup plus que par le passé, un plus grand investissement en travail pour le planteur.

En effet, lorsque ce dernier obtient des plants à crédit, il a obligation de traiter au mieux sa parcelle pour faciliter le remboursement, en tablant sur une productivité optimum à l'hectare. Mais, à côté de ce fait, il se doit aussi de démontrer à l'usinier qui s'emploie à lui faire comprendre qu'il est un planteur privilégié bénéficiant toujours, même de façon aléatoire, de la dotation à crédit en plants de la part de l'agro-industriel dans un contexte où ce dernier n'a plus obligation de lui en livrer, qu'il est un bon planteur. C'est en fait à cette seule condition que lui, le planteur, peut espérer se trouver sur la liste des bénéficiaires d'un autre programme de distribution de plants. Pour les autres, qui ont acquis eux-mêmes leurs semences à La Mé, l'enjeu n'est guère plus différent. Il s'agit aussi de rentabiliser, par le travail d'entretien, à défaut d'apport régulier d'intrants, un outil de production dont ils se sont portés acquéreurs à grand frais.

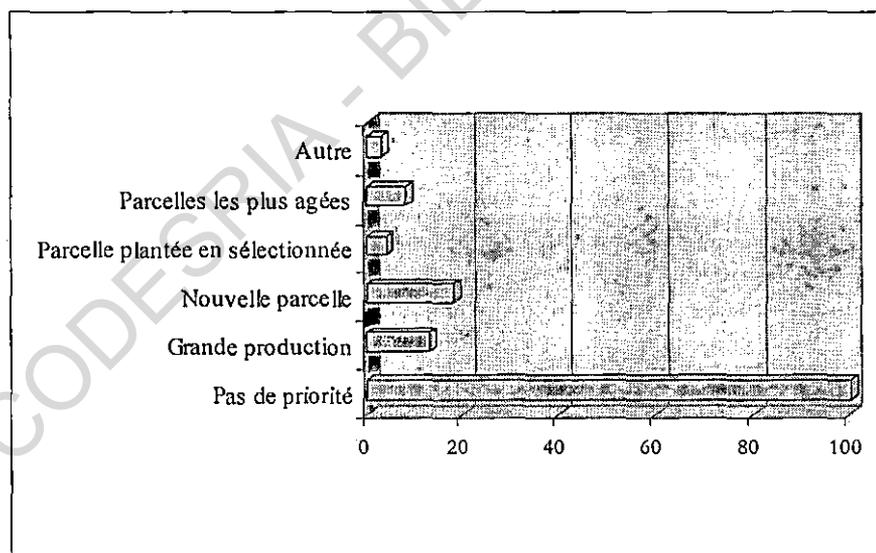


Figure 68 : Priorité du planteur dans l'affectation de la force de travail (Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »)

En clair, l'installation des plantations de palmier et leur entretien jusqu'à leur entrée en production sont assurés en grande partie par de la main-d'œuvre extrafamiliale. Souvent étrangère ou allochtone, cette main-d'œuvre est rétribuée, soit par le droit de cultiver du vivrier en intercalaire du palmier, soit par un accord de métayage (partage de la récolte). Pour s'attirer cette main-d'œuvre dont le coût devient ainsi parfaitement supportable en l'absence de crédit ou de capital initial réel, le planteur peut être amené à reconsidérer certaines prescriptions techniques supportant la culture du palmier. Ainsi par exemple, la densité du palmier à l'hectare est parfois revue ; les écartements réglementaires entre chaque plant sont volontairement accrus pour aérer la parcelle et permettre une complantation plus durable. Le semis de la plante de couverture est tout simplement abandonné, le vivrier en intercalaire ne pouvant pas cohabiter avec le *pueraria spp.* Cette « négociation sur la densité est parfois aussi étendue aux intrants et aux consommations intermédiaires, l'usage de ceux-ci étant le fondement même de la culture intensive du palmier à huile sélectionné.

En somme, ces dernières années, en économie de plantation villageoise de palmier à huile, à l'image du revenu stable et régulier qui se raréfie, la main-d'œuvre aussi reste difficile d'accès. Les réseaux traditionnels de mobilisation de cette force de travail, aussi bien au sein de la communauté d'origine du planteur qu'en dehors d'elle, n'offrent plus les mêmes opportunités que dans les années 1960 et 1970. Les flux de travailleurs sahélo-sahéliens ont tari. Les « six-mois » du centre ivoirien migrent de moins en moins vers la « Basse-Côte ». Au sein des communautés autochtones, les jeunes se mettent de moins en moins au service des aînés sociaux ; la possibilité de « monnayer » l'obligation de travail contre l'opportunité d'une émancipation par la cession d'une partie du patrimoine foncier de la famille existe de moins en moins. Dans ces conditions, le planteur doit innover s'il veut continuer à espérer un revenu de ses parcelles. Ces innovations prennent la forme de collectifs de travail et d'arrangements contractuels nouveaux.

Concrètement, les planteurs villageois ne pouvant plus, dans leur majorité, mobiliser de main-d'œuvre permanente sur l'exploitation agricole, utilisent des manœuvres payés à la tâche et/ou à la journée de travail. Ainsi, pour l'entretien de la parcelle, l'élagage des palmiers et la récolte ou la mise en tas de la production, des actifs agricoles sont mobilisés, soit individuellement, soit dans le cadre de groupes de travail. Concernant les groupes de travail, dans certaines zones de production comme le centre-ouest, les jeunes s'organisent en « société » pour prester à tour de rôle chez chacun des membres. Ainsi, contre une participation aux activités du groupe, le planteur bénéficie de la force de travail de tout un collectif. Son apport en numéraire se situe au niveau de la fourniture de nourriture et de boisson pendant le temps que dure la présence du groupe dans sa plantation.

Ceux des planteurs qui n'ont pas accès à ce réseau de travail coopératif engagent leurs parcelles de palmier à huile dans un contrat. Ils cèdent le terrain à planter à des populations qui y cultivent du vivrier ou des spéculations de rente annuelles comme l'ananas ou le manioc. En contrepartie du nettoyage de la parcelle et du recouvrement d'une partie de la production du vivrier ou d'un loyer annuel, ils cèdent un droit d'usage temporaire sur leur terre. Certains vont plus loin dans le contrat. Ils cèdent une portion vierge de toute plantation à un agriculteur sans terre, laissant le soin à ce dernier de la planter en palmier et de leur rétrocéder une partie de la plantation créée. Cet arrangement permet certainement de se dispenser pendant quelques temps (3 à 4 ans) de la charge de travail liée à la création et à l'entretien d'une nouvelle plantation. Mais, il permet aussi, comme nous le verrons dans le point qui suit, d'échanger un droit d'usage d'une partie du patrimoine foncier contre du capital obtenu sous la forme d'une plantation déjà créée.

6.3. Consolidation de formes alternatives de valorisation des plantations villageoises

En principe, que ce soit du temps de la Sodepalm ou avec les « privés », l'agro-industrie est le partenaire exclusif et privilégié du planteur villageois pour la commercialisation de ses régimes de palme. Mais, de plus en plus, les difficultés de collecte et l'inexistence de compensation financière pour soutenir les périodes de baisse de production ou aider le planteur à supporter certaines charges sociales ponctuelles (funérailles, rentrée des classes, etc.) ont conduit ce dernier à associer à la vente de ses régimes de palme à l'agro-industrie, le commerce à des tiers. Ceux-ci sont soit des revendeurs de régimes de palme opérant sur les marchés de gros bourgs comme Abidjan ou Divo soit des producteurs artisanaux d'huile de palme. Essentiellement tenue par des femmes, cette activité n'est pas nouvelle dans les périmètres de production des régimes de palme de l'ex-Sodepalm. Elle semble même avoir accompagné le développement de la filière.

Au départ, la plupart des femmes qui ont contribué à l'essor de la production intervenaient comme actifs agricoles dans les plantations. Proches parentes du planteur ou des manœuvres commis aux tâches d'entretien ou de collecte sur la parcelle, ces dernières avaient à charge de transporter les régimes de palme récoltés et laissés au pied de l'arbre. C'est à elles qu'incombait la mise en tas de la production obtenue de la parcelle aux abords de la piste de collecte. Pour cette activité, elles recevaient comme rémunération des régimes de palme ou des fruits détachés de ceux-ci.

« Avant, il n'y avait pas cela. Les femmes allaient ramasser. On leur donne leur petite cuvette et puis c'est fini. On ne vendait pas aux femmes. On ne vend pas les graines, on ne vend pas les régimes. C'est à partir de Palmci que les gens ont commencé à faire. »

Ces quantités limitées de régimes ou de noix servaient essentiellement à la production d'huile, les noix des palmiers naturelles étant préférées pour la

confection de sauce. L'huile ainsi produite était soit autoconsommée soit vendue au détail, sur de petites distances. Avec le temps, la cession à titre gracieux des régimes ou noix de palme comme compensation de la charge de travail réalisée pour le compte du planteur sur la parcelle s'est transformée en vente systématique. L'activité d'extraction qui, elle aussi, était tenue par des autochtones est revenue aux femmes burkinabè ; les premières se sont plutôt réorientées dans leur majorité vers la production de l'attiéké. Cette activité, jadis très locale et concentrée sur une production domestique, est devenue plus lucrative et attrayante, l'attiéké ayant intégré les habitudes alimentaires en milieu urbain. Ce changement d'acteurs et d'échelle de production dans l'extraction artisanale de l'huile de palme (les quantités de régimes de palme s'étant faites plus importantes) a conduit à une reconsidération des outils et techniques d'extraction.

6.3.1. Diffusion de la presse à vis verticale et segmentation du marché de la commercialisation des régimes de palme villageois

La segmentation des circuits de commercialisation des productions de régimes issues des plantations villageoises est sans contexte liée à la diffusion de la presse à vis. Selon les informations collectées auprès de certains acteurs de la filière nouvelle, à laquelle la production, la distribution et la consommation de l'huile de palme a donné corps, cette presse à huile serait venue du Ghana, pays où l'extraction artisanale est fortement développée. Reprise par des artisans forgerons locaux, sa dissémination dans tout le pays s'est faite assez rapidement, la demande en presse étant importante. Il est à signaler que, tout le long de nos visites sur le terrain, nous n'avons pas constaté de variation importante sur la forme « primitive » de cette presse. Presque partout, elle présente les mêmes caractéristiques physiques et techniques. Dans une étude sur la géographie économique de l'huile de palme artisanale en Côte d'Ivoire réalisée dans le cadre du même programme de recherche supportant la présente thèse, Aka (2002) établit que la possession de cet outil est quasi systématique pour les productrices d'huile de palme. Son acquisition requiert

un investissement moyen de l'ordre 35 000 FCFA environ. Elle a l'avantage de réduire la pénibilité du travail d'extraction tout en accroissant les quantités d'huile produites⁹⁶.

« Avant, on le faisait à la main. Aujourd'hui, on pile, on met dans la machine, on presse. L'huile verse, c'est fini. C'est fini ça. »

Elle donne lieu aussi à des possibilités de location, pour lesquelles la propriétaire est le plus souvent rétribuée en nature sur l'huile extraite. L'opération d'extraction, hormis la presse, ne nécessite que bien souvent assez peu de matériel : des marmites, un mortier et un pilon, des bidons (20 ou 60 L) ou barriques (200 L) pour le stockage de l'huile.

Elle mobilise cependant de la main-d'œuvre domestique, le plus souvent, ou recrutée dans la population de migrants ghanéens pour ce qui est de la zone d'Aboisso, pour le pilage des noix mises à cuire. Le transport des graines, du champ jusqu'au village, pour les quantités importantes de régimes, se fait au moyen de véhicules (camion, voiture, tracteur...). Toutefois, pour les transformatrices qui sont liées au planteur ou à ses manœuvres, l'extraction se fait au campement ; le produit est porté par la suite au village. Pour celles qui ne disposent que de régime de quantité moindre, le transport au village se fait en portant les régimes dans des bassines sur la tête, pour minimiser les dépenses.

⁹⁶ Les techniques d'extraction ont elles-mêmes évolué, différant en bien des points du processus traditionnel domestique de production de l'huile de palme.

6.3.2. Circuits de commercialisation et revenu généré par la vente des régimes de palme

Les circuits de commercialisation de cette huile rouge de palme, produite artisanalement, ont dépassé le cadre du commerce de « courte distance » dans lequel elle était quelque peu confinée avec l'essor de la production industrielle de la Sodepalm. Ils se sont, depuis, étendus au delà des frontières du pays, le produit ne pouvant plus être distribué exclusivement dans les réseaux de proximité où il était écoulé. Dans les villages, il n'est plus rare de rencontrer de petites unités de transformation tenues par des femmes. Ces dernières sillonnent presque systématiquement les parcelles en quête de régimes à acheter, lorsqu'elles ne reçoivent pas tout simplement des régimes issus des plantations d'un conjoint ou d'un parent. Pour celles dont l'approvisionnement est réalisé à partir du verger de l'époux ou du parent proche, l'activité d'extraction se trouve être plus rémunératrice. En période de forte production (mars/avril) par exemple, les productrices dont les régimes sont issus de l'exploitation agricole familiale sont celles qui ont un bénéfice net plus important sur l'activité. La raison en est que les régimes de palme qu'elles utilisent sont obtenus à titre gracieux du fait des difficultés de collecte. L'exploitant trouve un débouché auprès de cette parente avec laquelle il partage le revenu généré par l'extraction et la commercialisation de l'huile.

Tableau 35 : Bénéfice réalisé par les extractrices en fonction de l'origine des régimes de palme en période de forte production

	Provenance des régimes de palme				Total	
	Plantation d'un proche		Autre exploitation		Effectif	% colonne
	Effectif	% colonne	Effectif	% colonne		
Moins de 10 000 FCFA	2	18,18	4	66,67	6	35,29
Plus de 10 000 FCFA	9	81,82	2	33,33	11	64,71

Source : Données d'enquête auprès de 17 productrices artisanale d'huile dans la zone de production d'Aboisso (Sayam 2002)

Le revenu généré par cette extraction domestique de l'huile ou la commercialisation des régimes à des tiers reste largement inférieur à celui de la vente à l'agro-industrie. Sur une même période de six mois, nos enquêtes montrent que les planteurs qui associent les deux modes de valorisation de leur production ont obtenu en moyenne 60 140 FCFA de la vente aux femmes contre 251 225 FCFA avec l'agro-industrie. En clair, cette forme alternative de valorisation des régimes, pratiquée à titre exclusif, est loin d'être économiquement porteur pour le planteur villageois.

« Mais quand on vend on gagne quoi? Voilà. Ça s'est bradé et puis c'est tout. Donc on retombe continuellement dans le même système... »

« Les femmes peuvent acheter cinq régimes à 1000 francs. Parfois ça ne nous arrange pas mais on est obligé. C'est parce que c'est l'argent en vitesse que on est obligé de faire avec. »

« Le planteur n'a rien dedans. Il ne fait pas de bénéfice. Mais comme le ramassage n'est pas fait et que la production reste à terre à pourrir en brousse et que le peu qui rentre n'est pas correctement payé, il n'en voit pas l'argent. Que faire alors? C'est donc pour cela qu'on vend aux femmes »

La vente aux femmes n'intervient donc, généralement, qu'en appoint pour compenser l'absence de revenu liée aux difficultés de collecte ou au retard de paiement des livraisons réalisées auprès de l'agro-industrie.

« Quand tu récoltes, la paie se faisait le 5 ou le 3. Mais depuis lors, on pouvait mettre 2 mois avant d'être payé. On ne recevait que parfois la moitié. Le palmier a aussi son traitement. Quand on coupe et que la paie est tardive, quand on coupe ce qui reste, puisque ce n'est pas beaucoup on vend aux femmes et on a son argent. C'est qu'à ce moment où les régimes étaient gros, tu places 2 régimes à 1000 francs. Pour 10 régimes, on a 5000 francs pour se dépanner. »

De plus, pour le planteur villageois, la vente à échelle plus grande des régimes est un phénomène assez récent.

« A nos débuts, personne ne pouvait se permettre de produire de l'huile de palme. Il y a avait l'argent. Je ne pouvais pas gâter mes régimes de palme. Chaque fois j'avais de l'argent. Qu'allais-je faire avec de l'huile de palme. Même lorsque votre épouse prenait ne serait-ce qu'un régime de palme, vous vouliez lui porter main. Parce qu'elle réduisait votre gain. Pourquoi donc se fatiguer pour extraire de l'huile? »

Vendre à des tiers la production issue du verger est donc pour le planteur lié au fait que le gain retiré s'est amenuisé au fil du temps. Toutefois, au de-là de cette première explication, il faut reconnaître que cette pratique participe de stratégies plus générales de gestion de l'exploitation agricole et des revenus qui en sont retirés. Cette pratique est portée par un souci et une quête de souplesse dans l'obtention de revenus monétaires par le planteur.

« Oui oui voilà, l'argent en vitesse. Il faut l'avoir tout de suite. Quand il y a un problème je ne peux pas attendre il faut que j'aille régler mon problème. »

« Des fois, c'est la rentrée, il y a des difficultés. Dans le temps, Sodepalm à chaque année, il fait intéressement. A

la rentrée on a crédit scolaire. Mais les gens ont manqué ces choses là, ils étaient obligés une fois qu'ils sont dans le besoin, ils sont obligés de vendre. »

Les deux modes de commercialisation ne s'excluent donc pas. Elles sont plutôt complémentaires. En effet, avec les difficultés économiques affectant toutes les couches sociales, il est de plus en plus difficile aux ruraux, pour leurs besoins ponctuels (maladies, funérailles, paiement des frais d'écolage des enfants, etc.), de recourir aux réseaux habituels d'assistance communautaire. Dans ces conditions, la vente de tout ou partie de la production de régime à des tiers est une opportunité d'accès à un revenu. Il en est de même pour la « décapitalisation » du verger lui-même.

6.4. Essor de possibilités alternatives de « capitalisation » du foncier et des vergers de palmier à huile

En agriculture de plantation, la terre comme la capacité pour le planteur de réaliser certains investissements productifs sont fondamentaux. Aucun apport extérieur n'existant pour soutenir le planteur aujourd'hui, il a donc obligation d'exploiter au mieux la ressource principale dont il dispose pour un exercice optimum de son activité agricole. En effet, à partir d'une ressource de base, il réussit à obtenir une rente sur les autres ressources lui faisant défaut. En cacaoculture par exemple, le temps de l'existence d'une importante réserve foncière dans le pays, les migrants échangeaient leur force de travail contre un accès différé à la terre. Ainsi, de nombreux manœuvres agricoles au départ sont devenus des exploitants agricoles après avoir presté comme actif agricole. Le « contrôle sur le foncier » qu'exerçaient certains planteurs autochtones ou allogènes s'étant fait concéder d'importantes superficies en forêt avait servi à « extorquer » à ces migrants, candidats planteurs, une rente de travail en s'attachant leur clientèle ; le droit de planter ne leur était accordé qu'après cette phase obligatoire de concession de leur force de travail (Colin 1990).

6.4.1. L'innovation métayère

Dans le cadre de la culture du palmier, l'échange d'une ressource contre une autre est de plus en plus à l'œuvre. Il permet même de procéder à une catégorisation des planteurs en « planteurs sans terre disposant d'un capital important » d'avec les « planteurs disposant d'une certaine maîtrise foncière mais dont la capacité d'investissement reste très faible ». Cette classification dichotomique n'épouse pas, de façon exhaustive, la diversité des cas de figure et l'ensemble des caractéristiques intrinsèques des planteurs. Seulement, elle semble bien mieux rendre compte de la dynamique de reconfiguration du système local d'exploitation supportant la culture du palmier à huile en Basse Côte d'Ivoire. En effet, il existe aussi des cas de planteurs disposant tout à la fois de ressources foncières et d'un capital suffisant pour conduire leur activité. Mais, pour ce qui est des recompositions affectant le système de production structurant l'économie élaéicole villageoise locale, il semble que les changements observés se jouent entre les deux types susmentionnés de planteurs.

Entre ces deux types d'exploitants (planteur disposant de terre mais pas de capital économique et planteur disposant du capital mais pas de ressources foncière suffisante), les caractéristiques communes partagées restent leur volonté de s'adonner à la culture du palmier et leur difficulté d'accès à la force de travail, ressource rare. Les uns et les autres ont toutefois trouvé le moyen de mettre ensemble, ou plus précisément, de s'échanger les facteurs de production dont ils disposent en propre et qui fondent la différence de base entre eux. Les planteurs disposant de terre échangent une partie de cette ressource contre du capital ou de la force de travail. Et, ceux disposant de capital mais pas de ressource foncière, mettent une partie de ce capital à la disposition des planteurs à capacité d'investissement faible. Au terme de cet échange, chacun des deux acteurs en présence se retrouve avec un verger plus

ou moins important de palmier, pour lequel il s'emploie alors à mobiliser la force de travail auquel il peut avoir accès.

Rendant compte de ce phénomène au Togo, Chauveau (1979b) écrit qu' :

« ... au moment de la plaine expansion de plantations (années 1950 et début des années 1960), une variante du métayage fut très employée au Togo : le métayer défriche et met en valeur une portion et, lorsque celle-ci entre en production, il en conserve la moitié et rend l'autre au propriétaire de la terre. En Côte d'Ivoire, le contrat de métayage concerne seulement la production à l'année, éventuellement sur une période assez longue, sans remettre en cause l'appropriation finale de la parcelle : Mais cela existe-t-il peut-être en pays agni). Cette formule de métayage a l'avantage pour le propriétaire de la terre de n'avoir rien à faire ou à financer pour établir des plantations ; en revanche, au moment où le métayer lui remet la moitié de la parcelle en production, se libérant ainsi de ses obligations, le problème de la main-d'œuvre d'entretien et de récolte se posera brutalement pour le propriétaire. Pour le métayer, cette formule est aussi très intéressante puisqu'elle l'assure au bout de 3 ou 4 années de l'accès à la terre, en pleine possession et, en pratique, en pleine propriété, de la moitié de la parcelle défrichée. »

Pour les petits planteurs de palmier à huile que nous avons rencontrés, cette démarche d' « échange de facteurs de production » reste la solution la plus commune pour contourner l'absence de crédit en semence ou en numéraire pour accompagner leur activité. Toutefois, quelques différences existent avec la forme togolaise. Dans le cadre de l'économie de plantation à base de palmier à huile, le métayer ne s'approprie pas la terre. Il n'en garde juste qu'un droit d'usage, le temps que s'achève le cycle de production du verger, soit après 24 ou 25 ans. De plus, bien souvent le « métayer » est un planteur sans terre qui n'a pas toujours l'activité agricole comme occupation principale comme mis en évidence au chapitre précédent. Ce sont des planteurs absentéistes dont la collaboration avec le planteur villageois procure à ce dernier du capital. Mais, lorsque nous parlons de capital, il ne s'agit

aucunement d'argent en espèce. Ce capital est plutôt acquis sous la forme de semences de qualité, de compétences techniques et d'intrants. La terre est échangée contre une plantation de palmier à huile mise en place selon les normes et quasiment prête à être exploitée. Cette forme de « reconversion » de la ressource est beaucoup plus à l'œuvre dans les zones du sud-est, du centre-ouest ou du sud-est. Nous l'avons assez peu souvent rencontrée dans la région des Lagunes, la saturation foncière y étant plus marquée.

De plus, comme nous le mentionnions plus haut, cette pratique structure une sorte de démarcation entre les planteurs. Il y a, d'un côté, ceux qui disposent de capital et donc d'une importante capacité d'investissement mais pas d'une maîtrise foncière. Ceux-là exercent une autre activité fortement rémunératrice comme le commerce ou un emploi salarié de cadre dans la société d'exploitation du palmier à huile elle-même par exemple. Ce sont ces derniers qui sollicitent ou sont sollicités par l'autre catégorie, les agriculteurs disposant de terre mais pas forcément de capital, pour monter des palmeraies répondant aux normes culturelles prescrites. Ils leur en cèdent une portion qui, régulièrement, coexiste dans l'exploitation agricole avec une autre parcelle plantée en matériel végétal « tout-venant. » Cette coexistence de deux parcelles aux itinéraires techniques différents sur l'exploitation de la seconde catégorie de planteurs conduit parfois à une gestion différenciée. Dans la mise en œuvre de cette dernière, l'on note que le déploiement de la force de travail⁹⁷, l'usage des intrants et même les circuits de commercialisation diffèrent d'une parcelle à l'autre.

⁹⁷ De plus, de la même façon que le problème de la main-d'œuvre pour l'entretien et la récolte est posé par Chauveau, cette situation est fréquente dans les plantations villageoises acquises par ce moyen.

6.4.2. La décapitalisation du verger pour l'acquisition de capital

Les parcelles mises sur pied à partir de la forme de contractualisation présentée plus haut ou par d'autres moyens sont constamment mobilisées par les planteurs pour obtenir du capital économique. En dehors de la commercialisation de ses produits, une parcelle de palmier à huile représente pour les planteurs un « capital immobilisé ». Indifféremment de la qualité du matériel végétal qui a servi à sa mise en culture, le verger, lorsqu'il est abattu, peut être vendu à des producteurs de boissons locales fortement prisées (*bangui* ou *koutoukou*). Par le moyen de cette « décapitalisation » de tout ou partie des arbres sur pied, le planteur se constitue un important capital. À partir de 10 ans, les arbres de palmier peuvent rapporter à la vente un revenu important au planteur.

Tableau 36: utilisation du capital obtenu après abattage des palmiers

	Effectif	Pourcentage
Replantation en palmier	5	35,7
Frais de scolarité	6	42,9
Funérailles et construction de maison	3	21,4
Total	14	100

Source : Notre enquête sur la « dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des Lagunes. »

Nos enquêtes révèlent qu'en moyenne, un pied de palmier peut être vendu entre 500 FCFA et 3500 FCFA, selon les zones et la taille de l'arbre. Pour une moyenne de 6,39 hectares de parcelles abattues et vendues, les planteurs ont retiré un revenu de l'ordre de 1 335 571 FCFA. Cet argent a prioritairement servi à financer la création de nouvelles parcelles. Pour le reste, il s'est agit, pour les planteurs, de faire face à des besoins sociaux divers. Ceux-ci vont de la scolarisation des enfants à l'acquisition d'une maison ou le paiement de frais de santé.

Conclusion

Pour le planteur villageois, pendant les années où le dispositif agro-industriel tenu par la Sodepalm puis par la Palmindustrie fonctionnait correctement, la pratique du palmier à huile ne requérait pas de sa part de bien grands coûts ou investissements. Ces dix dernières années cependant, la pratique de la culture du palmier à huile sélectionné se trouve avoir un coût important que le planteur villageois doit supporter seul. Aucun système de crédit n'existe désormais pour lui permettre de supporter les coûts liés à l'achat des intrants (plants, engrais, etc.), il doit « s'arranger » pour y faire face. Dans cette optique, des formes nouvelles d'accès au capital et à la force de travail sont initiées. Les produits de la plantation sont vendus dans des circuits autres que ceux de l'agro-industrie pour amoindrir les incertitudes sur les opérations de collecte et de paie. Une économie de l'huile rouge artisanale s'est ainsi structurée à l'échelle de la presque totalité des zones de production.

Le revenu retiré par le planteur de la vente de tout ou partie de sa production est, cependant, trop peu important pour permettre le financement d'une replantation. L'argent ainsi acquis ne sert donc que, pour l'essentiel, à satisfaire des besoins ponctuels comme l'alimentation et certaines dépenses sociales. Pour réaliser des investissements plus importants comme la création d'une nouvelle plantation ou la construction d'une maison, les planteurs optent pour d'autres formes d'arrangements contractuels. Soit une portion de la réserve foncière dont dispose le planteur est cédée à un « métayer » pour être plantée en palmier, une partie étant rétrocédée au planteur. Soit une parcelle déjà sur pied est décapitalisée, les arbres vendus à des producteurs d'alcool. Dans ces deux cas de figure, le bénéfice du planteur est différent. Avec le contrat de « métayage », le planteur obtient une plantation quasiment en production sans déboursier de l'argent. Dans le cadre de la décapitalisation du verger, il obtient un important capital en numéraire qu'il re-investit soit dans le palmier soit dans le social.

CONCLUSION GENERALE :

Notre ambition, au départ de cette recherche, était double. Nous voulions, d'une part, proposer une analyse des réactions des producteurs aux changements intervenus dans la filière palmier à huile à la suite de la privatisation de la Palmindustrie. D'autre part, nous entendions pouvoir mettre en évidence les logiques sous-tendant ces réactions. Cette double ambition était porteuse d'un projet de recherche global, segmenté en deux préoccupations scientifiques distinctes, mais solidaires. D'un côté, nous voulions comprendre, à partir d'une connaissance des logiques et stratégies d'acteurs justifiant la diversification des formes sociales et techniques d'exploitation des vergers de palmier à huile, la dynamique d'ajustement - et certainement d'innovation - à l'œuvre dans le secteur villageois de la filière palmier à huile ivoirienne. Nous fondant sur cet essai de compréhension, nous voulions, de l'autre côté, expliquer le lien susceptible d'exister entre cette dynamique paysanne d'ajustement de pratiques de production et le double processus de recul de l'intervention de l'État et de privatisation, dans lequel cette filière agro-alimentaire est engagée depuis la seconde moitié de la décennie 1990.

La formulation de ces différents objectifs fait une constante référence au triptyque producteur villageois, changements de pratiques de production et privatisation. Cette triple référence prend son origine dans le projet scientifique global à partir duquel cette thèse a pris corps. La présente étude a, en effet, été réalisée dans le cadre d'un programme de recherche conduit par le département « Cultures Pérennes » du CIRAD, en partenariat avec le Laboratoire d'Économie et de Sociologie Rurales (LESOR) de l'Université de Bouaké. Ce programme scientifique est intitulé « Face aux contraintes de la privatisation : incertitudes et recompositions dans la filière palmier à huile en Côte d'Ivoire ». Il se propose, à travers le cas de la filière palmier à huile ivoirienne, de mettre en œuvre des outils d'analyse, de compréhension et de

négociation appliqués au contexte de libéralisation des filières agricoles. Pluridisciplinaire dans son approche, les différents travaux et études auxquels il a donné lieu se sont surtout attachés à faire une analyse prospective de l'impact des récentes réformes institutionnelles sur le développement de la filière. L'attention a aussi porté sur les stratégies et l'organisation des acteurs, face aux recompositions institutionnelles en cours. Pour conduire ces réflexions, tout l'argumentaire et le questionnement scientifique a été construit à partir d'une hypothèse centrale énonçant que :

« Les jeux d'acteurs dans le cadre de la privatisation d'une filière agro-alimentaire comme celle du palmier à huile sont un champ concret d'observation des dynamiques, des tensions sociales et des recompositions induites par le mouvement de libéralisation porté par les " Washington consensus ". En même temps que ce champ laisse percevoir les logiques et intérêts multiples et parfois contradictoires d'acteurs (État, bailleurs de fonds, planteurs, associations de planteurs, unités agro-industrielles) engagés dans le processus, il renseigne sur les capacités internes de régulation politique des privatisations auxquelles sont contraintes les économies depuis les années 80 ainsi que sur les formes d'innovation et de recomposition à l'œuvre dans ces confrontations. »

Pour ce qui est de notre recherche, nous avons eu, pour tester ce postulat général, comme champ spécifique d'investigation, les systèmes productifs villageois à base de palmier à huile et leur pendant presque naturel, qu'est la filière artisanale d'extraction d'huile de palme. La démarche méthodologique adoptée est fondée sur un mixe d'outils et d'instruments tenant tout à la fois des approches qualitatives et quantitatives. En effet, un questionnaire a servi à la collecte de l'information. Mais, il été complété par des guides d'entretiens semi-directifs, eux-mêmes mobilisés dans le cadre d'interviews individuelles ou d'entretiens de groupes. Le traitement de la masse de données obtenue au moyen des différentes campagnes de collecte d'informations mises en œuvre à partir de chacun de ces outils, a requis différents logiciels informatiques. SPSS et Winstat ont été utilisés pour traiter les données dont nous voulions tirer des statistiques. Pour les données qualitatives, le traitement et l'analyse

ont été possibles grâce au logiciel Nvivo. La confrontation des tendances statistiques et des différents nœuds de sens issus de ces traitements de l'information collectée sur le terrain, a permis de mettre en évidence un certain nombre de résultats dont cette conclusion donne les grands traits.

Au terme de cette recherche, nous pouvons retenir que le désengagement de l'État et la cession de ses actifs à des opérateurs privés a eu pour principal effet de générer des incertitudes nouvelles, quant à l'exploitation du palmier à huile en milieu villageois. Ces incertitudes affectent, depuis beaucoup plus longtemps, les filières agricoles (cacaoyère et caféière) traditionnellement représentatives de l'économie de plantation villageoise ivoirienne. Elles sont loin d'avoir été absentes de la filière palmier à huile. Mais, leurs incidences, telles que ressenties aujourd'hui par les producteurs villageois, y étaient plutôt tempérées par la présence et l'intervention active de l'État. Dans la filière élaéicole ivoirienne en effet, le volontarisme qui a sous-tendu l'implication des pouvoirs publics a permis de garantir et de sécuriser le prix d'achat ainsi que l'écoulement des productions villageoises. Ces facteurs, couplés à certaines caractéristiques associées dans l'imaginaire des populations à l'exploitation du palmier à huile, contribuèrent à rendre la culture de cette plante particulièrement attractive. De nombreux producteurs, beaucoup plus « demandeurs d'une sécurisation de l'amont et de l'aval de la production que de conseils strictement techniques » (Mercoiret 1994: 23) se sont donc adonnés à son exploitation sur l'ensemble de la Basse Côte d'Ivoire.

Cet engouement villageois conduisit même à une expansion de l'aire de culture et du périmètre réglementaire d'exploitation des vergers vers des zones géographiques nouvelles (NDabalishie & Keli 2002). Cette dynamique d'ensemble fut, pendant longtemps, portée par la diffusion et la consolidation en milieu villageois de diverses représentations sociales positives associées à la mise en culture de la plante. Ces représentations sociales étaient, pour l'essentiel, fondées sur certaines spécificités techniques de la plante. Le palmier

à huile, pour les paysans, était l'une des rares cultures pérennes générant un revenu quasi mensuel, dès son entrée en rapport. L'on lui attribuait aussi la faculté d'autoriser la réalisation de deux récoltes dans le mois, d'entrer en rapport dès la troisième année suivant sa mise en culture. De plus, sa production continue permettait un étalement de l'exploitation du verger, et donc la possibilité d'obtention d'un revenu sur toute l'année, contrairement aux cultures de traite comme le café et le cacao. Ces dernières, avec la disparition du couvert forestier qui en assurait l'exploitation continue sur différents fronts pionniers, connaissent d'énormes difficultés de replantation. Pour faire face à cette contrainte, les producteurs agricoles de la Basse Côte d'Ivoire disposent, avec la mise en culture du palmier à huile, d'une alternative de premier choix, cette plante ayant une plus grande plasticité agro-écologique.

Ces différents bénéfices sont posés comme des avantages propres au palmier à huile. Certainement avérés, ils se sont rapidement et largement répandus en milieu villageois. Ils ont ainsi contribué à promouvoir une intégration massive de la plante dans les systèmes productifs villageois. Toutefois, la donne socio-économique nouvelle portée par le désengagement de l'État de la filière a aujourd'hui sensiblement modifié cette perception sociale positive. Au delà, ce sont surtout les objectifs de production qui accompagnent la mise en culture et l'exploitation de ce produit dans l'espace villageois qui ont changé. Cette mutation est d'autant plus irréversible et confortée que, le prix d'achat des productions, jadis stabilisé et garanti par les pouvoirs publics, est de plus en plus fluctuant. Il a même amorcé une forte tendance à la baisse ces dernières années, entraînant une chute importante des revenus paysans.

« ... les conséquences d' [une telle] chute des revenus des producteurs agricoles sont considérables. On se bornera ici à rappeler rapidement les principaux impacts, développés par ailleurs, que sont : la nécessaire réduction des dépenses des ménages (avec ses conséquences sanitaires et sociales) et l'adaptation des systèmes de production agricoles (arrêt du

recours aux intrants, réduction maximale de la main-d'œuvre non familiale ... et leur répercussion sur l'entretien, état sanitaire des plantations et les rendements ou la viabilité de l'exploitation agricole). Il est important de noter que, dans la situation actuelle, on est en présence d'un effondrement de la rémunération du travail agricole. Le maintien des productions ne s'explique que par l'absence fréquente de toute autre alternative véritable de revenu monétaire et par une préférence nette pour les liquidités du fait des modes de consommation ou de certaines charges qui impliquent le passage par l'argent. Ainsi on peut dire que les producteurs maintiennent leur activité tant qu'ils sont en situation de trésorerie positive, aussi faible soit-elle, au prix dans certains cas d'un passage forcé à l'extensif, voire à la cueillette. » (Losch 1992).

Dans le secteur villageois de la filière palmier à huile ivoirienne, les conséquences de cette situation économique nouvelle sont considérables. Les subventions publiques qui aidaient les producteurs à supporter les coûts liés à l'achat des semences, soutenaient les prix des produits agricoles et contribuaient au financement de l'encadrement paysan, ont été suspendues. Pratiquer du palmier à huile, pour un producteur villageois, a donc désormais un coût social et économique beaucoup plus important ; ce, d'autant plus que les spécificités techniques liées à la culture du palmier à huile, bien que structurant, dans le cadre d'une économie de plantation assistée, les avantages qu'avaient les planteurs à exploiter cet arbre, se trouvent être, en situation de désengagement des pouvoirs publics, porteuses de contraintes. Les travaux nécessaires à l'ouverture d'une nouvelle parcelle et à l'entretien d'un verger déjà sur pied, requièrent une force de travail qui n'est plus mobilisable dans la cellule domestique. Cette situation est la conséquence de l'importante croissance du niveau de scolarisation des jeunes issus du milieu rural, du départ des cadets sociaux pour la ville⁹⁸, du nécessaire paiement d'une contrepartie financière à l'exécution de toute prestation de travail en économie

⁹⁸ Ce départ est justifié pour nombre de ces cadets sociaux par leurs difficultés croissantes d'accès au foncier ou par le constat qu'ils font que le travail agricole est de moins en moins rémunérateur, les prix des produits agricoles ayant beaucoup chuté.

de plantation. Elle a conduit le planteur à être fortement dépendant de manœuvres agricoles rétribués. Ces derniers, jadis attirés par les bénéfices à retirer de la manne cacaoyère en Basse Côte d'Ivoire, en termes de rétribution en numéraires ou en possibilité d'accès à la propriété foncière, se font de moins en moins accessibles.

D'un côté, leur flux vers les plantations du sud forestier s'est quelque peu amenuisé avec le temps. De l'autre, vu leur nombre de plus en plus réduit, pendant que la demande en main-d'œuvre se fait croissante, les planteurs éprouvent d'énormes difficultés à honorer leurs « prétentions salariales ». Ces derniers ont, en effet, vu leur capacité d'investissement se réduire du fait de l'action conjuguée des contrecoups de la baisse des prix des productions agricoles et du vieillissement de leurs plantations. À côté de ces facteurs, les semences et les différents intrants font l'objet d'un usage de plus en plus obligatoire. La raréfaction d'un foncier vierge de toute exploitation antérieure a, de fait, conduit à une surexploitation de terres ; ces dernières, au bord de la saturation sociale et agronomique, exigent de plus en plus d'apports en nutriments organiques et chimiques. Les frais induits par ces postes de dépenses nouveaux sont désormais à la seule charge du planteur. En l'absence de mécanisme institutionnel fonctionnel et efficace d'accompagnement, ce dernier se doit alors de supporter quasiment seul l'ensemble de ces coûts.

Dans le même temps, l'outil technique des ensembles agro-industriels assurant l'aval de production (ramassage et traitement des régimes de palme) est vieillissant et renouvelé de façon parcimonieuse. Bien que cédé par l'État à des opérateurs privés, cet outil de production (usines d'extraction et matériel roulant) se révèle, en l'état, incapable de permettre une coordination efficace de la valorisation de la production villageoise. Cette dernière a vu son volume de production croître énormément, en dépit de l'accès désormais onéreux aux semences pour les planteurs et de la mauvaise qualité avérée de certaines parcelles villageoises. Les opérations de collecte bord-champ des parcelles

villageoises sont donc de plus en plus erratiques. Les difficultés d'exécution de ces tâches, dont dépend le revenu paysan, contribuent fortement à « insécuriser » la qualité et la quantité des productions villageoises, les calendriers de récolte et collecte n'étant plus respectés. Autre source d'incertitude agissant sur cette production villageoise, les vols de régimes en plantation se font de plus en plus fréquents. Le produit a en fait trouvé de nouveaux débouchés sur les marchés urbains environnants avec l'essor de l'extraction artisanale et la vente au détail des noix sur les marchés urbains. Les zones de production tel Dabou, à cause de leur proximité géographique avec des agglomérations comme Abidjan (fortement demandeuses de cette production élaïcole) sont donc le théâtre de véritables opérations de vols bord-champ et de détournement des régimes de palme cueillis et mis en tas par les planteurs pour la collecte.

Les contraintes sont donc, au regard de tout ce qui précède, fort nombreuses désormais pour le producteur villageois de régimes de palme. Toutefois, loin d'abandonner la culture du palmier à huile sélectionné, ce dernier s'autorise plutôt d'importants ajustements dans la combinaison des différents facteurs de production participant à l'exécution de son activité. Les systèmes de production à base du palmier à huile s'en trouvent donc fortement restructurés. La recherche met en évidence que, chez les petits exploitants, la préférence va explicitement à l'adoption d'un système de production extensif. En termes de pratiques de production supportant l'élaïculture villageoise, le recours à cette forme particulière de combinaison des facteurs de production porte, entre autres, sur l'ordre de succession des cultures présentes aux côtés du palmier à huile sur l'exploitation agricole. Le travail et le déploiement de la force nécessaire à sa mise en œuvre font, eux aussi, l'objet de négociation. Le planteur n'a pas toujours, en effet, une complète maîtrise de ce facteur qui lui fait grandement défaut aujourd'hui. Les consommations intermédiaires et les divers intrants dont la culture du palmier à huile est demandeuse sont mobilisés dans les schémas cultureux paysans de façon assez aléatoire. Cette

mobilisation est largement en deçà des prescriptions agronomiques mais, elle est toujours fonction de calculs propres au planteur.

Ces modalités nouvelles d'allocation des ressources productives sont empruntées, pour l'essentiel, au modèle agricole dominant qui a structuré l'économie de plantation villageoise à base de cacao ou de café. Leur mise en œuvre, dans le cadre particulier du secteur villageois de la filière palmier à huile, peut cependant être considérée comme des processus originaux. Ceux-ci portent bien une dynamique d'innovation en ce sens qu'ils font concourir d'autres ressources et promeuvent « de nouveaux acteurs et d'autres logiques sociales » (Engolo 1999). Au regard des objectifs nouveaux structurant et orientant désormais les choix de production des planteurs villageois, il ressort que trois grands types de stratégies de production sont mis en évidence par les comportements des planteurs villageois.

D'abord, l'on note dans les choix et pratiques des planteurs la présence d'un objectif de réduction des coûts de production. Le suivi strict des itinéraires techniques à la base du schéma agricole supportant la culture, selon les normes, du palmier à huile sélectionné requiert d'importants investissements financiers. Ceux-ci se rapportent à l'achat de semences de qualité, l'usage d'intrant, la réalisation d'importants travaux de préparation de la parcelle et d'entretien des plants jusqu'à leur entrée en rapport et même au delà, etc. Les crédits agricoles jadis alloués au planteur lui permettaient de supporter la charge financière liée à ces investissements. Aujourd'hui cependant, en l'absence de ces subventions, il met donc en place tout un dispositif visant à lui permettre d'alléger ses dépenses. Cet ajustement est d'autant plus nécessaire que son capital financier n'est pas en lui-même très important dans la plupart des cas. Les pratiques de production qui structurent cet objectif sont donc, entre autres, le recours à des semences « tout-venant », moins coûteuses que le matériel sélectionné et certifié ou à l'usage aléatoire et marginal de l'engrais. Concernant les coûts liés au déploiement de la force de travail, le

planteur concède à d'autres agriculteurs un droit d'usage temporaire de la portion de terre devant abriter sa parcelle de palmier à huile. Ce droit est échangé contre une « obligation » d'allocation de prestations de travail sur le palmier. Cet échange permet ainsi au planteur de fidéliser, sans engager de frais, de la main-d'œuvre sur sa parcelle.

Ensuite, il a été noté un objectif de répartition du risque agricole de plus en plus important dans la culture du palmier à huile. Dans le cadre de l'agriculture contractuelle qui a, jusqu'au désengagement de l'État, supporté la culture du palmier à huile en milieu villageois, le risque agricole lié à l'exploitation de cette plante existait. Cependant, il était largement reparti entre le planteur et l'agro-industriel. Ce dernier avait à charge tout l'amont et l'aval de la production. Aussi, de la certification de la qualité des plants et du travail de mise en culture à la gestion de la production émanant du verger, le planteur jouissait-il d'une assurance de « sécurité ». Cette assurance lui était donnée par la participation et l'active implication de la Sodepalm ou de Palmindustrie. Aujourd'hui, le risque est, pour le planteur, plus important car ses relations avec l'agro-industrie privée sont moins contractualisées. L'on ne lui livre plus de semences certifiées et de conseil technique, en contrepartie d'une livraison intégrale de sa production. L'achat et le paiement de cette dernière ne sont plus garantis ; l'Ensemble Agro-industriel n'a pas toujours une capacité d'absorption conséquente des productions villageoises et, le prix d'achat du kilogramme de régimes est désormais arrimé aux fluctuations des cours des produits sur le marché international.

Dans un tel contexte, le planteur recherche d'autres acteurs avec lesquels contractualiser, pour partager l'important risque agricole lié à la culture du palmier. Pour se garantir des semences de qualité et des itinéraires techniques respectueux des normes de mise en culture d'une parcelle, il concède une portion importante de son domaine foncier à des planteurs « sans terre ». Ces derniers disposent cependant d'une importante capacité à mobiliser de la

ressource financière et technique. Ils s'en servent donc pour créer une « bonne parcelle » (qui respecte toutes les normes agronomiques) dont le planteur reçoit une part. Pour certains autres planteurs, cette répartition du risque se fait par exploitation de la parcelle de palmier, en association avec d'autres producteurs agricoles et/ou d'autres cultures. Lorsqu'il s'adjoint un autre exploitant, il s'agit pour le planteur de se garantir principalement une rétribution en nature (partie de la récolte), ou en numéraire (loyer annuel), que lui verserait ce dernier. Cette rétribution est liée au fait de permettre à l'autre exploitant de pratiquer une autre spéculation en même temps que le palmier, sur la même parcelle. Quand le planteur villageois exploite lui-même à l'échelle de son exploitation agricole diverses spéculations, il ne fait que cumuler diverses sources potentielles de revenu. Par ce moyen, il entend réduire sa dépendance vis-à-vis d'un seul produit et, partant, atténuer les effets des aléas liés à une chute des prix ou à des difficultés d'écoulement de ce produit particulier.

Dans les différents cas présentés, le planteur gère le risque, soit avec la possibilité d'avoir un revenu additionnel, soit en conditionnant la qualité de la production de son verger par la participation d'un autre exploitant. Ce dernier lui apporte le matériel végétal, la force de travail nécessaire à l'entretien ou l'apport en intrants qu'il ne peut financer tout seul. La qualité de cette intervention extérieure apportée par l'autre contractant oriente aussi le bénéfice qu'il tire de l'association.

L'autre possibilité que le planteur a pour répartir le risque agricole est de s'adonner à la pluriactivité ou à la diversification de ses cultures. Le palmier coexiste donc presque toujours, sur l'exploitation agricole, avec d'autres cultures pérennes ou vivrières pendant que le planteur lui-même se ménage d'autres possibilités de gain, par la pratique de l'activité d'extraction artisanale et la commercialisation de l'huile rouge de palme par exemple. Dans ce dernier cas, certains exploitants agricoles développent de petites

unités domestiques d'extraction d'huile de palme dont les débouchés vont au-delà du cadre villageois. Des acheteurs arrivent de grandes agglomérations comme Abidjan pour s'approvisionner en une huile, qu'ils revendent, par la suite, sur les marchés urbains ivoiriens et même dans la sous-région ouest africaine.

Enfin, l'autre objectif à partir duquel les planteurs semblent s'adapter à la nouvelle donne socio-économique dans laquelle ils évoluent peut être systématisé sous la forme d'une stratégie de captation et de reconversion de ressources productives. Le palmier à huile et la terre sur laquelle il est exploité deviennent, pour le planteur, des ressources à partir desquels il peut se constituer des facteurs de production. Concernant la spéculation palmier elle-même, une fois le cycle d'exploitation du verger achevé après 25 ans de culture, les plants sont revendus par le planteur. Ce dernier se constitue ainsi un nouveau capital économique pour redémarrer son activité ou prendre en charge certaines dépenses sociales. Pour les planteurs dont l'insuffisante information ou la faiblesse de la capacité d'investissement monétaire a été à la base d'un achat de semence « tout-venant » pour le montage de la plantation, cette acquisition de capital économique par décapitalisation des plants de palmier intervient beaucoup plus tôt. Dès que la taille des plants est jugée à même de permettre une production de vin de palme en quantité acceptable, les arbres sont vendus aux producteurs de cette boisson et de ses dérivés comme le *Koutoukou*.

À côté de cette décapitalisation du verger pour l'acquisition d'un nouveau capital économique, l'on assiste aussi à la mise en œuvre de stratégies de reconversion de divers droits et obligations - acquis par le planteur sur la base de sa relative maîtrise foncière sur d'autres acteurs - en facteurs de production. De plus en plus en effet, les planteurs villageois, qu'ils soient aînés ou cadets sociaux, sont limités dans leur possibilité de mobiliser leurs liens communautaires pour accéder à de la force de travail ou à du capital. La

monétarisation des échanges de travail, la scolarisation des jeunes, l'incapacité croissante des cadets à échanger leur allégeance sociale aux aînés contre du foncier, la dépréciation du travail de la terre, sont autant de facteurs qui conduisent inexorablement les agriculteurs à se tourner vers d'autres acteurs et d'autres instances sociales. Par exemple, les exploitants agricoles allochtones et allogènes ont encore, à la différence des autochtones, la capacité de faire jouer les liens communautaires pour mobiliser de la force de travail.

Ainsi, pendant que ces derniers ont la possibilité de mobiliser cette force de travail « obligée » acquise dans leur communauté, ils l'échangent contre un droit d'usage de la terre dont le planteur autochtone de palmier profite pour se garantir des prestations sur sa parcelle. Pour les autres, le foncier est échangé directement contre une plantation dans le cadre de contrats d'exploitation agricole passés avec des acteurs disposant d'importantes ressources. Ces derniers n'ont pas toujours l'activité agricole comme occupation première. Mais, du fait de l'importance de leur capacité de financement (gros commerçants) ou de leurs réseaux sociaux d'influence, pour les élus locaux ou les cadres de l'ex-Palminindustrie par exemple, ils ont la possibilité d'accéder à des semences et à de la force de travail auprès de manœuvres agricoles employés sur les sites de production. Le planteur tire donc partie de ce positionnement social d'autres acteurs pour se prémunir et amoindrir les effets des risques affectant son activité agricole.

En clair, au regard de ces résultats mis en évidence par la recherche, nous pouvons donc avancer que les trois hypothèses supportant cette étude ont été vérifiées.

D'abord, l'hypothèse 1 énonçait que la privatisation a exacerbé les incohérences et les dysfonctionnements du modèle contractuel organisant l'exploitation du palmier à huile sélectionné en milieu villageois. La

sociohistoire de l'exploitation du palmier à huile, que nous avons réalisée dans la première partie de la thèse, montre bien en effet que la privatisation, en tant que donne socioéconomique nouvelle, a consacré le recul de l'intervention de l'État dans une forme particulière de l'agriculture de plantation ivoirienne qu'il a contribué à mettre en place. En fait, la filière palmier à huile est, à la différence des filières cacaoyère et caféière, née du volontarisme de l'intervention des pouvoirs publics de l'ère postindépendance ivoirienne. Dans le souci d'une double diversification agricole et économique, ceux-ci ont mis en place, avec le concours financier de bailleurs de fonds locaux et internationaux, un dispositif de valorisation d'une spéculation traditionnellement exploitée par une frange importante de la population locale. L'originalité de ce dispositif est que, à grand renfort de subventions de tous ordres, l'on a obtenu la participation des populations rurales à une agriculture contractuelle imposant le respect d'itinéraires techniques très normatifs.

Promue comme une opération de développement rural, la structuration de la filière palmier à huile a donc reposé sur un modèle d'organisation très rentier. Les prestations aux producteurs étaient presque toujours réalisées à fonds perçus, sans souci réel de rentabilisation de l'investissement. Quatre décennies de fonctionnement ont très vite révélé les failles de ce système d'intéressement de la paysannerie. La Palmindustrie, dernière structure étatique en date ayant la gestion de la filière, s'est retrouvée à fonctionner selon le mot de Pillet-Schwartz (1995) comme une « forteresse imprenable ». L'État dont elle exécutait la politique dans la filière s'est donc ainsi trouvé

« pris en tenaille entre d'un côté ses partenaires sociaux [dont se trouvent les producteurs], de l'autre des bailleurs de fonds dont les politiques d'intervention sont étroitement dépendantes des fluctuations des cours de l'huile de palme, [...] tiraillé entre la crainte de ne pouvoir écouler correctement sa production sur le marché extérieur et celle de ne pouvoir répondre à la demande du marché intérieur ivoirien, mis en difficulté de ne pouvoir se libérer de cette énorme machine qu'est devenue Palmindustrie. »

Dans cette situation, la privatisation devait intervenir pour corriger ce mode de fonctionnement. Elle suppose dans sa mise en œuvre une « gestion privée [...] notamment orientée vers l'efficacité industrielle et la rentabilité marchande ». Ces principes supposent une réorganisation interne et de nouvelles formes de contractualisation avec les clients et fournisseurs. En l'état, cette dynamique tarde à se mettre en place. Le passage vers un modèle de gestion dans lequel les acteurs privés ont obligation de rentabiliser leur investissement, la promotion du monde rural n'étant plus une priorité, a été amorcé sans préparation réelle des acteurs. Il a donc induit d'autres dysfonctionnements dans une filière déjà en panne de coordination. Le statut et l'accompagnement du secteur villageois, bien qu'évoqués dans le cadre réglementaire préparant la privatisation, sont aujourd'hui encore envisagés sans lisibilité réelle. Les OPA censés s'occuper de ce volet ont du mal à fonctionner correctement⁹⁹. Aussi, le fondement contractuel qui jadis a garanti la participation paysanne est-il aujourd'hui fortement remis en cause.

Ensuite, l'hypothèse 2 affirmait que la diffusion et la stabilisation d'itinéraires techniques et sociaux à faible rendement dans les systèmes productifs villageois procèdent de logiques paysannes de limitation des risques et incertitudes de la production et de la mise en marché de la récolte. Comme mentionné plus haut, la fourniture à crédit et l'aide à l'acquisition des ressources concourant à la production élaéicole, dans le cadre de l'agriculture

⁹⁹ Selon le cahier des charges de la privatisation, les opérations de collecte bord-champ des productions villageoises, d'encadrement des planteurs et de leur approvisionnement en intrants devaient revenir aux coopératives, deux années après la cession des actifs de l'Etat à des opérateurs privés. Le constat reste cependant qu'à ce jour encore, ces organisations professionnelles agricoles sont, dans leur grande majorité, incapables d'action collective. En effet, contraintes à l'origine de se mettre en place et d'être opérationnelles dans « l'urgence » de la privatisation, ces structures ont été créées à partir de règles constitutives et d'organisation "normatives" que les acteurs à la base ont du mal à se réapproprier, quand ils ne les détournent pas simplement. Cette situation résulte, entre autres, d'importantes asymétries d'information entre les acteurs ou de l'incompatibilité des principes normatifs de fonctionnement et de gestion de ces organisations avec certaines règles d'organisation locales. Ces dernières sont, elles, régies le plus souvent par une logique endogène de contrôle social et sont à la base de vives tensions entre les dirigeants de coopératives et les planteurs villageois. La légitimité des premiers est régulièrement remise en cause pendant que la participation des seconds reste assez peu effective, de critiques récurrentes existant quant au financement et à la nature des actions à mener (Cheyns, Akindès et Aka 2000).

contractuelle développée avant la privatisation, ont permis d'amoindrir les coûts de la mise en culture et de l'exploitation du palmier à huile en milieu villageois. Avec le retrait de l'État et l'obligation pour les producteurs de prendre en charge eux-mêmes ces coûts, une dynamique de reconfiguration des systèmes productifs paysans est en cours.

Les itinéraires sociaux et techniques à faible rendement qui structurent désormais l'exploitation des vergers villageois procèdent bien d'un souci de flexibilité et de gestion de l'important risque agricole lié aujourd'hui à la culture du palmier à huile. Le foncier est mobilisé pour capter de la force de travail et du capital économique sous la forme de « parcelle livrée clé en main ». L'engrais n'est plus utilisé pour respecter forcément des prescriptions agronomiques. Cet intrant est mobilisé dans les plantations, soit pour espérer améliorer la productivité de parcelles dont les semences se révèlent mauvaises, soit pour préserver des vergers dont on estime la mise en culture réalisée selon les normes. En clair, les logiques paysannes ne rencontrent pas forcément la rationalité techniciste fondée sur la rentabilisation d'une production à l'hectare, comme l'exige la monoculture intensive promue pour la vulgarisation de la culture du palmier à huile sélectionnée. D'autres objectifs et stratégies sont à l'œuvre dans le secteur villageois.

Dans l'hypothèse 3, nous avançons que les nouveaux contrats sur l'allocation de la force de travail dans les exploitations villageoises à base de palmier à huile procèdent d'une logique sécuritaire et de répartition de risque. Cette assertion est d'autant plus vérifiée qu'en phase pionnière de l'économie de plantation villageoise, le principal facteur limitant, en situation d'abondance de la ressource foncière, reste la main-d'œuvre. Cependant, avec l'inversion des flux migratoires, la chute des cours des matières premières et la disparition des forêts primaires, la main se fait rare aussi bien en cacaoculture qu'en élaéculture. Cette situation contraint fortement le planteur villageois dont l'activité est fortement tributaire d'une intervention de la force de

travail ; le rendement de la plantation en situation d'absence d'investissement en intrant chimique et organique dépendant de son apport en travail. Dans ces conditions, la contractualisation avec d'autres acteurs pouvant fournir ce travail devient nécessaire.

Toutefois, cette intervention, dans l'actuel contexte de fluctuation des cours du kilogramme de régime de palme et d'incertitude sur l'achat des productions, prend une importance plus grande. En effet, le risque sur le revenu du planteur est de plus en plus important désormais, aucune structure comme la Sodepalm n'intervenant pour assurer au planteur la garantie d'un écoulement de sa production. En s'attachant les services d'autres agriculteurs qui exploitent sa parcelle en même temps que lui, pour la production de vivrier ou d'autres cultures de rente comme l'ananas, il se réserve, dans le premier cas, la possibilité d'obtenir, en plus de la prestation de travail, une part de la récolte du vivrier pour son autoconsommation. Dans le cas de cultures comme l'ananas, il reçoit un loyer sur la terre qui lui permet de combler le manque de revenu lié à la jeunesse de son verger. Dans les deux cas de figure, l'insécurité et le risque sur le revenu du planteur villageois sont fortement atténués, le temps de sa « collaboration » avec d'autres agriculteurs intervenant sur son verger.

Enfin, dans l'hypothèse 4, nous énoncions que c'est la logique de diversification du revenu qui justifie le développement du secteur artisanal de production et de commercialisation de l'huile de palme. Les producteurs s'orientant vers ce marché « parallèle » pour l'écoulement de leurs productions ne s'excluent donc pas de celui de l'agro-industrie. Bien au contraire, ils les combinent. En effet, le système d'exploitation organisant la production du palmier à huile dans le secteur villageois de la filière palmier à huile aujourd'hui est marqué par l'empreinte de logiques sociales de gestion de la contrainte liée à la baisse du niveau de revenu des planteurs. Ces derniers voient, depuis quelques années, le prix d'achat du kilogramme de

régime baisser. Pendant ce temps, les coûts de facteurs comme les semences, l'engrais et la main-d'œuvre sont stables ou croissent.

Une nécessaire diversification des revenus s'impose donc, pour laquelle le producteur mobilise différentes spéculations agricoles (hévéea, ananas, vivrier marchand comme le manioc) ou une variété d'autres acteurs intervenant dans son activité. De nouveaux réseaux alternatifs de valorisation du verger et de ses produits (régimes et arbres) sont sollicités. Le secteur artisanal d'extraction de l'huile qui, pendant longtemps, a été mis en veilleuse du fait de l'obligation de livraison de régimes aux usines connaît un regain d'activité, surtout avec la diffusion des presses à vis verticale. De nombreux ménages de producteurs en sont dotés et valorisent tout ou partie de la production de la plantation, en fonction de la conjoncture dans laquelle se trouve la demande de l'huile de palme rouge sur le marché. De petites unités de production domestiques se créent donc ainsi pour garantir aux planteurs la possibilité de valoriser leur production, dans les cas désormais récurrents de non réalisation des opérations de collecte. Leurs épouses et parentes, qui avaient délaissé la production domestique de l'huile pour celle de l'attiéké, investissent de nouveau cette activité laissée pendant longtemps aux mains de femmes allogènes (burkinabè le plus souvent) proches des manœuvres agricoles.

BIBLIOGRAPHIE

- Abu Shammala, N. 2003, *Le risque dans l'agriculture palestinienne. Le cas de la bande de Gaza*, Master of Science Thèse, CIHEAM/IAMM, Montpellier.
- Adjamagbo, A. 1997, "Les solidarités familiales dans les sociétés d'économie de plantation. Le cas de la région de Sassandra en Côte-d'Ivoire," in *Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines*, M. Pilon et al., eds., Orstom, Paris, pp. 301-325.
- Affou, Y. S. & Tano, K. 1988, *Saturation foncière, migration rurale et pénurie de mai- d'œuvre : le cas de la boucle du cacao* CIRES-AISA-ORSTOM, Abidjan.
- Affou, Y. S. & Tano, K. 1992, *Migration rurale et dynamique socio-économique. De la boucle du cacao au sud-ouest ivoirien* CIRES-AISA-ORSTOM, Abidjan.
- Affou, Y. S. 1979, *Le grand planteur villageois dans le procès de valorisation du capital social : une introduction à l'organisation socio-économique akyé*. ORSTOM, Abidjan.
- Affou, Y. S. 1982, "Le changement technologique dans les grandes plantations villageoises " est-il pour aujourd'hui ?", *Economie rurale* no. 147-148, pp. 123-125.
- Affou, Y. S. 1987, *Les planteurs absentéistes de Côte d'Ivoire*, Editions de l'ORSTOM, Collection Travaux et documents n° 210, Paris.
- Affou, Y. S. 1990, *La relève paysanne en Côte d'ivoire : étude d'expériences vivrières* Karthala ; ORSTOM, Paris.
- Affou, Y. S., Guillaume, A., Léonard, E., et Vimard, P. 1992, "Dynamique de populations et développement agricole, Compte Rendu Du Séminaire Du 12 Décembre 1991 (Ensea, Abidjan)", *Bulletin du Gidis-CI* no. 2, pp. 20-39.
- Aguie, A. G. 1974, *Les exploitations agricoles familiales dans l'agriculture traditionnelle et leur évolution face au développement des plantations villageoises d'ananas de conserve et de palmier à huile sélectionné*, Mémoire ESAT Mémoire ESAT, CNEARC, Montpellier.
- Airault, P. 1998, "Côte d'Ivoire : le grand frisson du libéralisme secoue les filières d'exportation.", *Afrique agriculture*, vol. Dossier spécial, no. 265, pp. 18-20.
- Aka, A. 2002, *Géographie économique de l'huile de palme artisanale : une application aux circuits de commercialisation d'Abidjan*, Mémoire de fin de formation, ESIPTA, Rouen.
- Akindès, F. A. 2001, "Les villageois et l'innovation," in *L'étude d'un village d'Afrique de l'ouest et son environnement. Exemples de la Côte d'Ivoire*, P. Tersiguel, V. Boussou, & P. Rémy, eds., Nouvelles Editions Ivoiriennes, Abidjan, pp. 81-83.
- Akindès, F. A. & Kouamé, Y. S. 2001, "Les ajustements dans l'économie de plantation villageoise de palmier à huile face à la privatisation de la filière en Côte d'Ivoire", *Oléagineux Corps gras Lipides*, vol. 8, no. 6, pp. 636-637.
- Alary, V. 1996, "La libéralisation de la filière cacaoyère vue et vécue par les planteurs du Cameroun", *Région et Développement* no. 4, pp. 55-78.

- Alter, N. & Poix, M. 2002, "La diffusion de l'innovation : Avant-propos," in *Les logiques de l'innovation. Approche pluridisciplinaire*, N. Alter, ed., La Découverte, Paris, pp. 7-11.
- Alter, N. 2000, *L'innovation ordinaire* PUF, Paris.
- Alter, N. 2002, *Les logiques de l'innovation. Approche pluridisciplinaire* La Découverte, Paris.
- ALTERSIAL 1982, *Innovation et adaptation des technologies pour l'industrialisation des pays africains. Le cas de l'huile de palme*. Ministère de la coopération, Paris.
- Amani, K. F. 1979, *Le développement de la culture du palmier sélectionné, la commercialisation de ses produits et son impact socio-économique en milieu villageois*, Mémoire de fin d'études, Ecole des chefs d'entreprise de Côte d'Ivoire, Abidjan.
- Amagou, V. & Gleizes, G. L. 1975, "Le groupe Sodepalm et l'agro-industrie du palmier à huile en Côte d'Ivoire", *Economies et Sociétés, Cahiers de l'ISMEA* no. 13 série AG, p. -19.
- Amblard, H., Bernoux, P., Herreros, G., & Livian, Y.-F. 1996, *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, 2e éd. revue et corrigée edn, Seuil, Paris.
- Amin, S. 1967, *Le développement du capitalisme en Cote d'Ivoire* Editions de Minuit, Paris.
- Amin, S. 1974, *Domination et sous-développement* Presses universitaires de Montréal, Montréal.
- Anonyme 1987, "Côte d'Ivoire : le plan palmier, un exemple de diversification agricole réussie", *Le courrier Afrique Caraïbe Pacifique*, vol. 12, no. 106, pp. 87-90.
- Anonyme 2003, "Côte d'Ivoire : l'Etat survit grâce au cacao, les perspectives du développement rural, les acteurs économiques font le point", *Afrique agriculture*, vol. 11, no. 319, pp. 15-43.
- A.P.P.C.I. 2000, *La plantation villageoise de palmier à huile. Rapport d'activités*, APPCI, Abidjan
- APROMA 1998, *Actualisation : étude de faisabilité du programme d'appui aux organisations de planteurs de palmier à huile (Côte d'Ivoire)*, APROMA, Abidjan.
- Araujo Bonjean, C., Chambas, G., & Combes, J.-L. 2002, "Echecs de marchés et pauvreté : l'exemple de la filière cacao en Côte d'Ivoire," in *L'avenir des cultures pérennes, investissement et durabilité en zones tropicales humides : 5-9 novembre 2001, Yamoussoukro, Côte d'Ivoire. - Montpellier : CIRAD, Cirad/Bnetd, Montpellier/Yamoussoukro*.
- Ashtarian, K. 1998, *Les déterminants de l'innovation technologique : pour une approche socio-institutionnelle des politiques publiques*, Ph. D., Faculté des sciences sociales, université Laval, Québec.
- Assiedu, J. J. 1991, *La transformation des produits agricoles en zone tropicale. Approche technologique*. Karthala, CTA, Paris, Wageningen.

- Aubertin, C. 1983, *Le programme sucrier ivoirien, une industrialisation régionale volontariste* Editions de l'ORSTOM, Paris.
- Avenard, J. M. 1971, *Le Milieu naturel de la Côte d'Ivoire* ORSTOM, Paris.
- Azam, J. P. 1994, *La faisabilité politique de l'ajustement en Côte d'Ivoire et au Maroc* Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- B.N.E.T.D. & Horus Entreprises 2000, *Etude pour la détermination d'un nouveau mécanisme de fixation du prix d'achat du régime de palme*, Comité interprofessionnel de fixation du prix du régime de palme, Abidjan.
- Badouin, R. 1987, "L'analyse économique du système productif en agriculture", *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 23, no. 3/4, pp. 357-375.
- Ballo, K. & Koutou, A. 2002, "Valorisation des sols hydromorphes par des parcelles de Palmier à huile (*Elaeis guineensis* JACQ)," in *L'avenir des cultures pérennes, investissement et durabilité en zones tropicales humides, 5-9 novembre 2001, Yamoussoukro, Côte d'Ivoire*. [CD-ROM], Y. R. Assamoi et al., eds., Cirad, Montpellier.
- Bamba, N., Contamin, B., Diomande, K., & Koulibaly, M. 1992, "Crise économique et programmes d'ajustement structurel en Côte d'Ivoire," in *Crises et ajustements en Côte d'Ivoire : les dimensions sociales et culturelles. Actes de la table ronde de Bingerville (Côte d'Ivoire, 30 novembre, 1-2 décembre 1992*, GIDIS-CI (Groupe Interdisciplinaire en sciences sociales Côte d'Ivoire), ORSTOM, Abidjan, pp. 10-23.
- Barnett, H. G. 1953, *Innovation. The basis of cultural change* McGraw-Hill, Toronto.
- Baroin, C. & Pret, P.-F. 1993, "Le palmier du Bourkou, végétal social total", *Journal des africanistes*, vol. 63, no. 1, pp. 5-20.
- Baumann, P. 2000, *Equity and Efficiency in Contract Farming Schemes: The Experience of Agricultural tree Crops* ODI, London.
- Becker, H. S. & Richards, P. 1986, *Writing for social scientists, how to start and finish your thesis, book, or article* University of Chicago Press, Chicago, London.
- Becker, H. S. 2002, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales* Editions La découverte, Paris.
- Bélières, J.-F., Bosc, P.-M., Faure, Y., Fournier, S., & Losch, B. 2002, *Quel avenir pour les agricultures familiales d'Afrique de l'Ouest dans un contexte libéralisé ?* International Institute for Environment and Development (IIED), Programme Zones Arides, London, United Kingdom.
- Benoît Cattin, M., Chauveau, J.-P., & Richard, J. 1976, *Apports et limites de l'analyse des exploitations agricoles en économie de plantations villageoises. Essai de confrontation interdisciplinaire (Pays Gban, Côte d'Ivoire)* ORSTOM, Abidjan.
- Benoît, M. 1982, *Oiseaux de mil. Les Mossi du Bwamu (Haute-Volta)* ORSTOM, Paris.
- Bernus, E., Marchal, J.-Y., & Poncet, Y. 1993, "Le Sahel oublié", *Tiers-Monde*, vol. XXXIV, no. 134, pp. 305-325.

- Berry, S. 1997, "Tomatoes, land and hearsay: property and history in Asante in the time of structural adjustment", *World Development*, vol. 25, no. 8, pp. 1225-1241.
- Berthoud, G. & Busino, G. 1988, *L'économie dans la société : Ve colloque annuel du groupe d'étude "Pratiques sociales et théories"* Droz, (Revue européenne des sciences sociales / Cahiers Vilfredo Pareto), Genève.
- Beuret, J. E. 1999, "Petit arrangement entre acteurs... Les voies d'une gestion concertée de l'espace.", *Nature, sciences, société*, vol. 7, pp. 21-31.
- Biarnes, A. & Colin, J.-P. 1987, "Production vivrière et accès à la terre dans un village de basse Côte d'Ivoire", *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 23, no. 3/4, pp. 455-470.
- Bierschenk, T. 1995, *Les effets sociopolitiques de la démocratisation en milieu rural au Bénin. Résultat des recherches* Université Hohenheim, Stuttgart.
- Blanchet, A. & Gotman, A. 1992, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien* Nathan, Paris.
- Blanc-Pamard, C. 1980, "De l'utilisation de trois espèces de palmier dans le sud du "V baoulé" (Côte d'Ivoire).", *Cahiers de l'ORSTOM, série sciences humaines*, vol. XVII, no. 3-4, pp. 247-255.
- Boa, B. 1966, *Sélection du palmier à huile en Côte d'Ivoire*, Mémoire ESAT Mémoire ESAT, CNEARC, Montpellier.
- Bodiguel, M. 1975, *Les paysans face au progrès*. Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris.
- Bohoun, B. & Kouassy, O. 1997, *La performance des entreprises industrielles en Côte d'Ivoire. Analyse des impacts des incitations le long des filières agro-industrielles*, no 1, Réseau de recherche sur les politiques industrielles en Afrique, Dakar, Sénégal.
- Boltanski, L. & Thévenot, L. 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur* Gallimard, Paris.
- Böni, B. 1993, *Femmes et transfert de technologie : introduction d'une presse à huile dans un village toura (Côte d'Ivoire)*, Ecole polytechnique fédérale de Zurich.
- Böni, B., Gautier-Bégui, D., & Herzog, F. 1994, *Le palmier à huile* Centre Suisse de Recherches Scientifiques en Côte d'Ivoire, Abidjan.
- Bonnefond, P., Couty, P., & Germain, N. 1998, "Systèmes de production agricole en Afrique Tropicale : essai de conclusion", *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 24, no. 1, pp. 137-144.
- Bonneveau, G. 1990, *Economie de développement du palmier à huile en Côte d'Ivoire : bilans et perspectives*, Mémoire (DEA d'Economie du Développement Agricole, Agro-Alimentaire et Rural), Faculté de Droit et de Sciences Economiques, Université de Montpellier-I.
- Bonvallot, J. 2006, *L'herbe du Laos, une «peste végétale» qui protège la forêt tropicale*. <http://www.ird.fr/fr/actualites/dossiers/jardin/laos.htm>. Consulté le 08-03-2006
- Bonvin, J. 1986, *Changements sociaux et productivité agricole en Afrique central*. OCDE : Etudes du centre de développement, Paris.

- Boone, C. 1995, "The Social Origins of Ivoirian Exceptionalism : Rural Society and State Formation", *Comparative Politics*, vol. 27, no. 4, pp. 445-463.
- Bosc, P.-M. & Hanak-Freud, E. 1995, *Recherche agricole et innovation en Afrique tropicale*. Cirad-Spaar, Montpellier.
- Bosc, P.-M., Dollé, V., Garin, P., & Yung, J.-M. 1992, *Le développement agricole au Sahel, Tome 3, Terrains et Innovation* Cirad-Sar, Montpellier.
- Bosc, P.-M., Mercoiret, M.-R., & Sabourin, E. 2003, *Agricultures familiales, action collective et organisations paysannes* Cirad, Montpellier.
- Boudon, R. 1979, *La logique du social* Hachette, Paris.
- Boudon, R. 1984a, "L'individualisme méthodologique en sociologie", *Commentaire* no. 26, pp. 268-277.
- Boudon, R. 1984b, *La place du désordre. Critique des théories du changement social* Presses Universitaires de France, Paris.
- Boudon, R. 2000, *L'acteur et ses raisons. Mélanges en l'honneur de Raymond Boudon* Presses universitaires de France, Paris.
- Boudon, R. 2002, "Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique ?", *Sociologie et sociétés*, vol. XXXIV, no. 1, pp. 9-34.
- Bourdieu, P. 1994, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action* Seuil, Paris.
- Bourdieu, P. 2000, *Les structures sociales de l'économie* Seuil, Paris.
- Boussard, J. M. 1992, "Les stratégies anti-risque des producteurs limitent-elles leur productivité ?" in *L'avenir de l'agriculture dans les pays du Sahel. Actes du 11^{ème} séminaire d'économie rurale, 12-14 septembre 1990*, Montpellier, CIRAD, ed., CIRAD-MES, Montpellier, pp. 101-110.
- Braud, M. 1982, "L'intérêt du concept d'exploitation agricole pour la recherche et le développement," in *L'exploitation agricole en Afrique noire*, Gerdat, Paris, France, pp. 91-101.
- Brossier, J. 1987, "système et système de production : note sur ces concepts", *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 23, no. 3/4, pp. 377-390.
- Brossier, J. 1989, "Risque et incertitude dans la gestion de l'exploitation agricole. Quelques principes méthodologiques," in *Le risque en agriculture*, M. Eldin & P. Milleville, eds., Editions de l'ORSTOM, Paris, pp. 25-49.
- Brou, J.-C. 1995, "Pourquoi la Côte d'Ivoire privatise ?", *Jeune Afrique Economie*, vol. Hors série, pp. 130-135.
- Brou, Y. T. 2005, *Climat, mutations socio-économiques et paysages en Côte d'Ivoire, Rapport d'activités scientifique, pédagogique, administrative et publications en appui au mémoire de synthèse présentés en vue de l'obtention de l'Habilitation à Diriger des Recherches*, Université des Sciences et Technologies de Lille, France.
- Brou, Y. T., Akindès, F. A., & Bigot, S. 2004, "Adaptation strategies of the local populations to mitigate the impacts of rainfall decline in Côte d'Ivoire", *Newsletter (Update 02/2005) of the international Human Dimension Program on Global Environmental Change* pp. 12-17.

- Brunin, C., Noël, J.-M., & Tailliez, B. 1996, *Préparation des dossiers d'offres de vente des palmeraies de Palminindustrie (Côte d'Ivoire), octobre 1995 - décembre 1996. Vol. 1 et 2*, CIRAD-Cp, Montpellier.
- Bulteau, P., Losch, B., Messan, F., Pasquis, R., & Petithuguenin, P. 1992, *Compte-rendu de la mission "intégration planteurs/agroindustrie" (projet UNICAFE) qui s'est déroulée en Côte d'Ivoire du 04 novembre au 07 décembre 1991*, Cirad-DSA, Montpellier.
- Cabin, P. 2000, "L'innovation : croyances et pratiques.", *Sciences Humaines* no. 111, pp. 48-49.
- Calas, J. 1994, *Situation du système agraire de l'arrière pays de Sassandra*, Mémoire de diplôme d'ingénieur agronome, Paris Grignon.
- Camara, P. A. 2002, "Alcoolisation au koutoukou en Côte d'Ivoire : constat et propositions", *Alcoologie et Addictologie*, vol. 24, no. 4, pp. 319-328.
- Cauvin, C. 1968, *De la palmeraie naturelle à la palmeraie sélectionnée : Toupah, un village en pays adioukrou*, Doctorat de 3^e cycle Thèse, Université de Strasbourg.
- Cauvin, C. 1979, "La diffusion d'une nouvelle culture dans le cadre d'une économie de plantation. Le palmier à huile sélectionné en pays Adjukru (Côte d'Ivoire)," in *Plantations industrielles et productions paysannes (Cote d'Ivoire, Libéria, Cambodge, Indonésie)*, vol. 38 CNRS, Centre d'études de géographie tropicale, Talence., Paris, pp. 7-74.
- Céfaï, D. 2003, *L'enquête de terrain* La Découverte, Paris.
- Cerdan, C., Bricas, N., & Muchnik, J. 1995, "Organisation alimentaire urbaine, l'approvisionnement de Cotonou en produits vivriers", *Cahiers de la Recherche-Développement* no. 40, pp. 76-97.
- Chaléard, J. L. & Duteurtre, G. 2003, "Les grandes évolutions : des filières qui se diversifient, des systèmes agraires en mutation, des savoir-faire renouvelés Synthèse des communications du thème 1," in *Savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis. Actes du colloque, mai 2002, Garoua, Cameroun.*, J.-Y. Jamin, L. Seiny Boukar, & C. Floret, eds., Prasad/Cirad, N'Djamena, Tchad/Montpellier, France.
- Chaléard, J. L. 1988, "La place des cultures vivrières dans les systèmes de production en agriculture de plantation : le cas du département d'Agboville (Côte d'Ivoire)", *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 24, no. 1, pp. 35-49.
- Chaléard, J. L. 1989, "Risque en agriculture de plantation : l'exemple des cultures commerciales développées dans le département d'Agboville (Côte d'Ivoire)," in *Le risque en agriculture*, M. Eldin & P. Milleville, eds., ORSTOM, édition de, Paris, pp. 475-487.
- Chantelat, P. 2002, "La nouvelle sociologie économique et le lien marchand : des relations personnelles à l'impersonnalité des relations", *Revue Française de Sociologie.*, vol. 43, no. 3, pp. 521-556.
- Charlery De La Masselière, B. 1997, "Paysanneries africaines : les paradoxes d'une intégration verticale," in *Développement durable au Sahel*, C. Becker & P. Tersiguel, eds., Sociétés, Espaces, Temps/Karthala, Dakar/Paris, pp. 532-550.

Chauveau, J.-P. & Al. 1993, *L'innovation en milieu rural : synthèse des contributions des groupes de travail de la table ronde du LEA et textes des contributions au séminaire du LEA ORSTOM*, Montpellier.

Chauveau, J.-P. & Dozon, J. P. 1985, "Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire", *Cahiers de l'ORSTOM, série sciences humaines*, vol. XXI, no. 1, pp. 63-80.

Chauveau, J.-P. & Léonard, E. 1996, "Côte d'Ivoire's pioneer fronts: historical and political determinants of the spread of cocoa cultivation", in WG Clarence-Smith and F. Ruf, eds, *Cocoa Pioneer Fronts since 1800 The Role of Smallholders, Planters and Merchants*, London, pp 176 -194

Chauveau, J.-P. & Richard, J. 1977, "Une périphérie recentrée : à propos d'un système local d'économie de plantation en Côte d'Ivoire", *Cahier d'Etudes africaines*, vol. 17, no. 68, pp. 485-523.

Chauveau, J.-P. & Yung, J.-M. 1995, *Innovation et sociétés. Quelles agricultures ? Quelles innovations ?* Cirad, Inra, Orstom, Montpellier.

Chauveau, J.-P. 1979a, "Économie de plantation et «nouveaux milieux sociaux » : essai d'analyse comparative et historique a partir d'observations en pays gban et baoule (Côte d'Ivoire forestière)", *Cahiers de l'ORSTOM, série sciences humaines*, vol. XVI, no. 1-2, pp. 59-82.

Chauveau, P. 1979b, *Les formes togolaises et ivoiriennes d'économie de plantation*, Un. du Bénin, Lomé.

Chauveau, J.-P. 1985, "Dynamiques agricoles en zones forestières : l'économie de plantation villageoise caféière et cacoyère en Côte d'Ivoire : les leçons de l'histoire", *Cahiers de la Recherche-Développement* no. Séminaire d'Economie rurale, pp. 46-49.

Chauveau, J.-P. 1986, "Le Développement approprié, Mise en valeur coloniale et autonomie locale : perspective historique sur deux exemples ouest-africains", *Bulletin de Liaison - ORSTOM.Département H (FRA)* no. 3, pp. 23-43.

Chauveau, J.-P. 1991, "Enquête sur la récurrence du thème de la "participation paysanne" dans le discours et les pratiques de développement rural depuis la colonisation (Afrique de l'Ouest)," in *Modèles de développement et économies réelles*, N° 3 edn, P. Bonnefond, ed., Chroniques du SUD, Paris, pp. 129-150.

Chauveau, J.-P. 1992, "Crises, innovations et reconversions : histoire comparée de la cacaoculture en Gold Coast, au Nigeria et en Côte d'Ivoire (années 1890-1945)," in *Crises et Ajustements en Côte-d'Ivoire : les Dimensions Sociales et Culturelles : Table Ronde, 30 novembre 1992-01-02 décembre 1992*, Bingerville, CIV, GIDIS-CI, Groupement Interdisciplinaire en Sciences Sociales Côte d'Ivoire, Abidjan, CIV ; ORSTOM, Petit Bassam, Abidjan, pp. 105-116.

Chauveau, J.-P. 1993a, *L'innovation cacaoyère. Histoire comparée de la cacaoculture en Afrique de l'ouest* CIRAD ; INRA ; ORSTOM, Montpellier.

Chauveau, J.-P. 1993b, *Pression foncière, cycle domestique et crise économique. Étude de cas en Côte d'Ivoire forestière* Laboratoire d'Etudes Agraires, ORSTOM, Montpellier.

- Chauveau, J.-P. 1995a, "Les agricultures africaines : évaluer la performance ou privilégier les processus ?", *Marchés Tropicaux* no. Hors série, pp. 205-212.
- Chauveau, J.-P. 1995b, "L'analyse socio-économique de l'interaction homme, société et milieu : exposé introductif," in *Fertilité du Milieu et Stratégies Paysannes sous les Tropiques Humides, 13-17 novembre 1995*, J. P. Pichot, N. Sibelet, & J.-J. Lacoeyllhe, eds., CIRAD, Ministère de la Coopération, Montpellier, Paris, pp. 557-562.
- Chauveau, J.-P. 1997, "Des "stratégies des agriculteurs africains" au "raisonnement stratégique" Histoire, usages et remise en question d'un concept pluridisciplinaire," in *Thème et variations : nouvelles recherches rurales au sud*, vol. (Colloques et Séminaires (FRA)) - Dynamique des Systèmes Agraires : Séminaire, 1995, C. Blanc-Pamard & J. Boutrais, eds., ORSTOM, Paris, pp. 179-217.
- Chauveau, J.-P. 1998a, "Mise en valeur coloniale et développement Perspective historique sur deux exemples ouest-africains," in *Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire. Sciences sociales et développement rural*, P. Boiral, J. F. Lanteri, & J.-P. Olivier de Sardan, eds., Editions Karthala, CIFACE, Paris, pp. 143-166.
- Chauveau, J.-P. 1998b, "Quelle place donner aux pratiques des acteurs ?" in *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, P. Lavigne Delville et al., eds., Editions Karthala, Coopération Française, Paris, pp. 36-39.
- Chauveau, J.-P. 1999, "L'étude des dynamiques agraires et la problématique de l'innovation," in *L'innovation en agriculture. Questions de méthodes et terrains d'observation*, J. P. Chauveau & Al., eds., Editions de l'IRD, Paris.
- Chauveau, J.-P. 2000, "Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire : Les enjeux silencieux d'un coup d'État", *Politique Africaine* no. 78, pp. 94-125.
- Chauvière, M. & Duriez, B. 2000, "Le contrat entre chercheurs et acteurs dans la dynamique d'une recherche socio-historique la méthodologie du groupement pour la recherche sur les mouvements familiaux (GRMF)," in *La méthode en actes*, M. Bachir, ed., CURAPP/PUF, Paris, pp. 187-209.
- Chazel, F. 1989, "Théorie économique et sociologie : adversaires ou complices? La réflexion d'un "classique" : Talcott Parsons", *Sociologie et sociétés*, vol. XXI, no. 1, pp. 39-53.
- Chevalier, A. 1910, *Documents sur le palmier à huile* Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, Gorée.
- Chevalier, A. 1931, "Le palmier à huile en Côte d'Ivoire.", *Revue de botanique appliquée* no. 116, p. 220.
- Chevassu, J. M. 2001, "Une crise sous la crise ou l'impossible compétitivité : quarante d'industrialisation en Côte d'Ivoire", *Afrique contemporaine* no. 198, pp. 10-28.
- Cheyns, E. 2004, *Le marché d'un produit vivrier issu d'une culture de rente La qualité de l'huile de palme « rouge » sur deux marchés : Yaoundé et Abidjan* CIRAD (Département Cultures Pérennes), Montpellier.

Cheyns, E., Akindès, F. A., & Aka, A. F. 2000, "La filière palmier à huile en Côte d'Ivoire, 3 ans après la privatisation : état des lieux d'un procès de recomposition institutionnelle.", *Oléagineux Corps gras Lipides*, vol. 7, no. 2, pp. 166-171.

Cheyns, E., Akindès, F. A., & Kouamé, Y. S. 2004, "Le palmier à huile en Côte d'Ivoire : deux logiques pour une filière entre normalisation et diversité des produits," in *Fruits des terroirs, fruits défendus. Identités, mémoires, territoires*, B. Charlery de la Masselière, ed., Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, pp. 197-213.

Cheyns, E., Bricas, N., & Aka, A. 2004, "Attente de qualité et structuration des filières alimentaires : la segmentation du marché urbain des huiles de palme rouge en Côte d'Ivoire", *Cahiers Agricultures*, vol. 13, no. 5, pp. 135-141.

Cirad 1998, *Agricultures familiales. Atelier de travail Montpellier, 2-3 février 1998*, CIRAD, Département Territoires, Environnement et acteurs, Montpellier.

Cissoko, M. 1994, "La perception paysanne du développement agricole durable. Le métier de paysan dans un environnement écologique, politique et économique difficile," in *Promotion de systèmes agricoles durables dans les pays d'Afrique soudano-sahélien, séminaire régional*, FAO/CIRAD/CTA, Dakar, Sénégal, pp. 199-203.

Cochard, B., Adon, B., Kouamé, K. R., Durand-Gaselin, T., & Amblard, P. 2001, "Intérêts des semences commerciales améliorées de palmier à huile (#*Elaeis guineensis* Jacq.)", *Oléagineux Corps gras Lipides*, vol. 8, no. 6, pp. 654-658.

Coiner, C., Richlin-Klonsky, J., Strenski, E., University of California, L. A., & Sociology Writing Group 1986, *A Guide to writing sociology papers* St. Martin's Press, New York.

Colin, J.-P. & Losch, B. 1990, ""Touche pas à mon planteur" : réflexions sur les "encadrements" paysans à travers quelques exemples ivoiriens", *Politique Africaine* no. 40, pp. 83-99.

Colin, J.-P. 1983, *Analyse économique de systèmes productifs agricoles en Basse Côte d'Ivoire. Note méthodologique* ORSTOM, Petit-Bassam, Abidjan.

Colin, J.-P. 1987, *La mutation d'une économie de plantation*, Doctorat de 3^e cycle Thèse, Université de Montpellier 1.

Colin, J.-P. 1990a, "La dynamique des systèmes productifs agricoles en basse Côte d'Ivoire," in *Dynamique des systèmes agraires : la dimension économique*, C. Blanc-Pamard et al., eds., ORSTOM, Paris, pp. 165-190.

Colin, J.-P. 1990b, *Les mutations d'une économie de plantation en basse Côte d'Ivoire*. Editions de l'ORSTOM, Paris.

Colin, J.-P. 1993, "Del concepto a los metodos. Ilustraciones en base a experiencias en Costa de Marfil y en Mexico," in *Sistemas de Produccion y Desarrollo Agricola : Coloquio, 22-26 juin 1992, Mexico*, H. n. Garza, J.-P. Colin, & P. Milleville, eds., Colegio de Postgraduados de Montecillo ; ORSTOM, Mexico, Mexico, pp. 445-450.

Colin, J.-P. 1994, "Systems of Production and Production of Knowledge: Reflections on the Basis of Ivorian and Mexican Experiences", *Journal For Farming Systems Research-Extension*, vol. 4, no. 3, pp. 31-46.

- Colin, J.-P. 1998, "The emergence of private property in land and the dynamics of agricultural production : a case study from the Ivory Coast," in *Property in economic context*, R. Hunt & A. Gilman, eds., University Press of America, Lanham (USA), pp. 317-349.
- Comité ad hoc 1 2002, *Bilan diagnostic post privatisation de la filière palmier à huile*, Atelier national "Filière palmier à huile : organisation et perspectives", septembre 2002, Abidjan.
- Contamin, B. & Fauré, Y.-A. 1992, "Des économies et des Etats francophones : pour comprendre l'interventionnisme", *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 28, no. 2, pp. 305-326.
- Contamin, B. & Mémel-Fotê, H. 1997, *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions* Editions Karthala, Paris.
- Conte, B. 2003, "Côte d'Ivoire : du clientélisme " éclairé " au clientélisme " appauvri. ". http://www.strategic-road.com/pays/pubs/cote_ivoire_clientelisme.htm. Consulté le 11-10-2004
- Corcuff, P. & Singly, F. d. 1995, *Les nouvelles sociologies. Constructions de la réalité sociale* Nathan, Paris.
- Cotte, A. 1981, *Les relations entre courtiers et producteurs d'huile de palme dans le delta du Niger au XIXe siècle* Université de Montréal, Montréal.
- Couaillier, F. & N'guessan, C. 1995, *Etude de marché sur les besoins en équipements dans le secteur de la production d'huile rouge de palme*, Société ivoirienne de technologie tropicale (I2T), Abidjan.
- Coulibaly, C., Gentil, D., & Poupard, P. 1990, *Evolution structurelle et stratégie des producteurs en zone irriguée de la Haute-vallée* Amira, Paris.
- Courade, G. 1999, "Les paysanneries du Sud et la libéralisation des échanges," in *L'avenir des paysans. Les mutations des agricultures familiales dans les pays du Sud*, M. Haubert et al., eds., Presses Universitaires de France, Paris, pp. 61-75.
- Couty, P. 1989, "Risque agricole, périls économiques," in *Le risque en agriculture*, M. EL DIN & P. Milleville, eds., Editions de l'ORSTOM, Paris, pp. 561-574.
- Crozier, M. & Friedberg, E. 1992, *L'acteur et le système, les contraintes de l'action collective* Editions du Seuil, Paris.
- D'Aby, F. J. A. 1951, *La Côte d'Ivoire dans la cité africaine* Larose, Paris.
- Daddieh, C. K. 1994, "Contract farming and palm oil production in Côte d'Ivoire and Ghana," in *Living under contract. Contract farming and agrarian transformation in sub-saharan Africa = [Vivre sous contract. Agriculture contractuelle et transformation agraire en Afrique subsaharienne]*, P. D. Little & M. J. Watts, eds., University of Wisconsin Press, Madison, pp. 188-215.
- De Fina, C. 1994, *Dynamiques des contrats de travail en économie de plantation caféière et cacaoyère. Le cas de la Côte d'Ivoire*, Doctorat en Economie, Développement Agricole et Rural Thèse, Ensa, Montpellier.
- De Fina, C. 1995, "Crise et innovations en agriculture de plantation ivoirienne : le cas des contrats de travail," in *Innovation et sociétés. Quelles agricultures ? Quelles*

- innovations ? Volume II. Les diversités de l'innovation. Actes*, J. P. Chauveau & J.-M. Yung, eds., CIRAD ; INRA ; ORSTOM, Montpellier, pp. 76-86.
- Debleds, D. 1976, *La production de graines de palmier à huile sur la plantation Robert Michaux*, Rapport de Stage, CEAT, 1975-1976, CNEARC.
- Dechaux, J.-H. 2002, "L'action rationnelle en débat. Sur quelques contributions et réflexions récentes", *Revue Française de Sociologie.*, vol. 43, no. 3, pp. 557-581.
- Déloye, Y. & Voutat, B. 2002, *Faire de la science politique, pour une analyse socio-historique du politique* Belin, Paris.
- Déloye, Y. 1997, *Sociologie historique du politique* La Découverte, Paris.
- Delpuch, B. 1983, "Les nouveaux Abidjanais et leur racines ou l'idéologie du citadin-plantier", *Cahiers de l'ORSTOM, série sciences humaines*, vol. XIX, no. 4, pp. 567-584.
- Deniel, R. 1968, *De la savane à la ville. Essai sur la migration des Mossi vers Abidjan et sa région* Aubier-Montaigne, Paris.
- Desjeux, D. 2002, "L'innovation entre acteur, structure et situation," in *Les logiques de l'innovation ; Approche pluridisciplinaire*, N. Alter, ed., La Découverte, Paris.
- Dian, B. 1985, *L'économie de plantation en Côte-d'Ivoire forestière* Nouvelles Editions africaines, Abidjan.
- Djegui, N. & Daniel, C. 1996, "Le développement du palmier à huile au Bénin : une approche spécifique.", *Oléagineux Corps gras Lipides*, vol. 3, no. 2, pp. 125-129.
- Djondang, K. & Gafsi, M. 2003, "Caractérisation des exploitations agricoles en zone soudanienne du Tchad Contribution pour la recherche-action-développement," in *Savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis. Actes du colloque, mai 2002, Garoua, Cameroun*, J.-Y. JAMIN, L. Seiny Boukar, & C. Floret, eds., Prasac/Cirad, N'Djamena/Montpellier.
- Dobbin, F. 2004, *The new economic sociology, a reader* Princeton University Press, Princeton, NJ.
- Dounias, I. 2001, *Les systèmes de culture à base de couverture végétale et semis direct en zones tropicales, Synthèse bibliographique* Cnearc, Cirad-Ca, Montpellier.
- Dozon, J. P. 1979, "Impasses et contradictions d'une société de développement : l'exemple de l'opération "riziculture irriguée" en Côte d'Ivoire", *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 16, no. 1/2, pp. 37-58.
- Dronne, Y. 1996, "Afrique et oléagineux : données chiffrées", *Oléagineux Corps gras Lipides*, vol. 3, no. 2, pp. 104-110.
- Droubly, G. M. 2002, *Impact de la privatisation de la Palminindustrie sur la performance de la filière palmier à huile en Côte d'Ivoire : le cas de Toumanguié dans la région d'Aboisso*, DESS en Economie Rurale Mémoire, Centre Ivoirien de recherche Economique et Sociale (CIRES), Université d'Abidjan-Cocody.
- Dubet, F. 1994, *Sociologie de l'expérience* Seuil, Paris.
- Dupire, M. & Boutillier, J. L. 1958, "Le pays adioukrou et sa palmeraie, étude socio-économique.", in *L'homme d'outre-mer n°4*, Berger-lerrailt, ed., Paris.
- Durouflé, G. 1988, *L'ajustement structurel en Afrique* Karthlat, Paris.

Eldin, M. 1989, "Du risque de sécheresse au risque de mauvaise récolte : un effort de clarification des concepts," in *Le risque en agriculture*, M. Eldin & P. Milleville, eds., ORSTOM, Paris, pp. 19-23.

Elong, J. G. 2003, "Les plantations villageoises de palmier à huile de la Socapalm dans le Bas-Moungo (Cameroun) : un projet mal intégré aux préoccupations des paysans", *Cahiers d'outre-mer* no. 224, pp. 401-417.

Essang, T., Woin, N., & Badeboga, E. A. 2003, "Stratégies et comportements des acteurs économiques de la filière oignon," in *Savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis. Actes du colloque, mai 2002, Garoua, Cameroun.*, J.-Y. Jamin, L. Seiny Boukar, & C. Floret, eds., Prasac/Cirad, N'Djamena, Tchad/Montpellier, France.

Essoh, G. 1980, *La filière artisanale de l'attiéké de Dabou à Abidjan.*, Mémoire de DEA d'économie rurale, Chaire d'économie rurale, Université de Montpellier 1.

Fanchette, S. 1986, *Modalités des décisions stratégiques et tactiques chez deux exploitants agricoles d'un village de basse Côte d'Ivoire : Songho Agban Attie II*, Mémoire de DESS Développement Agricole, Université de Paris 1.

FAO 2005, *Regards sur l'agriculture de conservation en Afrique de l'ouest et du centre et ses perspectives. Contribution au 3ème Congrès mondial d'agriculture de conservation, Nairobi, octobre 2005* Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Rome.

Fauré, Y.-A. 1992a, "L'Etat ajusté en Afrique noire : réflexions à partir de l'exemple ivoirien," in *Institutions et pratiques de développement : itinéraires*, J.-F. Bare & P. Couty, eds., ORSTOM, Département SUD, Paris, pp. 183-190.

Fauré, Y.-A. 1992b, "Le quatrième plan d'ajustement structurel de la Côte-d'Ivoire : de la technique économique à l'économie politique", *Revue Canadienne d'Etudes du Développement*, vol. XIII, no. 3, pp. 411-431.

Fauré, Y.-A. 1992c, "Vous avez dit innovation? Du bon usage de Shumpeter," in *L'innovation en milieu rural : synthèse des groupes de travail de la table ronde et textes des contributions au séminaire du LEA.*, ORSTOM, ed., Montpellier.

Faussey, C. & Vimard, P. 1988, *Une économie villageoise assistée en milieu forestier ivoirien* ORSTOM, Paris.

Faussey-Domalin, C. & Vimard, P. 1991, "Agriculture de rente et démographie une économie villageoise assistée en milieu forestier peri-urbain", *Revue Tiers-Monde*, vol. XXXII, no. 125, pp. 93-114.

Fèvre, E. 2002, *Etude sur la relance des filières hévéa et palmier à huile Analyse de la viabilité socio-économique des systèmes d'exploitation de l'hévéa et du palmier à huile. Rapport final*, Division des Etudes et des Projets agricoles, Ministère de l'Agriculture, République du Cameroun.

Fleischer, G., Andoli, V., Coulibaly, M., & Randolph, T. 1998, *Analyse socio-économique de la filière des pesticides en Côte d'Ivoire*, Institut des Sciences Économiques, Faculté d'Horticulture, Université de Hanovre, Hanovre/Abidjan.

Flichy, P. 1995, *L'innovation technique : récents développements en sciences sociales. Vers une nouvelle théorie de l'innovation.* La Découverte, Paris.

- Floquet, A. 1994, "Dynamique endogène du changement technique et organisation paysanne : une étude de cas au sud du Bénin," in *Les associations paysannes en Afrique : organisation et dynamiques*, J.-P. Jacob & P. Lavigne Delville, eds., Karthala, Paris, pp. 273-291.
- Follin, J.-C. 2000, "Enjeux de la recherche sur le palmier à huile en Afrique", *Oléagineux Corps gras Lipides*, vol. 7, no. 2, pp. 138-139.
- Fournier, S. 2000, *Savoir-faire artisanaux et semi-artisanaux d'extraction d'huile de palme au Bénin : performances techniques et bilans économiques*, CIRAD-TERA, Montpellier.
- Fralval, P. 2000, *Eléments pour l'analyse économique des filières agricoles en Afrique sub-saharienne* Ministères des Affaires Etrangères, DGCID, Paris.
- Freud, C. & Hanak-Freud, E. 1999, "Devaluation as a means of improving the competitiveness of cocoa: a comparative analysis of the experience of franc area countries and Indonesia," in *Efficacité de la production cacaoyère et la qualité du cacao au 21è. Actes. - Lagos : Cocoa Producers' Alliance*, Cocoa Producers' Alliance (Lagos, Nigeria), Salvador de Bahia, pp. 1087-1088.
- Friedberg, E. 1993, *Le pouvoir et la Règle. Dynamiques de l'action organisée*, 2è édition edn, Seuil, Paris.
- Gastellu, J.-M. 1979, "Disparition de la main-d'œuvre étrangère.", *Cahiers du CIRES*, vol. 23, pp. 17-45.
- Gastellu, J.-M. 1981, *Une économie du trésor : les grands planteurs du Morounou : 2. L'organisation économique* ORSTOM, Petit-Bassam, Côte d'Ivoire.
- Gastellu, J.-M. 1987, "Systèmes de production agricole en Afrique tropicale : présentation", *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 23, no. 3/4, pp. 343-351.
- Gbenou, G. 2000, *Le Revenu paysan entre logique sociale et raison utilitaire essai de socio-anthropologie de l'économie paysanne*, Faculté des sciences sociales, Université Laval, Québec.
- Geslin, J. D. 1996, "Spécial Côte d'Ivoire", *Afrique agriculture*, vol. 12, no. 243, pp. 18-83.
- Glounaho, D. 2000, *Etude sur la vulgarisation agricole en Côte d'Ivoire*, FAO, Service de la vulgarisation, de l'éducation et de la communication (SDRE). Division de la recherche, de la vulgarisation et de la formation, Roma.
- Gnammon Nambou, A. B. 1990, *Les femmes et le travail à Abidjan et ses environs. Contribution à une Géographie du travail*, Thèse de doctorat de troisième cycle, Université de Cocody.
- Gouffern, L. 1982, "Les limites d'un modèle, À propos d'Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire", *Politique Africaine* no. 6, pp. 19-34.
- Grangeret-Owona, I. 1992, "les exploitations caféières de l'ouest du Cameroun dans l'état de l'ajustement structurel," in *Crises et Ajustements en Côte-d'Ivoire : les Dimensions Sociales et Culturelles : Table Ronde, 30 novembre 1992-01-02 décembre 1992, Bingerville, CIV*, GIDIS-CI, ed., ORSTOM, Petit-Bassam, Abidjan, pp. 144-152.

- Granovetter, M. S. 2000, *Le marché autrement, les réseaux dans l'économie*, Collection "Sociologie économique", Desclés de Brouwer, Paris.
- Guibert, F. 1984, *Une activité informelle dans l'agro-industrie en Côte d'Ivoire : fabrication du savon à "l'usine annexe" d'Ehania*, Mémoire, Institut de Géographie, Marseille.
- Guichaoua, Y. 2004, *L'analyse microéconomique des relations d'emploi dans le secteur informel urbain. Une étude de cas en Côte d'Ivoire*, Doctorat en sciences économiques Thèse, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS).
- Guiheneuf, P. Y. 1992, "Innovation en milieu rural : réflexions à partir du séminaire du LEA," in *L'innovation en milieu rural : synthèse des groupes de travail du LEA et textes des contributions au séminaire du LEA.*, vol. Session 1992-1993 J. P. Chauveau & Al., eds., ORSTOM, Montpellier.
- Guille-Escuret, H. 1983, "Les produits du palmier à huile," in *Se nourrir en Afrique équatoriale. Anthropologie alimentaire des populations forestières humides d'Afrique.*, Unesco, ed., Unesco, Paris.
- Hanak-Freud, E. & Freud, C. 1996, *Devaluation and liberalization as tools for enhancing competitiveness? : some insights from the recent West African experience in cocoa marketing* Cirad, Montpellier.
- Hanak-Freud, E. & Freud, C. 1997, "Malgré la dévaluation et la libéralisation. Les producteurs africains de cacao profitent moins du marché que les planteurs indonésiens", *Afrique agriculture*, vol. 09, no. 251, pp. 24-28.
- Hauenstein, A. 1979, "Le palmier dans les rites et coutumes de certaines populations ivoiriennes", *Genève-Afrique*, vol. 17, no. 2, pp. 83-110.
- Haxaire, C. 1992, "Le palmier à huile chez les Gouro de Côte d'Ivoire", *Journal des africanistes*, vol. t. 62, no. Fasc. 1, pp. 55-77.
- Hirsch, R. 1996a, "L'Afrique et ses filières oléagineuses : réflexions sur un développement bloqué.", *Oléagineux Corps gras Lipides*, vol. 3, no. 2, pp. 98-103.
- Hirsch, R. 1996b, "Le palmier à huile en Afrique : la nécessaire relance.", *Plantations, Recherche, Développement*, vol. nov-déc. 1995.
- Hirsch, R. 1996c, *Les filières hévéa et palmier à huile dans la zone franc. Enquête sur la relance des économies de la zone franc après la dévaluation* Ministère de la Coopération, Paris.
- Hirsch, R. 1996d, "Les huiles végétales en Afrique : esquisse de bilan et perspectives.", *Marchés Tropicaux*, vol. 5 février 1993, pp. 374-376.
- Hirsch, R. 2000, "Evolution et perspectives de la demande intérieure de corps gras en Afrique subsaharienne", *Oléagineux Corps gras Lipides*, vol. 7, no. 2, pp. 147-154.
- Hirsch, R. 2002, "Les filières oléagineuses d'Afrique de l'ouest : quelles perspectives face à l'intégration et à la mondialisation", *Oléagineux Corps gras Lipides*, vol. 9, no. 6, p. -14.
- Hounsinou Sourou, B. 1996, "Monographie de la filière palmier à huile en Côte d'Ivoire.", *Africa Palm (Revue trimestrielle d'information de l'Association africaine pour le développement de palmier à huile)*, n° 6, Juillet-Août-Septembre, pp. 3-10.

- Hugon, P., Pourcet, G., & Quiers-Valette, S. 1995, *L'Afrique des incertitudes* PUF/IEDES, Paris.
- Ibo, G. J. 1988, *Typologie des problèmes socio-écologiques de l'Afrique tropicale. Le cas de la Côte d'Ivoire* Centre de petit Bassam, Abidjan.
- Ibo, G. J. 1995, "Genèse de l'économie de plantation ivoirienne. Le cas de Yao Appéla", *Cahiers d'Etudes Africaines* no. 138-139, pp. 541-562.
- Jacquemard, J. C. 1995, *Le palmier à huile*. Larose maisonneuve, CTA, Paris.
- Jamin, J.-Y. 1994, *De la norme à la diversité. L'intensification rizicole face à la diversité paysanne dans les périmètres irrigués de l'Office du Niger*, Doctorat Thèse, Institut National Agronomique Paris-Grignon.
- Janin, P. 1996, "Un planteur sans Etat peut-il encore être un planteur ?", *Politique Africaine* no. 62, pp. 45-56.
- Janin, P. 1996b, "« Tout change pour que tout reste pareil » Ruptures et continuités en économie de plantation bamiléké et bété (Cameroun) en période de crise", *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 32, no. 3, pp. 577-596.
- Janin, P. 2000, "Crises ivoiriennes et redistribution spatiale de la mobilité : les Baoulé dans la tourmente", *Revue Tiers-Monde*, vol. 41, no. 164, pp. 791-814.
- Jannot, C. 1998, "Palmier à huile et développement durable : le rôle des acteurs", *Oléagineux Corps gras Lipides*, vol. 5, no. 2, pp. 129-131.
- Jannot, C. 1999, *Exploitation du fichier planteurs de Palmafrique, propositions d'actions de recherche* Cirad, Montpellier.
- Jannot, C. 2002, "Les déterminants historiques du commerce de l'huile de palme. Entre filière artisanale et agro-industrie, quel avenir pour le palmier en Afrique ?" in *L'avenir des cultures pérennes, investissement et durabilité en zones tropicales humides, 5-9 novembre 2001, Yamoussoukro, Côte d'Ivoire*. [CD-ROM], Y. R. Assamoi et al., eds., Cirad, Montpellier.
- Jannot, C. 2003, "Oil palm in Africa", *Burotrop Bulletin* no. 19, pp. 15-19.
- Jones, L. P., Jammal, Y., & Gokgur, N. 2002, *Impact of privatization in Côte d'Ivoire, Report prepared for Privatization Committee*, Boston Institute for Developing Economies (BIDE), Boston.
- Kadja Mianno, D. 1978, "Mythe sanwi de l'origine des clans ; essai d'interprétation sociologique", *Annales de l'Université d'Abidjan*, série F (Ethno-sociologie), tome VII, pp. 21-32.
- Kaufmann, J. C. & Singly, F. d. 2004, *L'entretien compréhensif* Armand Colin, Paris.
- Kiki, K. C. 2000, *Construction sociale d'innovation technologique et résistance paysanne au changement : le phénomène d'hybridation du palmier à huile dans le sud-est du Bénin*, Ph.D Thèse, Faculté des Sciences Sociales, Université Laval, Québec.
- Koby, A. T. 1978, "Projection des formations sociales sur l'espace. Exemple du pays odzukru en Côte d'Ivoire", *Actes du séminaire sur Maîtrise de l'espace agricole et développement en Afrique tropicale. Logique paysanne et rationalité technique*, ORSTOM-Paris, pp. 35-38.

- Koby, A. T. 1993, *L'Est de la Côte d'Ivoire. Analyse géographique des épaisseurs et économiques régionales comparées*, Thèse de Doctorat d'Etat, Bordeaux III.
- Koczerski, G., Curry, G., & Gibson, K. 2001, *Improving productivity of smallholder oil palm sector in Papua New Guinea: a socio-economic study of the Hopskins and Popondetta schemes*, The Australian national University, Canberra.
- Koenig, D. L., Diarra, T., & Sow, M. 1998, *Innovation and individuality in african development: changing production strategies in rural mali* Ann Arbor, The University of Michigan Press.
- Koffy, Y. 1989, *Transfert en milieu villageois des résultats de la recherche sur le palmier à huile*, Français, Institut Supérieur Technique d'Outre Mer (ISTOM), Le Havre.
- Konan, K. V. 1975, *Palmier à huile et économie du paysan ébrié de Bingerville*, Diplôme d'ingénieur agronome, option "économie du développement et techniques de décision", Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Montpellier, Chaire d'Economie Rurale.
- Koné, D. 1999, *Contribution à l'étude des aspects agronomiques et économiques de l'association du palmier à huile avec les cultures vivrières en Basse Côte d'Ivoire.*, ENSA de Yamoussoukro.
- Kouadio, M. B. 2004, *Analyse de la croissance économique de la Côte d'Ivoire*. http://www.gdnet.org/pdf/draft_country_studies/CotedIvoire-Kouadio.pdf. Consulté le 21-08-2005
- Kouadio, T. 1984, *Impact socio-économique des changements structurels dans les plantations : le cas de la Côte d'Ivoire.*, DESS en Economie rurale Mémoire, CIREs, Université de Cocody.
- Kouadio, Y. T. 2001, *Quelle politique de distribution pour une PME agro-alimentaire : cas de la filière huile de palme brut en Côte d'Ivoire.*, Mémoire de fin de formation d'ingénieur commercial, ISFOP.
- Kouamé, Y. S. 2002, *Sociologie de l'innovation dans le secteur de la production villageoise et de la fabrication artisanale de l'huile de palme en Côte d'Ivoire*, mémoire de DEA, Université de Bouaké.
- Koulibaly, M., Diomandé, K., Contamin, B., Bamba, N., & Kouassi, O. 1992, "L'ajustement structurel : la logique libérale à l'épreuve des faits", *Bulletin du Gidis-CI* no. 3, pp. 13-28.
- Kra, K. 1996, "Côte d'Ivoire : privatisation, la dernière ligne droite", *JAE* no. 260, pp. 52-54.
- Kracou, K., Noumba, M., & Coulibaly, T. 1982, *Fabrication traditionnelle de l'huile de palme en pays Abbey (Sud Est de Côte d'Ivoire)*, SIARC, Montpellier.
- Lahire, B. 1996a, "Éléments pour une théorie des formes socio-historiques d'acteur et d'action", *Revue européenne des sciences sociales*, vol. XXXIV, no. 106, pp. 69-96.
- Lahire, B. 1996b, "Le contexte dans les sciences sociales. La variation des contextes en sciences sociales, remarques épistémologiques.", *Annales histoires, sciences sociales* no. 2, pp. 363-487.

- Lahire, B. 1997, "L'"acteur" entre habitudes incorporées et contraintes de la situation", *Les Cahiers du LABRAPS (Laboratoire de recherche en administration et politique scolaires)*, vol. 23, no. Série études et documents, p. XXIX-LII.
- Lahire, B. 1998, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action* Nathan, Paris.
- Laitin, D. D. 2002, "Réponse aux commentaires pour le numéro sur le choix rationnel", *Sociologie et sociétés*, vol. XXXIV, no. 1, pp. 155-163.
- Lavigne Delville, P. 1997, "Le désengagement de l'Etat au milieu du gué," in *Les conditions d'une gestion paysanne des aménagements hydro-agricoles en Afrique de l'Ouest : synthèse du séminaire international de Niamey, 24-28 septembre 1996*, vol. (Dossiers de l'Inter Réseaux, n°2) P. Lavigne Delville & K. Lonsway, eds., Inter Réseaux, Paris, pp. 9-13.
- Lavigne Delville, P. 1998, "Logiques paysannes d'exploitation des bas-fonds en Afrique soudano-sahélienne," in *Aménagement et mise en valeur des bas-fonds au Mali, bilan et perspectives nationales, intérêt pour la zone de savane ouest-africaine*, N. Ahmadi & B. Teme, eds., Cirad, Montpellier, pp. 77-93.
- Lavigne Delville, P. 1999, "La négociation des règles d'action collectives: quelques repères," in *Renégocier les règles collectives en irrigation autour de l'intervention de Cicda à Urcuqui (Équateur)*, F. Appolin, X. Peyrache, & P. Lavigne Delville, eds., Les éditions du Groupe Initiatives, CICDA, GRET, Paris, pp. 15-38.
- Lavigne Delville, P., Broutin, C., & Castellenet, C. 2004, *Jachères, fertilité, dynamiques agraires, innovations paysannes et collaborations chercheurs/paysans. Fondements pour des recherches-actions en milieu paysan sur la fertilité des terres* GRET, Paris.
- Laville, J.-L. 2005, *Sociologie économique : l'état des connaissances*. <http://www.iresco.fr/labos/lsci/>, Consulté le 1-19. 2005.
- Le Meur, P.-Y. 1995, "État, paysanneries et pouvoirs locaux au Sud-Bénin", *Politique Africaine* no. 59, pp. 82-101.
- Lebret, P. & Ribery, A. 1995, *Le palmier à huile en Afrique de l'ouest*, Mémoire, 83ème promotion, Istom.
- Leca, B. 2004, "La résilience comme arme organisationnelle : l'exemple d'Al-Qaida", Communication présentée à la *13ème Conférence internationale de Management Stratégique -AIMS – Normandie Vallée de Seine, Le Havre. Centre de Commerce International - Les 1, 2, 3 et 4 juin 2004*, Centre de Commerce International, Normandie Vallée de Seine, Le Havre.
- Lefort, J. 1988, "Innovation technique et expérimentation en milieu paysan.", *Les cahiers de la recherche - document*, vol. Numéro 17, Mars, p. Pp. 17.
- Lena, P. 1979, "Le problème de la main-d'œuvre en zone pionnière. Quelques points de repères", *Cahiers du CIREES* no. 23, pp. 89-98.
- Léonard, E. & Ibo, G. J. 1994, "Appropriation et gestion de la rente forestière en Côte-d'Ivoire", *Politique Africaine* no. 53, pp. 25-36.
- Léonard, E. & Oswald, M. 1996, "Une agriculture forestière sans forêt : changements agro-écologiques et innovations paysannes en Côte d'Ivoire", *Nature, sciences, société*, vol. 4, no. 3, pp. 202-216.

- Léonard, E. 1997a, " La commercialisation du café et du cacao : restructurations nationales et implications dans la région de Sassandra," in *Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire)*, A. Guillaume, G. J. Ibo, & K. N'Guessan, eds., Orstom/Ensea, Paris/Abidjan, pp. 203-219.
- Léonard, E. 1997b, "Crise écologique, crise économique, crise d'un modèle d'exploitation agricole. Ajustements et recomposition sociale sur les anciens fronts pionniers ivoiriens," in *Le modèle ivoirien en questions. Crises ajustements, recompositions*, B. Contamin & H. Mémel-Foté, eds., Karthala/ORSTOM, Paris, pp. 393-413.
- Léonard, E. 1997c, "La reproduction de la société agraire dans la région de Sassandra : intensification ou décapitalisation ?," in *Croissance Démographique, Développement Agricole et Environnement à Sassandra (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire) : Séminaire de Dissémination*, A. Guillaume, G. J. Ibo, & K. N'Guessan, eds., Orstom/Ensea, Paris/Abidjan, pp. 137-160.
- Léonard, E. 1997d, "Transformations et reproduction d'un système agraire pionnier en Côte-d'Ivoire. Après la forêt, quelle agriculture ? Transformations et reproduction d'un système agraire," in *Dynamique des systèmes agraires, thème et variations nouvelles recherches rurales au sud*, vol. Collection Colloques et Séminaires J. Boutrais & C. Blanc-Pamard, eds., ORSTOM Éditions, Paris, pp. 63-88.
- Léonard, E. 1998, "Crise des économies de plantation et trafic de drogues en Afrique de l'Ouest les cas ivoirien et ghanéen", *Autrepart* no. 8, pp. 79-99.
- Leplaideur, A. & Losch, B. 1995, "Crises, ruptures et innovations : les acteurs face à l'enjeu institutionnel," in *Innovation et sociétés. Quelles agricultures ? Quelles innovations ? Volume II. Les diversités de l'innovation. Actes*, J.-P. Chauveau & J.-M. Yung, eds., CIRAD, INRA, ORSTOM, Montpellier, pp. 53-61.
- Leplaideur, A. 1985, *Les systèmes agricoles en zone forestière : les paysans du centre et du sud Cameroun*, Thèse de 3ème cycle en Economie rurale, Université de Montpellier I.
- Leplaideur, A. 1987, "Stratégies paysannes autour des systèmes cacaoyers et vivriers en zone Centre-Sud forestière camerounaise," in *Etats, Développement, Paysans. Actes du colloque CIRAD-MESRU, sept. 85*, CIRAD-MESRU, ed., CIRAD, Montpellier, pp. 74-85.
- Leplaideur, A. 1989, "Vie et survie domestique en zone forestière camerounaise : la reproduction simple est-elle assurée ?" in *Le risque en agriculture*, M. Eldin & P. Milleville, eds., Editions de l'ORSTOM, Paris, pp. 277-290.
- Leroy, P. J., Jammal, Y., & Gokgur, N. 2002, *Impact of privatization in Côte d'Ivoire*, Boston Institute for Developing Economies, (BIDE).
- Levesque, B. 2002, "Pour repenser l'économie en vue d'un développement durable, un aperçu de la nouvelle sociologie économique," in *Conférence d'ouverture du Colloque du comité de recherche 23, « Sociologie de l'environnement et du développement durable », de l'Association internationale de sociologie de langue française (AISLF), à l'Université Laval, les 14-15-16 mai 2002 dans le cadre du 70e Congrès de l'ACFAS*, Université Laval, Laval.

- Levesque, B., Bourque, G. L., & Forgues, E. 2001, *La nouvelle sociologie économique* Desclée de Brouwer, Paris.
- Liepo, O. 1983, *Les Ebrié et la pénétration européenne au milieu du 19^e siècle à la fin de la pénétration française*, Mémoire de maîtrise, UNCI.
- Lin, N. 1995, "Les ressources sociales, une théorie du capital social.", *Revue Française de Sociologie.*, vol. N° XXVI, pp. 685-704.
- Lin, N. 1999, "social networks and status attainment", *Annual Review of Anthropology* no. 25, pp. 467-487.
- Losch, B. 1992, "La relève incertaine de la régulation étatique dans les filières café et cacao," in *Crises et Ajustements en Côte-d'Ivoire : les Dimensions Sociales et Culturelles : Table Ronde, 30 novembre 1992-01-02 décembre 1992*, Bingerville, GIDS-CI ; ORSTOM, Abidjan, pp. 134-143.
- Losch, B. 1994a, "A la recherche du chaînon manquant. Pour une lecture renouvelée de l'économie de plantation ivoirienne," in *Crises, ajustements et recompositions en Côte d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle*, ORSTOM ; GIDISCI, Paris.
- Losch, B. 1994b, "Les agro-exportateurs face à la dévaluation", *Politique Africaine* pp. 88-103.
- Losch, B. 1999, *Le complexe café-cacao de la Côte d'Ivoire. Une relecture de la trajectoire ivoirienne : volume 1. Bibliographie et annexes : volume 2*, Thèse de Doctorat d'Université, Université Montpellier 1.
- Losch, B. 2000a, "Coup de cacao en Côte d'Ivoire. Economie politique d'une crise structurelle", *Critique Internationale* no. 9, pp. 6-14.
- Losch, B. 2000b, "La Côte d'Ivoire en quête d'un nouveau projet national", *Politique Africaine* no. 78, pp. 5-25.
- Losch, B. 2001a, *Identification d'un programme de formation pour les responsables professionnels agricoles du secteur café-cacao en Côte d'Ivoire*, Cirad-Tera, Montpellier, Cirad Tera n° 68-01.
- Losch, B. 2001b, "La libéralisation de la filière cacaoyère ivoirienne et les recompositions du marché mondial du cacao : vers la fin des "pays producteurs" et du marché international ?", *Oléagineux Corps gras Lipides*, vol. 8, no. 6, pp. 566-576.
- Losch, B. 2002, "Global restructuring and liberalization: Côte d'Ivoire and the end of the international cocoa market ?", *Journal of Agrarian Change*, vol. 2, no. 2, pp. 206-227.
- Losch, B. 2004, "Pour une économie politique de la crise ivoirienne : Déclassement international, usure de la régulation interne et inadaptation des réponses à la crise," in *Côte d'Ivoire : consolidation d'une paix fragile. Actes du colloque international sur la Côte d'Ivoire, Université Saint-Paul, Ottawa (Février 2004)*, Partenariat Afrique Canada, Ottawa, pp. 17-24.
- Losch, B., Fusillier, J. L., & Dupraz, P. 1990, *Stratégies des producteurs en zone caféière et cacaoyère du Cameroun : quelles adaptations à la crise ?* Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), Montpellier.

- Losch, B., Mesplé Soms, S., Chauveau, J.-P., & Contamin, B. 2003, *Le processus de libéralisation et la crise ivoirienne : une mise en perspective à partir du cas des filières agricoles Cirad-Tera*, Montpellier.
- Mahdi, M. 1993, "Innovation et système social", *Cahiers Options Méditerranéennes*, vol. 2, no. 1, pp. 14-17.
- Mahieu, F. R. 1990, *Les fondements de la crise économique en Afrique : entre la pression communautaire et le marché international* L'Harmattan, Paris.
- Maley, J. 2005, "L'expansion du palmier à huile (*elaeis guineensis* jacq) en Afrique central au cours des trois derniers millénaires : nouvelles données et interprétations," in *L'homme et la forêt tropicale*, S. Bahuchet et al., eds., Editions de Bergier, Paris, pp. 237-254.
- Mananga-Ma-Pholo S. d., *La problématique de la co-existence de pratiques artisanales et industrielles dans la production de l'huile de palme à Mayombe*. Faculté des sciences économiques, Kinshasa.
- Manso Mangou Ey, J. M. 1975, "Les rites d'initiation dans les sociétés lagunaires de Côte d'Ivoire : l'exemple des Odjukru.", *Cahiers du CIRES* pp. 69-74.
- Manso Mangou Ey, J. M. 1977, *Parenté et économie en pays adjukru*, Thèse de doctorat de 3^e cycle, Université René Descartes, Paris V.
- Manso Mangou Ey, J. M. 1980, *La problématique de l'âge et ses conséquences sur la production : le cas des planteurs de palmier et des manœuvres-Palminindustrie en basse Côte d'Ivoire*, CIRES, Abidjan.
- Manso Mangou Ey, J. M. 1983, "Villages, pouvoirs et rapports de production dans la palmeraie géante en pays odjukru (basse Côte d'Ivoire).", *Cahiers du CIRES* pp. 58-94.
- Manso Mangou Ey, J. M. 1991, "Conflits fonciers et enjeux économiques. Le cas des planteurs d'*Elaeis guineensis* en basse Côte d'Ivoire", *Cahiers Ivoiriens de la Recherche Economique et Sociale* no. 1, pp. 39-66.
- Manso Mangou Ey, J. M. 2001, *Des palmeraies naturelles à la monoculture des palmeraies plantées, grand programme agricole de développement en Basse-Côte d'Ivoire*, thèse d'Etat-es-Lettres, Université de Cocody, Abidjan.
- Manuel, T. A. 2003, "L'Afrique et le consensus de Washington : Trouver la bonne voie", *Finances et Développement*, vol. 40, no. 3, pp. 18-20.
- Marsden, D. 2002, "Pour un individualisme méthodologique à composante sociale et à rationalité limitée", *Sociologie et sociétés*, vol. XXXIV, no. 1, pp. 113-116.
- Martin, A. 1956, *The oil palm economy of the Ibibio farmer* Ibadan University Press, Ibadan, Nigeria.
- Mathieu, P. 1987, *Agriculture irriguée, réforme foncière et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal (1960-1985)*, Doctorat Thèse, Fondation Universitaire Luxembourgeoise.
- Mathieu, P. 1998, "Population, pauvreté et dégradation de l'environnement en Afrique : fatale attraction ou liaisons hasardeuses", *Nature Sciences Sociétés*, vol. 6, no. 3, pp. 27-34.

- Mbetib-bessane, E. & Gafsi, M. 2003, "Crise cotonnière, évolution et différenciation des exploitations agricoles en Centrafrique. Quelles typologies pour le conseil de gestion aux agriculteurs ?" in *Savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis. Actes du colloque mai 2002, Garoua, Cameroun*, J.-Y. Jamin, L. Seiny Boukar, & C. Floret, eds., Prasac, Cirad, N'djamena (Tchad) ; Montpellier (France).
- Mbetib-bessane, E., Havard, M., Djonnewa, A., Djondang, K., & Leroy, J. 2003, "Stratégies des agriculteurs des savanes d'Afrique centrale face à la restructuration de la filière coton," in *Savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis. Actes du colloque, mai 2002, Garoua, Cameroun*, J.-Y. Jamin, L. Seiny Boukar, & C. Floret, eds., Prasac, Cirad, N'djamena (Tchad) ; Montpellier (France).
- Médard, J. F. & Fauré, Y. A. 1982, *Etat et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire, études* Karthala, Paris.
- Meignan, A. J. d. D. 1985, *Conditions d'extension des plantations villageoises de palmier à huile autour du complexe agro-industriel d'Ehania (Sud-Est de la Côte d'Ivoire)*, Mémoire DAA, ENSA-M Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier.
- Mellet, S. 2004, Opaque cacao. *African Geopolitics / Géopolitique Africaine*. <http://www.african-geopolitics.org/show.aspx?ArticleId=3801> Consulté le 23-09-2004
- Mémel-Fotê, H. 1980, *Le système politique de Ladjoukrou, une société lignagère à classes d'âge (Côte d'Ivoire)* Présence africaine, Paris.
- Meyer, J.-B. 1992, *La dynamique de la demande dans l'innovation. Etudes de cas sur sa définition et son action par les réseaux socio-techniques*, Thèse présentée pour l'obtention du doctorat en Socio-Economie de l'Innovation, Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris.
- Michel, P. 1984, "Les variations du climat au quaternaire récent dans le Sahel d'Afrique Occidentale et leurs conséquences sur les formations superficielles, l'hydrologie et la pédogenèse", *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, vol. 18, no. 3-4, pp. 125-146.
- Michotte, J. S. d., *Innovation et transformation du milieu rural en Côte d'Ivoire : la diffusion du cotonnier allen dans la zone dense de l'ouest de Bouaké*. ORSTOM, Abidjan.
- Milleville, P. & Serpantie, G. 1992, "Regards sur l'élaboration de la production agricole en agriculture paysanne tropicale. Problèmes de méthode," in *SEMINFOR 5. Statistique appliquée (5) Séminaire Informatique de l'ORSTOM-Montpellier, 2-4 septembre 1991*, ORSTOM, ed., Editions de l'ORSTOM, Paris, pp. 107-124.
- Ministère de la Coopération 1991, *Mémento de l'agronome*, 4^e édition, Ministère de la Coopération, Paris.
- Minagra 1999, *L'agriculture ivoirienne à l'aube du 21^{ème} siècle* Publication du SARA, Dialogue Production, Abidjan.

- Ministère de l'Agriculture & Sodepalm 1970, *L'opération plantations villageoises de palmier à huile sélectionne. 1959/1969, bilan de dix années d'expérience*, Sodepalm, Abidjan
- Ministère de l'Agriculture 1987, *Monographie sectorielle palmier à huile*, DCGTX, Abidjan.
- Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts 1990, *Etude du marché de l'huile de palme et de coton*, DCGTX, Abidjan.
- Ministère du plan 1961, *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel 1961-1975.*, Ministère du plan, Abidjan.
- Ministère du plan et de l'industrie 1983, *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel, 1981-1985* Le Ministère, Abidjan.
- Miroux, F. 1990a, "A qui profitent les presses à huile de palme.", *Chroniques* no. Numero 50, pp. 13-24.
- Moll, H. A. J. 1987, *The economics of oil palm*. Pudoc, Wageningen.
- Mollard, E. & Léonard, E. 1991, "Las agriculturas africanas frente al cambio : respuestas sociales y tecnicas en la zona selvatica," in *Estudios de Asia y Africa*, s.l., pp. 245-265.
- Mollard, E. 1993a, *Fronts pionniers, économie de plantation et intensification en basse Côte d'Ivoire*. Document scientifique du LEA n°4, LEA, Montpellier.
- Mollard, E. 1993b, "Quelques déterminants techniques et sociaux de la jachère en Afrique de l'ouest forestière," in *La jachère en Afrique de l'ouest*, C. Floret & G. Serpantie, eds., ORSTOM, Paris, pp. 171-178.
- Muller, F. 2001, *l'innovation, un attracteur étrange*.
<http://francois.muller.free.fr/diversifier/DOCUMENTS/innocros.ppt> Consulté le 10-12-2004
- Naï, N. S. 2000, *Les déterminants de l'adoption du palmier à huile en plantation et en replantation*, DAA Mémoire, INPBH, Yamoussoukro.
- Naï, N. S., Cheyins, E., & Ruf, F. 2000, "Adoption du palmier à huile en Côte d'Ivoire", *Oléagineux Corps gras Lipides*, vol. 7, no. 2, pp. 155-165.
- NDabalishie, I. & Keli, J. Z. 2002, "L'hévéa dans la diversification des systèmes de production à base de cultures pérennes dans le Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire : Résultats d'enquête," in *L'avenir des cultures pérennes, investissement et durabilité en zones tropicales humides, 5-9 novembre 2001, Yamoussoukro, Côte d'Ivoire*. [CD-ROM], Y. R. Assamoi et al., eds., Cirad, Montpellier.
- N'diaye, O. N. 1995, *Les déterminants socio-économiques de l'adoption des innovations en milieu rural : Cas du Projet Soja- Touba (Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire)*., Mémoire de D.A.A., ENSA.
- N'djampo, T. A. 1971, *Rapport de stage effectué auprès des sociétés du groupe Sodepalm-Palmindustrie.*, Université d'Abidjan, Abidjan.
- Noula, A. G. 1996, *Crise Agricole et Développement Economique : l'Expérience Africaine* CERAF, Center for Economic research on Africa, Montclair State University, Upper Montclair, New Jersey.

OCDE 2000; *Income risk management in agriculture* OCDE, Paris.

OCDE. 1996, *Etat des réflexions sur les transformations des agricultures au sahel, note de synthèse SAH/D (96) 451 septembre 1996.* <http://isur.iep.free.fr/docoursisur/PDM/data/origine/pdf/451.PDF>. Consulté le 10-05-2005

Offutt, S. 2005, "Economic Resilience in the Food and Agriculture Sector", in *Proceedings of The Institute of Food Technologists' First Annual Food Protection and Defense Research Conference November 3-4* Institute of Food Technologists', Atlanta, Georgia.

Ogien, A. & Quéré, L. 2005, *Le vocabulaire de la sociologie de l'action* Ellipses, Paris.

Ohiami, Y. P. D. 1977, *Les plantations villageoises de palmier à huile sélectionné dans les conditions : de la Côte d'Ivoire et du Togo*, Mémoire CEAT, CNEAT, Nogent sur Marne.

Olivier de Sardan, J.-P. 1991, "L'anthropologie du changement social et du développement comme ambition théorique ?", *Bulletin - APAD* no. 1, pp. 7-11.

Olivier de Sardan, J.-P. 1995a, "La politique du terrain : sur la production des données en anthropologie", *Revue Enquête* no. 1, pp. 71-109.

Olivier de Sardan, J.-P. 1995b, "Une anthropologie de l'innovation est-elle possible ?," in *Innovation et sociétés*, J.-P. Chauveau & J.-M. Yung, eds., Cirad, Montpellier, pp. 33-50.

Olivier de Sardan, J.-P. 2000, "Rendre compte des points de vue des acteurs : principes méthodologiques de l'enquête de terrain en sciences sociales," in *Les enquêtes participatives en débat : ambition, pratiques et enjeux*, P. Lavigne Delville, N.-E. Sallamna, & M. Mathieu, eds., Karthala ; Gret ; Icrad, Paris ; Montpellier, pp. 419-449.

Olson, M. 1978, *Logique de l'action collective* PUF, Paris.

ONUDI 1975, *Aspects techniques et économiques de la production de l'huile de palme* Nations Unies, New-York.

Osty, P.-L. 1978, "L'exploitation agricole vue comme un système. Diffusion de l'innovation et contribution au développement", *BTI (Bull.Tech.Inform.Min.Agricult.)* no. 326, pp. 43-49.

Oupoh, O. J. S. d., *Diversification des cultures et le développement économique de la Côte d'Ivoire.*, Mémoire de DES, Université de Paris.

Pambou, S. M. 1995, *La logique économique des agricultures de plantation dans un petit Etat pétrolier, le Gabon : les cas du cacaoyer, de la canne à sucre, de l'hévéa et du palmier à huile*, Thèse de Doctorat Economie du développement agricole, Université de Montpellier 1, faculté des Sciences économiques.

Peltre-Wurtz, J. & Steck, B. 1991, *Les charrues de la Bagoué. Gestion paysanne d'une opération cotonnière en Côte d'Ivoire* ORSTOM, Paris.

Pillet-Schwartz, A. M. 1972, *Projet de plan et de thèse sur les incidences de la Sodepalm en pays ébrié.* ORSTOM Petit-Bassam, Abidjan.

- Pillet-Schwartz, A. M. 1973, *Capitalisme d'Etat et développement rural en Côte d'Ivoire. La société pour le développement et l'exploitation du palmier à huile en pays Ebrié*, Doctorat de 3ème cycle Thèse, Ecole Pratique des Hautes Etudes.
- Pillet-Schwartz, A. M. 1978a, "Les grandes entreprises de culture et la promotion des paysans en Côte d'Ivoire", *Etudes Rurales* no. 70, pp. 65-79.
- Pillet-Schwartz, A. M. 1978b, "Une tentative de vulgarisation avortée : l'hévéaculture villageoise en Côte d'Ivoire.", *Cahier d'Etudes africaines*, vol. XX-1-2, pp. 63-82.
- Pillet-Schwartz, A. M. 1982, *Aghien, un terroir ébrié. Quinze ans de "technostructure" en Côte d'Ivoire* ORSTOM, Paris.
- Pillet-Schwartz, A. M. 1994, *L'évolution de la filière palmier en Côte d'Ivoire : quand l'Etat devient une forteresse imprenable, communication présentée au colloque international sur "Crise, ajustements et recompositions en Côte d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle", 28 novembre-2 décembre* Gidís-ci, Orstom, Abidjan.
- Pollet G. & Payre R. 2006, *Analyse des politiques publiques et sciences historiques, Un tournant socio-historique dans l'analyse de l'action publique ?*
- Quencez, P. 1996, "La culture du palmier à huile en Afrique intertropicale.", *Oléagineux Corps gras Lipides*, vol. 3, no. 2, pp. 116-118.
- Quesnel, A. & Vimard, P. 1985, "Le rôle des femmes dans les stratégies de production agricole en économie de plantation, le cas du plateau de Dayes au Sud Ouest du Togo," in *Femmes et stratégies alimentaires*, ORSTOM, Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération ; CIE, Centre International de l'Enfance, Paris.
- Quesnel, A. & Vimard, P. 1988, *Dynamique de population en économie de plantation. Le plateau de Dayes au Sud-Ouest du Togo* Editions de l'ORSTOM, Paris.
- Raimbault, P. 1994, *Transformation du palmier à huile* ESAT (Dossier Transformation des Produits), Montpellier.
- Raoult, M. P. & Gattegno, I. 1982, *Innovation et adaptation de technologies pour l'industrialisation des pays africains. Les industries Agro-alimentaires. Cas de l'huile de palme*, ENSIA, Altersial, Massy.
- Requier-Desjardins, D. 1987, "Industrie agro-alimentaire et modes de consommation. Eléments d'analyse à partir du cas de la Côte d'Ivoire.", *Economie et Humanité*, no. 296, Juillet-Août, pp. 26-136.
- Reynaud, J. D. 1997, *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Armand Colin-Mansson, Paris.
- Ribier, D. & Rouziere, A. 1995, *La transformation artisanale des plantes à huile. Expériences et procédés*. GRET, Ministère de la Coopération, Paris.
- Ribier, V. & Voituriez, T. 2000, "Echanges UE-ACP d'oléagineux", *Oléagineux Corps gras Lipides*, vol. 7, no. 2, pp. 215-218.
- Rival, A. 2001, "Accompagner les petits planteurs de palmier à huile", *Marchés tropicaux et méditerranéens* no. 56, pp. 1142-1143.

- Rogers, E. M. 1983, *Diffusion of innovation*, Third edition, The Free Press, New York.
- Ronan, B. 1990, *Les migrations dans la région pionnière du sud-ouest ivoirien, Une Etude de la Sous-préfecture de Sassandra*, DEA de Démographie Economique Mémoire, Institut d'Etudes Politiques de Paris.
- Ronan, B. 1997, "L'acheminement du système d'économie de plantation ivoirien vers un blocage structurel : analyse d'une crise," in *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, B. Contamin & H. Memel Fotê, eds., Karthalat, Paris, pp. 311-324.
- Ronan, B. 2002, "Dynamiques migratoires et économie de plantation," in *La Côte d'Ivoire à l'aube du XXI^e siècle*, G.P. Tapinos, P. Hugon & A. Vimard, eds., Karthala, Paris, pp. 195-231.
- Rouzière, A. 1995, *Etude mini et micro-huilerie de palme en Afrique de l'Ouest et du Centre (Cameroun, Nigeria, Ghana, mars 1995)*, CIRAD-CP, Caisse Française de Développement.
- Ruf, F. & Burger, K. 2002, "Planting and Replanting Tree crops. Small holders' investment decision," in *L'avenir des cultures pérennes, investissement et durabilité en zones tropicales humides, 5-9 novembre 2001, Yamoussoukro, Côte d'Ivoire. [CD-ROM]*, Y. R. Assamoi et al., eds., Cirad, Montpellier.
- Ruf, F. & Cebron, D. 1999, "La libéralisation du cacao en Côte d'Ivoire sur fond de crise du marché international", *Afrique agriculture*, vol. 25, no. 275, pp. 55-57.
- Ruf, F. 1984, "Quelle intensification en économie de plantation ivoirienne? Histoire, système de production et politique agricole.", *Agronomie tropicale*, vol. 39, no. 4, pp. 367-382.
- Ruf, F. 1987, "Différenciations sociales et encadrement : l'exemple du centre-ouest ivoirien," in *Terrains et perspectives. Actes du colloque international sur l'anthropologie face aux transformations des sociétés rurales, aux politiques et aux idéologies du développement*, P. Geschiere & B. Schlemmer, eds., Editions de l'ORSTOM, Paris, pp. 77-92.
- Ruf, F. 1988, *Stratification sociale en économie de plantation ivoirienne*, Thèse de doctorat d'Université, Université de Paris X - Nanterre.
- Ruf, F. 1994, "Crises et ajustements structurels spontanés : le cacao et le département d'Abengourou, Côte d'Ivoire," in *Actes de la table ronde : crises et ajustements en Côte d'Ivoire : les dimensions sociales et culturelles*, GIDIS-CI & ORSTOM, eds., ORSTOM Petit-Bassam, Abidjan, pp. 117-133.
- Ruf, F. 1996, "De l'économie familiale de plantation à l'économie familiale de la replantation. Cacao en Côte d'Ivoire et Indonésie," in *Fertilité du milieu et stratégies paysannes sous les tropiques humides. Actes du séminaire*, J. P. Pichot, N. Sibelet, & J.-J. Lacoëuilhe, eds., Ministère de la Coopération ; Cirad-Sar, Montpellier.
- Ruf, F. 1997, "Les cycles du cacao en Côte d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle ?," in *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions*, B. Contamin & H. Memel-Fotê, eds., Karthala, Paris, pp. 249-264.
- Ruf, F. 1998, *De la rente forêt aux engrais et pesticides pour le cacao de Côte d'Ivoire ? Rapport pour le Ministère des Affaires Etrangères. Etude succincte de*

l'impact d'une modification des droits de douane sur les intrants agricoles suite à la mise en place du TEC dans l'UEMOA. La filière cacao en Côte d'Ivoire, Montpellier.

Ruf, F. 2000, "Déterminants sociaux et économiques de la replantation (The Social and Economic determinants of tree-crop replanting)", *Oléagineux Corps gras Lipides*, vol. 7, no. 2, pp. 189-196.

Ruf, F. 2002, "Cocoa liberalisation and privatisation in Cote d'Ivoire and Cameroon. Case study," in *Impact of privatisation of the public sector on developing countries : Benefits and problems. A study prepared for European Parliament, February 2001.*, Cirad, Montpellier, pp. 68-74.

Ruf, F., Penot, E., & Kalms, J.-M. 2004, *La diversification des cultures pérennes par l'agriculture familiale : expériences comparées de quatre pays africains producteurs de cacao : Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria. Résultats et principales conclusions du séminaire : comparative experiences of four cocoa producing countries in Africa : Cameroon, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria* Cirad-Tera, Montpellier.

Sabourin, P. 1989, "Les enjeux méthodologiques de la construction de l'économie comme forme sociale", *Anthropologie et sociétés*, vol. 13, no. 3, pp. 99-118.

Sagorin, S., Nnama, A., & Zouam, E. 1995, *Etude concernant la valorisation des sous-produits de la filière huile de palme au Cameroun*, Association française des volontaires du progrès, Cameroun.

Sanjurjo, D. 2004, « En Côte d'Ivoire, la libéralisation économique a rompu les équilibres », un entretien avec l'économiste Philippe Hugon. <http://www.politis.fr/article1148.html> Consulté le 06-11-2005

Sanogo, D. S. d., *Contribution à l'étude de la femme Ahizi dans le processus de production. Quelques études de cas pris à Nigui-Assoko.*, Rapport de stage, ORSTOM.

Sanogo, T. 1974, *Recherche et développement du palmier à huile en Côte d'Ivoire. Situation 1973. Perspectives d'avenir*, Mémoire, CNEAT, Nogent sur Marne.

Santoir, C. 1992, *Sous l'empire du cacao : Etude diachronique de deux terroirs camerounais* Editions de l'ORSTOM, Paris.

Sawadogo, A. 1977, *L'Agriculture en Côte d'Ivoire* Presses universitaires de France, Paris.

Sayam, W. 2002, *Diversification des cultures cacaoyères vers le palmier à huile en Côte d'Ivoire*, Diplôme d'Ingénieur des Travaux Statistiques Mémoire, Ecole Nationale de Statistique et d'Economie Appliquée d'Abidjan (ENSEA).

Schwartz, A. 1979, "Colonisation agricole spontanée et émergence de nouveaux milieux sociaux dans le sud-ouest ivoirien : l'exemple du canton bakwé dans la sous-préfecture de Soubré", *Cahiers de l'ORSTOM, série sciences humaines*, vol. XVI, no. 1-2, pp. 83-101.

Schwartz, A. 1980, "La palmeraie subspontanée d'*elaeis guineensis* en pays guéré nidrou (ouest de la Côte d'Ivoire). Une explication sociologique.", *Cahiers de l'ORSTOM, série sciences humaines*, vol. XVII, no. 3-4, pp. 283-284.

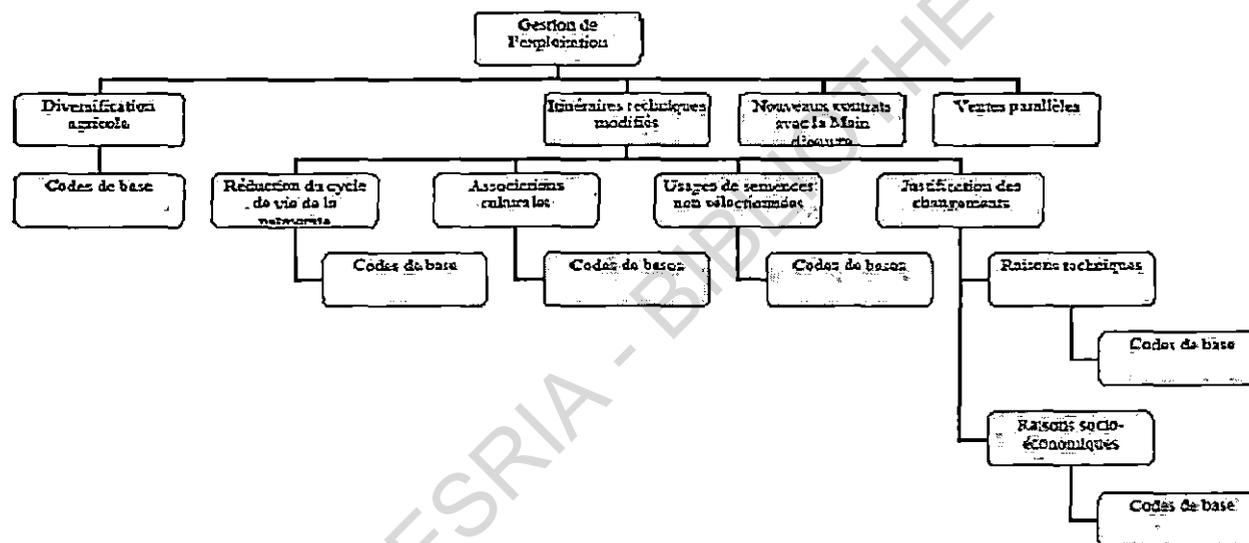
- Seca, A. P. & Kouamé, B. 1990, "Filière huile de palme : évolution des marchés et stratégies des opérateurs en Côte d'Ivoire," in *Economie des filières en régions chaudes. Formation des prix et échanges agricoles = [The oil palm commodity chain : markets evolution and actors strategies in Côte d'Ivoire]. Séminaire d'économie et de sociologie (10 ; 1989-09-11/1989-09-15 ; Montpellier, France)*, M. Griffon, ed., CIRAD-MESRU, Montpellier, pp. 747-761.
- Seca, A. P. 1986, *La filière huile de palme en Côte d'Ivoire : évolution des marchés et des technologies et stratégies des acteurs*, Thesis Ms. Sc., IAM, Montpellier.
- SEDES 1975, *Enquête socio-économique dans les plantations de basse Côte d'Ivoire.*, Sodepalm, Abidjan.
- Seignobos, C., Marzouk, F., & Sigaut, F. 2000, *Les instruments aratoires en Afrique. Innovation, normes et traces* Karthala, IRD, Paris.
- Sibelet, N. 1995, *L'innovation en milieu paysan ou la capacité des acteurs sociaux à innover en présence d'intervenants extérieurs. Nouvelles pratiques de fertilisation et mise en bocage dans le Nioumakélé (Anjouan, Comores)*, Thèse de doctorat, Institut National Agronomique Paris Grignon.
- Smelser, N. J. & Swedberg, R. 2005, *The handbook of economic sociology*, 2nd ed., Princeton University Press, Princeton.
- Sodepalm 1967, *Projet 32000 hectares de palmeraie sélectionnée. Aspects sociaux*, Sodepalm, Abidjan.
- Sodepalm 1973, *Contexte de participation du plan palmier dans l'amélioration des conditions de vie des paysans modestes. Développement à partir de la base*, Sodepalm, Abidjan.
- Sodepalm 1975, *Coûts de création de 1 ha de plantation villageoise de palmier à huile en 1975* Sodepalm, DPEF, Abidjan.
- Sodepalm 1980a, *Analyse des résultats des plantations villageoises au 31 Décembre 1980. Perspectives et propositions*, Sodepalm, Abidjan.
- Sodepalm 1980b, *Note de réflexion sur les problèmes rencontrés dans la gestion des plantations villageoises de palmier à huile et de cocotier*, Sodepalm, Abidjan.
- Solo, H. 1995, Avant la privatisation de la Palmindustrie, voyage au coeur de l'entreprise. *Fraternité matin*, du 9-11-1995.
- Sourisseau, J.-M. & Yung, J.-M. 2002, "Les stratégies paysannes. L'adaptation des exploitations aux changements économiques et institutionnels," in *L'office du Niger, grenier à riz du Mali : succès économiques, transitions culturelles et politiques de développement.* , Cirad, Montpellier, pp. 184-188.
- Steiner, P. 1999, *La sociologie économique* la Découverte, Paris.
- Steiner, P. 2004, *le marché vu par la sociologie économique*. www.idefi.cnrs.fr/UNIVHPE04/. Consulté le 21-10-2004.
- Stinchcombe, A. L. 1983, *Economic sociology* Academic Press, New York.
- Surrec, Z. R. 1963, *Le palmier à huile*. Maisonneuve, Larose, Paris.
- Swedberg, R. 1994, *Une histoire de la sociologie économique* Desclée de Brouwer, Paris.

- Swedberg, R. 2003, *Principles of economic sociology* Princeton University Press, Princeton, N.J.
- Swedberg, R. 2005, *New developments in economic sociology* Edward Elgar, Northampton, Mass.
- Tailliez, B. 1994, "Eco-développement et palmier à huile.", *Oléagineux Corps gras Lipides*, vol. 1, no. 2, pp. 92-93.
- Tailliez, B. 1996, "Le développement du palmier à huile en Côte d'Ivoire avec Sodepalm/Palminindustrie.", *Oléagineux Corps gras Lipides*, vol. 3, no. 2, pp. 119-123.
- Tailliez, B. 1998, "Le palmier à huile : une culture nouvelle... pour quel avenir ?", *Oléagineux Corps gras Lipides*, vol. 5, no. 2, pp. 106-109.
- Tano, K. 1986, "Conséquences socio-économiques des changements structurels dans les plantations : le cas de la Côte d'Ivoire," in *The Socio-economic implications of structural changes in plantations in African Countries = [Implications socio-économiques des changements structurels dans les plantations des pays africains]*, International Labour Organisation, Genève, pp. 1-40.
- Tartanac, F. & Treillon, R. 1989, "La cause de l'innovation. Pour une conception socio-économique de l'innovation," in *Innovation agro-alimentaire, Filières courtes des produits vivriers*, vol. Tome 1. ATP, p. 135.
- Tchoumé, M. 1984, "Possibilités agroforestières dans les plantations de palmier à huile de Côte d'Ivoire," in *Agroforesterie en Afrique tropicale humide*, L. H. MacDonald, ed., L'Université des nations Unies, Tokyo, Japon, pp. 124-128.
- Teyssier, A., Magrin, G., & Duteurtre, G. 2003, "Faut-il brûler les greniers communautaires ? Quelques éléments de réflexion pour des politiques de sécurité alimentaire en zone sahélo-soudanienne," in *Savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis. Actes du colloque, mai 2002, Garoua, Cameroun*, J.-Y. Jamin, L. Seiny Boukar, & C. Floret, eds., Prasad/Cirad, N'Djamena/Montpellier.
- Toulmin, C. & Guèye, B. 2003, *Transformations in West African Agriculture and the role of family farms* IIED, Sahel and West Africa Club-OCDE, Paris.
- Touraine, A. 1969, "Le système d'action", *Sociologie et sociétés*, vol. I, no. 2, pp. 221-247.
- Touraine, A. 1970, "Théorie et pratique d'une sociologie de l'action", *Sociologie et sociétés*, vol. X, no. 2, pp. 151-188.
- Touraine, A. 2000, *Sociologie de l'action. Essai sur la société industrielle*, Nouv. ed. entièrement revue, Le livre de poche, Paris.
- Traoré, A. 1990, "Ivory Coast: Agricultural and industrial development," in *African agriculture: the critical choices*, H. A. Amara & B. Founou-Tchuigoua, eds., United Nations University Press, Zed Books Ltd., Tokyo, London, New Jersey.
- Trigilia, C. 2002, *Economic sociology. State, market, and society in modern capitalism* Blackwell, Oxford.
- Vaissière De La, P. 1981, *Structure et typologie des exploitations agricoles de la zone forestière de Côte D'Ivoire*, ENBAA, Dijon, Fascicule II.

- Verdeaux, B. 2001, *L'utilisation des semences non-sélectionnées de palmier à huile en Côte d'Ivoire dans la région des Lagunes*, Mémoire de DESS, IEDES, Paris.
- Voituriez, T. 1995, *L'huile de palme et son marché : un essai de modélisation. Documents de travail en économie des filières, n° 24.*
- Voituriez, T. 2000, "Risques et incertitudes sur le marché mondial des huiles de palme, palmiste et coprah.", *Oléagineux Corps gras Lipides*, vol. 7, no. N° 2, pp. 140-146.
- Voituriez, T. 2001, "Cacao : [2001]," in *Cyclope 2001 : les marchés mondiaux*, P. Chalmin, ed., Economica, Paris, pp. 300-305.
- Yehouenou, A. 1993, *A Survey of Chromolaena odorata in Benin, communication présentée lors de la third international workshop on bio-control and management of C. Odorata, Côte d'Ivoire 1993.*
<http://www.ehs.cdu.edu.au/chromolaena/3/3yeh.html> . 1993. Consulté le 21-03-2004
- Yessoh, B. M. 2002, "Exploitation Familiale, Entreprises Agricoles et Séparations Des Familles, Contribution de l'Anopaci," in *Séminaire sur le financement du développement rural, étude de cas « articulation exploitations familiales, entreprises agricoles et filières »*, MAIN (Microfinance African Institution Network), Addis Abeba, Éthiopie.
- Yung, J.-M. & Bosc, P.-M. 1999, "Schumpeter au sahel," in *L'innovation en agriculture, question de méthodes et terrains d'observation*, J. P. Chauveau, M. C. Cormier-Salem, & E. Mollard, eds., IRD, Paris, pp. 144-168.
- Yung, J.-M. 1998, "Aperçus sur les stratégies des producteurs de l'Office du Niger," in *Les rizicultures de l'Afrique de l'Ouest : actes du colloque international Cnrs-Cirad*, Cirad, Montpellier, pp. 137-144.
- Yung, J.-M. 2001, *Stratégies des producteurs de palmier et d'huile de palme en Côte d'Ivoire, Rapport de mission en Côte d'Ivoire*, Projet IRD-Codesria, Abidjan.
- Yung, J.-M., Bosc, P.-M., & Losch, B. 1995, "Stratégies des producteurs et phénomènes d'innovation au sahel," in *Innovation et sociétés. Quelles agricultures ? Quelles innovations ? Volume II. Les diversités de l'innovation. Actes*, vol. 3 J. P. Chauveau & J.-M. Yung, eds., CIRAD, INRA, ORSTOM, Montpellier, France, pp. 273-283.
- Yung, J.-M., Zaslavsky, J., & Devèze, J. C. 1992, *Pour une prise en compte des stratégies des producteurs* CIRAD, Systèmes agroalimentaires et ruraux, Montpellier.
- Zafirovski, M. 1998, "Socio-Economics and Rational Choice Theory: Specification of Their Relations", *Journal of Socio-Economics*, vol. 27, no. 2, pp. 165-205.
- Zafirovski, M. 2000, "Sociologie économique et théorie du choix rationnel", *Problèmes Economiques*, vol. 670, no. 2, pp. 6-9.
- Zurcher, M. 2005, Histoire de la sociologie et théories sociologiques II : L'individualisme méthodologique.
http://commonweb.unifr.ch/SocioMedia/Pub/Web_download/zurcher/supportALL.pdf. Consulté le 10-08-2005

ANNEXES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Annexe 1 : Schéma arborescent obtenu sous Nvivo pour la variable « gestion de l'exploitation agricole »

Annexe 2 : Guide d'entretien semi-directif

Entretien auprès des PLANTEURS (de palmier) : dynamique de production

CIRAD - Université de Bouaké

Planteur :

Nom du planteur :

Lieu de résidence :

Région d'origine :

Lieu de naissance :

I. Itinéraire géographique et professionnel

1.1. Récit de vie : itinéraire du planteur

a) Depuis quel moment êtes-vous planteur ? noter l'année :

A quelle occasion avez-vous démarré ?

b) Racontez nous tout ce qui s'est passé dans votre vie depuis votre naissance jusqu'à cette date (lieux où vous avez travaillé, études suivies, autres activités professionnelles).

Pour chaque étape de sa vie, relancer sur les points suivants :

1. l'activité précise et statut dans l'activité, 2. Lieu, 3. Année, 4. Logeait chez qui ? 5. Raisons du changement, 6. Avantages et inconvénients de l'activité ou du lieu, 7. Façon dont on le considérait.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

c) Si le planteur a vécu en dehors du village, noter ici la date de "retour au village" (pour les natifs) ou "d'arrivée au village" (pour les migrants) :

Pour quelles raisons, ou à quelle occasion, a-t-il eu son "retour" ou une "arrivée" au village :

d) Si cela n'a pas été évoqué, relancer sur :

- niveau d'étude du planteur :

- âge du planteur :

1.2. Histoire de l'exploitation

a) Racontez nous comment vous avez démarré l'activité de planteur ?

Laisser répondre, puis éventuellement relancer sur :

- Dans quelles conditions avez-vous acquis la (ou les) première(s) parcelle(s) ou plantation ?

- Quelle année pour la première parcelle : date d'acquisition et de mise en valeur, Acquisition comment ?

- Dans quelles conditions avez-vous démarré l'activité de planteur : Avec quelles cultures et quelles terres disponibles pour vous au départ (donner les superficies), avec quelle main d'œuvre (type et nombre de M.O.) et/ou quelle aide familiale ?

- Au niveau de la famille, qui aviez-vous à charge au démarrage ?

b) Racontez nous la suite : depuis le démarrage à maintenant, comment ça s'est évolué (au niveau de l'exploitation) : Acquisition de terre, de main d'œuvre, nouvelles cultures, superficies, ...

Si ce n'est pas ressorti, relancer sur :

- Quelle était l'activité du papa ?
- Votre papa avait combien d'hectare au total ?
- En cas de décès : date décès du papa :
- Quelle est sa position de frère (celle de l'enquête) dans la famille (aîné, cadet, etc.) :
- Que font ses frères plus âgés que lui (activités professionnelles) :

c) **Grands choix et Modifications** qu'il estime avoir apportées depuis qu'il a pris cette activité, qui ont marqué l'histoire de l'exploitation (par exemple : *abattage, replantation, autres cultures, abandon de cultures, nouveaux outils, investissements, manœuvres, organisation du travail, itinéraires culturels, etc.*). Pour chaque modification : raison/date du changement ou événement lié au changement :

Changements / orientations	Raisons, date ou événement liée au changement

S'il y a eu abattage de parcelles de palmiers : à quoi a servi le capital (voir les recettes / dépenses ou réinvestissements) :

Depuis que vous êtes planteur et jusqu'à aujourd'hui, quelles ont été vos autres activités (professionnelles) ou sources de revenus ?

Et aujourd'hui lesquelles avez-vous ? Quelles sont celles qui apportent un revenu ?

Parmi toutes ces activités + celle de planteur, à quelle activité consacrez vous le plus de temps ? Combien de temps par rapport aux autres activités ?

Avez vous d'autres projets pour la suite ? Lesquels ?

2. Situation actuelle : Comment se présente aujourd'hui votre exploitation ?

Remplir le tableau ci-après, et faire un dessin sur cette page avec le planteur.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

On récapitule les **PARCELLES** qu'il a **AUJOURD'HUI** (remplir parcelle par parcelle) :

Type de culture	Superficie plantée	Date acquisition de la terre	Type d'usage : propriété, fermage, gérance pour quelqu'un et qui...	Précédent cultural	Date de création de la parcelle (mise en valeur)	Type de main d'œuvre et nombre sur cette parcelle la <u>et CETTE ANNEE</u>	Mode de rémunération de cette main d'œuvre la, et cette année	Origine des semences + prix d'achat pour le palmier	Distance village.
1.									
2.									
3.									
4.									
5.									
6.									
7.									
8.									
9.									
10.									

Indiquer les parcelles qui sont proches entre-elles ou qui sont sur les mêmes blocs :

Indiquer sur quelles parcelle il y a un campement :

Reporter les numéros de parcelle sur le dessin.

Réserve de forêt : superficie :

Réserve de jachère : superficie :

Elevage :

1. En quoi consiste votre travail de planteur ?
2. Sur les 15 derniers jours, êtes-vous allé en plantation ? Pour faire quoi ? Quand ?
3. Quels sont les avantages et les inconvénients de cette activité ?
4. Réseau : Quelles sont les personnes avec lesquelles il a ou a eu des relations liées à ce travail. Ces relations sont de quel type. Nature de la relation sociale. Comment il les a connues.
Ces relations ont-elles été utiles ? En quoi chacune de ces relations lui a été utile ?
5. Qu'est-ce qu'il considère être sous sa responsabilité ?
6. Quand vous devez prendre certaines décisions liées à l'exploitation, devez-vous en référer à quelqu'un, à qui ? Pour quelle décision ?
7. Evaluer le revenu:
 - Sacs cacao dernière campagne (pour lui, après répartition au manoeuvre) :
 - Sacs café dernière campagne (pour lui, après répartition au manoeuvre) :
 - Hévéa 3 derniers mois :
 - Palmier (distinguer par mois la part vendue aux usiniers, aux femmes, à des privés) :
 - Mars 2000 :
 - Avril 2000 :
 - Mai 2000 :
 - Juin 2000 :
 - Juillet 2000 :
 - Août 2000 :
 - Autres revenus agricoles :
 - Autres revenus non agricoles :
8. Est-ce que votre affaire peut se développer ? A quel niveau ? Quelles conditions à réunir. Pourquoi elles ne sont pas encore réunies. A quel moment il compte les réunir (est-ce que ces conditions dépendent de lui ou d'autres choses).
9. Allez-vous agrandir votre exploitation ?
 - Si oui / si non : Pourquoi ?
 - Si oui : Quand, si date éloignée : pourquoi à cette date ?
Quelles cultures, pourquoi ces cultures ?

10. Si le planteur n'a plus de réserve de forêt ou de jachère (cf tableau précédent) : Pouvez-vous obtenir d'autres terres pour faire de nouvelles cultures ? A qui, Comment ?

11. Composition de la famille:

Taille de la famille qu'il a à charge et toujours résident avec lui :

Nombre de fils de plus de 15 ans qu'il a en tout (y compris non résidents) :

Quelles sont les activités de ces fils de plus de 15 ans, y compris non résidents :

Nombre de neveux de plus de 15 ans qu'il a chez lui :

Quelles sont leurs activités (ceux qui résident avec lui)

Nombre de femmes :

12. Main d'œuvre : Depuis le début, comment a évolué votre main d'œuvre

	Situation actuelle:	Evolution/avant	Période de changement:	Pourquoi changement ?
Nombre manœuvres				
Mode rémunération manœuvres				
Aide familiale : Nombre et Qui ?				
Employés gérants				

13. Quels sont les achats de matériels que vous avez réalisés ? Quand ? Lesquels ? Pourquoi ?

14. Avez-vous fait des emprunts pour l'exploitation ? Quand ? Lesquels ? Avez-vous pu rembourser ? Comment ?

15. Quelles précautions devez-vous prendre avant de créer une plantation. Pourquoi ?

16. Quelle est la culture la plus rentable ? Pourquoi ?

17. Est-ce qu'il faut des qualités particulières pour être un bon planteur ? Lesquelles

18. Est-ce qu'il y a des défauts qui font qu'on ne peut pas devenir planteur? Est-ce qu'il y a des gens qui n'ont pas ces qualités et qui exercent quand même. Qu'est-ce qu'il en pense.

19. Comment on devient planteur, manières d'apprendre, auprès de qui, pourquoi, durée.

20. Est-ce qu'il existe des différences entre les planteurs. Sur quoi est fondée cette différenciation.

21. Avec quels types de planteurs il se sent le plus proche. Pourquoi.

22. Avez vous des responsabilités dans le village ou dans la commune, lesquelles?

3) Dynamique de production du palmier.

a) En matière de palmier, quelles sont les orientations que vous avez prises? (investissements, pratiques de culture, matériel, main d'œuvre, etc.). A quelle occasion les avez vous prises?

a) Y a-t-il quelques différences entre vos différentes parcelles de palmier? Quelles sont ces différences? (reprendre ces parcelles pour le tableau suivant).

Comparer des parcelles au traitement différent (rappeler de quelles parcelles on parle dans le tableau page 5).

	Parcelles :	Parcelles :	Expliquer les différences
rappel dates de création			
Rappel : propriété, location, etc.			
Lieu achat semence.			
Nature des semences.			
Réalisation d'une pépinière ? par qui ?			
Préparation de la parcelle avant le planting			
Quel entretien / et techniques pendant la phase de création (4 ans)			
Quel entretien pendant la phase de production			
Nbre de plants/ha qui produisent			
Rendements (tonne/ha)			
Ecartement des arbres			
Ajout de vivrier : Qui ? quoi ?			
Plante de couverture			

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Apport d'intrants : - quantité/ha - années de l'apport - fournisseur			
Organisation de la récolte?			
Exploitation : bangui, cœur, palmes, huile			
Vente à qui ?			
Utilisation en auto consommation ?			

Exploitation de la palmeraie :

	Sur quelles parcelles ?	Qui l'exploite ?	Destination : vente et/ou auto consommation. Estimer les parts relatives pour autoconsommation et vente (sur les 3 derniers mois par exemple)	Si vente : quel revenu en est tiré ?
Bangui / koutoukou				
Feuilles de palme				
Cœurs de palmier				
Graines de palme				
Graines de palmiste				
Autre : Vivrier				

23. Faites-vous partie d'un groupement lié à l'activité du palmier ?

Nom de ce groupement (voir s'il connaît le nom). Comment il l'a connu; Avantages et inconvénients. Ce qui ne marche/ne marche pas. Les raisons de rester/partir. Les conditions d'adhésion; et lui-même comment on sait qu'il est adhérent? S'il signe quelque chose; il signe quoi exactement? Quels planteurs y sont inscrits.

24. S'il n'a pas évoqué "la coopérative":

Est-ce que d'autres planteurs que vous font partie d'une association/groupement liée à l'activité de palmier?

Quelle association?

Pourquoi lui n'en fait-il pas partie?

25. Quelles sont les personnes qu'il respecte le plus dans l'activité du palmier. Pour quelles raisons, comment il les a connues, lien social avec ces personnes.

Personne enquêtée: Le Chef d'exploitation (C.E.): oui / non

Si Autre: qui: Lien social avec le C.E.

Nom:

Lieu d'habitation très précis de la personne enquêtée (repères physiques pour la retrouver pour compléments éventuels d'informations):

PLAN:

Le Chef d'exploitation:

Sexe:

Ethnie:

Nationalité:

Lieu des plantations principales:

Contact téléphonique éventuel:

Date de l'entretien:

Personne qui fait l'enquête:

Annexe 3 : Questionnaire d'enquête

Dynamique de changements techniques et organisationnels dans la production villageoise de palmier à huile dans la région des lagunes.

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

Programme de recherche CIRAD / UNIVERSITE DE BOUAKE

Introduction : Bonjour, nous sommes en train de réaliser une enquête sur la production villageoise pour une étude que nous menons à l'université de Bouaké avec le CIRAD. Les objectifs sont de mieux connaître les planteurs villageois, leurs contraintes et opportunités, afin de créer plus de liens entre les planteurs et la recherche, et mieux adapter la recherche agronomique aux besoins du planteur. L'exploitation de ce questionnaire est absolument anonyme. Nous vous remercions de votre participation. L'entretien dure environ une heure. Une restitution des résultats globaux (et toujours de façon anonyme) pourra être organisée si vous le souhaitez.

N° de questionnaire :

1. Enquêteur :	NUMERO <input style="width: 40px;" type="text"/>
2. Date enquête :	ENQTR <input style="width: 40px;" type="text"/>
3. Village d'enquête :	VILLAGE <input style="width: 40px;" type="text"/>
4. Préciser si le planteur est résident dans un campement : 1. Oui 2. Non	CAMPENEN <input style="width: 40px;" type="text"/>
5. (si oui) Nom du campement :	NOM_CAMP <input style="width: 40px;" type="text"/>
I. Identification du planteur	
6. Personne enquêtée : 1. Le planteur 2. Autre (préciser):.....	PERS_ENQ <input style="width: 40px;" type="text"/>
7. Age.....	AGE <input style="width: 40px;" type="text"/>
8. Lieu de Naissance.....	LIEU_NAIS <input style="width: 40px;" type="text"/>
9. Niveau de scolarisation.....	SCOLARITE <input style="width: 40px;" type="text"/>
10. Lieu de résidence <u>habituelle</u>	RES_HAB <input style="width: 40px;" type="text"/>
11. Dans quelles autres villes ou provinces avez vous habité ?	SEJ_HVIL <input style="width: 40px;" type="text"/>
12. Si réside au village ou au campement, et à déjà séjourné dans d'autres lieux : date de "retour" ou "d'arrivée" au village/campement :	DATE_RET <input style="width: 40px;" type="text"/>
13. Quelle est votre activité principale ?.....	ACT_PRIN <input style="width: 40px;" type="text"/>
14. Avez-vous eu d'autres activités de travail auparavant ? Si oui, lesquelles ? Pourquoi les avoir abandonnées?	
15. Autres activités de travail auparavant. Préciser la fonction	16. Raisons de l'arrêt de l'activité
17. Combien d'enfants avez vous ?	ACT_ANT <input style="width: 40px;" type="text"/>
18. Précisez l'âge du fils le plus âgé :	NB_ACT <input style="width: 40px;" type="text"/>
19. Depuis quelle année êtes-vous devenu planteur ?	Q15_1 <input style="width: 40px;" type="text"/>
20. Avec quelle culture avez-vous débuté ?.....	Q15_2 <input style="width: 40px;" type="text"/>
21. Avec combien de manœuvre avez-vous débuté ?	NB_ENF <input style="width: 40px;" type="text"/>
	AGE_FILS <input style="width: 40px;" type="text"/>
	DATE_PLTR <input style="width: 40px;" type="text"/>
	NBMO_0 <input style="width: 40px;" type="text"/>
	CONTRA_0 <input style="width: 40px;" type="text"/>

20. Avec quelle culture avez-vous débuté ?	NBMO_0	<input type="text"/>
21. Avec combien de manœuvre avez-vous débuté ?	CONTRA_0	<input type="text"/>
22. Quels étaient leurs types de contrat ?	AIDE_FAMO	<input type="text"/>
23. Et, quand vous avez démarré, aviez-vous l'aide de personnes de la famille pour travailler dans les plantations ?	AIDE_FAMI	<input type="text"/>
24. Qui ?		
25. Et aujourd'hui, qui sont les personnes de la famille qui travaillent avec vous sur les plantations ?	HERITAGE	<input type="text"/>
26. Vous sera-t-il possible de laisser vos parcelles de palmier en héritage à quelqu'un ?	HERI_QUI	<input type="text"/>
27. <u>Si oui</u> : - Qui héritera de vos parcelles de palmier ?		
- Que fait (font) cette (ces) personnes actuellement ?	HERI_AIDE	<input type="text"/>
<u>Si non</u> : Pourquoi ?		
28. Cette(ces) personne(s) vous aide(nt) elle d'une manière ou d'une autre dans votre travail ?		
29. <u>Si oui</u> : Comment ?		
<u>Si non</u> : Pourquoi ?	HERI_NON	<input type="text"/>
30. Le papa faisait-il du palmier ? 1. Oui 2. Non	PAPA_PAL	<input type="text"/>
31. <u>Si oui</u> : combien d'hectares de palmier avait-il ?	PAPA_HaPal	<input type="text"/>
32. Vous arrive-t-il de fabriquer de l'huile de palme à la maison ou au champ ?	EXTRA_HUIL	<input type="text"/>
1. Oui, au champ 2. Oui, champ et/ou maison 3. Oui, à la maison 4. Non	TYPE_HUIL	<input type="text"/>
33. <u>Si oui</u> , faites-vous l'huile destinée au savon, ou à la consommation ou les deux ?		
1. Pour savon 2. Pour consommation 3. Les deux		
34. <u>Si oui</u> , de quels palmiers proviennent les régimes utilisés pour l'obtention cette huile ?	ORIG_HUIL	<input type="text"/>
35. Quels usages faites-vous de cette huile ?	USA_HUIL	<input type="text"/>
36. Si l'huile est vendue, qui en est l'acheteur ?		
II. Description de l'exploitation agricole		
<u>Superficies cultivées actuelles :</u>		
37. Superficie totale palmier	SUP_PALM	<input type="text"/>
38. Superficie totale hévéa	SUP_HEVEA	<input type="text"/>
39. Superficie totale café	SUP_CAFE	<input type="text"/>
40. Superficie totale cacao	SUP_CACAO	<input type="text"/>
41. Superficie totale autres cultures pérennes	SUP_AUT	<input type="text"/>
42. Superficie totale en manioc pour la vente (rente)	SUP_MANIOC	<input type="text"/>
42bis Superficie totale en cultures vivrières	SUP_VIVR	<input type="text"/>
		(hors manioc de rente)

Parcelles qui ont été reprises ou créées par le planteur depuis le démarrage de son activité

	43. Année de plantation	44. Repris e ou création III. Repris: de qui ?	45. Culture	46. Sup- erficie	47. Prédécident cultural	48. Palmier: prix Achat ? Préciser: g.g. / plantules / plants	49. Palmier: lieu achat ? achat à qui ?	50. Palmier: nature des semences. / planteur
A								
B								
C								
D								
E								
F								
G								
H								
I								
J								
K								
L								
M								
N								

51. Ces parcelles citées sont-elles en co-propriété ? Si oui, expliquer :

.....

52. Cultures vivrières : préciser celles qui sont en association à une culture pérenne (ex. : A et C) :

.....

53. Parcelles palmier visitées : N° parcelle

Commentaires:

63. Avez-vous des terres disponibles? Si oui, précisez le couvert végétal et la superficie?.....

SUP_DISPO

64. Si abattage de palmier : pourquoi cette opération? Combien d'argent vous a-t-elle rapporté? A quoi a servi cet argent?.....

	65. Pourquoi abattage	66. Vente à combien	67. Utilisation du capital
Parcelle n°.....			
Sup.abatt.....			
Parcelle n°.....			
Sup.abatt.....			
Parcelle n°.....			
Sup.abatt.....			

ABATTAGE

PX_PIED

REV_ABAT

HA_ABATTU

USAB1

USAB2

68. Quand vous avez créé vos parcelles de palmier, pour quelles raisons avez-vous décidé de planter du palmier plutôt qu'une autre culture?.....

MOTIV1

MOTIV2

69. Est-il plus facile ou plus difficile de créer une palmeraie aujourd'hui?.....

FACILE

70. Pourquoi?.....

Q70F

71. Caractérisation de la main d'œuvre : Nombre de M.O. selon les cultures

Q70D

Main d'œuvre	72. M.O. TOTALE	Palmeraie		73. café	74. cacao	75. hévéa	76. vivrier
		77. Nbre	78. Mode rémun				
Permanente							
Occasionnelle							
Familiale							

NBMOPT NBMOCP NBMOFAT / NBMOPT NBMOCP NBMOFAT

79. Quelle est la fréquence de désherbage de vos palmeraies?...../an

REMUN_PAL

FREQ_DES

80. Quelles sont les parcelles de palmier prioritaires pour le désherbage (n° parcelle)?.....
Pourquoi?.....

RAIS_PRIO

III Adoption des semences:

81. Connaissez-vous différents types de palmiers?.....

CONN_DIFF

82. Si oui : Lesquels? (noter les termes utilisés "entre guillemets" par le planteur).....

83. Existe-t-il des différences entre les "palmiers sélectionnés", "africains" et ceux dont les semences ont été recueillies sous les palmiers sélectionnés?.....

DIFFERENCE

84. Si oui, à quels niveaux se situent ces différences?.....

NIV_DIFF

a) Les semences (ou graines) sélectionnées :

85. Quels sont les lieux où l'on peut s'en procurer?.....

LIEU_SEL

CON_PX_SEL

Lieu	86. Connait ce lieu depuis quand?	87. Qui vous en a informé?	88. Prix de vente des semences	89. Avantages de ce lieu	90. Inconvénients de ce lieu

91. Lequel de ces lieux de vente préférez (préfériez vous) pour vos parcelles?.....

PREFE_SEL

92. Pourquoi.....

RAISON_SEL

93. Avez vous une commande de semences en cours dans ces lieux? (Où? Nbre d'hectares).....

CMANDE_SEL

94. Comment, selon vous, ces graines sont elles obtenues?.....

PROCE_SEL

95. Depuis quand ces graines existent elles?.....

DUREE_SEL

96. Qui les a mises au point?.....

QUI_SEL

97. Dans quel but?.....

BUT_SEL

98. Aujourd'hui, qui d'autre peut les fabriquer?.....

AUT_SEL

99. Pourquoi?.....

PQUOI_AUT

b) Semences non sélectionnées :

100. Savez-vous que des semences sont vendues à très bon marché?.....

CONN_TV

101. Pensez-vous que ces semences sont sélectionnées?.....

SELECT_TV

102. Pourquoi?.....

PSEL_TV

103. Comment ces palmiers produisent-ils (en qualité et en quantité) comparativement aux palmiers «SODEPALM»?.....

COMPA_TV

104. Avez vous déjà planté ce type de semences?..... Si oui: quelles parcelles (n°)?.....

PLAN_TV

105. Pourquoi?.....

PQUOI_NON

106. Quels sont les lieux ou auprès de qui peut-on s'en procurer? préciser sous quelle forme (graines ou plants)?.....

PQUOI_OUI

LIEU_TV

107. A qui préférez-vous (ou feriez-vous) faire appel pour en acheter ?

1. Après d'un planteur
2. Après des ouvriers ou agents des Sociétés ou des stations IRHO. Préciser quelle société / quelle station
3. Après d'une autre personne ; préciser quel genre de personne (son statut, etc.)
4. Personne

PREFER_TV []

108. Pourquoi ?

PROQ_PREF []

109. Et dans ce cas, vous préférez acheter les graines ou les plants ?

1. graines 2. plants 3. peu importe 4. rien

TYPE_TV []

110. Pourquoi ?

PROQ_TYPE []

111. Depuis quand êtes-vous informé de ces lieux ?

DATECON_TV []

112. Qui vous en a informé ?

INFOR_TV []

113. Comment ces graines sont-elles obtenues ?

PROCE_TV []

114. De quels types de palmiers proviennent ces semences ?

ORIG_TV []

115. Est ce que vous pouvez mettre au point ce type semence ?

AUTO_TV []

116. Si oui, l'avez-vous déjà fait ?

REALISE_TV []

117. Expliquez votre méthode

METHODE_TV []

Semences de palmiers "sauvages ou naturels" (ou "lozes" ou "traditionnels") :

118. Avez-vous déjà exploité des palmiers sauvages, naturels ?

EXPL_N []

119. Pourquoi ?

PROEXPL_N []

120. Quels usages faites-vous des régimes de ce palmier ?

USAGE_NAT []

121. Comment produisent-ils par rapport aux palmiers sélectionnés ?

PROD1_N []

122. Comment produisent-ils par rapport aux palmiers recueillis sous la palmeraie sélectionnée ?

PROD2_N []

123. Comment obtient-on ces palmiers ?

PROCE_N []

124. Avez-vous planté ce type de palmier ? Si oui : quelle superficie avez-vous act. ?

PLAN_N []

125. Pourquoi ?

PROQ_N []

Auto-production de semences :

126. Avez-vous crée des parcelles avec des graines ou des plants de palmier que vous trouvez vous-même sous les palmiers ?

SEM_sPLM []

127. Pourquoi ?
128. Si oui : N° parcelles :
De quels types de palmiers avez-vous pris ces semences ?
129. Comment ces palmiers produisent-ils par rapport aux palmiers "SODEPALM" ?

PRO_SPLM

TYPE_PALM

COMPA_SODE

PEPI_ACTU

HA_PEP

ORIG_PEP

Pépinière en cours

130. Avez-vous une pépinière de palmier en cours, actuellement ?
131. Si oui : Nombre d'hectare :
132. Origine semences :
 1. Achat officiel de g.g. La Mé/Palmafrique
 2. Vente tout-venant
 3. Auto fourniture sous les palmeraies
 4. Autre :

IV Utilisation d'engrais

An	Qté sacs 50 kg et coût en CFA				Quantité (en sac de 50 kg)				Fournisseur CASU/CREDIT
	133. TOTAL Nbre sacs	134. TOTAL Coût	135. Palmier Nbre sacs	136. Palmier Coût	137. hévéa	138. café	139. cacao	140. autre	
2000		PX ENG T0	NBSACT0	PX ENG P0					FOUR0 <input type="checkbox"/> PAIE0 <input type="checkbox"/>
1999		PX ENG T99	NBSACT99	PX ENG P99					FOUR9 <input type="checkbox"/> PAIE9 <input type="checkbox"/>
1998		PX ENG T98	NBSACT98	PX ENG P98					FOUR8 <input type="checkbox"/> PAIE8 <input type="checkbox"/>

Rappel superficie totale palmier Soit, nbre sacs/ha =

141. Expliquez la variation des quantités d'engrais utilisé au cours des trois dernières années :

VAR_ENG_AN

Concernant l'apport cette année (ou 1999 ou 1998 si pas d'apport en 2000) :

142. Comment avez-vous réparti l'engrais (cette année ou en 199.) sur vos parcelles de palmier ?

Remarque enquêteur : vérifier si 1. homogène ou 2. non-homogène entre les parcelles

VAR_INTER

143. Quelles sont les parcelles de palmier les mieux fournies en engrais ?
144. Pourquoi ?

PQOI_VAR

145. A l'intérieur d'une parcelle, peut-il y avoir des "pieds prioritaires", qui reçoivent plus d'engrais ?

PIED_PRIOR

146. Si oui : dans quelles parcelles ?
- comment c'est réparti ?

V Commercialisation de la production

147. Quelle a été votre production mensuelle (pesée) pendant le mois le plus productif en 2000 ?

Production : tonne / kilo pour ha (en production), au mois de :

INSUP

148. Quelle est votre production mensuelle pesée pendant le mois le moins productif ?

Production : tonne / kilo pour ha (en production), au mois de :

ININF

149. Combien de régimes de graines consommez vous par mois ?

RGCONSO

150. De quelles parcelles proviennent-ils ?

ORIGCS

151. S'ils proviennent de parcelles spécifiques : pourquoi ?

152. A qui vendez vous vos régimes ? (remplir le tableau ci-dessous)

Origine	153. Acheteur	154. Prix de vente
A. Sélectionné		
B. Tout-venant		
C. Naturel / sauvage		

VENTE_S

VENTE_TV

VENTE_N

155. Estimer la vente de régimes aux femmes le mois où il a le plus vendu aux femmes cette année.

Revenu estimé :

VENTE_fem

156. Avez-vous un numéro "Palmafric" ? Si oui : - Lequel :

NOPLTEUR

157. En quelle année avez vous obtenu ce numéro :

DATE_NUME

6. Identification planteur, suite

158. Nom et prénom :

NOM_PRENO

159. Sexe :

SEXE

160. Ethnie :

ETHNIE

161. Origine du planteur :

1. Autochtone 2. Allochtone 3. Allochtone

ORI_PLTR

162. Situation matrimoniale :

MATRIM

163. Avez-vous un rôle ou des responsabilités dans le village ? 1. Oui 2. Non

164. Si oui : lesquels :

RESPO_VIL

165. Avez-vous un rôle ou des responsabilités dans une coopérative de planteurs de palmier à huile

1. Oui 2. Non

REPO_coop

166. Si oui : lesquels :

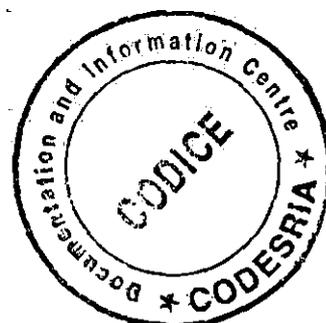
167. Avez-vous une activité secondaire aujourd'hui ou d'autres sources de revenu ?

ACT_SECOR

168. Si oui : lesquels :

169. Combien d'argent vous rapporte(nt) l-elle(s) par an ?

REVENU_2nd



Annexe 4 : Différents types de semences vendus au CNRA

Photo 2 : Plantules



Photo 3 : Graines germées (Germinated seeds)

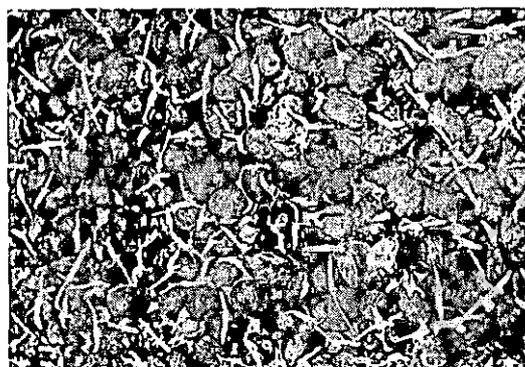
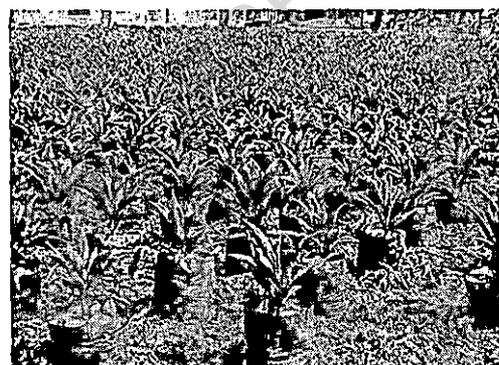


Photo 4 : Plants (Plants)



(Source : <http://www.cnra.ci/imajcnra/accueil.htm>)

TABLES DES MATIERES

Sigles et abréviations	vi
Liste des tableaux	ix
Listes des figures	x
Liste des cartes et photos	xii
Remerciements	xiv
Introduction générale.....	1
1. Contexte de l'étude et constats de recherche.....	1
Constat 1 : Diversification des itinéraires techniques de production	6
Constat 2 : Apparition de nouvelles formes de contractualisation de la main-d'œuvre	8
Constat 3 : Segmentation des marchés d'écoulement de la production villageoise de régimes de palme	9
2. Problématique.....	10
2.1. Questions et objectifs de recherche	10
2.2. Thèse et hypothèses	11
3. Revue de la littérature.....	20
4. Méthodologie de la recherche.....	28
4.1. Techniques de collecte des données	28
4.1.1. Nature des données collectées	28
4.1.2. Lieux de collecte de l'information.....	29
4.1.3. Période de réalisation des enquêtes.....	34
4.1.4. Les outils de collecte de l'information.....	34
Enquête avec guide d'entretien semi-directif.....	34
Enquête par questionnaire.....	35
Enquêtes complémentaires par guide d'entretien	37
4.2. Analyse des données.....	38
4.2.1. Analyses quantitative et qualitative de l'information	38
4.2.2. Cadre théorique	40
4.3. Limites des options méthodologiques	45
4.4. Plan de restitution des résultats.....	46
Première partie : Sociohistoire des relations contractuelles dans le secteur villageois de la filière palmier à huile ivoirienne.....	50
Chapitre 1 : Le palmier à huile dans l'économie sociale et politique des sociétés villageoises précoloniales et coloniales de la Basse Côte d'Ivoire	51
Introduction.....	51
1.1. Usages ordinaires du palmier à huile dans la Côte d'Ivoire précoloniale	52
1.1.1. Extraction d'huiles à partir des fruits.....	53
1.1.2. Valorisation des autres composantes de l'arbre.....	55
1.2. Palmier à huile, mythes, légendes et construction d'identités sociales autochtones	58
1.3. Palmier à huile et construction de rapports socio-économiques de production	61
1.4. Exploitation coloniale de la palmeraie naturelle	63
Conclusion	68
Chapitre 2 : Construction et mutations du dispositif « sodepalm ».....	70
Introduction.....	70

2.1. Dispositif Sodepalm avant privatisation.....	72
2.1.1. Philosophie générale de l'opération.....	72
2.1.2. Outils et moyens de l'opération.....	73
2.1.3. Acquis et réponses paysannes.....	74
2.2. Dispositif Sodepalm et privatisation.....	87
2.2.1. Contexte général d'occurrence de la privatisation.....	88
2.2.2. Mise en œuvre de la privatisation.....	93
2.2.3. État des lieux de la période post-privatisation.....	100
Conclusion.....	106
Deuxième partie : Perceptions paysannes des mutations du dispositif « sodepalm » et état actuel des systèmes productifs villageois à base de palmier à huile.....	108
Chapitre 3 : Perceptions paysannes des évolutions du dispositif « sodepalm ».....	109
Introduction.....	109
3.1. Représentations paysannes de l' « avant, avec Sodepalm ».....	111
3.1.1. Époque où « tout était donné ».....	111
3.1.2. Présence très visible de la société.....	115
3.1.3. Sens aigu de la motivation paysanne.....	118
3.2. Perceptions paysannes du « aujourd'hui, à l'heure de Palmci ».....	123
3.2.1. « Les Noirs, notre malheur ! ».....	124
3.2.2. Mauvaise « démocratisation » : « le palmier est devenu populaire, sans commandement ! ».....	129
3.2.3. Environnement de production globalement difficile.....	131
Conclusion.....	145
Chapitre 4 : Le palmier à huile dans les exploitations agricoles villageoises.....	150
Introduction.....	150
4.1. Déterminants de l'adoption du palmier à huile dans les systèmes productifs paysans.....	151
4.1.1. Préjugés défavorables sur le palmier à huile.....	151
4.1.2. Facteurs d'adoption.....	154
4.2. Trajectoire et profil des planteurs villageois.....	159
4.3. Importance économique et spatiale de la spéculation « palmier » au sein de l'exploitation agricole.....	177
Conclusion.....	184
Troisième partie : Changements d'itinéraires techniques de production et émergence de formes sociales nouvelles d'exploitation des vergers comme réponses paysannes aux incertitudes sur le revenu.....	186
Chapitre 5 : Contraintes paysannes et changements dans les systèmes productifs à base de palmier à huile.....	187
Introduction.....	187
5.1. Contrainte foncière, adoption du palmier à huile et mutation des systèmes culturels.....	188
5.2. Association du vivrier au palmier.....	201
5.3. Essor des semences « tout-venant ».....	204
5.2.1. Importance du phénomène.....	204
5.2.2. Niveau d'information et justifications des planteurs.....	206
5.3. Usage aléatoire de l'engrais.....	239
Conclusion.....	248
Chapitre 6 : Émergence de nouvelles formes sociales d'exploitation des vergers villageois de palmier à huile.....	251